

281
087

SOURCES CHRÉTIENNES

N° 389

ORIGÈNE

**HOMÉLIES
SUR
LES JUGES**

*TEXTE DE LA VERSION LATINE DE RUFIN
INTRODUCTION, TRADUCTION, NOTES ET INDEX*

par

Pierre MESSIÉ, s.j. Louis NEYRAND, s.j. Marcel BORRET, s.j.

*Ouvrage publié avec le concours
du Centre National des Lettres
et de l'Œuvre d'Orient*

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd de Latour-Maubourg, PARIS 7^e
1993

La publication de cet ouvrage a été préparée avec le concours
de l'Institut des «Sources Chrétiennes»
(U.R.A. 993 du Centre National de la Recherche Scientifique)

© Les Éditions du Cerf, 1993
ISBN: 2-204-04844-5
ISSN: 0750-1978

INTRODUCTION

I. – DATE ET NOMBRE DES HOMÉLIES

A) La date des Homélie

Parmi les œuvres d'Origène, un certain nombre contiennent des références à d'autres, qui nécessairement les précèdent. Elles nous révèlent ainsi leur position réciproque, établissent de l'une à l'autre une chronologie relative. Nos *Homélie sur les Juges* en offrent un exemple. La troisième évoque le personnage de Caleb et ajoute: «Il fut le compagnon et l'associé de Jésus Navé (Josué), dont nous avons, autant que possible, expliqué en son lieu ce qui nous a paru bon¹.» De fait, le passage en question se trouve vers la fin des *Homélie sur Josué*². A l'ordre des livres de la Bible, *Josué*, les *Juges*, correspond celui des Homélie qui en traitent respectivement, suivant les lectures qu'imposait la liturgie.

D'autres exemples permettent d'élargir le champ d'obser-

* Le présent volume, préparé par le Père Messié, a été revu et corrigé par les Pères Neyrand et Borret. Ce dernier a ajouté quelques pages de l'Introduction sur les sens de l'Écriture et sur l'Église, ainsi que l'ensemble des Notes complémentaires.

1. Cf. *infra*, hom. III, 3, 17-19.
2. Cf. *HomJos.* XX, 3-6.

vation; ils font entrevoir non plus une partie, mais l'ensemble, une vue panoramique de cette activité et de cette œuvre. A en croire les références analogues dispersées çà et là, on constate l'existence de trois séries, selon le genre des livres bibliques, mais qui sont chez Origène la série historique, qui fait suite à une autre, la série prophétique, laquelle succède elle-même à une autre, la série sapientielle. Dans la Bible, on a cet ordre: l'histoire, la Sagesse, la Prophétie. Dans la prédication d'Origène, ce sont des Homélies sur les livres sapientiaux, puis sur les livres prophétiques, puis sur les livres historiques: c'est le même cycle triennal, mais Origène l'aborde à la deuxième année du cycle liturgique¹.

Une autre référence fournit une autre précision, qui concerne non plus la chronologie relative des Homélies entre elles, mais la chronologie absolue de l'ensemble des Homélies dans l'activité d'Origène. Elle est donnée par le *Commentaire sur le Cantique des cantiques*. Cette œuvre comprend en effet sept renvois explicites à la même série historique de la prédication²; l'un concerne les dernières homélies prêchées à Césarée³. Vers la fin du Prologue, Origène énumère différentes sortes de cantiques contenues dans la Bible. Il en vient à citer le cantique de Débora⁴, et conclut: «On trouvera sur ce point des développements plus complets dans ces petites

1. On résume ici, avec les nouvelles précisions qu'il apporte, entre autres à cette question de la chronologie, P. NAUTIN, *Origène*, p. 403-405. Voir le bénéfice que l'on en tire dans l'introduction à l'édition des *Homélies sur Ézéchiel*, SC 352, p. 1-15.

2. Voir édition du *ComCant.*, SC 376, p. 757-758, la note complémentaire 8: «Références».

3. A noter qu'après les *Homélies sur les Juges*, il faut encore mentionner les *Homélies sur Samuel*, prononcées vers la même époque mais en un autre lieu, peut-être Jérusalem: voir l'introduction de NAUTIN à l'édition des *HomSam.*, SC 328, p. 57-60.

4. Cf. *ComCant.* Prol. 4, 9, et la n. *ad loc.*, SC 375, p. 153.

homélies que nous avons données sur le petit livre des Juges¹». Or le *Commentaire sur le Cantique* fut commencé dans la ville d'Athènes², entre 240 et 245. A cette époque la prédication d'Origène avait probablement cessé.

Origène, né vers 185, a sans doute passé plus des deux tiers de sa vie en Égypte, à Alexandrie, et près d'un tiers à Césarée de Palestine, séjours interrompus par quelques voyages: à la première époque, notamment un voyage à Rome, un autre en Arabie; et dans l'intervalle il se réfugia une première fois à Césarée de Palestine. «Les évêques du pays... lui firent expliquer la Bible au milieu de l'assemblée des fidèles, bien qu'il fût encore laïc³.» A la deuxième époque il se rendit à Athènes, à Antioche, en Arabie. C'est en allant d'Alexandrie à Athènes que, passant par Césarée de Palestine, il reçut l'ordination sacerdotale d'un évêque dont il n'était pas le sujet. C'est pourquoi il fut banni d'Alexandrie. Il vint alors se fixer à Césarée. Là il se remit à composer ses commentaires de l'Écriture. A quoi s'ajouta pour lui une nouvelle fonction. Retenons le résumé d'un spécialiste: «En 239-240, Origène devient le prédicateur attitré de Césarée. Chaque matin, il explique l'Ancien Testament et trois fois par semaine, dans les assemblées eucharistiques du dimanche matin, du mercredi et du vendredi à la fin du jeûne, l'Apôtre et l'Évangile. Le cycle des lectures liturgiques et des prédications durait trois ans⁴.» Et la date des Homélies sur l'Ancien Testament peut être fixée⁵ entre 239 et 242.

1. Cf. *HomJug.* V et VI.

2. EUSÈBE, *H.E.* VI, 32, 2.

3. Cf. CROUZEL, *Origène*, p. 34-35.

4. Cf. NAUTIN, *Origène*, p. 434.

5. *Ibid.*, p. 405 et 408.

B) Le nombre des Homélie

On possède neuf homélie sur les Juges, traduites en latin par Rufin. Elles ne traitent que d'un tiers des chapitres (1-7). Origène en a-t-il prononcé d'autres? On pourrait le supposer d'après les extraits tirés des chaînes exégétiques sur le livre des Juges qui lui sont attribués¹. Mais on sait qu'on ne peut pas faire grand crédit aux lemmes des chaînes. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, les chaînes sur Job attribuent à Origène des textes qui ne sont pas de lui et qu'il faut restituer à Jean Chrysostome². En tout cas, Jérôme ne comptait que neuf homélie sur le livre des Juges³; et pas davantage au début du VI^e siècle, Cassiodore⁴. Et cette opinion prévalut.

1. R. DEVRESSE, *Les anciens commentateurs grecs de l'Octateuque et des Rois (Studi e Testi 201)*, Vatican 1959, p. 51-52.

2. Cf. JEAN CHRYSOSTOME, *Commentaire sur Job* II, 9, SC 346, p. 174-175, avec la note *ad loc.* de H. SORLIN.

3. JÉRÔME, *épst.* 33, 4.

4. CASSIODORE, *inst.* I, 9.

II. – LE LIVRE DES JUGES

Le temps des Juges se situe à peu près entre 1200 et 1080. Il fait suite à celui de l'Exode – la sortie d'Égypte et la longue errance dans le désert – et de Josué – la conquête victorieuse de la terre promise. Mais le livre des Juges montre bien que cette conquête ne fut ni aussi rapide ni aussi définitive que le laisserait présager le dénombrement minutieux qui ouvre le livre des Nombres (1-4), ou le ferait croire la conclusion du livre de Josué (23, 1-5).

En fait, quand la horde arrachée par Moïse à l'Égypte des Pharaons vers 1240 termine sa lente traversée du désert, elle se heurte à un flot d'envahisseurs installés en Palestine, dont beaucoup sont fortement armés, plus disciplinés et surtout mieux équipés qu'elle. La civilisation de la brique et de la fonte se heurte aux pionniers de l'âge du fer. D'où l'importance d'un «chef de guerre» capable: on le dira choisi par Yahvé et soutenu par lui.

Pour nous, l'époque des Juges va de l'installation en Canaan à l'établissement de la monarchie. L'autorité appartenait alors d'une façon discontinue à des personnages qu'on appela les «Juges». Le terme biblique de «juge» n'est employé qu'une seule fois au singulier, désignant Yahvé (*Jug.* 11, 27). Le verbe correspondant, utilisé ailleurs pour Yahvé (*Gen.* 31, 33; *I Sam.* 24, 13.16), l'est plusieurs fois dans notre livre pour des personnages plus

ou moins obscurs: d'une part, Tola et Yaïr (*Jug.* 10, 1-2. 3-5); mais de l'autre, Gothoniël (3, 10), Débora (4, 4), Jephté (12, 7), Samson (15, 20 et 16, 31). En bref, le juge est un chef charismatique, libérateur ou sauveur, qui rend la justice et gouverne dans la paix.

Comme les autres du même genre, notre livre des Juges développe le récit d'une époque de l'histoire humaine à la manière empirique du temps. Il appartient à l'exégèse moderne, avec toutes les ressources des méthodes historiques et associées (géographiques, archéologiques, etc.), de le vérifier point par point. La tâche n'est jamais achevée tant on aspire à une connaissance complète, précise, affinée. Le domaine n'est pas de notre ressort. Mais peut-il être parfaitement isolé?

En tout cas, la Bible relate une histoire sainte. A la narration objective, elle mêle l'interprétation religieuse. Elle néglige même volontiers le rôle des causes secondes. Dans les aventures humaines elle décrypte le dessein de Dieu, et c'est Dieu qu'elle fait partout intervenir. L'aveu en est plusieurs fois explicité dans le livre des Juges. Et cela, dès l'introduction. On donne d'abord un résumé sommaire de l'installation en Canaan, de 1, 1 à 2, 10. Puis, c'est comme si cette histoire avait fait l'objet d'une relecture voulant la compléter. Car on a intercalé un passage rédactionnel qui donne aux événements racontés une interprétation théologique et spirituelle: quelques lignes d'explication qui entrecoupent et encadrent le récit; ou plutôt les récits, car à chaque moment de l'histoire et tout au long du livre, revient la formule au même rythme: infidélité, châtement, repentir, salut, et période tranquille¹; d'abord 2, 11-18; puis, le cycle recommence:

1. «Le Deutéronomiste découvrit et sut montrer que la suite des événements à raconter correspondait à un rythme constant, pouvant être stylisé dans un schéma très simple, dramatique et tout à fait révélateur.

3, 7-11.12-30; 4-5, etc. Alternatifs ou simultanés, deux plans nous sont offerts: celui du sens littéral ou historique, celui du sens figuré ou spirituel. Et c'est le sens spirituel que le prédicateur entend partout faire ressortir.

Il adopta ce schéma général une fois pour toutes. C'est ainsi que l'histoire de chaque juge, chaque histoire de juge reçut, en préface et en conclusion, ce cadre uniforme et systématique dont nous avons noté ci-dessus la répétition. En voici les termes, tels qu'on les trouve dès l'abord dans la seconde introduction du livre, 2, 11-18, et d'une manière à peu près réduite au schéma à propos d'Othoniël, 3, 7-11...», G. AUZOU, *La force de l'Esprit. Étude du livre des Juges*, Paris 1966, p. 142.

III. – LA PRÉDICATION D'ORIGÈNE

Préoccupations pastorales

La lecture suivie du texte biblique présentait des difficultés au prédicateur. Ce livre des Juges raconte la vie et l'action de héros antiques dans des proportions très inégales : tantôt par de longs récits, tantôt par des notations brèves. L'histoire de Gothoniël, par exemple, tient en cinq versets, celle de Samegat, en un seul. On est frappé de la liberté que se donne Origène. D'une part, il ne se montre point gêné par la pauvreté des renseignements. De l'autre, là où est abondante la matière, il s'attache souvent à quelques lignes. Car il cherche moins à traiter l'ensemble des récits qu'à en tirer des leçons utiles pour ses auditeurs. Ses homélies ne sont pas des commentaires. Il garde avant tout des préoccupations d'ordre pastoral, et ne craint pas de le redire jusqu'à la fin. « Parce que notre propos est moins de commenter les Écritures que de reconforter le peuple au sujet du texte qui a été lu, nous traitons les passages particuliers qui se présentent çà et là¹. » Mais déjà : « Nous chanterons ce cantique (de Débora) plein de secrets mystiques et prophétiques. Parmi eux... nous tenterons néanmoins d'expliquer quelques-uns, soit en traitant les débuts de ce cantique, soit en y cueillant çà et là des fleurettes pour apporter du réconfort aux auditeurs². » Et encore : « Mais parce que nous ne tenterons pas d'expliquer verset par verset la suite du cantique, modifiant du moins l'ordre de la lecture, voyons ce que signifie : 'Mon cœur va vers ce qui est disposé pour cet Israël'³. »

1. *Hom.* VIII, 3.

2. *Hom.* VI, 1.

3. *Hom.* VI, 4.

Dès lors ces homélies deviennent souvent des exhortations à partir de quelques mots du texte. Telle la première, longue méditation du verset sur « les jours de Jésus et les jours des anciens ». Il ne s'agit point du cosmos et de l'histoire visibles, mais du monde des âmes, et de l'existence et la pratique des vertus, énumérées à plusieurs reprises : justice, sanctification, prudence, miséricorde, patience, douceur, piété, tout ce qui vient des commandements du Seigneur. En cela, Origène est fidèle à la pensée de Paul : « Toute Écriture inspirée de Dieu est utile pour enseigner, réfuter, redresser, former à la justice¹. » Cette pensée l'absorbe devant les épisodes du livre des Juges, et il ne craint pas de le redire. Ayant cité le verset de Paul, il ajoute : « Qu'en résulte-t-il pour nous à lire ce qu'on a lu en public (au sujet de Débora)²? » Et un peu plus loin : « Voyons si par hasard, comme de tous les autres passages de l'Écriture, nous ne recevons pas, grâce à celui-là, un enseignement valable sur des mystères plus secrets³. » Plus loin encore : « Voyons si on ne peut pas, selon les lois mystiques et allégoriques, en montrer aussi quelque chose de ce genre⁴. » Ou ailleurs : « Voyons si nous pouvons, pour des passages si difficiles de l'Écriture, trouver un sens digne dans ces pages divines⁵. »

Le combat spirituel

Parmi les difficultés qu'Origène affronte dans le livre des Juges, il en est une qu'il a déjà rencontrée dans le livre de Josué. Celui-ci comprend une longue suite de récits de guerre et de meurtres. Mais le Christ n'est-il

1. *II Tim.* 3, 16.

2. *Hom.* V, 1.

3. *Hom.* V, 2.

4. *Hom.* V, 6.

5. *Hom.* VIII, 1.

pas venu enseigner la paix à ses disciples? Dès lors, «si ces guerres charnelles n'étaient pas la figure de guerres spirituelles, ... jamais les livres historiques des Juifs n'auraient été transmis aux disciples du Christ..., jamais transmis par les Apôtres comme une lecture à faire dans les assemblées¹». Donc, leurs guerres et leurs victoires ne sont pour nous qu'une invitation au combat spirituel. Le prédicateur le répète ici. Il cite un verset du cantique de Débora: «Pour ce que commencent les princes en Israël, pour les volontés du peuple, bénissez le Seigneur», et il commente: «Ce sont les commencements que l'on dit aidés par 'les princes'. Mais après eux, il faut alors s'appuyer sur la volonté et la décision propres, pour que nous méritions de bénir le Seigneur... Écoute comment nous sommes appelés aux combats par la trompette apostolique: 'Revêtez-vous des armes de Dieu, afin de pouvoir tenir droit contre les manœuvres du diable.' Il ne supporte plus que nous nous abritions sous les ailes de ceux qui nourrissent de lait, il nous invite aux champs de bataille².»

Toute l'homélie IX, qui commente les combats de Gédéon, est un vibrant appel à partager les combats du Christ: «Vous tous qui voulez suivre l'armée du Christ, qui désirez être dans son camp, bannissez loin de vous la crainte de l'esprit, au loin l'effroi du cœur... Que pareille campagne ne vous terrorise pas: elle ne comprend en elle rien de difficile, rien de rude ou d'impossible... Sous nos yeux souvent nous l'avons vu: des femmes et des vierges proches encore de l'enfance ont, pour gagner le martyre, surmonté les tourments des tyrans, elles chez qui la fragilité d'une vie encore jeune s'ajoutait à la faiblesse du sexe³.»

1. Cf. *HomJos.* XV, 1 et, sur le thème du combat spirituel, l'introduction d'A. JAUBERT à l'éd., *SC* 71, p. 15-16 et p. 49-51.

2. *Hom.* VI, 2.

3. *Hom.* IX, 1.

On le voit, au terme du combat spirituel est proposé le martyre. Origène est tout pénétré de la vision de cette fin tragique alors menaçante pour les chrétiens. Le désir de verser son sang pour le Christ a traversé son existence. Fils d'un martyr, il aurait voulu, comme son père, suivre le Maître dans l'exemple du suprême témoignage d'amour. Durant la persécution de Septime Sévère, alors qu'Origène n'avait pas encore dix-sept ans, «un tel désir du martyr possédait son âme qu'il brûlait de se précipiter au-devant des dangers» et que sa mère «dut cacher tous ses vêtements» pour l'empêcher de s'y exposer, raconte l'historien Eusèbe¹. Quand, sous Maximin le Thrace, en 235, reprit la persécution, il écrivit pour soutenir le courage de ses amis d'Alexandrie son *Exhortation au martyre*.

Le même désir et la même ferveur s'expriment dans un beau passage de notre homélie VII. Par suite de leurs péchés, les Israélites «sont livrés aux mains de Madian», cite le prédicateur. Il commente en substance: «Supplions le Seigneur, en reconnaissant devant lui notre faiblesse, de ne pas nous 'livrer aux mains de Madian'... Que si même nous sommes livrés, prions pour recevoir de Dieu la force, afin que nous puissions tenir fermes, afin que notre foi devienne plus éclatante dans les tourments et les tortures... Pour moi, si Dieu m'accordait d'être lavé dans mon propre sang, de recevoir ce deuxième baptême par une mort acceptée pour le Christ, c'est sans crainte que je m'en irais de ce siècle!... Heureux ceux dont le cœur, à leur sortie du siècle, ne tremble pas devant le péché... Heureuse cette âme qui met en fuite les troupes aériennes des démons qui s'opposent à elle, par le flot de son sang versé dans le martyre... Heureuses donc les âmes qui suivent le Christ de la même manière que le Christ les a précédées!²»

1. EUSÈBE, *H.E.* VI, 2, 3-6.

2. Cf. *infra*, *hom.* VII, 2 et, p. 170-171, n. 2 *ad loc.*, sur Origène et le martyre.

IV. – L'INTERPRÉTATION DE L'ÉCRITURE

A) L'allégorie

«Origène reçut de son père une double éducation, à la fois hellénique et biblique. Il parcourut donc tout le cycle de l'*enkyklios paideia*, des 'sciences encycliques', qui jouait le même rôle que notre enseignement secondaire, préparatoire aux études philosophiques. Mais en même temps son père lui faisait étudier la Bible en contrôlant ses lectures et en le faisant réciter, quitte à ne pas savoir répondre aux questions embarrassantes que l'enfant lui posait¹.» La double éducation fut suivie du double enseignement qu'il donna tout jeune encore. D'abord, celui de «grammairien» ou professeur de littérature, pour gagner sa vie et probablement celle de sa mère et de ses six frères et sœurs plus jeunes², après le martyre de son père. Ensuite, disons professeur d'Écriture sainte, comme responsable de l'école de catéchèse dont l'avait chargé l'évêque Démétrios³. Et le jeune enseignant commença d'assimiler deux cultures, la profane, la religieuse. En lui elles se comparent, s'additionnent, s'interpénètrent. Puis elles ne cessent de s'approfondir⁴. La deuxième surtout requit ses forces pour l'acharnement qu'il déploya toute sa vie à l'étude de l'Écriture et à ses

1. CROUZEL, *Origène*, p. 22, et n. 14 et 15.

2. Cf. EUSÈBE, *H.E.* VI, 2, 12-13.

3. Cf. EUSÈBE, *H.E.* VI, 3, 1-8.

4. De cette double formation d'Origène on ne peut rappeler que les grandes lignes. Mais on le doit, pour que le texte origénien paraisse en relief, et la pensée origénienne en profondeur. Pour une large vue

activités d'auteur polygraphe de commentaires et d'homélie¹.

Mais la première culture ne fut pas oubliée. Les premières classes, celles que l'ont suit, celles que l'on guide, restent dans la mémoire. L'auteur-prédicateur se souvenait de l'explication des vieux auteurs, des anciens mythes, des aventures des dieux, et de leur interprétation allégorique par les lettrés. Or la polémique renaît toujours. Parmi les élèves ou dans leur entourage, des païens interrogeaient, contredisaient, raillaient. On devait répondre. Il dut en être ainsi plus d'une fois en des rencontres occasionnelles. Mais surtout, au terme de sa carrière, finissant par où il avait commencé, Origène réactive sa connaissance de l'allégorie païenne. A ses débuts dans l'exégèse, quand il inaugure, élabore, préconise l'interprétation chrétienne, il ne peut oublier l'enseignement littéraire qu'il vient de recevoir et de donner. Maintenant qu'il arrive à quelques années de sa fin, il lui faut répondre aux difficultés, aux objections de l'esprit humain et des vieilles cultures à la révélation divine : il doit réfuter le

d'ensemble, voir les pages alertes et bien nourries de l'introduction de NAUTIN à l'édition des *Homélie sur Jérémie*, SC 232, p. 136-151. Et maintenant, les pages compactes, à force de richesses accumulées par maintes recherches préparatoires, de CROUZEL, *Origène*, p. 92-120. Là sont envisagées toutes les raisons d'accepter un sens scripturaire non littéral, qu'Origène appelle généralement sens spirituel.

1. Faut-il rappeler ses principales œuvres? - Les œuvres diverses : *Traité des principes*, 4 livres, «le premier manuel de dogmatique» (225-230); *Sur la prière* (233-234); *Exhortation au martyre* (235); *Hexaples*, «entreprise grandiose, œuvre gigantesque» (212-243); *Contre Celse*, 8 livres, «la plus importante apologie anténicéenne» (248). - Les Commentaires, dont il ne reste que des parties : 8 livres sur les 32 de celui de Matthieu (246); 8 livres sur les 32 de celui de Jean (commencé en 225); les 4 premiers livres de celui sur le Cantique des cantiques, sur les 10 qu'il comportait (244); un remaniement de 10 livres au lieu des 15 de l'original pour celui sur l'Épître aux Romains (qui date de 244-245). - Les Homélie, au nombre de 500 environ, mais dont seulement 279 sont parvenues jusqu'à nous.

libelle injurieux contre les Juifs et surtout les chrétiens, pompeusement intitulé *Discours véritable*, d'un païen de haute culture et d'esprit mordant. Le penseur chrétien tire parti de son vaste savoir accumulé toute sa vie et compose sa grande apologie, le *Contre Celse*, réfutation de chacune des critiques païennes, démonstration des principales vérités du christianisme. Or, un des points les plus débattus est précisément l'allégorie¹.

Dès l'abord, le païen affecte une condescendance hautaine: «Il y a aussi chez eux des gens modérés, raisonnables, intelligents et prêts à comprendre l'allégorie².» Mais leur défense est pitoyable. Ils présentent «des fables de la plus sotte espèce... qui essaient par une folie étrange et tout à fait stupide de lier des choses qui n'ont sur aucun point aucun rapport³». Autant Celse célèbre l'allégorie païenne, autant il dénigre l'allégorie biblique. Dans la Genèse, les Juifs «ont tenté avec impudence de rattacher leur généalogie à une première génération de sorciers et de vagabonds, invoquant le témoignage de paroles obscures, équivoques, comme cachées dans l'ombre, qu'ils

1. Pour le détail de la controverse, voir maintenant M. FÉDOU, *Christianisme et religions païennes dans le 'Contre Celse' d'Origène*, Paris 1988, p. 116-139. Mais outre les mêmes ressources de technique, de méthode, de vocabulaire que l'interprétation allégorique des païens qu'il utilise, le commentaire chrétien déborde la polémique et la ressemblance. Sa «défense et illustration» de l'allégorie scripturaire a un domaine d'une tout autre ampleur. Origène la présente, avec 1) les églises, 2) les prophéties, 3) les guérisons, comme le quatrième des signes divins laissés par Jésus dans l'histoire des hommes, bien supérieurs en nombre et en qualité aux prodiges attribués aux héros du paganisme: l'une des quatre raisons démonstratives de la divinité du Christ dans sa personne et son œuvre. Voir l'étude détaillée de ce thème original, trop peu mis en évidence, dans l'introduction à l'édition du *Contre Celse*, SC 227, p. 232-246.

2. *CCels.* I, 27. On notera l'attestation par un lettré païen, plus d'un demi-siècle avant l'œuvre d'Origène (Celse écrivait vers 180), de l'existence de l'interprétation allégorique juive et chrétienne.

3. *Ibid.* IV, 50-51.

interprètent à tort devant les ignorants et les sots¹». Leur histoire des origines est «fort invraisemblable et fort grossière»: premier couple et serpent, déluge et arche étrange, scandaleuses histoires de familles...² A l'encontre, il sera en admiration devant les mythes d'Homère, d'Héraclite, de Phérécyde et de la doctrine supérieure qu'ils contiendraient³. Origène réclame le même droit de recourir à la même méthode allégorique pour écrire et pour interpréter. La seule question est de savoir où sont la sottise et l'immoralité. Et le chrétien produit un long texte d'Hésiode sur l'histoire des dieux à la création de l'homme et une belle page de Platon sur la naissance d'Amour⁴.

B) Trois sens, deux séquences

Mais l'allégorie biblique dépasse de beaucoup l'allégorie païenne. Avant de la pratiquer toute sa vie, Origène en a posé une théorie dès son premier grand ouvrage, le *Traité des principes* (IV, 2, 4-6). C'est la théorie du triple sens, par analogie avec l'anthropologie trichotomiste distinguant chez l'homme le corps, l'âme et l'esprit⁵. Ce schéma donna lieu à deux séquences.

La première séquence est claire en elle-même: histoire, morale, mystique. «L'Écriture comporte d'abord – au moins habituellement – un sens historique: c'est la relation même

1. *CCels.* IV, 33.

2. *Ibid.* IV, 36.41.43-47.

3. *Ibid.* VI, 42.

4. *Ibid.* IV, 38-39 (HÉSIODE, *Les travaux et les jours* 53-82.90-98; PLATON, *Banquet* 203 b-e).

5. Voir la note complémentaire 1: «Les sens de l'Écriture». Et à la lecture des explications, on gardera en mémoire une importante distinction: «Le sens littéral ou corporel (ou historique) n'a pas la même

des faits ou le texte des lois; puis, un sens moral: c'est l'application qui est faite à l'âme, sans qu'intervienne forcément encore une donnée chrétienne; enfin, un sens mystique, relatif au Christ, à l'Église, à toutes les réalités de la foi¹.» Ou, d'après l'expression sommaire d'Origène: «La sainte Écriture se compose, pour ainsi dire, d'un corps, celui de la lettre qu'on voit, d'une âme, le sens que l'on découvre à l'intérieur de la lettre, et d'un esprit, du fait qu'elle contient des vérités célestes².»

La deuxième séquence emploie le même schéma tripartite, mais en inversant les deux derniers termes: histoire, mystique, morale. «A partir de la donnée historique, fournie par le texte de l'Ancien Testament, le

définition chez Origène et chez les modernes»; pour lui, c'est «la matérialité brute de ce qui est dit»; pour eux, c'est «ce que l'auteur sacré veut exprimer». «La différence est particulièrement sensible quand la Bible parle, et cela est fréquent, un langage figuré ou parabolique: l'exégète moderne appellera sens littéral ce que l'auteur veut exprimer à travers cette figure ou parabole, mais cela représentera (comme tout sens figuré) pour Origène le sens spirituel. Prenons comme exemple la parabole de l'enfant prodigue: le récit dans sa matérialité sera pour Origène le sens littéral, mais le drame des Gentils (le fils prodigue) et des Juifs (le fils aîné) avec l'affirmation de la miséricorde divine, ce que Jésus a voulu exprimer, sera le sens littéral des modernes et le sens spirituel d'Origène», CROUZEL, *Origène*, p. 92-93.

1. H. DE LUBAC, *Histoire et Esprit*, p. 141.

2. *HomLév.* V, 1, fin. On en aurait une comparaison dans le triple apparat des sacrifices, «les trois ustensiles avec lesquels on doit préparer les oblations: le four, la poêle, le gril», *ibid.* V, 5, fin; ou encore dans la comparaison avec les noix: «l'écorce amère de la noix, les défenses de la coque, ce qui est enfermé et caché sous ces enveloppes, le fruit», *HomNombr.* IX, 7. — Le sens moral, *moralis locus*, est comme le lait qui convient aux enfants, aux chrétiens de Corinthe; le sens mystique, *mysticus intellectus*, est comme l'aliment solide destiné aux athlètes, aux chrétiens d'Éphèse, *HomÉz.* VII, 10. Le premier sens est comme les pains de Lot, faits de farine grossière; le deuxième, comme les pains d'Abraham, faits de fleur de farine, *HomLév.* XIII, 3.

mystère du Christ (et de l'Église) est évoqué sous l'un ou l'autre de ses aspects, et l'application est faite ensuite à l'âme chrétienne dont la vie est prise en lui¹.» Elle ne fait pas l'objet d'un exposé théorique, mais est plus ou moins longuement mise en pratique².

Toutefois cette théorie du triple sens, reconnue au fil des pages, reste d'une application souple, comporte des aspects particuliers, des variantes, des nuances. A peine rappelée la division tripartite selon la première séquence, Origène la rapporte au déroulement de l'histoire du salut: «Dieu a fait l'âme, le corps et l'esprit de l'Écriture: le corps, pour ceux qui furent avant nous, l'âme pour nous, l'esprit pour ceux qui 'dans l'avenir obtiendront l'héritage de la vie éternelle'³.» A cadre formel identique, contenu variable.

Parfois la variante concerne la signification des termes du cadre. Entre le sens littéral et le sens allégorique est expressément gardé le sens proprement historique des faits et des récits du passé, selon l'interprétation de l'auteur biblique lui-même⁴. Par contre, il est ignoré d'une grande œuvre, qui emploie «sens historique» comme pur synonyme de «sens littéral», concernant «le drame», «la fable», «la lettre» du «poème» d'amour⁵. Et les versets

1. H. DE LUBAC, *Exégèse médiévale* I, 1, p. 202.

2. Ainsi, dans les *Homélies sur la Genèse*, à propos de «l'arche à triple étage» (II, 3, début), et des «trois jours passés au puits de la vision» (XI, 3, milieu). Pour les *Homélies sur l'Exode* et *sur le Lévitique*, voir l'introduction à l'éd. des *HomLév.*, SC 286, p. 26-30. Chose curieuse, H. de Lubac est le seul à avoir fortement mis en relief l'importance de cette deuxième séquence et sa supériorité sur la première; cf. *infra*, la note complémentaire 1: «Les sens de l'Écriture».

3. *HomLév.* V, 1: comparer les lignes 43-48 aux lignes 49-53.

4. Cf. éd. des *HomÉz.*, SC 352, p. 469-476, la note complémentaire 13: «Lettre, histoire, allégorie».

5. *Commentaire sur le Cantique des cantiques* I, 1, 2; voir la note complémentaire 9 *ad loc.*: «Les sens de l'Écriture», SC 376, p. 758-762.

du poème présentent les personnages et leur action, en particulier l'Époux et l'Épouse.

L'interprétation du Commentaire est constamment allégorique et concerne d'une part le Christ ou le Verbe, de l'autre l'Église et l'âme. L'allégorisation accentue la tendance à unifier, la recherche de l'unité organique, jusqu'à désigner l'unique Référent vers lequel tout converge. Nous nommerions ce point ultime le Christ total, le Corps mystique; Origène dit, avec saint Paul, le Corps du Christ, tête et membres¹. Et le mystère transcende toute limite d'espace et de temps: il englobe «l'Église des premiers-nés qui est dans les cieux», «avant la création du monde», toute la suite des siècles, Ancien et Nouveau Testaments, l'eschatologie².

De ces points de vue divers, on retiendra au moins celui qui devint classique: «Il n'y a donc au fond, partout reconnu dans la tradition ancienne, qu'un double sens de l'Écriture: l'un qui consiste dans l'histoire ou dans la lettre; l'autre qu'on nomme généralement spirituel, ou allégorique, ou mystique³.» Ce long rappel était utile. Les expressions et allusions origénienne seront ainsi mieux comprises dans nos Homélie, comme on le verra au fil des textes. C'est pourquoi importait d'abord une vue d'ensemble de la méthode. Et il convient même de la redire et de la compléter. En bref, dans toute son œuvre, Origène interprète la Bible avant tout par elle-même, à force de rapprochements de citations tirées de tous les livres, de la Genèse à l'Apocalypse, comme en fait foi la lecture de quelque page que ce soit. Mais pour défendre et promouvoir cette interprétation spirituelle, d'une part

1. Cf. *ComCant.* II, 4, 5; 7, 3-5; et voir la note complémentaire 19 *ad loc.*: «L'Église», *SC* 376, p. 776-778.

2. Cf. éd. du *ComCant.*, *SC* 376, p. 815-817, l'Index III (Éclésiologie: 5°. L'Église).

3. H. DE LUBAC, *Exégèse médiévale* I, 2, p. 405.

il a gardé ou repris contact avec la culture grecque et répondu au libelle injurieux du païen Celse; d'autre part, d'une façon plus rapide et ponctuelle, moins au niveau de la méthode que du sens de tel passage ou des termes du vocabulaire, il fait des emprunts à la culture juive, singulièrement à son auteur le plus illustre, Philon, qu'il copie ou imite dans l'explication des étymologies.

C) Étymologies et symbolisme des nombres

1) Étymologies

Origène interrogeait les Juifs, de nombreux Juifs renommés pour leur science, et parmi eux des rabbins, à propos du Logos Fils de Dieu, ou de Moïse et de Jésus, et même de certaines prescriptions de la Loi, comme de fixer la circoncision au huitième jour ou d'interdire de tisser la laine avec le lin¹. Il mentionne plusieurs fois «l'Hébreu», «un Juif de Palestine, fils de rabbin, qui avait émigré en Égypte après sa conversion au christianisme... L'influence que cet homme a exercé sur sa méthode exégétique et sa spiritualité fut profonde²».

Origène connaît l'œuvre de Philon. Il se réfère à lui parfois, comme «à l'un de nos prédécesseurs». Il nomme «les écrits de Philon» qu'il croit visés dans une critique par Celse des allégories juives et chrétiennes; l'échelle de la vision de Jacob «a fourni le sujet d'un livre de Philon qui mérite l'examen réfléchi et intelligent de ceux qui aiment la vérité³». Il écrit encore: «Pour nous, la Loi a

1. Sur les contacts d'Origène avec Juifs et rabbins, cf. NAUTIN, *Origène*, p. 346-347 et notes.

2. Sur les conversations d'Origène avec «l'Hébreu», cf. NAUTIN, *ibid.*, p. 347 et 417 avec les notes.

3. Cf. *CCels.* IV, 51 et VI, 21; le livre de PHILON évoqué est le *De Somniis* (I, 133-188 commentant *Gen.* 28, 12-13).

deux sens : l'un littéral, l'autre spirituel, comme on l'a enseigné avant nous»; en effet, lisait-il chez Philon, «telle est la Loi de la prescription : pour ce qui est de son sens spirituel, il faut l'examiner suivant les règles de l'allégorie. Le véritable autel de Dieu, c'est l'âme reconnaissante du sage, composée de vertus parfaites, non taillées...»¹. Mais surtout Origène allait parfois copier, plus souvent imiter Philon dans l'explication constante des étymologies, cédant à un usage abusif, au jugement d'un auteur qui à la fois le critique et l'excuse².

Comme le remarque A. Jaubert dans son édition du livre de Josué à propos de Rahab, Origène fonde des développements entiers sur la signification qu'on attribuait aux noms hébraïques dans les milieux rabbiniques et alexandrins³. Il mentionne «ceux qui traduisent les noms hébreux», «les traducteurs des noms», «la traduction des noms hébreux»⁴. Sans doute la dernière expression indique-t-elle un recueil d'étymologies, un ouvrage probablement anonyme au début, puis attribué à tour de rôle à Philon, à Origène, ou aux deux, mais à tort croit-on aujourd'hui⁵.

a) Dans la Bible

L'explication des étymologies fut peut-être inspirée, ou du moins constamment aidée, par la lecture de la Bible. Là, des noms propres partout, de personnes, de peuples,

1. *CCels.* VII, 20; PHILON, *Spec.* I, 287 (et *Migr.* 89-93).

2. R. ARNALDEZ, Introduction à l'éd. du *De posteritate Caini* de Philon. Et voir *infra*, la note complémentaire 2 : «Étymologies».

3. *SC* 71, p. 134, n. 2 *ad Homfos.* III, 4.

4. Cf. *HomGen.* XII, 4; *HomEx.* V, 2; *HomNombr.* XX, 3.

5. Comme semble l'avoir bien établi NAUTIN, *Origène*, p. 237, n. 50. Les étymologies qui nous sont parvenues ont été rassemblées par F. WURTZ, *Onomastica sacra*, *TU* 41, 1914-1915; sur les emprunts d'Origène à Philon, voir les p. 52-53.

de localités mettent en valeur une caractéristique, indiquent une fonction, orientent une destinée. Adam est celui qui est tiré de la terre, *adama* (*Gen.* 2, 7; 3, 19.23). Ève est la Vivante, parce que la mère de tout vivant (3, 20). Caïn est un nom rapporté du verbe *quamah*, «acquérir», car Ève dit : «J'ai acquis un homme» (4, 1). Seth est un nom qui s'explique par un verbe *chat*, «il a accordé», car, dit la femme, «Dieu m'a accordé un autre rejeton» (4, 25). Noé, par une vague ressemblance avec la racine *nhm*, «consoler», est compris comme «la consolation» (5, 29). Japhet joue sur le mot «dilater» (9, 27). Ismaël se traduit par «Dieu a entendu» (16, 11). Le nom d'Isaac vient du verbe «rire», et rappelle le rire de son père, puis de sa mère (17, 17; 18, 12-15). Jacob est «le supplanté», parce qu'il a tenu le talon de son frère pour l'empêcher d'être l'aîné (25, 26; 27, 36); mais, après sa lutte avec l'ange, il prend le nom d'Israël, parce qu'il «a été fort contre Dieu» (32, 29). Le nom de ses douze enfants est expliqué par une étymologie (de 29, 31 à 30, 24).

De même dans le livre de l'Exode : le nom de Moïse, «tiré des eaux» (*Ex.* 2, 10); celui de ses fils : Gershom, de *ger*, «émigrer» (2, 22 et 18, 3); et d'Éliézer, «mon Dieu est mon secours» (18, 4). Très logiquement, le changement d'un nom d'une personne indique une vocation nouvelle : Dieu change le nom d'Abram, «grand par son père, de noble race», en Abraham, «père d'une multitude de nations» (*Gen.* 17, 5), et Jésus, celui de Simon en Képhas, Pierre : «sur cette pierre», il bâtira «son Église» (*Matth.* 16, 18).

Il faut ajouter les noms de lieux : avec un jeu de mot sur «pourvoir», «la montagne de Moriyya, où Dieu 'pourvoit' au sacrifice» (*Gen.* 22, 2.14). Jacob, après sa vision, donne le nom de Béthel, «maison de Dieu», au lieu où il s'est endormi, car «Yahvé est là, et je ne le savais pas» (28, 13.19.22; 35, 7). De même pour Galaad,

etc. Mais il ne s'agit pas toujours de noms propres : «la manne», est rattachée à la question *man-hou*, «qu'est-ce?» (Ex. 16, 15).

b) Dans les Homélie

Origène procède de manière analogue dans ses Homélie pour l'explication des noms propres. Donnons, par ordre alphabétique, la liste suivante :

- hom.* VIII, 3 Abiézer, «secours de mon père»
 VI, 6 Abinéen, «réponse du père»
 VIII, 1 Amalec, «le peuple qui broute»
 IV, 1 Aoth, «louange»
 V, 4 Barac, «éclat»
 V, 3 Béthel, «maison de Dieu»
 III, 1 Chusarsaton, «humiliation»
 V, 2 Débora, «abeille» ou «langage»
 IV, 1 Églon, «tourbillons» ou «enroulements»
 III, 3 Gothoniél, «le temps de Dieu pour moi»
 VIII, 2 Iézrael, «semence de Dieu»
 IV, 3 Jabin, «pensée» ou «prudence»
 VIII, 1 Madianites, «hors du jugement»
 IV, 1 Madianites, «relâchement» ou «débordement»
 V, 3 Rama, «hauteurs»
 IV, 2 Samegat, «l'étranger-là»
 IV, 4 Sisara, «vision de cheval».

2) Symbolisme des nombres

Il en va du symbolisme des nombres chez Origène à peu près comme des étymologies. Le prédicateur met en relief quelques indications chiffrées des petits récits du texte biblique. Il les relève et les compare, principalement s'il s'agit du début et de la fin d'un événement historique. Le temps qui s'écoule de l'un à l'autre manifeste une dimension ou une durée d'un autre ordre, spirituel

et divin. Qu'il s'agisse de la miséricorde divine : «Tu vois de quelle largeur est la clémence divine. Huit ans les fils d'Israël avaient été les esclaves' pour les fautes d'un grand nombre, 'quarante ans pour la justice d'un seul (Gothoniél), ils demeurent en paix¹.» Ou qu'il s'agisse du châtement; si l'on rapproche la servitude d'Israël sous la domination de Chusarsaton de celle qu'il connaît sous Églon, est révélée la mesure de la peine : «Note que la divine Écriture indique même la mesure de la peine; elle dit, là, 'huit ans', ici, 'dix-huit'. Or il est certain que c'est d'après la mesure du péché et le délai de notre conversion que sont aussi déterminés les temps du châtement².» Le nombre, au milieu de ses multiples, symbolise d'autres réalités. Soit d'ordre cosmique : «Le nombre six, qui multiplié parvient à six cents, représente la figure de ce monde, qui fut achevé en six jours³.» Soit d'ordre divin. Trois cents guerriers sont à la disposition de Gédéon pour combattre l'armée ennemie, nombreuse comme les sauterelles : «Ils sont trois cents, qui trois fois multiplient cent et portent le nombre de la Trinité parfaite, nombre sous lequel est recensée toute l'armée du Christ⁴.»

D) Josué-Jésus

Paroles, actions, scènes entières, tout doit avoir un sens dans le texte inspiré par Dieu, répète Origène : «Cette parole ne me semble pas dite inutilement⁵.» Mieux encore : «Dans presque tous les exploits des anciens sont

1. *Infra*, *hom.* III, 3, fin (*Jug.* 3, 8.11).

2. *Hom.* III, 5 (*Jug.* 3, 8.14).

3. *Hom.* IV, 2, fin (*Jug.* 3, 31).

4. *Hom.* IX, 2, milieu (*Jug.* 7, 7).

5. *Hom.* IV, 2, fin (*Jug.* 3, 31).

indiqués des mystères d'une grande importance¹.» Mais la correspondance cherchée entre l'ancienne et la nouvelle histoire sainte apparaît d'abord ici entre les personnages de Josué et de Jésus. «On avait convenu d'appliquer ce qu'on disait du fils de Navé à notre Seigneur Jésus-Christ», rappelle Origène, au début de la deuxième homélie². Il renvoie donc aux homélies qui précèdent les nôtres, et surtout à la déclaration fort nette qui en indiquait l'orientation et le contenu: le rôle du livre de Josué «est moins de nous faire connaître les actes de Jésus, fils de Navé, que de nous décrire les mystères de Jésus, mon Seigneur³». C'est la reprise d'un thème déjà ancien et qu'il vient lui-même d'enrichir⁴.

Ce thème de l'assimilation et de la substitution des deux noms, des deux personnes, des deux entreprises ou économies se développe chez Origène à partir de la rencontre dans la Bible du nom de Josué: «Moïse dit à Jésus (Josué).» C'est avec émotion que le prédicateur célèbre cette apparition «du bienheureux nom de Jésus», jusqu'à présent «mentionné nulle part». «Ici, pour la première fois, l'éclat de ce nom resplendit; ici, pour la première fois, Moïse appela Jésus... Moïse appelle Jésus, la Loi invoque le Christ⁵.» D'où une progression admirable. Josué, auxiliaire de Moïse avant d'être son successeur, réalise ce que Moïse n'avait fait que préparer et entrevoir, le déploiement de l'Alliance entre Dieu et son peuple, entre Dieu et l'humanité. Josué dépasse Moïse. Mais Jésus dépasse en même temps Moïse et Josué. Et comme les

1. *Infra*, hom. IX, 2, début (*Jug.* 7, 4-7).

2. *Hom.* II, 1.

3. Dans la première des *Homélies sur Josué*: *HomJos.* I, 3, début.

4. Cf. J. DANIELOU, *Sacramentum futuri*, Paris 1950, p. 201-256 («Le cycle de Josué»); A. JAUBERT, *Introd.* à l'éd. des *HomJos.*, SC 71, p. 37-62, avec les textes complémentaires de Justin et d'Irénée donnés en appendice, p. 82 et 83.

5. Cf. *HomEx.* XI, 3 (*Ex.* 17, 9).

personnes ne vont pas sans leurs œuvres, c'est toute l'ancienne économie que dépasse la nouvelle. Ce thème qu'énonce déjà avec fermeté une homélie sur l'Exode, la prédication sur Josué¹ l'introduit par les somptueux accords de l'hymne célèbre: «Aussi Dieu lui a-t-il donné le Nom qui est au-dessus de tout nom²», Jésus. Pendant des générations nul ne reçut ce nom. «Mais le nom de Jésus, je le trouve pour la première fois dans l'Exode», au moment où Moïse envoie Josué combattre Amalec, où nous le voyons «conduire une armée». «J'y découvre le mystère de son symbolisme (*mysterii sacramentum*): le mystère en sa totalité. Car «les mystères de Jésus, mon Seigneur», concernent non seulement Jésus, sa vie et son activité historique, mais encore le Christ glorieux et son action dans l'Église et dans les âmes. Voilà ce que développent les *Homélies sur Josué*. Mais dans les *Homélies sur les Juges* Josué n'est plus le héros principal, et le prédicateur lui consacre seulement les deux premiers sermons.

L'origine du thème de l'identification-substitution de Jésus-Josué semble être un passage de l'Épître aux Hébreux: «Car si Josué leur avait donné le repos, (David) n'aurait pas après cela parlé d'un autre jour. C'est donc qu'est réservé un repos sabbatique pour le peuple de Dieu³.» L'auteur de l'Épître glose sur un psaume qui se rapporte à l'exil et à l'entrée dans la Terre promise: «...ils n'entreront point dans mon repos» (*Ps.* 95, 11). Le traducteur note: «Du moment que longtemps après Josué et l'entrée dans la Terre promise, Dieu, par la bouche de David, invite les Israélites à 'entrer dans son repos', c'est qu'ils n'y sont pas encore entrés. La Terre promise n'est donc pas le vrai repos promis par Dieu. Ce repos,

1. *HomJos.* I, 1.

2. *Phil.* 2, 9.

3. *Hébr.* 4, 8-9.

c'est la foi en Jésus qui le donne, et il est semblable au repos de Dieu après la création¹.» A la préfiguration historique a succédé la réalité eschatologique, «un grand prêtre éminent qui a traversé les cieux, Jésus, le Fils de Dieu²». A partir de cette notation scripturaire la tradition patristique s'élabore, dont Origène est un anneau après Barnabé, Justin, Irénée, avant Eusèbe de Césarée, Cyrille de Jérusalem, Grégoire de Nysse, Jean Chrysostome et tant d'autres³.

1. Osty (*Hébr.* 4, 10).

2. *Hébr.* 4, 14.

3. Cf. *supra*, p. 30, n. 4.

V. – L'ÉGLISE

Une théologie de l'Église émerge de l'œuvre d'Origène. Elle se développe dans son *Commentaire sur le Cantique*. L'ouvrage est postérieur de quelques années à l'époque de la prédication. Mais il offre une toile de fond sur laquelle on peut situer, décrire et apprécier les notations des *Homélies sur les Juges*.

Le Commentaire sur le Cantique¹

Pour le poème d'amour qu'il cite, aux acteurs mis en scène, la Fiancée et le Fiancé, l'auteur substitue l'Église et le Christ: «Que l'Église prenne la parole»; «le Christ parlant à son Épouse» (il vient de nommer l'Église). Mais cette personnification théâtrale a déjà reçu l'identification qu'elle symbolise. L'Église est «l'assemblée de tous les saints», «les âmes des croyants», «formée du rassemblement de beaucoup d'âmes», «de la réunion d'âmes nombreuses», de toutes «les âmes parvenues à la perfection»². Et l'interprétation spirituelle s'amplifie, solidement fondée sur deux textes majeurs de Paul, *I Cor.* 12, 12-27 et *Éphés.* 5, 27. En résumé: Toute l'Église est «le Corps du Christ» où «il y a divers membres», dont nous sommes; l'Église, ce sont les âmes parvenues à la

1. Cf. éd. du *ComCant.*, SC 376, p. 776-778, la note complémentaire 19: «L'Église»; et p. 812-817, l'Index III (Ecclésiologie).

2. Cf. *ComCant.* I, 1, 5; II, 5, 6; 6, 13; IV, 2, 17.

perfection, qui toutes ensemble forment le corps de l'Église. Corps du Christ et membres, Épouse, Église, âmes, tout est une communion mystique à la fois une et multiple.

C'est aussi une communauté humaine qui occupe l'espace et déborde le temps. Elle se ramifie dans le monde en églises locales nombreuses, «répandues à travers la surface de la terre»¹. Elle est coextensive à l'histoire, mais la dépasse, de la préexistence à l'eschatologie. D'une part, «elle 'est bâtie', non seulement 'sur le fondement des apôtres', mais encore 'des prophètes'»; «elle existait dans tous les saints qui vécurent depuis le commencement du siècle»; on ne la dit pas «Église depuis la venue du Sauveur dans la chair, mais dès le commencement du genre humain et dès la fondation même du monde, bien mieux... même 'avant la fondation du monde'». D'autre part, «elle sera transportée de la terre au ciel», «appelée aux promesses futures..., après la consommation du siècle, quand surviendra le temps de la résurrection»².

Cette communion-communauté a une structure sociale visible et ferme, qui est une garantie d'un même ordre doctrinal, sacramentaire et hiérarchique. Origène en effet parle de «constitution, organisation, administration»; il connaît les catéchumènes, les docteurs de l'Église, les docteurs catholiques³. Il évoque la hiérarchie permanente: en premier, dit-il, viennent «ceux qui exercent comme il faut l'épiscopat dans l'Église», en second les prêtres; il renouvelle l'énumération: «évêques ou prêtres, qui président à la parole de Dieu, ou qui exercent de beaux

1. Cf. *ComCant.* I, 4, 6; II, 1, 55; III, 3, 3.

2. Cf. *ComCant.* II, 8, 4 et 6; et IV, 1, 23 et 27.

3. Cf. *ComCant.* II, 1, 31; III, 8, 9; II, 8, 34; IV, 3, 8-9.

ministères dans l'Église»; il la complète enfin, parlant de «l'ordre ecclésiastique» avec ses trois degrés, évêque, prêtre, diacre. Et le sacrement de l'ordre n'est pas le seul qu'il mentionne; il fait allusion au baptême et à l'eucharistie¹.

Les Homélies sur les Juges

Le prédicateur n'interprète pas un poème d'amour, mais une histoire discontinue et parcellaire, qui se prête moins aux effusions lyriques sur des attitudes ou des paroles censées symboliser les relations de charité entre l'Église ou l'âme et le Christ ou le Verbe. Mais il utilise ou suppose déjà les identifications illustrées par le Commentaire.

Pour éclairer l'intelligence et orienter la conduite de leurs auditeurs, ceux qui prêchent traitent inévitablement des vertus chrétiennes; de vertus au sens de dispositions morales fermes et permanentes qui poussent à l'action en vue du bien. Les listes de la première homélie ont d'abord ce but pastoral. Mais le familier d'Origène s'arrête devant l'assimilation des «jours des vertus» aux «jours de Jésus». Il croit y reconnaître, au voisinage de ces énumérations d'ordre moral et comme en filigrane, l'évocation d'un autre ordre, ontologique: le grand thème christologique des *épinoiai*, dénominations, appellations du Christ².

A cette identification Christ-vertus se rattache, plus explicite l'identification Église-âmes. Il est logique d'envi-

1. Cf. *ComCant.* III, 3, 5-6; 3, 19; II, 1, 32; 1, 33.

2. Cf. *HomJug.*: I, 3.4; *PArch.* I, 2, 1-13; *CCels.* III, 41 (et *ad loc.*, SC 136, p. 96-97, n. 2); *ComCant.* I, 6, 12-14; (et *ad loc.*, SC 376, p. 767-768, note complémentaire 14: «Les aspects du Christ»).

sager l'Église, déjà identifiée avec le Christ, avant les âmes. Or il est notable que les développements de notre prédicateur traitent des applications de la doctrine, tirée des personnages ou épisodes historiques, conjointement ou successivement, dans cet ordre jamais inversé, l'ordre des sens scripturaires selon la séquence la plus cohérente et la plus homogène théologiquement : le Christ, l'Église, l'âme¹. Ainsi, nous dit-on, l'humiliation peut être un moyen providentiel d'assurer la santé à l'Église et aux âmes. Ou encore : Jahel figure l'Église rassemblée d'entre les nations. Le lait qu'elle donne à Sisara avant de le mettre à mort figure la nourriture qui apporte aux uns la vie, aux autres la mort. «Et cette histoire s'accomplit non seulement pour la personne de l'Église, mais encore pour son âme.» Exceptionnellement est indiqué l'exercice d'une sorte de pouvoir charismatique : celui de la prophétie – que figure Débora – «selon la grâce et l'intelligence» de laquelle «ou bien le peuple de l'Église est gouverné, ou encore est régie la disposition de l'esprit et de l'âme de chacun²».

On ne distingue pas toujours l'autorité profane et l'autorité ecclésiale. Elles sont l'apanage d'un unique détenteur, dont les deux titres sont équivalents : Aoth, «guerrier ambidextre, digne chef du peuple et juge dans l'Église». L'époque ancienne toutefois présentait des figures pour la nouvelle. On rapporte : «Aoth combattait avec un glaive, Samegat avec une charrue. Il peut donc se faire qu'un juge dans l'Église ne brandisse pas toujours le glaive, c'est-à-dire n'utilise pas toujours la sévérité de la parole et le tranchant de la réprimande. Mais parfois aussi il imite le laboureur, et... ouvrant la terre de l'âme par un avis clément, il la prépare à accueillir les

1. Cf. *supra*, Introd., p. 21-25.

2. Cf. *infra*, *hom.* III, 3; V, 6; IV, 4.

semences... Sois le laboureur de ton âme, emploie cette charrue (de la croix)...»¹.

On est livré par Dieu «aux pillards», aux passions : Israël le fut au cours des événements passés; et nous, «pour qui ces faits ont été mis par écrit», nous pouvons l'être par l'*autorité apostolique*. Cela fut fait par Paul. Cela peut l'être par «ceux qui président à l'Église et ont pouvoir non seulement de délier, mais encore de lier». «Les pécheurs 'sont livrés pour la perte de la chair' quand à cause de leurs fautes ils sont retranchés du Corps du Christ» : soit que, pour une faute manifeste, les prêtres les chassent de l'Église, pour provoquer la honte, puis la conversion; soit que Dieu se retire de leur intelligence².

Les *Homélies sur les Juges*, comme le *Commentaire sur le Cantique*, offrent un rapide aperçu de la formation doctrinale par l'école avec trois étapes, les deux extrêmes sous la conduite du maître, l'étape centrale sous celle d'auxiliaires, si l'on peut dire. D'autres aperçus concernent la pratique sacramentelle. On a vu que la procédure pénitentielle de «l'expulsion» par les prêtres n'en précisait pas les motifs. L'eucharistie est indiquée entre l'école qu'elle termine, et les combats spirituels qu'elle prépare : «pain céleste», «chairs de l'Agneau sans tache», «sang de la vigne véritable», «rites sacrés (*sacramenta*) de la milice céleste», «pain de la vie»³. Le prédicateur est un peu moins concis sur le baptême. Car, selon lui, la mise à l'épreuve des soldats par Gédéon est figurative. Les premiers ne descendirent pas vers l'eau, se désignant comme catéchumènes. Les autres se partagent. Le grand nombre plia les genoux, montrant qu'ils fléchiront devant

1. Cf. *infra*, *hom.* III, 5; IV, 2.

2. Cf. *hom.* II, 5.

3. Cf. *hom.* V, 6 et VI, 2; II, 5; VI, 2.

les difficultés. Trois cents hommes d'élite «descendent 'vers l'eau', c'est-à-dire viennent à la grâce du baptême», «ne plient pas les genoux», mais «lapent l'eau avec la main et la langue», prouvant qu'ils vont travailler en action et en parole, «enseigner et mettre en pratique». Et à ce baptême d'eau qui ouvre à la vie chrétienne est comparé ce qui lui est supérieur, le baptême de sang qui parfois le couronne¹.

1. Cf. *infra*, *hom.* IX, 2; VII, 2.

VI. – LE TEXTE

Le texte grec d'Origène est perdu, et on ne peut lire les *Homélies sur les Juges* comme du reste les homélies sur les livres historiques précédents de la Bible (à l'exception de celles sur le Deutéronome restées sans traducteur) que dans la traduction latine de Rufin. Rappelons qu'un tel état de fait n'est pas exceptionnel. Sur les 279 homélies d'Origène retrouvées aujourd'hui, 21 seulement peuvent être lues dans l'original grec, les autres en traduction latine; 12 des *Homélies sur Jérémie* sont conservées dans les deux langues. Rufin et Jérôme sont responsables de la version latine de 118 et 152 homélies respectivement¹. Mais comment nous est parvenue et que vaut la traduction de Rufin?

A) La tradition manuscrite

La traduction latine des Homélies sur l'Octateuque faite par Rufin date des années 400. L'histoire du texte est retracée par l'éditeur Baehrens². L. Doutreleau, dans l'introduction à son édition des *Homélies sur la Genèse*, en donne le résumé suivant: «Baehrens parvient à remonter à l'unique archétype de tous les manuscrits, dont il situe l'origine en Campanie au tournant du V^e-VI^e siècle. Cet archétype..., issu vraisemblablement de Nole où il avait

1. Cf. CROUZEL, *Origène*, p. 71-72.

2. W.A. BAEHRENS, *Ueberlieferung und textgeschichte der lateinisch erhaltenen Origeneshomilien zum Alten Testament*, TU 42, 1, 1916, p. 186-199.

été exécuté sur les exemplaires mêmes de Rufin transmis une centaine d'années auparavant à son ami Paulin, parvint à Eugippius († ca 540), abbé du monastère de Castellum Lucullanum près de Naples, au début du VI^e siècle. C'est là que Cassiodore, qui connaissait Eugippius, dut le trouver et l'emprunter. Il en fit prendre une copie à Vivarium. Les Homélies d'Origène sur l'Octateuque... tinrent, nous dit-il, en trois volumes¹.» Du manuscrit de Cassiodore descendent tous les manuscrits existants. Baehrens en expose le classement². On peut transcrire son résumé.

Classement des manuscrits

Classe A	
	<i>Lugdunensis</i> 402, IX ^e siècle.
Classe B	
<i>b</i>	<i>Vindobonensis</i> 939, IX ^e siècle.
<i>g</i>	<i>Monacensis</i> 14411, XI ^e siècle.
Classe C	
<i>c</i>	<i>Atrebatensis</i> 54, XII ^e siècle.
<i>k</i>	<i>Coloniensis</i> 28, XII ^e siècle.
<i>p</i>	<i>Pragensis</i> V B 16, XIV ^e -XV ^e siècles.
Classe D	
<i>v</i>	<i>Vaticanus</i> 212, XII ^e siècle.
<i>m</i>	<i>Marcianus</i> 615, XII ^e siècle.
Classe E	
	<i>Cassinensis</i> 345, X ^e -XI ^e siècles.
Classe F	
<i>w</i>	<i>Vaticanus</i> 213, XII ^e siècle.
Classe G	
	<i>Amiatinus</i> 3, X ^e siècle.

1. *SC* 7 bis, p. 16.

2. *Op. cit.*, *TU* 42, 1, p. 124-130; à compléter par l'introduction à l'édition des homélies, *GCS* VII, 2, p. xx-xxxviii.

B) Les éditions

De l'édition *princeps*, anonyme, imprimée par Alde Manuce à Venise en 1503 dépendent celles de Merlin (t. I, Paris 1512), Érasme (I, Bâle et Lyon 1536), Humphrey (t. I, Bâle 1557), Gryner (I, Bâle 1571) et Génébrard (I, Paris 1574), Merlin se servant d'Alde Manuce, Érasme de Merlin, Gryner et Génébrard d'Érasme. Un progrès fut réalisé grâce à l'utilisation de fragments grecs et de nouveaux manuscrits par l'édition de Delarue (t. II, Paris 1733), que reproduisirent Fr. Oberthür (t. VII, Würzburg 1783), C.H.E. Lommatzch (t. IX, Berlin 1841) et J.-P. Migne (*PG* 12, Paris 1857). La dernière édition en date est celle procurée en 1926 par W.A. Baehrens au tome VII des *Origenes Werke* de la collection berlinoise *G.C.S.* Nous la reproduisons ici sans la modifier.

C) La traduction latine de Rufin

On se pose toujours la question de sa valeur, pour toutes les œuvres traduites. Mais ici quelques remarques peuvent suffire. Dans l'épilogue joint à sa traduction des *Homélies sur l'Épître aux Romains*¹, Rufin déclare à son correspondant Héraclius qu'en traduisant les homélies d'Origène, il avait pris la peine de compléter ce qui manquait pour que des questions soulevées puis abandonnées, procédé familier à l'auteur, ne rebutent pas le lecteur latin. N'y a-t-il pas lieu de s'inquiéter?

Dans son étude sur le Rufin de l'*Histoire ecclésiastique*, F. Thelamon montre que son rôle de traducteur et de continuateur d'Eusèbe est à considérer nécessairement dans le cadre du genre littéraire adopté, et du « projet »

1. *PG* 14, col. 1291-1294.

poursuivi, qui est apologétique¹. De fait, Rufin ne se sent pas tenu à une grande fidélité aux détails historiques². Son public veut être «édifié» avant tout. Le point de vue d'A. Jaubert à propos des *Homélies sur Josué* est différent. Elle conclut ainsi ses recherches sur la valeur de la traduction latine de Rufin : «La traduction se présente avec de sérieuses garanties, à condition de ne pas lui demander ce qu'elle ne peut donner. Il faut plutôt la considérer comme une libre adaptation, non comme une libre traduction. Dans l'ensemble elle donne l'impression d'une longue paraphrase, mais non d'une paraphrase inexacte³.»

Il est sans doute permis d'être moins sévère. Dans l'épilogue cité plus haut, Rufin dit avoir traduit les *Homélies sur Josué, sur les Juges, sur les Psaumes 36, 37 et 38* «simplement comme il les a trouvées, et sans beaucoup de peine» (*simpliciter ut invenimus et non multo cum labore*). C'est dire qu'il n'a pas pris les mêmes libertés que pour les autres traductions énumérées. Il lui arrive même dans nos homélies de chercher une exactitude extrême. Par souci de fidélité il donne un texte latin calqué sur le grec auquel il faut recourir pour comprendre⁴. Du reste, la traduction latine, à la différence de la traduction rabbinique, n'admet-elle pas, en dehors des passages tech-

1. *Païens et chrétiens au IV^e siècle. L'apport de l'«Histoire ecclésiastique» de Rufin d'Aquilée*, Paris 1981, Introd., p. 13-28.

2. Voir, par exemple, Eusèbe de Césarée, *H.E.* V, 1, et l'étude de L. NEYRAND sur Rufin traducteur de ce passage : «Le récit de la passion des martyrs de Lyon dans la traduction de Rufin», *Actes du Colloque sur «Les martyrs de Lyon (177)»*, Paris 1978, p. 289-297 (avec les remarques sur la discussion, p. 298).

3. Cf. éd. des *HomJos.*, SC 71, p. 68-82, l'Appendice II.

4. Cf. *infra*, hom. VI, 2, 1. Le texte grec de *Jug.* 5, 2 est dans la note *ad loc.*

niques, philosophiques ou autres, une certaine transposition? Ici encore, la réussite ne fait pas de doute. Les textes cités et leurs reprises fragmentaires, peut-on dire, s'enchaînent dans une langue «toujours très claire», «émaillée de textes scripturaires comme une mosaïque de perles fines», laquelle rayonne sur les textes et les rehausse¹. Dans le même sens, à propos des *Homélies sur la Genèse*², un connaisseur de la littérature patristique autre que l'humaniste Érasme, au milieu de pages comme toujours documentées et nuancées, a pu écrire : «On n'imité pas facilement le génie, et la marque du génie est ici partout³.»

1. Dans l'introduction à l'éd. des *HomCant.*, SC 37 bis, p. 52-53, est cité l'éloge que fait d'Origène «l'un des connaisseurs les plus qualifiés de toute la littérature ancienne», ÉRASME (*Préf. aux œuvres d'Origène*).

2. La remarque est faite par H. de Lubac au début de la publication de la série historique de la prédication d'Origène, série à la fin de laquelle se trouvent les *Homélies sur les Juges*, mais elle convient à tout l'ensemble.

3. H. DE LUBAC, Introduction à l'éd. des *HomGen.*, SC 7 (1944), p. 59.

BIBLIOGRAPHIE

I. – Sigles et abréviations

Les sigles et abréviations utilisés dans cet ouvrage sont ceux de la collection *Sources Chrétiennes*.

Pour l'annotation nous nous sommes servis des traductions bibliques et de leurs notes données dans les ouvrages abrégés ainsi :

BJ *Bible de Jérusalem*

Osty *Bible*, trad. Osty

TOB *Traduction œcuménique de la Bible*.

En ce qui concerne Philon, nous utilisons les abréviations adoptées par la collection des *Œuvres de Philon d'Alexandrie*, publiée sous la direction de R. Arnaldez, C. Mondésert et J. Pouilloux.

II. – Œuvres d'Origène

Les œuvres exégétiques sont désignées par *Hom* (*Homilia*) ou *Com* (*Commentarium*), suivis de la référence au passage biblique commenté.

Pour les œuvres non exégétiques nous nous servons des abréviations suivantes : *PArch.* (*Peri Archôn* ou *Traité des principes*), *ExhMart.* (*Exhortation au martyr*), *PEuch.* (*Peri Euchês* ou *Traité de la prière*), *CCels.* (*Contre Celse*), *EntrHér.* (*Entretien avec Héraclide*).

Nous nous référons à la collection *Sources Chrétiennes* lorsque les œuvres d'Origène y ont déjà été publiées, la plupart avec

le texte grec ou latin, toutes avec une traduction française, une introduction et des notes :

7. *Homélie sur la Genèse*. H. de Lubac, L. Doutreleau. Traduction seule, 1944.
- 7 bis. *Id.* H. de Lubac, L. Doutreleau. Nouv. édition, 1976.
29. *Homélie sur les Nombres*. A. Méhat. Trad. seule, 1951.
- 37 bis. *Homélie sur le Cantique*. O. Rousseau, 1966².
67. *Entretien avec Héraclide*. J. Scherer, 1960.
71. *Homélie sur Josué*. A. Jaubert, 1960.
87. *Homélie sur S. Luc*. H. Cruzel, F. Fournier, P. Périchon, 1962.
120. *Commentaire sur l'Évangile selon Jean*. C. Blanc. Tome I. Livres I-V, 1966.
132. *Contre Celse*. M. Borret. Tome I. Livres I-II, 1967.
136. *Id.* Tome II. Livres III-IV, 1968.
147. *Id.* Tome III. Livres V-VI, 1969.
150. *Id.* Tome IV. Livres VII-VIII, 1969.
157. *Commentaire sur l'Évangile selon Jean*. C. Blanc. Tome II. Livres VI et X, 1970.
162. *Commentaire sur l'Évangile selon Matthieu*. R. Girod. Tome I. Livres X-XI, 1970.
222. *Commentaire sur l'Évangile selon Jean*. C. Blanc. Tome III. Livre XIII, 1975.
226. *Philocalie 21-27 (Sur le libre arbitre)*. É. Junod, 1976.
227. *Contre Celse*. M. Borret. Tome V. Introduction et Index, 1976.
232. *Homélie sur Jérémie*. P. Husson, P. Nautin. Tome I. Introduction et Homélie I-XI, 1976.
238. *Id.* Tome II. Homélie XII-XX et Homélie latines, Index, 1977.
252. *Traité des principes*. H. Cruzel, M. Simonetti. Tome I. Livres I-II. Introduction, texte critique et traduction, 1978.
253. *Id.* Tome II. Livres I-II. Commentaire et fragments, 1978.
268. *Id.* Tome III. Livres III-IV. Texte critique et traduction, 1980.
269. *Id.* Tome IV. Livres III-IV. Commentaire et fragments, 1980.

286. *Homélie sur le Lévitique*. M. Borret. Tome I. Introduction et Homélie I-VII, 1981.
287. *Id.* Tome II. Homélie VIII-XVI, Index, 1981.
290. *Commentaire sur l'Évangile selon Jean*. C. Blanc. Tome IV. Livres XIX-XX, 1982.
312. *Traité des principes*. H. Crouzel, M. Simonetti. Tome V. Compléments et Index, 1984.
321. *Homélie sur l'Exode*. M. Borret, 1985.
328. *Homélie sur Samuel*. P. et M.-T. Nautin, 1986.
352. *Homélie sur Ézéchiél*. M. Borret, 1989.
375. *Commentaire sur le Cantique*. L. Brésard, H. Crouzel, M. Borret. Tome I. Introduction et livres I-II, 1991.
376. *Id.* Tome II. Livres III-IV, Notes complémentaires et Index, 1992.
385. *Commentaire sur l'Évangile selon Jean*. C. Blanc. Tome V. Livres XXVIII et XXXII, 1992.

Les textes qui n'ont pas été publiés dans *Sources Chrétiennes* sont cités d'après la *Patrologie de Migne (PG)*, ou le *Corpus de Berlin (GCS)*.

III. – Ouvrages divers

La présente liste comprend seulement des titres d'ouvrages cités plusieurs fois et d'une manière abrégée :

- CROUZEL (H.), *Origène*, Paris-Namur 1985.
- LUBAC (H. DE), *Exégèse médiévale. Les quatre sens de l'Écriture*, 1^{re} partie : t. I-II; 2^e partie : t. I-II (*Théologie* 41; 42 et 59), Paris 1959-1964.
- LUBAC (H. DE), *Histoire et Esprit. L'intelligence de l'Écriture d'après Origène* (*Théologie* 16), Paris 1959.
- NAUTIN (P.), *Origène. Sa vie et son œuvre*. Paris 1977.

N.B. Pour une bibliographie d'ensemble jusqu'en 1982, voir :
 CROUZEL (H.), *Bibliographie critique d'Origène (Instrumenta Patristica VIII)*, Steenbrugge – La Haye 1971; *Supplément I (Instr. Patr. VIII A)*, 1982; *Supplément II (Instr. Patr. VIII B)*, à paraître.

TEXTE ET TRADUCTION

HOMÉLIE I

«Et le peuple servit le Seigneur
tous les jours de Jésus...»
(Jug. 2, 7)

1: Il s'agit «des jours de Jésus» le *Christ*, que chacun peut avoir si nos âmes sont illuminées par «la lumière véritable» et «le Soleil de justice». Non pas ses jours de vie terrestre. Sinon comment parler de justice et de paix quand on l'accusait et le condamnait? Et n'y aurait-il pas eu après lui de justice et de paix pour ceux qui ont foi au Christ? *Chacun*, pour ses actes et son genre de vie, acquiert des jours de Jésus. Pour qui aime le nom du Seigneur se lève le Soleil de justice; et une fausse lumière, pour l'impie et l'hérétique. Avoir des jours de Jésus, c'est servir le Seigneur, ne pas servir le Diable, ni avoir des jours mauvais.

2: «Tous les jours de Jésus et tous les jours des anciens qui furent» avec ou «après Jésus»: c'est-à-dire les apôtres, puis les saints.

3: «De plus longs jours après Jésus», alors que les jours mauvais étaient abrégés. Ces jours sont multiples: «justice, sanctification, prudence, miséricorde, ... patience, douceur, piété, bonté». On sert le Seigneur quand on est orné de ces vertus et appliqué aux actes qu'elles inspirent.

4: «Connaître toutes les œuvres du Seigneur», c'est les accomplir.

5: «Les grandes œuvres du Seigneur». Elles sont toutes grandes, mais inégalement, si on les compare entre elles: ainsi, les grandes œuvres accomplies jadis au désert sont petites, comparées au fait que «Dieu a tant aimé ce monde qu'il a donné son Fils unique» pour le salut du monde.

HOMILIA I.

De eo quod scriptum est in libro Iudicum:

*Et servivit populus Domino omnibus diebus Iesu,
et omnibus diebus seniorum, quotquot multorum dierum
fuerunt post Iesum, qui viderunt omnia opera Domini
magna quae fecit in Istrabel^a.*

1 Lector quidem praesentis lectionis ita legebat: *Et timuit
populus Dominum omnibus diebus Iesu*, nos autem
habemus: *Et servivit populus Domino omnibus diebus Iesu,
et omnibus diebus seniorum eorum qui longiorum dierum*
5 *fuerunt post Iesum^a*. Oportet ergo scire quia unusquisque
nostrum ipse sibi praestat ut aut in bonis diebus sit aut in
malis et ut *dies habeat Iesu* vel dies iustorum aut dies habeat
impiorum. Si enim intelligamus *lumen verum, quod illu-
minat omnem hominem ventientem in hunc mundum^b* et
10 *praebeamus ei ad illuminandum animas nostras* aut si oriatur
nobis *sol iustitiae^c* et *illuminet mundum animae nostrae*,

Tit. a. Jug. 2, 7.

1 a. Jug. 2, 7 || b. Jn 1, 9 || c. Mal. 4, 2 (3, 20)

1. La leçon résultait peut-être d'une contamination avec *Ex. 14, 31: Timuitque populus Dominum.*

2. L'institution des anciens du peuple remonte à Moïse (*Ex. 18, 18-26*). Ils sont choisis pour le décharger de sa fonction judiciaire. D'après *Nomb. 11, 16-17* et *24-25*, ils semblent associés au gouvernement, par-

HOMÉLIE I

Sur le passage du livre des Juges:
«Et le peuple servit le Seigneur tous les jours de Jésus,
et tous les jours des anciens, tous ceux qui existèrent
de nombreux jours après Jésus,
qui virent toutes les grandes œuvres
que le Seigneur accomplit pour Israël^a.»

Les jours de Jésus

1 Un lecteur de la présente lecture¹
lisait: «Et le peuple craignit le Sei-
gneur tous les jours de Jésus.» Mais
nous, nous avons: «Et le peuple servit le Seigneur tous
les jours de Jésus, et tous les jours de ces anciens² qui
existèrent de plus longs jours après Jésus^a.» Or il faut
savoir que chacun de nous se met lui-même en mesure
d'être ou bien dans de bons jours ou dans de mauvais,
et d'avoir «des jours de Jésus» ou jours des justes, ou
bien d'avoir des jours d'impies. En effet, si nous com-
prenons «la lumière véritable qui illumine tout homme
venant en ce monde^b» et lui présentons nos âmes à illu-
miner, ou si «le Soleil de justice^c» se lève pour nous, et
«illumine le monde» de notre âme, nous avons nous aussi

tageant le don de prophétie. On les retrouve tout au long de l'histoire
d'Israël (cf. *Jos. 8, 10; I Sam. 16, 4; etc.*). Leur probité fut parfois sujette
à caution: autrefois (cf. *Dan. 13, 41*), lors de la condamnation de Jésus
(*Matth. 27, 1-2*) et de la persécution des apôtres (*Act. 4, 5*).

habemus et nos *dies Iesu Christi*, dies salutis. Si quis vero animam suam praeberit ad recipiendam lucem illam quae *extinguetur*^d, lucem contrariam veritati, et ab ea fuerit illuminatus, habebit et ipse dies, sed malos, et non erit in diebus Iesu, sed erit in diebus Manasse vel in diebus Pharaon vel in alterius cuiuscumque diebus pessimis. Propterea denique in diebus Achaz regis iniqui et pessimi non potuit Esaias videre visum, non potuit *videre Dominum Sabaoth*^e *sedentem supra thronum excelsum et elevatum*^e. Sed ex quo mortuus est rex nequam cuius erant *dies mali*^f, tunc potuit propheta videre visionem Dei.

Et vis nosse quia dies isti, cum dicuntur in scripturis illius vel illius, non significant tempus vitae ipsius de quo dicitur, vel praesentiae corporalis? Audi quid de diebus Domini nostri Iesu Christi propheta praedixerit: *Exorietur*, inquit, *in diebus eius iustitia et multitudo pacis usque quo extolatur luna*^g. Hoc si ita accipiamus quod *in diebus* quibus Salvator demorabatur in terris, dies erant *iustitiae* et dies *pacis*, quomodo probabimus dies *iustitiae* exortos esse his qui eum crucifixerunt et qui adventum eius et fidem non receperunt? Aut quomodo *multitudo pacis in diebus eius* fuisse videbitur apud eos qui eum in mortem falsis criminationibus tradiderunt? Quomodo istis videbuntur dies *iustitiae* et dies *pacis* exorti, in quorum mentibus iniquitatis et furoris tenebrae versabantur? Et rursus si ad illos dies

d. Cf. Job 18, 5 || e. Is. 6, 1 et 3 || f. Cf. Éphés. 5, 16 || g. Ps. 71, 7

1. D'abord bien accueillis par l'Égypte, les Hébreux furent ensuite réduits en esclavage (*Ex.* 1, 8-14) sous Ramsès II (1301-1234). Dès lors, le nom de Pharaon désigna un oppresseur injuste et cruel: *Is.* 30, 2-5; 36, 6; etc.

2. Fils d'Ozias et onzième roi de Juda (736-716). En dépit de ce qu'affirme ici Origène, c'est sous son règne qu'Isaïe annonce l'Emmanuel: «L'année de la mort d'Ozias, je vis le Seigneur» (*Is.* 6, 1); et Origène

«des jours de Jésus» le Christ, des jours de salut. Si, par contre, quelqu'un présente son âme pour recevoir cette lumière qui «va s'éteindre^d», la lumière contraire à la vérité, et qu'il en soit illuminé, il aura lui aussi des jours, mais mauvais. Et il ne sera pas dans les jours de Jésus, mais il sera dans les jours de Manassé ou dans les jours de Pharaon¹, ou dans les pires jours de n'importe quel autre. Voilà pourquoi enfin, aux jours d'Achaz², le pire roi injuste, Isaïe ne put voir de vision, ne put «voir le Seigneur Sabaoth, siégeant sur un trône très haut et surélevé^e». Mais dès que fut mort le roi méchant dont «les jours étaient mauvais^f», alors le prophète put voir la vision de Dieu.

Non pas les jours de sa vie terrestre Et veux-tu savoir que ces jours, quand on les dit de tel ou tel dans les Écritures, ne signifient pas le temps de la vie de celui dont on parle, ou de sa présence corporelle? Écoute ce que le prophète a prédit des jours de notre Seigneur Jésus-Christ: «En ses jours se lèveront la justice et l'abondance de la paix jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de lune^g.» Si nous acceptons ainsi qu'aux jours où le Sauveur habitait sur la terre étaient des jours «de justice» et des jours «de paix», comment prouverons-nous que se sont levés des jours «de justice» pour ceux qui l'ont crucifié et qui n'ont pas accepté son avènement ou la foi en lui? Ou comment «l'abondance de paix dans ses jours» semblera-t-elle avoir existé chez ceux qui l'ont livré à la mort sur des accusations fausses? Comment des jours «de justice» et des jours «de paix» paraîtront-ils s'être levés pour ceux dans les esprits desquels se trouvaient les ténèbres de l'injustice et de la

lui-même ailleurs: «Aussi longtemps que vécut le roi Ozias (et non Achaz) le prophète Isaïe ne put avoir de vision» (*Homls.* I, 1).

quos Salvator exegit in carne referatur hoc quod scriptum est: *Orietur in diebus eius iustitia et multitudo pacis*, nunc, quoniam non sunt illi dies, ergo non *oritur iustitia eius* 40 *nec multitudo pacis* Christi apud fideles et religiosos invenitur. Magis ergo unusquisque pro actibus suis et conversatione vitae *dies* sibi vel iniquitatis et belli vel *iustitiae* et *pacis* acquirit.

Audi denique prophetam dicentem: *Timentibus*, inquit, 45 *nomen meum orietur sol iustitiae*^h, sine dubio ut faciat iis *dies iustitiae, dies Iesu*. De impiis autem dicit quia occidet iis *sol iustitiae*, sine dubio illis in quibus iustitia dormit in iis et tenebrae iis iniquitatis exortae sunt. Vis autem | 466 | similiter a propheta discere qui sint illi qui habeant *multitudinem pacis*? Audi quomodo dicit in psalmis: *Pax multa diligentibus nomen tuum, et non est illis scandalum*ⁱ. *Dies ergo iustitiae et multitudo pacis exorietur diligentibus nomen Domini*.

Sed habent et impii lucem suam, ex qua sine dubio 55 oriuntur iis *dies mali*. Vis autem et hoc tibi de scripturis probari? Audi quid scriptum est: *Lux*, inquit, *iustis semper, lux autem impiorum exstinguetur*ⁱ. Vides ergo quia est propria quaedam *lux impiorum*, quae *exstinguetur*, et *lux iustorum*, quae permanet *in aeternum*. Et nescio si tam 60 inepte quis intelligat ut putet esse aliquam substantialem lucem aliam quae *impiorum* dicatur et aliam quae *iustorum*. Quod utique nullo modo fieri potest. Una est enim

h. Mal. 4, 2 (3, 20) || i. Ps. 118, 165 || j. Prov. 13, 9 et Job 18, 5

colère? Et encore, si on rapporte aux jours que le Sauveur passa dans la chair le texte: «En ses jours se lèveront la justice et l'abondance de la paix», maintenant, puisque ces jours ne sont plus, ne se lève donc plus «sa justice», et «l'abondance de la paix» du Christ ne se trouve plus chez ceux qui ont la foi et la religion. Bien plutôt donc, chacun, pour ses actes et son genre de vie, acquiert pour lui «des jours», soit d'injustice et de guerre, soit «de justice» et «de paix».

Écoute enfin le prophète: «Sur **Jours des justes,** ceux qui craignent mon nom se **jours des impies** lèvera le Soleil de justice^h», sans nul doute pour leur faire vivre «des jours de justice», «des jours de Jésus». Des impies au contraire, il dit que se couchera pour eux «le Soleil de justice», sans nul doute pour ceux en qui dort la justice et pour qui se sont levées les ténèbres de l'injustice. Et veux-tu apprendre pareillement du prophète quels sont ceux qui doivent avoir «l'abondance de la paix»? Écoute ce qu'il déclare dans les Psaumes: «Paix abondante à ceux qui aiment ton nom, et pour eux il n'est pas de pierre d'achoppementⁱ.» Donc, «des jours de justice et l'abondance de la paix se lèveront pour ceux qui aiment le nom du Seigneur».

Mais les impies aussi ont leur lumière, de laquelle sans nul doute se lèvent pour eux «des jours mauvais». Et veux-tu que cela encore te soit prouvé par les Écritures? Écoute ce qui est écrit: «La lumière pour les justes (brille) toujours, mais la lumière des impies s'éteindra^j.» Donc, tu le vois: il y a «une lumière» propre «des impies» qui «s'éteindra», et «une lumière des justes» qui demeure «pour l'éternité». Et je ne sais si on peut l'entendre assez sottement pour croire qu'il existe quelque lumière matérielle qui serait dite celle «des impies», et une autre, celle «des justes». Ce qui évidemment ne peut être en

467 Si | ergo recte intelleximus qui sint dies qui a Domino
 80 nostro Iesu Christo, *vero lumine*, illuminantur et qui sint
 dies qui ab illo illuminantur *qui se transfiguratur in angelum
 lucis* et cuius lumen *exstinguetur*, competenter intelligere
 possumus etiam istos *dies Iesu* de quibus dicitur quod : *Ser-*
 85 *viuit populus Domino omnibus diebus Iesu*ⁿ; certum est
 namque quod qui habet in se *dies Iesu serviat Domino* nec
 fieri potest ut habens in se aliquis *dies Iesu* et *lumen* Christi
 serviat Zabulo aut serviat avaritiae; nec potest fieri ut illu-
 minetur quis lumine veritatis et serviat mendacio nec potest
 90 deservire. Denique sic et Apostolus dicit: *Quae enim par-*
ticipatio est iustitiae cum iniquitate? Aut quae societas luci
ad tenebras? Quae autem consonantia Christo cum Beliar?
Aut quae pars fideli cum infidele^o?

Oremus ergo ut semper in nobis Christus, qui est *lux*
 95 *vera*^p, faciat dies bonos nec umquam Zabulo nos illumi-
 nante habeamus in nobis *dies malos* de quibus dicit Apos-
 tolus: *Redimentes tempus, quoniam dies mali sunt*^q. *Dies*
enim malos habemus quando carnalia pro spiritualibus quae-

n. Jug. 2, 7 || o. II Cor. 6, 14-15 || p. Cf. Jn 1, 9 || q. Éphés. 5, 16

1. L'avis de Paul est partagé par les spirituels: «C'est le propre de l'ange mauvais, 'qui se déguise en ange de lumière' d'aller d'abord dans le sens de l'âme fidèle, et de l'amener finalement dans le sien», IGNACE DE LOYOLA, *Exercices spirituels* (332. Quatrième règle). On touche ici à la question du «discernement des esprits», l'un des charismes distingués par Paul en *I Cor.* 12, 10, et qui tiendra une grande place dans toute la tradition spirituelle. Il est partout présent dans l'œuvre d'Origène. Dès son *Traité des principes* (III, 2, 4-6; 3, 4-5), «en groupant les détails qu'il donne, a-t-on noté, il serait facile d'écrire un traité du discernement des esprits où serait condensé tout l'enseignement de l'Écriture», M. VILLER, *La spiritualité des premiers siècles chrétiens*, Paris 1930, p. 46. Cf. F. MARTY, «Le discernement des esprits dans le *Περί ἀρχῶν*», *RAM* 34 (1958), p. 147-164 et 253-274. On retrouve le thème *infra*, hom. VIII, 4, fin; dans un dernier petit traité, *PEuch.* 31,6; et dans l'intervalle, en

Avoir des jours de Jésus, c'est servir le Seigneur

Si donc nous avons bien compris quels sont les jours qui sont illuminés par notre Seigneur Jésus-Christ, «la véritable lumière», et quels sont les jours qui sont illuminés par celui «qui se déguise¹ en ange de lumière» et dont la lumière «s'éteindra», nous pouvons correctement comprendre aussi ces «jours de Jésus», dont il est dit: «Le peuple servit le Seigneur tous les jours de Jésusⁿ.» Il est en effet certain que celui qui a en lui «les jours de Jésus sert le Seigneur», et il ne peut se faire que quelqu'un, ayant en lui «les jours de Jésus» et «la lumière» du Christ serve Zabulus², ou serve l'avarice; et il ne peut se faire que quelqu'un soit illuminé par la lumière de la vérité et serve le mensonge; et qui est illuminé de la lumière de la sanctification ne peut être asservi à la débauche et à l'impureté. Enfin, l'Apôtre aussi déclare: «Quelle participation y a-t-il en effet de la justice avec l'iniquité? Ou quelle association de la lumière avec les ténèbres? Mais quel accord pour le Christ avec Béliar? Ou quelle part pour le fidèle avec l'infidèle^o?»

Les jours mauvais Dès lors prions pour que sans cesse en nous le Christ, qui est «la véritable lumière^p», fasse des jours bons, et que jamais, Zabulus nous illuminant, nous ayons en nous «les jours mauvais» dont parle l'Apôtre: «Rachetant le temps, car les jours sont mauvais^q.» Nous avons en effet «des jours mauvais» quand nous cher-

plusieurs homélies: *HomNombr.* XX, 3 et XXVII, 12; *HomJos.* XXXIII, 3; *HomLc.* XII, 4-6 et XXXV, 3-4.

2. *Zabulus*: probablement déformation pour *diabolus*; employé une douzaine de fois, et simplement transcrit. Cf. la note complémentaire 3: «Diable».

rimus, terrena pro caelestibus, pro aeternis caduca, praesentia pro futuris. Si quando ergo huiusmodi in te desideria videris exoriri, scito te in *diebus malis* et pessimis positum; et ideo insiste orationibus ut libereris a *die malo* et, sicut dicit Apostolus, eripiaris de *praesenti saeculo malo*^r; hoc enim modo quo superius diximus non solum *dies fiunt mali*, sed et *saeculum efficitur malum*.

468 2 *Servivit ergo populus Domino omnibus diebus Iesu et omnibus diebus seniorum qui fuerunt post Iesum*^a. Beatus est qui *in diebus Iesu servit Domino*, qui verbo et sapientia eius illuminatur, qui 1 praecceptis eius illustratur, qui ex 5 doctrina eius accipit lumen scientiae. Secundo tamen loco et ille post hunc est beatus qui *in diebus seniorum qui fuerunt post Iesum Domino servit*. Seniores qui vel cum Iesu vel *post Iesum fuerunt*, qui sunt alii nisi apostoli qui et ipsi scriptis et praecceptis suis illuminant corda nostra et faciunt 10 etiam ipsi dies quosdam in nobis ex illa luce quam ipsi ex *vera luce* participati sunt venientes? Qui ergo illuminatur et instruitur ex apostolorum praecceptis et ad servitium Domini apostolicis regulis instituitur, iste est qui *servire dicitur Domino in diebus seniorum qui fuerunt post Iesum*. 15 Vis autem videre quia, sicut *Salvator erat lux vera quae illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum*^b, ita et apostoli *lux* erant *mundi*? In Evangelio scriptum est dicente Domino ad eos: *Vos estis lux mundi*^c. Quodsi etiam

r. Gal. 1, 4.

2 a. Jug. 2, 7 || b. Jn 1, 9 || c. Matth. 5, 14

chons les réalités charnelles au lieu des spirituelles, les terrestres au lieu des célestes, au lieu des éternelles les périssables, les actuelles au lieu des futures. Donc si jamais tu vois se lever en toi des désirs de cette sorte, sache que tu es placé en «des jours mauvais» et même les pires. C'est pourquoi insiste dans tes prières pour être libéré «du jour mauvais» et, comme dit l'Apôtre, pour que tu sois arraché «au présent siècle mauvais^r». Car, sous l'aspect dont nous avons parlé plus haut, non seulement «les jours» deviennent «mauvais», mais encore «le siècle» se fait «mauvais».

Les jours des anciens

2 «Le peuple sert donc le Seigneur tous les jours de Jésus et tous les jours des anciens qui furent après Jésus^a.» Est heureux qui «sert le Seigneur aux jours de Jésus», qui est illuminé par sa parole et sa sagesse, qui est éclairé par ses préceptes, qui reçoit de sa doctrine la lumière de la science. En deuxième lieu toutefois, heureux est encore après lui, qui «sert le Seigneur aux jours des anciens qui furent après Jésus». «Les anciens qui furent» ou avec Jésus, ou «après Jésus», qui d'autres sont-ils sinon les apôtres? Eux aussi illuminent nos cœurs par leurs écrits et leurs prescriptions, et eux encore font en nous des jours qui viennent de cette lumière qu'ils ont reçue en partage de «la lumière véritable». Celui donc qui est illuminé et instruit par les prescriptions des apôtres, et formé par les règles apostoliques pour le service du Seigneur, voilà celui, dit-on, qui «sert le Seigneur aux jours des anciens qui furent après Jésus». Mais veux-tu voir que, comme le Sauveur «était la lumière véritable qui illumine tout homme venant en ce monde^b», de même aussi les apôtres étaient «la lumière du monde»? Il est écrit dans l'Évangile, et c'est à eux que s'adresse le Seigneur: «Vous êtes la lumière du monde^c.» Que si

apostoli sunt *lux mundi*, sine dubio per praecepta et
20 mandata sua illuminant nobis *dies* in quibus *Domino ser-*
viamus.

3 Quod autem dixit : *Omnibus diebus seniorum qui lon-*
giorum dierum fuerunt post Iesum^a, nec hoc mihi otiose
dictum videtur quod *longaevi* vel *longiorum dierum*
dicuntur esse *seniores qui post Iesum fuerunt*. Et quidem
5 Dei est solius nosse *post Iesum* qui fuerit inter *seniores* qui
longiorem diem fecerit, id est qui maiorem ex se emisit
lucem, utrum Paulus an Petrus, Bartholomaeus an Iohannes;
verumtamen *longiorum dierum* dicuntur sancti. E contrario
vero tunc, quando scandalis mundus replebitur, quando
10 *increscente iniquitate refrigescet caritas multorum*^b et
469 quando *veniens Filius hominis* | *difficile fidem inveniet*
super terram^c, tunc non dicuntur futuri *longi* dies, sed
magis abbreviari dicuntur, sicut dixit Dominus quia : *Nisi*
breviati fuissent dies illi, non fieret salva ulla caro^d. Mali
15 ergo dies *breviari* dicuntur, *longaevi* autem sunt et multi
temporis et grandis quodammodo spatii dies boni in quibus
Domino servimus. Vide tamen quia et hoc designavit in
Evangelio quod : *Propter electos breviabuntur dies illi*^d.
Electis ergo *breviabuntur dies mali*, dies iniquitatis et
20 scandalis et, ut ego arbitror, cum semel electis *dies mali*
coeperint *breviari*, semper *breviantur* et *minuuntur*
usquequo ad nihilum redigantur et penitus exolescant atque
ad ultimum pereant. Ex quibus unus puto erat et ille qui

3 a. Jug. 2, 7 || b. Matth. 24, 12 || c. Cf. Lc 18, 8 || d. Matth. 24, 22

les apôtres encore sont «la lumière du monde», sans nul
doute par leurs prescriptions et leurs ordres ils illuminent
pour nous «des jours où nous puissions servir le Seigneur».

Des jours plus longs

3 Mais pour l'expression : «Tous
les jours des anciens qui vécurent
de plus longs jours après Jésus^a»,
il ne me semble pas non plus dit sans raison que furent
«d'un grand âge» ou «de plus longs jours», dit-on, «les
anciens qui vécurent après Jésus». En vérité, il appar-
tient à Dieu seul de savoir lequel fut, parmi «les anciens
après Jésus», celui qui a fait «un jour plus long», c'est-
à-dire qui a fait jaillir de lui une plus grande lumière, si
c'est Paul ou Pierre, Barthélemy ou Jean; néanmoins on
dit que les saints «vivent de plus longs jours». Mais au
contraire, quand le monde sera rempli de scandales,
quand, «l'injustice croissant, la charité de beaucoup se
refroidira^b», et quand, «à sa venue, le Fils de l'homme
trouvera difficilement la foi sur la terre^c», alors on ne
dit pas que les jours vont être «longs», mais on dit plutôt
qu'ils «sont abrégés», comme l'a déclaré le Seigneur : «Si
ces jours n'avaient pas été abrégés, aucune chair ne serait
sauvée^d.» Ainsi, on dit que les mauvais jours «sont
abrégés», tandis que «sont prolongés», durent longtemps,
et, pour ainsi dire, occupent beaucoup d'espace les jours
bons où «nous servons le Seigneur». Note pourtant qu'il
a donné encore cette indication dans l'Évangile : «C'est
à cause des élus que ces jours seront abrégés^d.» C'est
donc «pour les élus que seront abrégés les jours mauvais»,
les jours d'injustice et de scandale et, à mon avis, une
fois que «les mauvais jours» ont commencé à «être
abrégés» pour les élus, sans cesse ils s'abrègent et dimi-
nuent, jusqu'à être réduits à rien, à se décomposer entiè-
rement, et finalement disparaître. Un d'eux, je pense, était
aussi celui qui disait : «Que péricule ce jour où je suis

dicebat: *Pereat ille dies in quo natus sum*^e. Sic ergo *electis* 35 *dies mali breviantur* et pereunt, dies vero seniorum sanctorum longaevi sunt et prolixi.

Sed et illud quod dicentibus nobis occurrit, et utinam Domino suggerente occurrerit, praetereundum non est quod dixit quia: *Servivit populus Domino omnibus diebus* 30 *Iesu*^f; non dixit unum diem fuisse Iesu, sed multi sunt *dies Iesu*. Quos ergo multos ponimus dies secundum hunc ordinem quem exposuimus? Ego sic arbitror quod unus dies ipsius est iustitia, alius sanctificatio, alius prudentia, alius misericordia et sic per singula virtutum bona 35 *dies* computantur *Iesu* in quibus *Domino* servitur, quia in his virtutibus animi *Domino* placetur. Sed et patientiam ipsius computato diem et mansuetudinem et pietatem et bonitatem et omne quod ad virtutem pertinet ipsius dicito diem. Et sic *in omnibus diebus Iesu Domino* servies, id 40 est in omnibus his virtutibus; non enim vult Scripturae sanctae institutio ut aliquas ex his virtutibus habeas | 470 in te et alias negligas, sed ut omnibus his virtutibus adornatus et in earum actibus positus *servias Domino*. Eodem autem modo quis etiam *seniorum dies* habet in se et *in diebus eorum servit Domino*^g, implens illud quod dicit apostolus Paulus: *Imitatores mei estote, sicut et ego Christi*^h.

4. *In diebus*, inquit, *seniorum eorum qui cognoverunt omnia opera Domini*^a. Quis est *qui cognoscit omnia opera Domini*, nisi qui facit ea? Sicut enim dictum est de filiis Heli quia essent *fili pestilentiae, nescientes*

e. Job 3, 3 || f. Jug. 2, 7 || g. Cf. Jug. 2, 7 || h. I Cor. 4, 16.
4 a. Jug. 2, 7

1. Cf. *supra*, Introd., p. 35.

né^e.» Ainsi donc, «pour les élus, les jours mauvais sont abrégés» et périssent, mais les jours des saints anciens sont allongés et de longue durée.

Nombreux sont les jours de Jésus

De plus, il ne faut pas omettre ce qui nous vient à l'esprit quand nous parlons – et fasse le ciel que cela vienne de la suggestion du Seigneur: c'est qu'il a dit: «Le peuple servit le Seigneur tous les jours de Jésus^f.» Il n'a pas dit qu'il y eut un seul jour de Jésus, mais qu'il y a de nombreux «jours de Jésus». Quels nombreux jours présentons-nous donc suivant cet ordre que nous exposons? Pour ma part, j'estime qu'un de ses jours est la justice, un autre la sanctification, un autre la prudence, un autre la miséricorde; et ainsi, grâce à chaque qualité des vertus, on compte «les jours de Jésus» où l'on sert «le Seigneur», parce que dans ces vertus de l'âme on plaît au Seigneur. De plus, compte pour un de ses jours la patience, la douceur, la piété, la bonté, et tout ce qui concerne la vertu, dis-le son jour. Et ainsi «tu serviras le Seigneur dans tous les jours de Jésus», c'est-à-dire dans toutes ses vertus¹. Car l'instruction de l'Écriture sainte ne veut pas que tu aies en toi quelques-unes de ces vertus et négliges les autres, mais que «tu serves le Seigneur», orné de toutes ces vertus et appliqué aux actes qu'elles inspirent. Or de la même manière aussi on a en soi «les jours des anciens», et «on sert le Seigneur dans leurs jours^g», en accomplissant ce que dit l'apôtre Paul: «Soyez mes imitateurs, comme moi, je le suis du Christ^h.»

Connaître les œuvres du Seigneur, c'est les accomplir

4 «Aux jours de ces anciens qui ont connu toutes les œuvres du Seigneur^a.» Quel est celui «qui connaît toutes les œuvres du Seigneur», sinon celui qui les accomplit? De même que l'on dit des fils d'Héli qu'ils étaient «des fils

- 5 *Dominum*^b, non quo ignorarent Dominum, qui utique et doctores erant ceterorum, sed quia sic agebant ut agunt illi qui nesciunt Dominum: hoc modo etiam hic sentiendum est quod dicit: *qui cognoverunt omne opus Domini*. Et non solum inquit: *cognoverunt opus Domini*,
 10 sed addidit: *qui omne opus cognoverunt Domini*, id est qui *cognoverunt* et iustitiae opus Domini et sanctificationis opus et patientiae et mansuetudinis et pietatis; et omne quidquid ex mandatis Dei venit *opus Domini* dicitur. Sed sicut est opus Domini, est sine dubio huic
 15 contrarium opus Zabuli. Certum est enim quia, sicut iustitia opus Dei est, ita et iniustitia opus Zabuli et, sicut mansuetudo opus Dei est, ita et ira vel furor opus sit Zabuli. *Cognovisse* ergo dicuntur opus illi Dei qui faciunt opus eius.
- 20 Ut autem adhuc amplius ex scripturarum auctoritate clarescat quomodo soleat dicere Scriptura cognoscere vel nescire, vide quomodo etiam alibi scriptum est: *Qui custodit*, inquit, *mandatum nesciet verbum malum*^c. *Qui ergo mandatum custodit*, potest fieri ut *nesciat verba*
 25 *mala*? Scit quidem, sed *nescire* pro eo dicitur quod ea cavet et vitat. Sed et de ipso Domino et Salvatore quod dictum est quia: *non novit peccatum*^d, | certum est quia *ignorasse* dicitur *peccatum* pro eo quod non egit opus peccati. Hoc ergo modo et ille dicitur *cognoscere opera*
- 471

b. I Sam. 2, 12 || c. Cf. Eccl. 8, 5 || d. Cf. II Cor. 5, 21.

de pestilence, ne connaissant pas le Seigneur^b», non parce qu'ils ignoraient le Seigneur – eux qui étaient précisément chargés d'enseigner tous les autres –, mais parce qu'ils agissaient comme font ceux qui ne connaissent pas le Seigneur; de cette manière encore il faut comprendre ici sa parole: «ceux qui ont connu toute l'œuvre du Seigneur». Et on ne dit pas seulement: «ils ont connu l'œuvre du Seigneur», mais on ajouta: «qui ont connu toute l'œuvre du Seigneur», c'est-à-dire qui «ont connu» et l'œuvre de justice du Seigneur, et l'œuvre de sanctification, de patience, de douceur, de piété; et tout ce qui vient des commandements de Dieu est dit «œuvre du Seigneur». Mais comme il y a l'œuvre du Seigneur, il y a sans nul doute, contraire à elle, l'œuvre de Zabulus. Il est en effet certain que, de même que la justice est l'œuvre de Dieu, de même aussi l'injustice est l'œuvre de Zabulus; et de même que la douceur est l'œuvre de Dieu, de même aussi la colère ou la fureur est l'œuvre de Zabulus. Dès lors on dit: «ont connu» l'œuvre de Dieu ceux qui accomplissent son œuvre.

Mais pour éclairer davantage encore par l'autorité des Écritures la manière dont l'Écriture a coutume d'employer les termes «connaître» ou «ne pas connaître», vois comment il est encore écrit ailleurs: «Qui garde le commandement ne connaîtra pas de parole mauvaise^c.» Dès lors, «qui garde le commandement», peut-il se faire qu'il «ne connaisse pas de paroles mauvaises»? Il en connaît, bien sûr, mais on dit qu'il «ne connaît pas» pour cette raison qu'il s'en méfie et les évite. De plus, pour ce qui est dit du Seigneur et Sauveur même: «Il n'a pas connu le péché^d», il est certain que l'on dit: «Il a ignoré le péché» pour cette raison qu'il n'a pas accompli l'œuvre du péché. Voilà donc la manière dont il est dit que celui-là aussi «connaît les œuvres du Seigneur» qui accomplit

30 *Domini qui opera Domini facit. Ignorat autem opus Dei qui non agit opus Dei.*

5 Sed et illud quomodo praeterimus quod addidit: *qui cognoverunt opera Domini magna quae fecit in Istrabel^a*? Quid enim? Sunt aliqua *opera Domini* parva ad quorum distinctionem haec *magna* dicantur? Ego
 5 arbitror quod omne quidem Dei opus magnum est, sed pro capacitate eorum quibus operatur, si sibi invicem comparentur, vel magna opera Domini dicuntur esse vel parva. Verbi causa eduxit filios Istrahel de Aegypto *in manu forti* et *bracchio excelso^b*, Aegypto prodigiis
 10 caelestibus verberata *viam fecit in mari^c*, manna in deserto populo dedit^d, *de caelo locutus est ad Moysen^e*, legem conscriptam *in tabulis lapideis^f* dedit. Nonne haec *magna sunt opera Dei*? Sed si illud his compares quod *ita dilexit Deus hunc mundum ut Filium suum*
 15 *unicum daret^g* pro salute mundi, invenies illa omnia parva esse ad huius operis magnitudinem. Quod opus etiam nos et cognoscere debemus et credere et operari *opera Domini^h*, non negligenter, sed fideliter et attente, ut inveniamur et nos *in diebus Iesu Christi et in diebus*
 20 *seniorum*, sanctorum eius apostolorum, cum quibus et societatem caelestis hereditatis mereamur accipere, per ipsum Dominum nostrum Iesum Christum, *cui est gloria et imperium in saecula saeculorum. Amenⁱ.*

5 a. Jug. 2, 7 || b. Deut. 5, 15 || c. Cf. Ex. 14, 21 || d. Cf. Ex. 16 || e. Cf. Ex. 19, 3 s. || f. Cf. Ex. 24, 12 || g. Jn 3, 16 || h. Cf. Jn 6, 49 || i. I Pierre 4, 11.

«les œuvres du Seigneur». Mais ignore l'œuvre de Dieu celui qui n'accomplit pas l'œuvre de Dieu.

Les grandes œuvres du Seigneur

5 De plus, comment omettre cette addition: «qui ont connu les grandes œuvres du Seigneur qu'il accomplit pour Israël^a»? Quoi donc? Y a-t-il des «œuvres du Seigneur» petites, pour la distinction desquelles on dise celles-ci «grandes»? Pour moi, j'estime que toute œuvre de Dieu certes est grande, mais eu égard à la capacité de ceux pour qui elle est faite, si on les compare entre elles, on dit qu'il y a soit des grandes œuvres du Seigneur, soit des petites. Par exemple, il fit sortir d'Égypte les fils d'Israël «à main forte et à bras étendu^b», après avoir frappé l'Égypte de prodiges célestes, «il fit un chemin dans la mer^c», il donna la manne à son peuple dans le désert^d, «du ciel» il parla à Moïse^e, il donna une loi inscrite «sur des tables de pierre^f». N'est-ce point là «des grandes œuvres de Dieu»? Mais si tu leur compares ce fait que «Dieu a tant aimé ce monde qu'il a donné son Fils unique^g» pour le salut du monde, tu trouveras que toutes ces œuvres-là sont petites, par rapport à la grandeur de celle-ci. Cette œuvre, nous aussi nous devons la connaître et y croire, et accomplir «les œuvres du Seigneur^h», sans négligence, mais avec attention et fidélité, afin d'être trouvés nous aussi «dans les jours de Jésus» le Christ, et «dans les jours des anciens», ses saints apôtres, et avec eux aussi de mériter de recevoir la communauté de l'héritage céleste, par notre Seigneur Jésus-Christ en personne, «à qui appartient la gloire et la puissance pour les siècles des siècles. Amenⁱ».

HOMÉLIE II

Mort de Josué et de Jésus. Service des Baals.

Autorité apostolique.

(Jug. 2, 8.10-14)

1: «Jésus, le fils de Navé, est mort», de la mort naturelle, due à la condition humaine. «Mais puisqu'on avait convenu d'appliquer ce qu'on lisait du fils de Navé à notre Seigneur Jésus-Christ», comment dire que Jésus est mort? En certains, il est vivant: en Paul, etc. Il est mort en d'autres: ceux qui le crucifient à nouveau, empêchant tout fruit des vertus, par avarice, luxure, colère, envie, jalousie, ivresse, orgueil, cruauté. Par contre, ce qui est fait par les saints, on dit que le Christ l'opère.

2: Que jamais Jésus-Christ, après être ressuscité des morts, ne meure de nouveau en nous! «Il se leva une autre génération qui ne connut pas Jésus et les grandes œuvres qu'il accomplit.» C'est la génération des mauvaises pensées, des passions, qui sortent du cœur: elle ignore la Crucifixion et la Résurrection.

3: «Elle servit les Baals.» Ce fut le cas des anciens... Mais c'est aussi le nôtre, puisque «ce qui fut écrit le fut, non à cause d'eux, mais à cause de nous, qui touchons à la fin des siècles». De fait, la plainte d'Élie: «Je suis resté seul», reçut la réponse divine: «Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont pas plié les genoux devant Baal.» Il s'agissait des croyants

opposés aux non croyants. Comment l'appliquer au temps du Sauveur? Nulle part, dans l'Écriture, on ne parle de genoux fléchis devant les idoles. Il s'agit de ceux que leurs péchés tenaient enchaînés et entravés; et de nous, quand «nous sommes emmenés captifs sous la loi du péché». Si nous sommes appelés, c'est «à fléchir les genoux au nom de Jésus».

4: L'effet du péché est qu'il attire la colère.

5: Il est livré par Dieu «aux pillards», aux passions: Israël, au cours des événements passés; et nous, «pour qui ces faits ont été mis par écrit», nous pouvons l'être par l'*autorité apostolique*. Cela fut fait par Paul. Ce peut être fait par ceux qui président à l'Église et ont le pouvoir non seulement de délier, mais encore de lier; les pécheurs «sont livrés pour la perte de la chair» quand, à cause de leurs fautes, ils sont retranchés du Corps du Christ; soit que, pour des péchés manifestes, les prêtres les chassent de l'Église, pour provoquer la honte, puis, la conversion; soit que Dieu se retire de leur cœur trouvé vide de Dieu, envahi par l'esprit impur.

HOMILIA II.

De eo quod scriptum est :

Et defunctus est Iesus filius Nave, servus Domini^a.

1 Recitatus est nobis etiam Iesu obitus. Et ille quidem
filius Nave quod *defunctus est*^a, nihil mirum. Naturae
 namque quod debebatur exsolvit. Verum quoniam insti-
 tueramus haec quae de filio Nave legebantur ad Dominum
 5 nostrum Iesum Christum referre, videndum est quomodo
 etiam de ipso dici conveniat quia : *defunctus est Iesus*. Ego
 arbitror, secundum Scripturae tamen et hoc auctoritatem
 loquens, quod in quibusdam vivit Iesus, in quibusdam vero
defunctus est. In Paulo vivit Iesus et in Petro et in illis
 10 omnibus qui merito possunt dicere : *Vivo autem iam non*

Tit. a. Jug. 2, 8.

1 a. Jug. 2, 8

1. «Jésus est vivant..., Jésus est mort...»; «... la justice, la patience, la vérité, et tout ce qu'est le Christ». Ailleurs, *ComRom.* V, fin (PG 14, col. 1056 A), est commentée la vie dans le Christ (*Rom.* 5, 17) en référence à *Rom.* 6, 11 (*viventes autem Deo in Christo Iesu Domino nostro*) en ces termes : «Vivant pour Dieu dans la sagesse, dans la paix, dans la justice, dans la sanctification, toutes vertus qu'est le Christ. Donc vivre en ces vertus, c'est vivre pour Dieu dans le Christ Jésus. Et si, sans justice, sans paix, sans sanctification, et sans toutes les autres vertus personne ne vit pour Dieu, il est certain que personne ne vit

HOMÉLIE II

Sur le passage :

«Et Jésus, le fils de Navé, le serviteur du Seigneur,
 est mort^a.»

**En qui Jésus est
 vivant, en qui
 Jésus est mort?**

1 On nous a lu aussi la mort de
 Jésus. En vérité, rien d'étonnant que
 ce «fils de Navé soit mort^a». Car
 il acquitta ce qui était dû à la nature.

Mais, puisqu'on avait convenu d'appliquer ce qu'on lisait
 du fils de Navé à notre Seigneur Jésus-Christ, il faut voir
 comment, de lui aussi, il convient de dire : «Jésus est
 mort.» Pour moi j'estime, tout en le disant selon l'autorité
 de l'Écriture, qu'en certains Jésus est vivant, mais qu'en
 certains il est mort¹. En Paul Jésus vit, en Pierre, en tous
 ceux qui peuvent dire à juste titre : «Je vis mais ce n'est

pour Dieu sinon dans le Christ Jésus»; une des énumérations qu'Origène multiplie (voir pour *HomJug.* I, 3, fin) du thème des dénominations ou aspects (*ἐπινοιαί*) du Christ. Le thème est au cœur de sa christologie et même, ce qu'on a moins souligné, au cœur de sa morale et de sa spiritualité. Car si d'une part il y a identification de ces vertus au Christ, d'autre part l'identification personnelle de chacun au Christ, ou, si l'on veut, l'adhésion vitale au Christ, est proportionnelle à sa pratique authentique des vertus. Cf. *ComCant.* I, 6, 12-14, et la note complémentaire 14 *ad loc.* : «Les aspects du Christ», *SC* 376, p. 767-768. – Voir aussi *supra*, Introd., p. 35.

ego, vivit vero Christus in me^b. Et iterum dicit : *Mibi autem vivere Christus est et mori lucrum*^c. In istis ergo talibus Iesus vivere merito dicitur.

In quibus autem *defunctus est Iesus*? In illis sine dubio
 15 qui saepe paenitendo et iterum delinquendo velut insultare morti Iesu dicuntur; de quibus scribens ad Hebraeos dicit Apostolus : *Rursum crucifigentes sibi met ipsis Filium Dei et ostentui habentes*^d. Vides ergo quia in peccantibus non solum *defungi* dicitur Iesus, verum et *crucifigi* ab iis asseritur et *illudi*. Sed et tu ipse considera apud te si quando
 20 de avaritia cogitas et cupis aliena diripere, numquid potes dicere quia : *vivit Christus in me*. Aut si de stupro cogitas, si furore exagitaris, si livore succenderis, si invidia stimularis, si temulentia debaccharis, si superbia extolleris, si crudelitate grassaris, numquid potes in his omnibus dicere
 25 quia : *Christus vivit in me*? Sic ergo peccantibus *defungitur Christus* pro eo quod nihil in iis iustitia, nihil patientia, nihil veritas et omnia illa quae Christus est operatur.

473 I A sanctis vero quaecumque fiunt Christus est qui ea
 30 dicitur operari, sicut et Apostolus dicit : *Omnia possum in eo qui me confortat, Christo*^e. Sed et ipse Dominus in evangelii de hoc distinctionem pulcherrimam dedit, cum dicit : *Quicumque confessus fuerit in me coram hominibus, et ego confitebor in eo coram Patre meo qui est in caelis. Qui
 35 autem negaverit me coram hominibus, et ego negabo eum coram Patre meo*^f. Vidisti quia *confitentes in semet ipso dixit confiteri*, quasi qui ipse in iis vivat et operetur opera vitae. In his autem *qui negant* non tenuit eandem verbi simili-

b. Gal. 2, 20 || c. Phil. 1, 21 || d. Hébr. 6, 6 || e. Phil. 4, 13 || f. Matth. 10, 32-33

1. Peut-être allusion aux jeux du cirque, pour lesquels l'Église s'est montrée sévère; cf. AUGUSTIN, *conf.* 6, 7, 11; 8, 13; TERTULLIEN, *spect., passim*.

plus moi, c'est le Christ qui vit en moi^b.» Et il dit encore : «Or pour moi, vivre c'est le Christ, et mourir est un gain^c.» Et dans pareils personnages, on dit à juste titre que Jésus est vivant.

Mais en qui «Jésus est-il mort»? Sans nul doute en ceux dont il est dit que souvent par leurs repentirs et leurs rechutes ils insultent pour ainsi dire à la mort de Jésus : ceux dont l'Apôtre déclare dans sa lettre aux Hébreux : «Ils crucifient à nouveau le Fils de Dieu en eux-mêmes et le bafouent publiquement^d.» Tu le vois donc : en ceux qui pèchent, on affirme non seulement que Jésus meurt, mais qu'il «est crucifié» par eux et «tourné en dérision». De plus, toi-même considère en toi, si jamais tu songes à l'avarice et désires t'emparer du bien d'autrui, est-ce que tu peux dire : «Le Christ vit en moi»? Ou si tu songes à la luxure, si tu es secoué par la fureur, si tu es embrasé d'envie, si tu es piqué de l'aiguillon de la jalousie, si tu es emporté par l'ivresse, si tu t'exaltes par l'orgueil, si tu te gorges de cruauté¹, est-ce que tu peux dire en tout cela : «Le Christ vit en moi»? Ainsi donc, pour ceux qui pèchent «le Christ meurt», du fait qu'en eux ne produisent rien la justice, rien la patience, rien la vérité, et tout ce qu'est le Christ.

Mais tout ce qui est fait par les saints, on dit que c'est le Christ qui l'opère, comme déclare aussi l'Apôtre : «Je puis tout en celui qui me fortifie, le Christ^e.» De plus, le Seigneur lui-même dans les Évangiles a donné sur ce point une distinction remarquable, quand il dit : «Quiconque se déclarera pour moi devant les hommes, moi aussi je me déclarerai pour lui devant mon Père qui est aux cieux. Mais qui me reniera devant les hommes, moi aussi je le renierai devant mon Père^f.» Tu l'as vu : «ceux qui se déclarent», il a dit qu'ils «se déclarent pour lui-même», comme celui qui en eux vivait en personne et opérât les œuvres de vie. Mais pour «ceux qui renient»,

tudinem, ut diceret quia qui negaverit in me, et ego negabo
 40 in eum, sed *qui negaverit me coram hominibus, et ego
 negabo eum coram Patre meo*, ut ostenderet quia qui *negat*
 quidem se extra ipsum est, qui autem *confiteatur* in ipso
 est. Propterea ergo et hic Scriptura dicit quia, cum *defunctus*
 45 *Iesum et opera quae fecit in Istrabel*^a.

2 *Et fecerunt filii Istrabel malignum ante Deum*^a. Omni-
 potens dominator Deus, praesta ne unquam accidat nobis
 ut Iesus Christus, posteaquam surrexit a mortuis, rursum
 moriatur in nobis. Quid enim mihi prode est si in aliis vivat
 5 ex virtute et in me moriatur ex infirmitate peccati? Quid
 mihi prode est si in me et in meo corde non vivit et si in
 me opera vitae non perficit? Quid mihi prode est si apud
 alium ex bonis studiis, ex bona fide, ex bonis operibus
 pascitur et reficitur, apud me autem et in corde meo per
 10 malas cogitationes et desideria nefanda, per studia pessima
 474 suffocatur quodammodo et necatur?

Vide enim quid addit Scriptura quia : *Surrexit*, inquit, *gene-*
ratio alia quae non cognovit Iesum et opera quae fecit
magna^b. *Generatio illa quae non cognovit Dominum Iesum*
 15 *ista est malarum cogitationum et pessimarum cupiditatum*
quae procedit ex corde^c. *Ista est generatio quae non*
cognoscit Dominum Iesum neque opus magnum quod fecit
in Istrabel. Vides quia peccatores eo usque veniunt ut et
opus illud magnum et praeclarum quod fecit Dominus obli-
 20 *viscantur, quod crucifixus est pro peccatis nostris et surrexit*

g. Jug. 2, 10.

2 a. Jug. 2, 11 || b. Jug. 2, 10 et 8 || c. Cf. Mc 7, 21

il ne garda point la même comparaison verbale, au point
 de dire : qui reniera contre moi, moi aussi je renierai
 contre lui, mais : « celui qui me reniera devant les hommes,
 moi aussi, je le renierai devant mon Père », pour montrer
 que celui qui le « renie », certes, est en dehors de lui,
 mais celui qui « se déclare » est en lui. Voilà donc pourquoi
 ici également l'Écriture dit : « Quand fut mort Jésus », « se
 leva une autre génération après eux : ils ne connurent
 pas Jésus et les œuvres qu'il accomplit en Israël^b ».

La génération qui n'avait pas connu Jésus

2 « Et les fils d'Israël firent ce
 qui est mal devant Dieu^a. » Dieu,
 maître tout-puissant, fais qu'il ne
 nous arrive jamais que Jésus-Christ,
 après être ressuscité des morts, de nouveau meure en
 nous. Quel profit en effet y a-t-il pour moi s'il vit dans
 les autres par la vertu et meurt en moi par la maladie
 du péché? Quel profit y a-t-il pour moi, s'il ne vit en
 moi et dans mon cœur, et s'il n'accomplit en moi des
 œuvres de vie? Quel profit y a-t-il pour moi si chez un
 autre, du fait d'études bonnes, d'une foi bonne, d'œuvres
 bonnes (le Christ) vient paître et se refaire, alors que
 chez moi et dans mon cœur, par suite de pensées mau-
 vaises, de désirs impies, d'études très mauvaises, il est
 pour ainsi dire étouffé et mis à mort?

En effet, vois ce qu'ajoute l'Écriture : « Il se leva une
 autre génération qui ne connut pas Jésus et les grandes
 œuvres qu'il accomplit^b. » Cette « génération qui ne connut
 pas » le Seigneur « Jésus », est celle « des mauvaises pensées »
 et des passions très perverses, qui « sortent du cœur^c ».
 Telle est la « génération qui ne connaît pas » le Seigneur
 « Jésus » ni « la grande œuvre qu'il accomplit en Israël ».
 Tu le vois : les pécheurs en viennent au point d'oublier
 aussi cette « œuvre grande » et remarquable « que le Sei-
 gneur accomplit », qu'il fut crucifié « pour nos péchés et

propter iustificationem nostram^d. Unde credo quod hanc oblivionem metuens Apostolus dicebat discipulo suo Timotheo quem praecipuum habebat: *Memor esto Christum Iesum surrexisse a mortuis*^e. Sciebat enim quia huius tam
 25 magni operis, quod *surrexit a mortuis*, fieri posset oblivio, si generatio peccatrix oriretur in corde. *Fecit ergo malignum coram Domino generatio altera quae nesciit Iesum*^f neque presbyteros.

3 *Et servivit, inquit, Baalim et dereliquerunt Dominum Deum patrum suorum*^a. Haec quidem fecerunt antiqui, sed quoniam quae scripta sunt non propter illos, sed *propter nos scripta* dicuntur *in quos fines saeculorum devenerunt*^b,
 5 videamus ne maiore ex parte de nobis haec quam de illis dicta videantur. Et vis videre quia non per me, sed per Apostolum de nobis esse ista exponuntur? Audi ipse quid dicat: *In Helia autem quid dicit Scriptura, quomodo interpellat Deum adversum Istrabel? Domine, prophetas tuos occiderunt, altaria tua demoliti sunt et ego relictus sum solus et quaerunt animam meam. Sed quid dicit illi responsum divinum? Reliqui tibi septem milia virorum qui non curvaverunt genua Baal*^c et addit: *Sic ergo, inquit, |*
 475 *et in hoc tempore reliquiae secundum electionem gratiae*
 15 *salvae factae sunt*^d. Vides ergo quia illos qui *curvaverunt genua Baalim* et *qui non curvaverunt* in reliquiis credentium et in multitudine non credentium interpretatur. Et

d. Rom. 4, 25 || e. II Tim. 2, 8 || f. Cf. Jug. 2, 11 et 10.

3 a. Jug. 2, 11-12 || b. Cf. I Cor. 10, 11 || c. Rom. 11, 2-4 || d. Rom. 11, 5

1. Origène a cité Rom. 11, 4, lequel renvoie à III Rois 19, 18: la promesse de Dieu. Élie, découragé par l'apostasie d'une grande partie du peuple de Dieu, s'est enfui sur l'Horeb où Yahvé le reconforte et lui annonce le châtement d'Israël infidèle; il ajoute pourtant: «Mais je laisserai en Israël sept mille hommes, tous les genoux qui n'ont pas

ressuscita en vue de notre justification^d». C'est pourquoi, je pense que, craignant cet oubli, l'Apôtre disait à son disciple Timothée qu'il avait en particulière estime: «Souviens-toi que Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts^e.» Il savait en effet que pourrait se produire l'oubli de cette œuvre si grande – «il est ressuscité d'entre les morts» – si une génération pécheresse naissait dans le cœur. Ainsi donc, «elle fit ce qui est mal devant le Seigneur, l'autre génération qui ne connut point Jésus» ni les anciens^f.

3 «Et elle servit les Baals, et ils
 Plier les genoux devant les idoles abandonnèrent le Seigneur, le Dieu de leurs pères^a.» Les anciens certes le firent. Mais puisque ce qui fut écrit, on le dit «écrit» non à cause d'eux, mais «à cause de nous, qui touchons à la fin des siècles^b», prenons garde que cela ne paraisse avoir été dit en plus grande partie à notre sujet qu'au leur. Et veux-tu voir que ce n'est point par moi, mais par l'Apôtre que ces vérités sont exposées à notre propos? Écoute ce qu'il dit lui-même: «Que dit l'Écriture au sujet d'Élie? Comment en appelle-t-il à Dieu contre Israël? 'Seigneur, ils ont tué tes prophètes, ils ont démoli tes autels; et moi, je suis resté seul et ils en veulent à ma vie.' Mais que lui dit la réponse divine? 'Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont pas plié les genoux devant Baal'^c.» Et il ajoute: «Ainsi donc, même dans ce temps, un reste a été sauvé selon le choix de la grâce^d.» Tu le vois donc: ceux qui «ont plié les genoux devant les Baals, et ceux qui ne les ont pas pliés», il les interprète au sens du reste¹ des croyants et de la multitude des non croyants. Et cela montre que ceux qui au temps du

ployé devant Baal...» Effectivement, avec ces sept mille hommes, Israël triompha de ses ennemis. – Sur la notion de «Reste», voir l'art. de A. LELIÈVRE, s.v., dans *Vocabulaire biblique* (dir. J.-J. von Allmen), Neuchâtel-Paris 1956², p. 252-254.

hoc ostendit quia illi qui in tempore Salvatoris increduli exstiterunt et impii *genua curvaverunt Baalim* et adoraverunt simulacra, hi vero qui credunt et implent opera fidei *non curvaverunt genua Baalim*. Neque enim usquam refertur in historiis vel in evangeliis vel in aliis quibuslibet scripturis quod aliquis tempore Salvatoris genua flexerit simulacris, sed de illis utique hoc dicitur qui peccatis suis adstricti et velut compediti tenebantur. Unde constat quia et nos quotienscumque peccamus et *captivi ducimur in lege peccati^e*, *genua nostra curvamus Baalim*. Sed non in hoc vocati sumus nec ad hoc credidimus ut iterum serviamus peccato et iterum *genua flectamus* diabolo, sed ut *flectamus genua in nomine Iesu*, quia *in nomine Iesu omne genu flectitur caelestium et terrestrium et infernorum^f* et ut *flectamus genua ad Patrem Domini nostri Iesu Christi ex quo omnis paternitas in caelis et in terra nominatur^g*.

Sed quid mihi prode est si *genua* corporis mei ad orationem veniens *flectam Deo* et *genua* cordis mei *flectam* diabolo? Si enim non *stetero firmus adversum astutias diaboli^h*, *flexi genua mea* diabolo. Et si non constanter *stetero adversum iram*, *flexi genua mea* irae. Similiter et si non constanter *adversum libidinem* restitero, *flexi libidini genua* cordis mei. Et in singulis quibusque quae contraria sunt Deo hoc facere videbor, nisi constanter et fortiter *stetero*,

e. Cf. Rom. 7, 23 || f. Phil. 2, 10 || g. Éphés. 3, 14-15 || h. Cf. Éphés. 6, 11

Sauveur demeurèrent incrédules et impies «ont plié les genoux devant les Baals» et ont adoré les idoles; au contraire ceux qui croient et accomplissent les œuvres de la foi «n'ont pas plié les genoux devant les Baals». Nulle part en effet on ne rapporte dans les livres historiques ou dans les Évangiles ou dans n'importe quels autres livres de l'Écriture que quelqu'un au temps du Sauveur ait fléchi les genoux devant les idoles; mais l'expression s'applique évidemment à ceux que leurs péchés tenaient enchaînés et comme entravés. D'où il est clair que nous aussi, chaque fois que nous péchons et «sommes emmenés captifs sous la loi du péché^e», «nous plions nos genoux devant les Baals». Mais nous n'avons pas été appelés dans ce but et n'avons pas cru pour ce but d'être de nouveau esclaves du péché, et de nouveau «fléchir les genoux» devant le diable; mais pour «fléchir les genoux au nom de Jésus», car «au nom de Jésus, tout genou fléchit aux cieus, sur la terre, aux enfers^f», et pour fléchir «les genoux devant le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, de qui toute paternité aux cieus et sur la terre tire son nom^g».

Dieu veut tout Mais quel profit y a-t-il pour moi, si, venant à la prière, «je fléchis devant Dieu les genoux» de mon corps, et «les genoux» de mon cœur, «je les fléchis» devant le diable? Car si «je ne me tiens pas fermement droit face aux astuces du diable^h», «j'ai fléchi mes genoux» devant le diable. Et si «je» ne «me tiens» pas «debout» avec courage «contre» la colère, «j'ai fléchi mes genoux» devant la colère. De même encore, si je ne résiste point avec constance face à la débauche, «j'ai fléchi» devant la débauche «les genoux» de mon cœur. Et pour chacune des réalités qui sont contraires à Dieu, si je ne me tiens pas debout avec courage et constance, je paraîtrai agir

sicut et illi fecerunt qui *coluerunt Baalim et dereliquerunt Deum patrum suorum*ⁱ, qui *eduxit illos de terra Aegypti*ⁱ.
 476 Non igitur putemus, quia videmur simulacra non colere,
 45 propterea haec non etiam ad nostrorum aliquos pertinere. Unusquisque quod prae ceteris colit, quod super omnia miratur et diligit, hoc ei Deus est. Denique hoc est quod ante omnia et super omnia per mandatum suum Deus deposcit ab homine : *Diliges*, inquit, *Dominum Deum tuum*
 50 *ex toto corde tuo et ex tota anima tua et ex totis viribus tuis*^k, praeoccupare quodammodo erga se cupiens totos humanae mentis affectus et sciens quia quod *ex toto corde dilexerit* quis *et ex tota anima atque ex totis viribus*, hoc ei Deus est.

55 Discutiat nunc unusquisque semet ipsum et tacitus ex suo corde recenseat quae in eo potissimum et super cetera omnia flamma amoris exaestuet, qui sibi ardentior ceteris fovetur affectus. Vos ipsi de his habetote iudicium, in statera haec vestri examinis appendite et si quid illud est quod in
 60 dilectionis lance praeponderat, hoc tibi Deus est. Sed vereor ne apud quamplurimos praeponderet amor auri et avaritiae pondus pressa satis lance demergat. Et utique dicetur ad hunc : *Non potes Deo et mammonae* – id est avaritiae – *servire*^l. Vereor et in aliis ne libidinis et voluptatis amor in
 65 tantum praeponderet ut usque ad terram demergat, in aliis amor gloriae saecularis et humanae dignitatis cupiditas super omnia praegravet; et valde paucos esse arbitror qui intra semet ipsos metientes affectus suos et in staterae eos aequa-

i. Jug. 2, 11-12 || j. Cf. Ex. 12, 42 || k. Deut. 6, 5 || l. Matth. 6, 24

1. Voir la note complémentaire 4 : «Examen de conscience».

comme ont agi aussi ceux qui «rendirent un culte aux Baals et abandonnèrent le Dieu de leurs pèresⁱ», qui «les a fait sortir de la terre d'Égypte^j». Parce que nous semblons ne point vénérer les idoles, ne pensons donc pas pour autant que ces textes ne concernent pas aussi certains d'entre nous. Ce que chacun vénère de préférence à tout le reste, ce qu'il admire et aime par-dessus tout, voilà pour lui ce qui est Dieu. Bref, voici ce qu'avant tout et par-dessus tout Dieu exige de l'homme par son commandement : «Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toutes tes forces^k.» Il désire en quelque sorte s'emparer d'avance pour lui de toutes les affections du cœur de l'homme; il sait que ce que quelqu'un «aime de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses forces», c'est Dieu pour lui.

Qu'aimons-nous le plus?

Que chacun maintenant s'interroge lui-même^l, et en silence examine dans son cœur quelle est en lui la flamme d'amour qui l'embrase de préférence et par-dessus tout le reste, quel sentiment brûle en lui plus ardent que tous les autres. Vous-mêmes, jugez-en, à la balance de votre examen pesez-le, et s'il est quelque chose qui pèse davantage à la balance de ton amour, cela est Dieu pour toi. Mais je crains que chez la plupart ne pèse davantage l'amour de l'or et que, le plateau trop chargé, le poids de l'avarice n'enfoncé. Et à cet homme, bien sûr, on dira : «Tu ne peux servir Dieu et Mammon^l», c'est-à-dire l'avarice. Je crains que chez d'autres encore l'amour de la débauche et du plaisir ne soit plus pesant au point d'enfoncer jusqu'à terre; chez d'autres, que l'amour de la gloire du siècle et l'avidité des honneurs humains ne dépasse tout en poids. Et je pense que bien peu sont ceux qui, mesurant leurs sentiments à l'intérieur d'eux-mêmes et les pesant à l'exactitude de la balance, décou-

litate pensantes inveniant quod dilectionis Dei pondus supra
 70 omnia cetera quae sunt humana praeponderet. Scio ego
 eum qui haec apud semet ipsum summa examinatione pen-
 saverat et, cum invenisset quia omnes qui intra se erant
 affectus in illam partem ubi erat Dei caritas vergerent, cum
 omni confidentia dicebat quia : *Neque mors neque vita neque*
 75 *angeli neque virtutes neque praesentia neque futura neque*
altitudo neque profundum neque creatura alia poterit nos
separare a caritate Dei quae est in Christo Iesu Domino
nostro^m. Sed Paulus hic est qui haec ita potuit dicere, quia
neque praesentia neque futura neque creatura alia eum
 80 *separare potest a caritate Dei.*

477 Nos autem atque | utinam vel hoc dicamus quia neque
 aurum neque argentum neque voluptas carnis neque gloria
 saeculi et caduca ac temporalis dignitas vel deliciae cor-
 porales neque liberorum vel coniugis gratia poterit nos
 85 *separare a caritate Dei.* Certe vel illud liceat a nobis confi-
 denter dici quia neque saecularis litteraturae amor neque
 philosophorum sophismata neque mathematicorum decep-
 tiones et astrorum simulati cursus neque divinationes
 subreptiva daemonum fallacia commentatae neque ullus
 90 omnino praescientiae amor per ea quae non licet inqui-
 sitae poterit nos *separare a caritate Dei quae est in Christo*
Iesu.

m. Rom. 8, 38-39

1. Dans le style de la littérature sapientielle (cf. *Job* 11, 5-8) Paul met au défi de le séparer de l'amour de Dieu les forces de tous ordres : naturelles (mort et vie), angéliques (anges et dominations), peut-être démoniaques (puissances, cf. *I Cor.* 15, 24; *I Pierre* 3, 22), cosmiques enfin (hauteur et profondeur).

2. Deux séries d'obstacles à la vie spirituelle : la première pour l'ensemble des chrétiens engagés dans le monde, or, argent, etc. ; la seconde

vrent que le poids de l'amour de Dieu l'emporte sur tout le reste qui est humain. Je sais quant à moi l'homme qui, après avoir pesé cela en lui-même avec la plus grande précision, et comme il avait trouvé que tous les sentiments qui étaient en lui convergeaient vers ce point où était l'amour de Dieu, disait en toute confiance : « Ni la mort ni la vie, ni les anges ni les puissances, ni le présent ni l'avenir ni la hauteur ni la profondeur, ni une autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu, qui est dans le Christ Jésus notre Seigneur^m. » Mais cet homme est Paul¹ qui a pu s'exprimer ainsi parce que « ni le présent ni le futur, ni une autre créature ne peut le séparer de la charité de Dieu ».

Quant à nous, plaise au ciel que nous puissions dire au moins ceci : ni l'or ni l'argent, ni le plaisir de la chair, ni la gloire du siècle et la dignité temporaire et périssable, ni les délices corporelles, ni l'affection pour nos enfants ou pour notre épouse « ne pourront nous séparer de l'amour de Dieu ». Du moins qu'il nous soit permis de dire avec assurance que ni l'amour de la littérature séculière, ni les sophismes des philosophes, ni les tromperies des astrologues et les cours prétendus des astres, ni les prédictions imaginées par la duperie surnoise des démons, ni absolument aucun amour d'une prescience recherchée par des moyens illicites² « ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu qui est dans le Christ Jésus ».

pour l'élite cultivée, littérature, philosophie, astrologie, etc. Cette dernière concernait tout le monde, par l'extraordinaire diffusion de la croyance au fatalisme astral. Condamnations brèves, puis réfutations parurent. Sur les Pères antérieurs, contemporains, plus tard ceux qu'il influença ; sur Origène et la réfutation qu'il opposa, scripturaire, morale, philosophique, scientifique, théologique, pour sauver la liberté humaine et la concilier avec la prescience divine ; sur la théorie des astres-signes et des astres-lettres, des astres signes et non pas causes, voir l'introduction de JUNOD à l'éd. de *Philoc.* 21-27, SC 226, p. 24-65.

Aut non etiam totius gentilitatis error hinc accepit exordium, dum ea quae multum diligunt homines deos
 95 esse volunt et humanis quibusque vitiiis et cupiditatibus
 divinum nomen adscribunt? Pecuniae namque cupidi et
 avaritiae amore flagrantes Mammonem, ut apud Syros, deum
 cupiditatis istius dicunt, libidinis et voluptatis amatores
 Venerem deam sibi vitii huius quo agitantur adscribunt.
 100 Similiter et in ceteris vitiiis hunc ipsum quo urgentur affectum
 deum sibi fecerunt. Unde et Apostolus eadem dicit; ait
 enim: *et avaritia, quod est idolorum cultus*ⁿ. Vides ergo
 quia non solum adorare simulacrum, sed et *avaritiae* studere
idolorum cultus et servitus reputatur. Sic igitur et nos, cum
 105 aliquibus vitiiis ita dediti sumus ut ea *ex toto corde et ex*
tota anima atque ex totis viribus diligamus, adorare idola
 et *abisse post deos* dicimur *alienos*^o.

4 *Et adoraverunt, inquit, deos alienos, deos gentium qui
 in circuitu ipsorum erant et ad iracundiam concitaverunt
 Dominum*^a. Vide quantum faciant peccata ut peccantes
 illum in quo non solum irae nullus affectus est, sed ne
 5 alius quidem passibilis motus nos ad iracundiam provocare
 478 dicamur. Verum ille permanet immutabilis in | sua natura

n. Col. 3, 5 || o. Cf. Jug. 2, 12.
 4 a. Jug. 2, 12

1. «Le courroux de la colère du Seigneur»: cf. *Jér.* 4, 8, cité en *HomJér.* V, 17. Mais «ce qu'on appelle sa colère, ce qu'on nomme son courroux sont un procédé pédagogique»: cf. *CCels.* IV, 72, et la n. 1 *ad loc.*, SC 136, p. 362. Il n'implique rien de vindicatif ni de passionnel. Tel peut être le résumé de multiples passages à travers l'œuvre entière, avec la présentation des modèles humains: le père, le maître ou péda-

L'homme divinise ses passions

D'ailleurs l'erreur de tout le paga-
 nisme n'a-t-elle pas eu son origine
 dans le fait que les hommes veulent
 que les réalités qu'ils aiment beaucoup soient des dieux,
 et qu'ils attribuent un nom divin à tous les vices et toutes
 les convoitises de l'humanité? En effet, avides d'argent et
 brûlant d'amour pour l'avarice, ils appellent Mammon,
 comme chez les Syriens, le dieu de cette cupidité. Les
 amants de la débauche et du plaisir adoptent Vénus comme
 déesse du vice dont ils sont agités. De même aussi pour
 tous les autres vices, ils se sont fait un dieu de cette
 passion même dont ils brûlent. D'où les mêmes propos
 tenus aussi par l'Apôtre; car il affirme: «et l'avarice, qui
 est un culte des idolesⁿ». Donc tu le vois: non seulement
 adorer une image, mais encore s'adonner «à l'avarice» est
 regardé comme «un culte» et un esclavage «des idoles».
 Ainsi donc, nous aussi, quand nous sommes livrés à cer-
 tains vices au point que «nous les aimons de tout notre
 cœur, de toute notre âme, de toutes nos forces», on dit
 que nous adorons des idoles, que «nous sommes allés à
 la suite de dieux étrangers^o».

Effets des péchés: — «la colère» divine

4 «Et ils adorèrent des dieux
 étrangers, les dieux des nations qui
 les entouraient, et ils poussèrent le
 Seigneur à la colère^a.» Vois quels
 sont les effets des péchés, pour qu'il soit dit qu'en péchant,
 nous provoquons à la colère celui en qui ne se trouve
 non seulement aucun sentiment de colère¹, mais pas
 même un autre mouvement de passion. Mais il demeure

gogue, le médecin, l'époux. On ne peut en dresser la liste qui irait du début à la fin de sa prédication: des *Homélies sur Jérémie* (XX, 1, début; L. II, 5, début) aux nôtres (II, 4); du début à la fin de son œuvre, du *Traité des principes* (II, 4, 4) au *Contre Celse* (IV, 71-73; etc.).

nec umquam irae turbatur affectibus; ego autem per ea quae delinquo iram mihi ipse conscisco, sicut dicit Apostolus haec ipse docens: *Secundum duritiam autem tuam*
 10 *et cor impaenitens thesaurizas, inquit, tibi ipsi iram in die irae et revelationis iusti iudicii Dei qui reddet unicuique secundum opera sua*^b.

5 *Irritaverunt ergo Dominum ad iracundiam et dereliquerunt Dominum, coluerunt Baal et Astarten. Et iratus est furore Dominus in Istrabel et tradidit eos in manus diripientium*^a. Quamdiu quis Deo servit, non *traditur in manus diripientium*. Cum autem *dereliquerit Dominum* et servire coeperit passionibus suis, tunc dicitur de eo quia: *Tradidit eos Deus in passiones ignominiae*, et iterum: *Tradidit eos in reprobum sensum, ut faciant ea quae non conveniunt*^b.
 10 *Quare? Quia repleti sunt, inquit, omni iniquitate, nequitia, fornicatione, avaritia*^c et ceteris omnibus quae dicuntur, sicut et hic modo quia *servierunt, inquit, et adoraverunt Baalim et Astarten, tradidit illos Deus in manus diripientium; et factus est in manibus inimicorum suorum*^d.

Haec enim, ut saepe iam dixi, Iudaei tamquam historias
 15 rerum gestarum et praeteritarum legunt. Nos autem *propter quos haec scripta*^e dicuntur scire debemus quia, si peccaverimus Domino et animi nostri voluptates ac desideria carnis velut Deum colamus, tradimur etiam nos et apos-

b. Rom. 2, 5-6.

5 a. Jug. 2, 12-14 || b. Rom. 1, 26 et 28 || c. Rom. 1, 29 || d. Jug. 2, 13-14 || e. Cf. I Cor. 10, 11

immuable dans sa nature, sans être jamais troublé par des sentiments de colère. C'est moi qui, par mes fautes, attire moi-même sur moi la colère, comme déclare l'Apôtre qui donne lui-même cet enseignement: «Par ta dureté, par ton cœur impénitent, tu amasses contre toi un trésor de colère pour le jour de colère où se révélera le juste jugement de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres^b.»

5 «Ils irritèrent le Seigneur le
 – les passions poussant à la colère. Ils abandonnèrent le Seigneur et rendirent un culte à Baal et à Astarté. Et le Seigneur fut enflammé de fureur contre Israël, et il les livra aux mains des pillards^a.» Tant qu'un homme sert Dieu, il n'est pas «livré aux mains des pillards». Mais quand «il abandonne le Seigneur» et commence à servir ses passions, alors il est dit à son sujet: «Dieu les a livrés à leurs passions d'ignominie»; et encore: «Dieu les a livrés à leur esprit sans jugement, pour faire ce qui ne convient pas^b.» Pourquoi? Parce qu'«ils ont été remplis de toute sorte d'iniquité, de méchanceté, de fornication, d'avarice^c» et de tous les autres vices énumérés; de la même manière il dit encore ici maintenant: parce que «ils servirent et adorèrent les Baals et Astarté, Dieu les livra aux mains des pillards; et (Israël) tomba aux mains de ses ennemis^d».

– Satan De fait ces textes, comme je l'ai déjà souvent dit, les Juifs les lisent comme des histoires d'événements accomplis et passés. Mais «nous pour qui ces faits ont été mis par écrit^e», nous devons savoir que, si nous avons péché contre le Seigneur, et si nous rendons un culte comme à Dieu aux plaisirs de notre âme et aux désirs de la chair, nous sommes livrés nous aussi, et nous sommes remis par

tolica auctoritate in manus Zabuli concedimur. Audi denique
 20 ipsum dicentem de eo qui peccaverat: *Tradidi*, inquit,
huiusmodi hominem Satanae in interitum carnis, ut spi-
ritus salvus fiat^f. Vides ergo quia et modo non solum per
 apostolos suos Deus *tradidit* delinquentes *in manus inimi-*
 25 *corum*, sed et per eos qui ecclesiae praesident et potes-
 tatem habent non solum solvendi sed et ligandi *traduntur*
 peccatores *in interitum carnis*, cum pro delictis suis a
 479 Christi corpore | separantur.

Et, ut mihi videtur, dupliciter etiam nunc traduntur
 homines de ecclesia in potestate Zabuli: hoc modo quo
 30 superius diximus, cum delictum eius manifestum fit
 ecclesiae et per sacerdotes de ecclesia pellitur, ut notatus
 ab hominibus erubescat et converso eveniat ei illud quod
 sequitur: *ut spiritus salvus fiat in diem Domini nostri Iesu*
Christi^g; alio autem modo quis *traditur Zabulo*, cum pec-
 35 *catum eius manifestum non fit hominibus*, Deus autem *qui*
videt in occulto^h, perspiciens eius mentem et animos vitiis
 ac passionibus servientes et in corde eius non se coli, sed
 aut avaritiam aut libidinem aut iactantiam vel alia huiusmodi,
 istum talem ipse Dominus *tradit Satanae*. Quomodo eum
 40 *tradit Satanae*? Discedit a mente eius et avertit se et refugit
 a cogitationibus eius malis et desideriis indignis et dere-
 linquit *domum* cordis eius *vacuam*. Et tunc complebitur in
 illo homine quod scriptum est: *Cum autem immundus spi-*

f. I Cor. 5, 5 || g. Cf. Matth. 16,19 || h. I Cor. 5, 5 || i. Cf. Matth.
 6, 6

1. Cf. la note complémentaire 3: «Diable».

2. Face à un cas d'inceste, Paul demande aux Corinthiens d'exclure
 le coupable de leur communauté (I Cor. 5); c'est le «livrer à Satan»
 que de le priver ainsi de l'appui spirituel de l'Église et de ses frères.
 Mais la peine est médicinale: d'une part, elle vise à protéger une com-
 munauté encore fragile; d'autre part surtout, elle vise à faire réfléchir

l'autorité apostolique entre les mains de Zabulus¹. Écoute
 enfin (l'Apôtre) lui-même parlant de celui qui avait péché :
 «J'ai livré à Satan² un homme de cette sorte pour la
 perte de la chair, afin que l'esprit soit sauvé^f.» Tu le
 vois donc: maintenant aussi, non seulement par ses
 apôtres Dieu «a livré» ceux qui ont péché «entre les
 mains des ennemis», mais encore, par ceux qui président
 à l'Église³ et ont le pouvoir non seulement de délier
 mais encore de lier^g, les pécheurs «sont livrés pour la
 perte de la chair» quand à cause de leurs fautes ils sont
 retranchés du Corps du Christ.

Et, me semble-t-il, c'est aussi d'une double manière que
 maintenant les hommes sont livrés hors de l'Église au
 pouvoir de Zabulus. De la manière que nous avons dite
 plus haut, quand la faute d'un homme devient manifeste
 à l'Église et qu'il en est chassé par les prêtres, afin que
 noté d'infamie par les hommes il ait honte, et que,
 converti, il lui arrive ce qui suit: «Que son esprit soit
 sauvé au jour de notre Seigneur Jésus-Christ^h.» Et d'une
 autre manière encore un homme «est livré à Zabulus»,
 quand son péché n'est pas manifeste aux hommes, mais
 que Dieu «qui voit dans le secretⁱ» discerne que son
 intelligence et ses dispositions sont asservies aux vices et
 aux passions, et que dans son cœur ce n'est pas lui qui
 est honoré, mais l'avarice, la débauche, la vanité, ou
 d'autres de cet ordre, alors le Seigneur lui-même «livre
 à Satan» cet individu. Comment le «livre-t-il à Satan»?
 Il se retire de son intelligence, il se détourne et s'écarte
 de ses pensées mauvaises et de ses désirs indignes, et
 il laisse «vide la maison» de son cœur. Et alors s'accom-
 plira dans cet homme ce qui est écrit: «Quand l'esprit

le coupable; quand il manifestera son repentir en rompant sa liaison
 incestueuse, il retrouvera sa place au sein de la communauté.

3. Cf. *supra*, Introd., p. 37.

ritus exierit ab homine, circuit loca arida; et si non invenit requiem, redit ad domum suam; et inveniens eam vacantem et mundatam assumit secum septem alios nequiores se spiritus et intrans habitat in domo illa; et tunc fient hominis illius novissima peiora prioribus^l.

Hoc ergo modo intelligendum est Deum tradere quos
 50 tradit, non quia ipse tradat aliquem, sed ex eo quod delinquit indignos, eos scilicet qui se non ita excolunt et a vitiis purgant ut libenter in iis habitet Deus. Ipso refugiente atque avertente se ab anima quae in immunditia ac vitiis posita est, tradita dicitur ex eo quod Deo vacua invenitur
 55 et invaditur ab spiritu nequam. Et ideo nos summo studio vigilemus et festinemus purgare nos a vitiis et concupiscentiis malis ut Deum intra nos tenere possimus et ut habitare dignetur in nobis, dum delectatur et actibus et sermonibus et cogitationibus nostris, si secundum ipsius voluntatem geramus cuncta quae gerimus, ut *sive manducamus, sive bibimus, sive aliud quid facimus, omnia in nomine faciamus Domini^k* nostri Iesu Christi *cui est gloria et imperium in saecula saeculorum. Amen^l.*

j. Matth. 12, 43-45 || k. I Cor. 10, 31 || l. I Pierre 4, 11.

impur est sorti d'un homme, il parcourt les lieux déserts; et s'il ne trouve pas de repos, il retourne dans sa maison; et la trouvant vide et nettoyée, il prend avec lui sept autres esprits plus méchants que lui, il entre et habite dans cette maison; et alors le dernier état de cet homme deviendra pire que le premier^l.»

Dieu abandonne les indignes

Voilà donc de quelle manière on doit comprendre que Dieu «livre» ceux qu'il livre: ce n'est pas que lui-même livre quelqu'un; mais c'est du fait qu'il abandonne les indignes, c'est-à-dire ceux qui ne l'honorent pas et ne se purifient pas de leurs vices de telle manière que Dieu habite en eux volontiers. Il s'écarte et s'éloigne de l'âme qui est installée dans l'impureté et les vices, on la dit livrée du fait qu'elle est trouvée vide de Dieu, et est envahie par l'esprit mauvais. Aussi bien, nous, avec le plus grand soin veillons, et hâtons-nous de nous purifier des vices et des désirs mauvais, afin de pouvoir retenir Dieu à l'intérieur de nous-mêmes, et afin qu'il daigne habiter en nous, tant qu'il prend plaisir à nos actions, à nos paroles, à nos pensées, si nous faisons selon sa volonté tout ce que nous faisons; en sorte que «soit que nous mangions, soit que nous buvions, soit que nous fassions quelque autre chose, nous fassions tout au nom de notre Seigneur» Jésus-Christ^k, «à qui appartiennent la gloire et la puissance pour les siècles des siècles. Amen^l».

HOMÉLIE III

Les fils d'Israël livrés «aux mains de leurs ennemis»,
 Gothoniel et Aoth.
 (Jug. 3, 7-16)

1: «Les fils d'Israël servirent les Baals et les bois sacrés» des nations; alors «ils furent livrés» par un juste jugement de Dieu «aux mains de Chusarsaton», nom qui veut dire «leur humiliation»: ils furent donc livrés à l'humiliation. Pareil moyen d'assurer la santé est employé non seulement à l'égard des anciens, mais à l'égard de l'Église, des âmes adonnées à l'orgueil, l'arrogance, aux dignités du siècle.

2: Ceux qui sont livrés à cause de leur péché crient vers le Seigneur, et il les libère. Chacun de nous peut souffrir du même vice d'orgueil; même les prêtres et les lévites, autour de l'autel. Mais le Seigneur bienveillant mêle la miséricorde à la sévérité, tient compte du repentir. Quand on crie vers lui, il suscite un sauveur.

3: Ce fut d'abord Gothoniel, «le temps de Dieu pour moi». Il libéra le premier peuple. Après le cri vers le Seigneur, «l'Esprit du Seigneur fut sur Gothoniel, et il fut juge en Israël». C'est l'un de ceux dont le petit livre des Juges rapporte les hauts faits, mais aussi les actions coupables, pour l'instruction des chefs et des juges dans l'Église, la foule de juges dans toutes

les églises, auxquels fut confié le jugement non seulement sur les actions mais sur les âmes. Après huit ans d'esclavage pour les fautes d'un grand nombre, la terre fut en repos quarante ans pour la justice d'un seul.

4: Gothoniel mourut, les fils d'Israël continuèrent à faire le mal. A chercher selon la lettre, on découvrira que les ennemis n'auraient pas de pouvoir si nos vices ne leur en donnaient. A examiner selon les sens spirituels, on trouvera qu'il en est de même pour les puissances contraires.

5: «Les fils d'Israël furent asservis à Églon dix-huit ans.» D'après la mesure du péché et le délai de notre conversion se comptent les années du châtement: là, «huit ans», ici, «dix-huit». Alors ils crièrent vers le Seigneur, qui leur suscita comme sauveur Aoth, guerrier ambidextre. Digne chef du peuple et juge dans l'Église, il ne fait rien de gauche, il est droit dans la foi, droit dans les actions. On pourrait dire, selon l'intelligence spirituelle, que tous les saints sont ambidextres, Zabulus et ses princes, ambigauchers.

6: Que fit ce juge ambidextre? «Il se fit un glaive à double tranchant, et se l'attacha à la cuisse droite.» On l'a dit plus haut: ceux que Dieu suscite pour le salut du peuple, sauveurs ou juges, portent l'image de certains chefs de «la milice céleste» et des puissances d'en haut. On doit le fonder par l'autorité de l'Écriture, voir, dans le livre de l'Exode, l'épisode de l'ange exterminateur; et dans les livres historiques, sous Sennachérib, celui de «l'ange du Seigneur». Si jamais nous sommes livrés à la captivité pour nos péchés, crions vers le Seigneur: non en parole, mais en esprit.

HOMILIA III.

De eo quod traditi sunt filii Istrahel *in manus inimicorum*^a et de Gothoniel et Aoth.

1 Quando *fecerunt filii Istrahel malignum in conspectu Dei, et obliti sunt Domini Dei sui* ac relinquentes eum *servierunt Baalim et lucis*^a gentium, tunc *thesaurizantes sibi ipsis iram*^b, *traditi sunt* iusto Dei iudicio^b *in manus inimicorum*^c secundum haec quae praesens lectio declaravit, *in manus*, inquit, *Chusarsaton regis Mesopotamiae*^d. Interpretatur autem Chusarsaton humiliatio eorum. *Traditi ergo sunt in manus* eius qui humiliaret eos. Et quia ipsi in excelsis montium impie agebant in altissimum, propterea
10 ab ipso in humilitatem traduntur.

Sed nolo putes quia erga antiquos solummodo erat haec divina providentia, ut eos qui impie exaltabantur traderet humiliandos et salubri medicinae ratione contraria contrariis

Tit. a. Cf. Jug. 2, 14.

I a. Jug. 3, 7 || b. Cf. Rom. 2, 5 || c. Cf. Jug. 2, 14 || d. Jug. 3, 8

1. Divinités cananéennes: «Baal, 'le Seigneur' est le principe divin masculin, souvent considéré comme le possesseur du sol; Astarté, correspondant à l'Ishtar assyrienne, est la déesse de l'amour et de la fécondité», *Bj*, note *ad Jug.* 2, 13.

2. Cf. *IV Rois* 17, 10; *Jér.* 2, 20; etc.

HOMÉLIE III

Sur ce fait que les fils d'Israël furent livrés «aux mains de leurs ennemis^a», et sur Gothoniel et Aoth.

Le châtement d'Israël

1 Quand «les fils d'Israël firent ce qui est mal au regard de Dieu, et oublièrent le Seigneur leur Dieu», et l'abandonnant, «servirent les Baals¹ et les bois sacrés^a» des nations, alors, «amassant contre eux-mêmes un trésor de colère^b», «ils furent livrés» par un juste jugement de Dieu^b «aux mains des ennemis^c» d'après l'annonce du présent passage: «aux mains de Chusarsaton, roi de Mésopotamie^d». Or, Chusarsaton se traduit par «leur humiliation». Donc, «ils furent livrés entre ses mains» pour qu'il les humiliât. Et parce qu'au sommet des montagnes² ils se conduisaient d'une façon impie contre le Très-Haut, pour cette raison, ils sont livrés par lui à l'humiliation.

Le châtement nous guette

Mais je ne veux pas te laisser croire que c'est uniquement à l'égard des anciens que s'exerçait cette divine Providence pour livrer à l'humiliation ceux qui s'élevaient d'une façon impie, et pour soigner, selon une salutaire

curarentur, nunc autem omnipotenti Deo erga ecclesiam
 15 suam deest huiusmodi salubritas providentiae. Est etiam
 nunc *Chusarsaton rex Mesopotamiae* cui traduntur humili-
 andae et affligendae animae quae christiana humilitate
 contempta in superbiam se atque arrogantiam dederunt.
 Odiosum satis est in conspectu Dei superbiae vitium, quia,
 20 sicut Scriptura dicit: *initium discedendi a Deo superbia*^e,
 481 et iterum alibi Scriptura dicit: *Deus | superbis resistit, humili-*
bus autem dat gratiam^f. Si quis igitur Christi humilitate
 contempta qui propter nos, *cum Deus esset, homo factus*
est et humiliavit se usque ad mortem^g, extollitur et effertur,
 25 ad potestates atque ad dignitates saeculi prosilit et artes
 quibus haec assequi nititur, etiamsi contra fidem et reli-
 gionem sint, non refugit nec horrescit, dummodo quod
 cupit obtineat, inde evenit ut *faciat malignum in conspectu*
Domini^h; et, posteaquam summis indeptus fuerit infulis
 30 potestatum et ad ipsa superbiae fastigia summa conscen-
 derit, inde deiectus traditur huic *Chusarsaton*, uni scilicet
 ex *aeris principibus*ⁱ – sicut et alibi Pharaon et alibi
 Chiram –, ut humiliet eum qui nimis fuerat exaltatus, ut
 affligat et conterat donec respiscat et quaerat Dominum;
 35 quia, cum esset in superbia et elatione constitutus, igno-
 rabat Deum.

2 Nunc ergo hi qui traduntur pro peccato, in tribula-
 tione positi, videamus quid faciunt. Illud profecto quod
 scriptum est: *Et clamaverunt ad Dominum cum tribula-*
rentur et de necessitatibus eorum liberavit eos. Et eduxit eos

e. Sir. 10, 12 || f. I Pierre 5, 5 || g. Cf. Phil. 2, 6-8 || h. Cf. Jug.
 3, 7 || i. Cf. Éphés. 2, 2.

1. On a signalé l'intérêt et l'utilisation par Origène des connaissances
 médicales du temps. A la méthode des contraires préconisée par celles-
 ci, il compare un «remède» providentiel: de même qu'à l'idolâtrie
 succède «l'humiliation» – que signifie le nom de Chusarsaton –, suivant
 la sentence scripturaire «qui s'élève sera abaissé» (Lc 14, 11).

pratique médicale les contraires par les contraires¹, mais
 que maintenant Dieu Tout-Puissant n'a plus envers son
 Église, dans sa providence, de pareils moyens d'assurer
 la santé. Maintenant encore, il y a «Chusarsaton roi de
 Mésopotamie», à qui sont livrées pour être humiliées et
 affligées, les âmes qui, méprisant l'humilité chrétienne,
 s'adonnèrent à l'orgueil et à l'arrogance. Au regard de
 Dieu, ce vice de l'orgueil est vraiment odieux, car, au
 dire de l'Écriture: «Le point de départ de l'éloignement
 de Dieu est l'orgueil^e.» Et ailleurs elle dit encore: «Dieu
 résiste aux orgueilleux, mais aux humbles il donne la
 grâce^f.» Si donc, méprisant l'humilité du Christ, qui, à
 cause de nous, «alors qu'il était Dieu, s'est fait homme
 et s'est humilié jusqu'à la mort^g», on s'exalte et s'enor-
 gueillit, on se précipite vers les charges et les dignités
 du siècle, on n'écarte pas les moyens par lesquels on
 s'efforce de les obtenir, et on n'en a point d'horreur,
 même s'ils sont contraires à la foi et à la religion, pourvu
 que l'on obtienne ce que l'on désire: il s'ensuit que «l'on
 fait ce qui est mal au regard du Seigneur^h». Et, après
 avoir obtenu les plus glorieuses marques du pouvoir et
 s'être hissé jusqu'aux plus hautes cimes de l'orgueil, pré-
 cipité de là, on est livré à ce «Chusarsaton», c'est-à-dire
 à un des «princes de l'empire des airsⁱ» – comme ailleurs
 encore à Pharaon, et ailleurs à Chiram – pour qu'il humilie
 celui qui s'était trop exalté, pour qu'il l'afflige et l'accable,
 jusqu'à ce qu'il se convertisse et cherche le Seigneur; car
 tant qu'il était installé dans l'orgueil et l'arrogance, il
 ignorait Dieu.

L'orgueil du chrétien

2 Maintenant donc, ceux qui sont
 livrés à cause de leur péché, mis à
 l'épreuve, voyons ce qu'ils font.
 Assurément, ce qui est écrit: «Et ils crièrent vers le Sei-
 gneur dans leur épreuve, et il les libéra de leurs far-

5 *de tenebris et umbra mortis, et vincula eorum disruptit*^a. Sed et unusquisque nostrum, etiamsi parvus sit, etiamsi minimus, etiamsi nulla usus sit in saeculo dignitate, potest superbiae vitio laborare; et nihil tam foedum neque execrabile, sicut Scriptura dicit, quam *pauperem superbum et divitem mendacem*^b. Nonnumquam autem morbus iste superbiae penetrat non solum pauperes plebis, verum etiam ipsum sacerdotalem et leviticum ordinem pulsat. Invenias interdum etiam in nobis aliquos qui ad exemplum humilitatis positi sumus et in altaris circulo velut specula quaedam intuentibus collocati in quibus arrogantiae vitium fetet, et de altari Domini quod deberet incensi suavitate flagrare odor taeterrimus superbiae et elationis l renidet. Sed abiciatur, quaeso, ab omni hac sancta ecclesia et praecipue ab his qui ministrant in sanctis odor iste taeterrimus, ut possimus, 20 sicut Paulus dicebat, effici *bonus odor Christi*^c; *ne forte irascatur Dominus*^d et *ad iracundiam provocemus sanctum Istrabel*^e et *tradat nos in manus Chusarsaton*, ut humilitatem quam in scientia Christi docere debuimus in correptionis nostrae tribulatione discamus.

25 Sed vide benignum Dominum misericordiam cum severitate miscentem et ipsius poenae modum iusta et clementi libratione pensantem. Non in perpetuum tradidit delinquentes, sed quanto, inquit, tempore servierunt Baalim, tanto *serviunt* etiam *Chusarsaton*, hoc est *octo annis*^f. Disce 30 haec et tu, o auditor, quisque ille es, qui tibi conscius es alicuius erroris. Et quanto tempore errasse te nosti, quanto

2 a. Ps. 106, 6 et 14 || b. Sir. 25, 2 || c. II Cor. 2, 15 || d. Cf. Ps. 2, 12 || e. Cf. Is. 1, 4 || f. Jug. 3, 8

1. Origène pouvait s'identifier avec le *presbyterium*. Il était prêtre : « Il m'est demandé à moi plus qu'au diacre », *HomJér.* XI, 3; « Je parle de nous, prêtres », *ibid.* XII, 3. Passant par la Palestine, il reçut à Césarée

deux. Et il les fit sortir des ténèbres et de l'ombre de la mort, et il brisa leurs liens^a.» De plus, chacun de nous, même s'il est petit, même tout-petit, même s'il n'a joui d'aucune dignité dans le siècle, peut souffrir du vice de l'orgueil. Et rien n'est si laid, ni odieux, au dire de l'Écriture, qu'«un pauvre orgueilleux ou un riche menteur^b». Mais parfois cette maladie de l'orgueil, non seulement atteint les pauvres du peuple, mais encore elle poursuit l'ordre même des prêtres et des lévites. On peut trouver quelquefois des gens – même parmi nous qui sommes placés pour être des exemples d'humilité et disposés à l'entour de l'autel¹ comme des miroirs pour ceux qui regardent –, des gens chez qui pue le vice de l'arrogance, et, de l'autel du Seigneur qui devrait exhaler le doux parfum de l'encens, se répand l'abominable odeur de la superbe et de l'orgueil. Mais que soit rejetée, de grâce, loin de cette sainte Église et surtout de ceux qui officient dans le sanctuaire, cette détestable odeur, pour que nous puissions comme disait Paul, devenir «la bonne odeur du Christ^c», «de peur que le Seigneur ne s'irrite^d», et que «nous provoquions à la colère le Saint d'Israël^e» et qu'il nous «livre aux mains de Chusarsaton» pour nous apprendre, dans l'épreuve de notre punition, l'humilité que nous aurions dû enseigner comme la science du Christ.

Mais vois : le Seigneur bienveillant mêle la miséricorde à la sévérité, et il évalue le degré de la peine elle-même d'une balance juste et clémente. Ce n'est pas pour toujours qu'il a livré ceux qui péchaient, mais, dit-on, aussi longtemps qu'ils servirent les Baals, aussi longtemps ils «servent» encore «Chusarsaton», c'est-à-dire «huit ans^f». Apprends-le, toi aussi, auditeur, quel que tu sois, qui es conscient de quelque erreur. Et aussi longtemps que tu

l'ordination sacerdotale de la main des évêques de ce pays», EUSÈBE, *H.E.* VI, 33, 4. Cf. NAUTIN, *Origène*, p. 70-71.

tempore deliquisti, tanto nihilominus tempore humilia te
 ipsum Deo et satisfacio ei in confessione paenitentiae. Non
 exspectes ut humiliet te Chusarsaton et invito necessitas
 35 extorqueat paenitentiam, sed ipse praevieni tortoris istius
 manus, quia si te ipse emendaveris, si te ipse correxeris,
 qui illam paenitentiam, sed ipse emendaveris, si te ipse correxeris,
 sed et illud consideremus quia donec servirent Chusar-
 saton hi qui traditi fuerant pro delictis et non clamarent
 ad Dominum, nemo suscitatus est qui salvare eos posset.
 Cum vero clamaverunt ad Dominum, tunc suscitavit
 Dominus salvatorem Istrabel et salvavit eos^h.

3 Salvatorem autem dicit Gothoniél, qui interpretatur
 tempus mihi Dei. Per hunc ergo Gothoniél prior ille populus
 de servitute humilitatis ereptus est et reddita est pax populo
 quam superbia dudum et diversa plebis facinora fugavere.
 Chusarsaton diximus spiritalem quendam posse intelligi
 Gothoniélem regem et unum de adversariis et *aeris potes-*
 10 *tatibus principem*^a, ita consequens mihi videtur etiam
 est esse unum qui ad liberandum populum suscitatus
 Gothoniélem isum qui ad liberandum populum suscitatus
 15 *ostendimus, non solum a contrariis virtutibus impugnamur,*
sed et divinae bonaeque virtutes ad auxilium nostrum mit-
tuntur a Domino. Videamus tamen quis fuerit iste Gothoniél,

8. Cf. Sir. 2, 11 || h. Jug. 3, 9.
 3 a. Cf. Ephés. 2, 2 || b. Cf. Lc. 2, 13 || c. Cf. Hébr. 1, 14

L'auteur du livre des Juges aime à évoquer des apparitions célestes,
 tant à l'intervention divine en faveur du peuple élu. En assimilant
 à des anges de Dieu, Origène veut souligner leur rôle pro-
 phétique, eux aussi, des «envoyés de Dieu».

sais avoir erré, aussi longtemps que tu as péché, aussi
 longtemps et pas moins, humilie-toi devant Dieu et donne
 lui satisfaction dans la confession de ton repentir. N'attends
 point que Chusarsaton t'humilie et que la nécessité contre
 ton gré t'arrache le repentir, mais devance toi-même les
 mains de ce bourreau; car, si toi-même tu t'amendes, si
 toi-même tu te corriges, Dieu est «bon et miséricor-
 dieux^g», lui qui modèrera la vengeance à l'égard de celui
 qui la devance par le repentir.

De plus, considérons-le: tant que ceux qui avaient été
 livrés pour leurs péchés «servaient Chusarsaton» sans
 «crier vers le Seigneur», personne ne fut suscité qui pût
 les sauver. Mais quand «ils crièrent vers le Seigneur, alors
 le Seigneur suscita un sauveur à Israël et il les sauva^h».

Le sauveur Gothoniél

3 Or l'Écriture nomme le sauveur
 Gothoniél, nom qui veut dire «le
 temps de Dieu pour moi». C'est
 donc grâce à ce Gothoniél que ce premier peuple fut
 soustrait à l'esclavage de l'humiliation, et que fut rendue
 au peuple la paix qu'avaient naguère mise en fuite l'orgueil
 et divers méfaits du peuple. Mais puisque nous avons
 dit que Chusarsaton peut être compris comme un roi spiri-
 tuel, «un prince» pris parmi nos adversaires et «les
 puissances de l'empire de l'air^a», ainsi me semble-t-il
 logique aussi que ce Gothoniél, qui fut suscité pour libérer
 le peuple, soit un personnage de «la milice céleste^b» et
 des troupes archangéliques «envoyées en renfort à ceux
 qui reçoivent l'héritage du salut^c». Ce sont des anges
 sauveurs¹ qu'on désigne sous les traits soit de Gothoniél,
 soit d'Aoth. En effet, comme on l'a souvent montré, non
 seulement nous sommes attaqués par des puissances
 contraires, mais encore des puissances divines et bonnes
 sont envoyées à notre secours par le Seigneur. Voyons
 toutefois qui fut ce Gothoniél, de quelle famille, de quelle

cuius familiae, cuius nobilitatis. *Filius*, inquit, *Cenez frater Chaleb*^d, illius laudabilis et admirandi viri Chaleb qui fuit comes et socius Iesu Nave, de quo, prout potuimus, in suis locis quae visa sunt disseruimus.

20 Quid ergo dicit Scriptura de isto Gothoniel? Posteaquam dixit quia: *Clamaverunt filii Istrabel ad Dominum*^e, *factus est*, inquit, *Spiritus Domini super Gothoniel et iudicavit Istrabel*^f. Putas est in nobis aliquis qui ita validum et ita iustum *clamorem emittat ad Dominum* ut dignus sit exaudiri
25 et mereatur populus accipere iudicem, et talem iudicem quem *Spiritus Dei* repleat ut possit rectum tenere iudicium? Unde et liber ipse Iudicum dicitur et describuntur in eo iudices qui iudicaverunt populum.

Sicut enim alii libri Regum dicuntur vel Regnorum in
30 quibus describitur unusquisque regum quomodo regnaverit et quid egerit, ita et in hoc libello gesta Iudicum referuntur et describitur non solum si quid ab his recte et utiliter gestum est, verum et si quid culpabiliter admissum est. Cur tamen utrumque descriptum est, si requiris: ut nunc
35 ecclesiae principes vel iudices pervidentes ea quae ab his laudabiliter gesta sunt priorum sequantur exempla; si qua vero in illis culpantur, ut isti caveant et declinent. Magna ergo laus primi huius iudicis Gothoniel refertur, quod *Spi-*
484 *ritus Dei factus est super eum* et per Spiritum Dei *iudi-*
40 *cabat Istrabel*^g, quod ego de alio quodam dictum non valde memini. Sunt ergo et hodie ecclesiarum omnium quae sunt sub caelo quamplurimi iudices quibus iudicium non solum

d. Jug. 3, 9 || e. Jug. 3, 9 || f. Jug. 3, 10 || g. Cf. Jug. 3, 10

1. *Homfjos. XX, 3-6*; cf. *supra*, *Introd.*, p. 7.

2. On disait au temps d'Origène «Livre des Rois, ou des Règnes». JÉRÔME allait contribuer à fixer l'usage actuel: «Il est bien mieux de dire *Malachim*, c'est-à-dire 'des Rois', que *Mamlachot*, c'est-à-dire 'des Règnes'» (*Prologus galeatus*, dans *Biblia Sacra iuxta Vulgatam Versionem*, t. I, Stuttgart 1969, p. 364, l. 31-32).

noblesse. C'était «le fils de Cenez, le frère de Caleb^d», de ce héros Caleb digne de louange et d'admiration, qui fut le compagnon et l'associé de Jésus Navé, dont nous avons, autant que possible, expliqué en son lieu ce qui nous a paru bon¹.

Que dit donc l'Écriture de ce Gothoniel? Après avoir dit: «Les fils d'Israël crièrent vers le Seigneur^e», elle ajoute: «L'Esprit du Seigneur fut sur Gothoniel, et il fut juge en Israël^f.» A ton avis, se trouve-t-il parmi nous un homme capable de «pousser vers le Seigneur un cri» assez puissant et assez juste pour qu'il soit digne d'être exaucé, et que le peuple mérite de recevoir un juge, et un juge tel que «l'Esprit de Dieu» le remplisse, afin qu'il puisse conserver un jugement droit? De là vient le nom de livre des Juges, où l'on présente les juges qui ont jugé le peuple.

Le livre des Juges Comme en effet d'autres livres sont dits livres des Rois ou des Règnes², où l'on présente chacun des rois, comment il a régné et ce qu'il a fait, de même aussi dans ce petit livre sont rapportés les hauts faits des Juges; et on raconte non seulement si parmi eux fut accompli quelque chose de juste et d'utile, mais encore si fut permis quelque chose de coupable. Pourtant, si tu demandes pourquoi parler de l'un et l'autre: c'est pour qu'aujourd'hui les chefs et les juges dans l'Église, discernant ce qui fut accompli par eux de louable, suivent les exemples des prédécesseurs. Si, au contraire, des fautes leur sont reprochées, c'est pour qu'eux aussi soient en garde et les évitent. Donc c'est une grande louange qui est rapportée de ce premier juge Gothoniel: «L'Esprit de Dieu fut sur lui», et par l'Esprit de Dieu «il jugeait Israël^g», louange que, pour ma part, je ne me rappelle guère avoir entendue d'aucun autre. Il y a donc aujourd'hui aussi une foule de juges dans toutes les églises qui sont sous le ciel,

rerum gestarum datum est, sed et animarum. Verum nescio si qui sit talis ecclesiae iudex quem dignum facit *Deus*
 45 *Spiritu suo replere* ut, sicut Gothoniél iste testimonio Scripturae decoratus est, ita etiam ipsi de quibus hoc optamus Dei testimonium mereantur. Ait ergo: *Et factus est super eum Spiritus Domini et iudicavit Istrabel. Et exiit ad bellum et tradidit Dominus in manus eius Chusarsaton regem*^h.
 50 Quare hoc? Quia *Spiritus Domini* erat in eo et *confortata est manus eius super Chusarsaton*^h. Et post haec dicit quia: *Quievit terra sub eo iudice quadraginta annis*ⁱ. Vides quam larga est divina clementia. *Octo annis filii Istrabel servierant*^j pro multorum delictis, *quadraginta annis*^k pro unius
 55 iustitia in pace perdurant.

4 Sed quid dicitur post haec? *Et defunctus est, inquit, Gothoniél filius Cenez*^a. Rem video periculosam. *Defunctus est Gothoniél*. Quare? Quia iam indignus erat populus qui haberet iudicem talem. Denique in consequentibus dicit illo
 5 defuncto: *Et adiecerunt, inquit, filii Istrabel facere malignum in conspectu Domini; et confortavit Dominus Eglon regem Moab adversum Istrabel*^b. Considera quia pro eo quod indigni erant iam habere principem talem, propterea aufertur ab iis bonus iudex. Et quia *fecerunt malignum*
 10 *in conspectu Domini*, excitatur iis hostis pessimus Eglon rex Moab.

Vides quia nostra peccata vires hostibus praebent et quando nos *facimus malignum in conspectu Domini* et delinquimus, tunc *confortantur a Domino* adversarii nostri,

h. Jug. 3, 10 || i. Cf. Jug. 3, 11 || j. Cf. Jug. 3, 8 || k. Jug. 3, 11.
 4 a. Jug. 3, 11 || b. Jug. 3, 12

auxquels fut confié le jugement non seulement sur les actions, mais encore sur les âmes. Mais je ne sais si aucun juge dans l'Église est tel que «Dieu» le rende digne «d'être rempli de son Esprit», de sorte que, comme ce Gothoniél fut honoré de ce témoignage de l'Écriture, de même eux aussi pour qui nous le souhaitons méritent le témoignage de Dieu. Elle déclare donc: «Et l'Esprit du Seigneur fut sur lui, et il fut juge en Israël. Et il sortit pour engager le combat et le Seigneur livra entre ses mains le roi Chusarsaton^h.» Pourquoi cela? Parce que «l'Esprit du Seigneur» était sur lui, et «sa main fut plus forte que Chusarsaton^h». Et après cela, elle dit: «La terre fut en repos sous ce juge quarante ansⁱ.» Tu vois de quelle largeur est la clémence divine. «Huit ans les fils d'Israël avaient été des esclaves^j» pour les fautes d'un grand nombre, «quarante ans^k» pour la justice d'un seul ils demeurent en paix.

Après la mort de Gothoniél

4 Mais que dit-on après cela? «Et Gothoniél, fils de Cenez, est mort^a.» Je vois une situation pleine de péril. «Gothoniél est mort.» Pourquoi? Parce que déjà le peuple était indigne d'avoir un pareil juge. Et puis dans la suite, lui une fois mort, on dit: «Les fils d'Israël continuèrent à faire ce qui est mal au regard du Seigneur; et le Seigneur fortifia Eglon, roi de Moab, contre Israël^b.» Note que du fait qu'ils n'étaient plus dignes d'avoir un pareil chef, pour cela leur est enlevé un bon juge. Et parce qu'ils «ont fait le mal au regard du Seigneur», est suscité contre eux le pire ennemi, «Eglon, roi de Moab».

Nos péchés fournissent des forces aux ennemis

Tu le vois: nos péchés fournissent des forces aux ennemis et, quand «nous faisons le mal au regard du Seigneur» et péchons, alors nos adversaires «sont fortifiés par le Seigneur», alors

15 tunc vires contrariis dantur. Hoc sive secundum litteram
 quaeras, ita invenies quia non invalescerent hostes nisi iis
 vires nostra delicta conferrent; sive in spiritalibus consi-
 485 deres, similiter contrariae virtutes | non invalescerent
 adversum nos nec ipse Zabulus in nobis aliquid praeva-
 20 leret nisi ei vires ex nostris vitiis praeberemus; valde
 infirmus esset adversum nos nisi nos eum fortem in pec-
 cando faceremus et nisi per peccata nostra locum introeundi
 et dominandi inveniret in nobis. Propterea denique et Apos-
 tolus praemonet dicens: *Nolite locum dare Zabulo*^c, sicut
 25 et hic modo legimus quia, posteaquam *fecerunt filii Istrahel*
malignum in conspectu Domini, locum dederunt Zabulo.
Confortavit enim Dominus Eglon regem Moab et adiunxit
ei omnes filios Ammon et Amalec^d. Non solum, inquit, ipse
confortatus est ex peccatis filiorum Istrahel, sed adiunguntur
 30 *ei socii nequam ex filiis Ammon et Amalec qui cum ipso*
pariter impugnent Istrahel.

5 *Et servierunt, inquit, filii Istrahel Eglon regi Moab decem*
et octo annis^a. Observa quia etiam mensuras poenae indicat
 Scriptura divina; ibi *octo annis*^b et hic *decem et octo* dicit.
 Certum est autem quod secundum peccati modum et
 5 conversionis nostrae moram etiam castigationis tempora ter-
 minantur. Transierunt enim et isti *decem et octo anni* ser-
 vitutis et non refertur quia *clamaverunt ad Dominum* vel
 conversi sunt a malitia sua, sed post decem et octo annos
 iterum dicitur quia: *Clamaverunt filii Istrahel ad Dominum*
 10 *et suscitavit eis Dominus salvatorem Aoth filium Gera, filii*
Gemini, virum ambidextrum^c. Ecce qualis est iste qui sus-

c. Éphés. 4, 27 || d. Jug. 3, 12.13.

5 a. Jug. 3, 14 || b. Jug. 3, 8 || c. Jug. 3, 15

1. Exemple de la division binaire des sens de l'Écriture; cf. *supra*,
 Introd., p. 24-25.

2. Cf. la note complémentaire 3: «Diable».

des forces sont données aux puissances contraires. Cela,
 soit qu'on le cherche selon la lettre, on découvrira ainsi
 que les ennemis seraient sans pouvoir si nos fautes ne
 leur apportaient des forces; soit qu'on l'envisage aux sens
 spirituels¹, et on trouvera pareillement que les puissances
 contraires seraient sans pouvoir contre nous, et que
 Zabulus² lui-même ne l'emporterait en rien sur nous, si
 nous ne lui fournissions des forces à partir de nos vices;
 il serait d'une extrême faiblesse contre nous, si nous ne
 le rendions fort en péchant et s'il ne trouvait en nous à
 travers nos péchés une place pour entrer et dominer.
 Voilà enfin pourquoi l'Apôtre nous prévient en disant:
 «Ne donnez point de place à Zabulus^c», comme ici nous
 venons de lire, après «les fils d'Israël firent ce qui est
 mal au regard du Seigneur»: «ils donnèrent une place à
 Zabulus». En effet, «le Seigneur fortifia Églon roi de Moab,
 et il lui adjoignit tous les fils d'Ammon et d'Amalec^d».
 Non seulement, dit-on, lui-même «fut fortifié» par suite
 des péchés des fils d'Israël, mais lui sont adjoints des
 alliés méchants «parmi les fils d'Ammon et d'Amalec»,
 qui avec lui en même temps combattraient Israël.

5 **Le sauveur Aoth** «Et les fils d'Israël furent
 asservis à Églon, roi de Moab, dix-
 huit ans^a.» Note que la divine Écriture indique même la
 mesure de la peine; elle dit, là, «huit ans^b», ici, «dix-
 huit». Or il est certain que c'est d'après la mesure du
 péché et le délai de notre conversion que sont aussi déter-
 minés les temps du châtement. Car ces «dix-huit ans»
 d'esclavage aussi passèrent, et on ne rapporte pas qu'ils
 «crièrent vers le Seigneur» ou qu'ils se convertirent de
 leur méchanceté; mais c'est dix-huit ans après que l'on
 redit: «Les fils d'Israël crièrent vers le Seigneur, et le Sei-
 gneur leur suscita comme sauveur Aoth, fils de Géra, fils
 de Geminus, guerrier ambidextre^c.» Voilà quel est celui

citatur ad salvandum Istrahel. Nihil habet in se sinistrum, sed utramque manum dextram habet; hoc est enim quod dicitur *ambidexter*. Dignus vere populi princeps et ecclesiae iudex qui nihil agat sinistrum, cuius *quod agit dextera nesciat sinistra*^d, in utraque parte dexter est, in fide dexter est, in actibus dexter est, nihil habet de illis qui collocantur *a sinistris*^e, quibus dicitur: *Discedite a me operarii iniquitatis, nescio vos; ite in ignem aeternum, quem praeparavit Deus Zabulo et angelis eius*^f. Quodsi licet in talibus | ex simili praesumere, puto quod secundum spiritalem intelligentiam et sancti omnes *ambidextri* dicantur et e contrario Zabulus et principes eius, si dici potest, ambisinistri dicuntur. Totum enim quod agunt sinistrum est, totum per-
25 versum, totum igni aeterno cum his qui *a sinistris* sunt deputatum.

6 Sed videamus quid agit hic *ambidexter* iudex. *Miserunt, inquit, filii Istrahel munera Eglon regi Moabitarum per manum Aoth et fecit sibi Aoth gladium ex utraque parte acutum palmae extensae longitudinem et alligavit sibi eum*
5 *ad femur dextrum*^a. Vides quia dextrum est omne quod gerit *Aoth* hic *ambidexter*: et manibus dexter est et pedibus dexter est. In femore enim dextro gladium portat ut veniat ad *regem Moab* et interficiat eum. Dixeram in superioribus quod isti quos ad salutem populi et ad liberandos
10 filios Istrahel suscitare dicitur Deus, salvatores vel iudices imaginem ferant aliquorum principum ex *caelesti militia*^b et supernarum virtutum quas ad subsidium Deus emittat eorum qui ad se toto corde clamaverint et per conversionem paenitentiae divinam erga se clementiam flexerint.

d. Cf. Matth. 6, 3 || e. Cf. Matth. 25, 33 || f. Cf. Matth. 25, 41 et Lc 13, 27

6 a. Cf. Jug. 3, 15-16 || b. Cf. Lc 2, 13

1. Cf. *supra*, 3, début.

qui est suscité pour sauver Israël! Il n'a en lui rien de gauche, mais il a deux mains droites: voilà ce qu'on appelle «un ambidextre». C'est vraiment un digne chef du peuple et juge dans l'Église, qui ne fait rien de gauche, de sorte que «ce que fait sa main droite, sa gauche l'ignore^d»; il est droit de part et d'autre, est droit dans la foi, est droit dans les actions; il n'a rien de ceux qui sont placés «à gauche^e», auxquels il est dit: «Allez loin de moi, ouvriers d'iniquité, je ne vous connais pas; allez au feu éternel que Dieu a préparé pour Zabulus et ses anges^f.» S'il est permis en de tels propos de pousser la comparaison, je pense que, selon l'intelligence spirituelle, d'une part on peut dire tous les saints «ambidextres», d'autre part à l'inverse, Zabulus et ses princes, si l'on peut dire, sont déclarés «ambigauchers». Car tout ce qu'ils font est gauche, tout pervers, tout destiné au feu éternel avec ceux qui sont «à gauche».

6 Mais, voyons ce que fait ce
Dieu sauve ceux qui crient vers lui juge «ambidextre»: «Les fils d'Israël envoyèrent des présents à Églon, roi des Moabites, par la main d'Aoth, et Aoth se fit un glaive à double tranchant, de la longueur d'une paume étendue, et se l'attacha à la cuisse droite^a.» Tu le vois: est à droite tout ce que fait cet «Aoth», l'«ambidextre»: il est droitier de ses mains, il est droitier de ses jambes. Il porte en effet le glaive sur la cuisse droite pour venir «au roi de Moab» et pour le mettre à mort. Nous l'avions dit plus haut¹: ceux que Dieu suscite pour le salut du peuple et pour libérer les fils d'Israël, sauveurs ou juges, portent l'image de certains chefs de «la milice céleste^b», et des puissances d'en haut que Dieu envoie au secours de ceux qui auront crié vers lui de tout leur cœur, et qui auront, par la conversion et le repentir, fléchi à leur égard la clémence divine.

15 Sed hoc ne praesumptum apud auditores videatur a nobis, debemus ex scripturarum id auctoritate firmare. Scriptum est in Exodo quia patres nostri filii Istrahel, cum multo tempore Aegyptiis et Pharaoni regi durissimo in luti et lateris^c confectione servissent, clamaverunt, inquit, ad Dominum^d, ita ut ipse Dominus diceret: *Clamor filiorum Istrahel adscendit ad me*^e, et misso quidem Moyses visibiliter eduxit eos. Refert autem Scriptura quod angelus exterminator missus sit qui vastaret quidem omnia primogenita Aegypti, Istrahelitarum vero neminem tangeret. Et sic declaratur virtutem fuisse caelestem quae vastatis Aegyptiis et prostratis filios Istrahel de iugo servitutis eduxit^f. Simile quoque etiam illud refertur in historiis quod sub rege Assyriorum Sennacherib *angelus Domini* mittitur qui caesis sub una nocte et prostratis *centum octoginta quinque milibus*^g hostium et urbem de obsidione et populum de imminente liberaret interitu.

Ita ergo etiam nunc eadem consequentia debemus advertere quia, si quando pro peccatis nostris in captivitate tradimur, *clamemus ad Dominum*. Clamemus autem non ore, sed mente, ita ut dolor cordis *fontem lacrimarum producat ex oculis*^h, sicut ille qui dicebat: *Lavabo per singulas noctes lectum meum, lacrimis meis stratum meum rigabo*ⁱ. Si ita convertimur a malis ut ultra non contingamus mala, si ita desinimus a superbia ut ultra nihil superbum, nihil arrogans sapiamus, mittet etiam nobis Dominus virtutem suam caelestem per quam liberemur a iugo servitutis zabalicae; quae virtus omnia pro nobis agat dextra et

c. Cf. Ex. 1, 14 || d. Ex. 2, 23 || e. Ex. 3, 9 || f. Cf. Ex. 11, 4 s. || g. Cf. IV Rois 19, 35 || h. Cf. Sir. 22, 19 (24); Jér. 9, 1 (8, 23) || i. Ps. 6, 7

1. Dans le fléau qui s'abat sur les Égyptiens, Origène voit un ange exterminateur. Le texte d'Ex. 12, 23 dit seulement l'exterminateur: et la TOB qui traduit «le Destructeur» note: «On pourrait traduire: 'la destruction'».

Mais pour éviter qu'aux yeux des auditeurs cela ne paraisse une conjecture de notre part, nous devons le fonder par l'autorité des Écritures. Il est écrit dans l'Exode que nos pères, les fils d'Israël, après avoir été longtemps asservis aux Égyptiens et au roi très dur Pharaon, dans la confection de briques «de boue et d'argile^c», «crièrent vers le Seigneur^d», au point que le Seigneur dit lui-même: «Le cri des fils d'Israël est monté jusqu'à moi^e»; et par l'envoi de Moïse il les fit sortir visiblement. Or l'Écriture rapporte qu'un ange exterminateur¹ fut envoyé pour détruire tous les premiers-nés d'Égypte, mais sans toucher aucun des Israélites. Et on montre ainsi clairement que ce fut la puissance céleste qui, ravageant et abattant les Égyptiens, délivra les fils d'Israël du joug de la servitude^f. Un fait semblable encore est aussi rapporté dans les livres historiques: sous Sennachérib, roi des Assyriens, «l'ange du Seigneur» est envoyé pour que «cent quatre-vingt-cinq mille^g» ennemis une fois abattus et massacrés en une seule nuit, il libère la ville du siège et le peuple d'une mort imminente.

Ainsi donc, maintenant aussi, pour la même raison, nous devons veiller, si jamais nous sommes livrés à la captivité pour nos péchés, «à crier vers le Seigneur». Et crions, non en parole, mais en esprit, de sorte que la douleur de notre cœur «fasse jaillir de nos yeux une fontaine de larmes^h», comme celui qui disait: «Chaque nuit je baignerai mon lit, de mes larmes j'arroserai ma coucheⁱ» Si nous nous détournons des mauvaises actions de façon à ne plus toucher les maux par la suite, si nous renonçons à l'orgueil de façon à ne plus avoir de goût pour rien d'orgueilleux, rien d'arrogant, à nous aussi le Seigneur enverra sa puissance céleste pour nous libérer du joug de l'esclavage de Zabulus. Que cette puissance nous rende toutes choses droites et prospères, qu'elle

prospera, quae faciat nos relinquere *viam sinistram quae ducit in perditionem*^j et revocet nos ad veram *viam*, illum
 45 qui dicit: *Ego sum via et veritas et vita*^k, Christum Iesum Dominum nostrum, *cui est gloria et imperium in saecula saeculorum. Amen*^l.

j. Cf. Matth. 7, 13 || k. Jn 14, 6 || l. I Pierre 4, 11.

nous fasse abandonner «le chemin de la gauche qui conduit à la perdition^j», et nous rappelle vers le vrai «chemin», celui qui déclare : «Je suis le chemin, la vérité, la vie^k», le Christ Jésus notre Seigneur, «à qui appartiennent la gloire et la puissance pour les siècles des siècles. Amen^l».

HOMÉLIE IV

Samegat, Jabin et Sisara.

(*Jug.* 3, 17-25.31; 4, 1-4)

1: Aoth (louange) mit à mort Églon (tourbillons ou enroulements). Que nos juges, comme Aoth, échappent à tous les tourbillons et parcours du mal, et anéantissent le roi des Madianites (relâchement ou débordement). Que leur chef, le discours épicurien, soit mis à mort par le discours évangélique et le discours prophétique.

2: Mais voyons le début sur Samegat (l'étranger là), type des hommes de Dieu, hôtes de passage sur la terre, étrangers dans ce monde. «Il frappa les Allophyles au nombre de six cents guerriers avec un manche - ou un soc - de charrue.» Aoth combattait avec un glaive, lui avec une charrue, et il fut vainqueur. Ainsi le juge, dans l'Église, ne brandit pas toujours le glaive, la sévérité de la parole, mais imite le laboureur, préparant la terre aux semences, les âmes par un avertissement simple. Et c'est à chacun d'être le laboureur de son âme par cette charrue, la croix. On précise: «C'est au nombre de six cents que Samegat frappa les Allophyles.» En effet, le nombre six, qui multiplié parvient à six cents, représente la figure de ce monde qui fut achevé en six jours.

3: «Les fils d'Israël recommencèrent à faire ce qui est mal; Aoth est mort.» Un bon chef du peuple meurt en raison des péchés du peuple. Qu'on n'objecte pas que l'Église de Dieu

n'est jamais sans juge. Le juge, dans l'Église, n'est pas toujours donné par une décision de Dieu, mais selon nos mérites. Si nous avons fait le mal, «Aoth meurt», Samegat est enlevé, et nous serons livrés aux mains de Jabin (pensée ou prudence): «livrés à notre pensée sans jugement».

4: «Et le chef de l'armée de Jabin était Sisara.» Or Sisara veut dire «vision de cheval». On est en effet «animal» et non «spirituel» quand on ne voit que ce qui est de «l'animal». «L'homme animal», selon la chair, «persécute celui qui est selon l'esprit», jusqu'à ce que le spirituel «crie vers le Seigneur», et que, pour cette âme qui «a crié vers le Seigneur» se lève la prophétie dont Débora est la figure, et que, selon la grâce et l'intelligence de la prophétie, ou bien le *peuple de l'Église* soit gouverné, ou encore soit régie la disposition de l'esprit et de l'âme de *chacun*.

HOMILIA IV.

De Samegat et Iabin et Sisara.

1 Coniungitur principatui Aoth ambidextri principatus
Samegat^a. Sed videamus qualiter Aoth, qui interpretatur
laus, concluderit principatum suum. Historia nos edocuit ea
488 quae de Eglon rege scripta | sunt, quomodo sapientissimus
5 hic Aoth arte quadam et, ut ita dicam, callida sed laudabili
usus deceptione interemerit Eglon tyrannum^b, qui inter-
pretatur rotatus vel orbitae. Oportet ergo tales esse et nostri
populi iudices qualis fuit Aoth iste, qui interpretatur laus,
ut omnes volubiles motus et orbitas mali itineris excidant
10 et perimant Madianitarum regem. Madianitae autem inter-
pretantur fluxus vel effusio. Huius igitur fluxae et disso-
luta gentis princeps vel dux qui potest videri alius vel
intelligi nisi sermo illius philosophiae quae summum bonum
iudicat voluptatem, quem interficiat et perimat evangelicus

1 a. Cf. Jug. 3, 31 || b. Cf. Jug. 3, 17-25

1. Madian, ancêtre éponyme des Madianites, est un fils d'Abraham et de sa servante Céthura, d'après Ex. 2, 21. Ces nomades étaient redoutables par leurs incursions en Palestine. Moïse leur avait infligé une défaite mémorable (*Nombr.* 31). Mais c'est Gédéon qui en délivra définitivement Israël (*Jug.* 7).

HOMÉLIE IV

Samegat, Jabin et Sisara.

Le meurtre d'Églon

1 Au gouvernement de l'ambi-
dextre Aoth succède celui de
Samegat^a. Mais voyons comment
Aoth, dont le nom veut dire «louange», a terminé son
gouvernement. L'histoire nous a enseigné ce qui est écrit
du roi Églon : comment cet Aoth plein de sagesse, ayant
eu recours à un artifice et, pour ainsi dire à une feinte
habile mais digne de louange, mit à mort le tyran Églon^b,
dont le nom veut dire «tourbillons» ou «enroulements».
Il faut donc que les juges de notre peuple soient tels
aussi que fut cet Aoth, dont le nom veut dire «louange»,
pour qu'ils échappent à tous les tourbillons et enroule-
ments du parcours du mal, et anéantissent le roi des
Madianites. Or les Madianites¹ ont un nom qui veut dire
«relâchement» ou «débordement». Dès lors, de cette
nation relâchée et dissolue, quel autre chef ou guide peut-
on voir ou imaginer sinon le discours de cette fameuse
philosophie qui prône le plaisir comme Souverain Bien²?
Que le discours évangélique, lequel est comparé à un

2. L'épicurisme; cf. *supra*, *hom.* I, 1 et, p. 56, n. 1 *ad loc.*

15 sermo qui *gladio*^c comparatur? Et sermo propheticus ipse in ventre eorum atque in imis praecordiis ambidextri doctoris disputationibus concludatur ut veritatis eos assertione concludens exstinguat omnem pravi dogmatis et crassae intelligentiae *sensum qui se extollit et erigit adversum spiritaliam scientiam Christi*^d; ut haec ita faciens et in verbo Dei dimicans unusquisque ecclesiae iudex fiat etiam ipse laudabilis Aoth de quo dicat Dominus: *Euge serve bone et fidelis, super pauca fuisti fidelis, supra multa te constituam*^e.

2 Verum breviter a nobis istis de priori lectione, id est de Aoth fine, repetitis videamus nunc quale sit etiam principium Samegat, qui interpretatur ibi advena. Verum est enim quia omnes qui sunt homines Dei advenae sunt in hoc mundo et incolae in terra, sicut et ille qui dicebat quoniam: *Incola ego sum apud te in terra et peregrinus, sicut omnes patres mei*^a. Et hunc ergo Samegat sanctus Spiritus ibi incolam dicit, id est hic. Quod enim sancto Spiritui qui in caelis est ibi est, nobis hic est. Quid ergo dicitur de Samegat? *Percussit*, inquit, *Allophylos in sescentis viris in stiva – vel pede – aratri*^b. | Aliud genus laudis in Samegat video: iste in *aratro* pugnat. Aoth pugnat in *gladio*, iste in *aratro*. Vincit tamen et hic, superat ac prosternit Allophylos. Potest ergo fieri ut ecclesiae iudex non semper *gladium* proferat, id est non semper austeritate verbi et

c. Cf. Hébr. 4, 12 || d. Cf. II Cor. 10, 5 || e. Matth. 25, 21.

2 a. Ps. 38, 13 || b. Jug. 3, 31

1. Allusion à la mort d'Églon; ici est allégorisée la scène, cf. Jug. 3, 17.21-22.

2. Les Philistins. Ils ont donné leur nom à la Palestine, mais furent en réalité des envahisseurs originaires de Kaphtor (*Deut.* 2, 23; *Amos* 9, 7; *Jér.* 47, 4-7), c'est-à-dire de Crète ou d'Asie mineure: sans doute «les peuples de la mer», repoussés d'Égypte par Ramsès III (1197-1165). Ce n'étaient pas des Sémites et ils ne pratiquaient pas la circoncision (*I Sam.* 17, 26). Ennemis acharnés de ces derniers au temps des Juges et de Saül, ils furent refoulés par David.

«glaive^c», le mette à mort et l'anéantisse. Et que le discours prophétique lui-même soit enfermé dans leur ventre, au plus profond de leurs entrailles¹ par les discussions d'un docteur ambidextre, pour que, les enfermant par l'affirmation de la vérité, il éteigne toute «pensée» d'une doctrine dépravée et d'une intelligence stupide «qui s'élève et se dresse contre la science spirituelle du Christ^d»: afin qu'agissant ainsi et combattant par la parole de Dieu, chaque juge dans l'Église devienne lui aussi un Aoth digne de louange, à propos duquel le Seigneur pourrait dire: «C'est bien, serviteur bon et fidèle, sur peu tu as été fidèle, sur beaucoup, je t'établirai^e.»

Samegat et sa charrue

2 Mais, après notre bref rappel de la précédente lecture, c'est-à-dire sur la fin d'Aoth, voyons maintenant quel est aussi le début sur Samegat, nom qui veut dire «l'étranger là». Il est vrai, en effet, que tous ceux qui sont des hommes de Dieu sont des étrangers dans ce monde, et des hôtes de passage sur la terre, comme celui qui disait: «Je suis un étranger auprès de toi sur la terre, et un voyageur comme tous mes pères^a.» C'est donc ce Samegat que le Saint Esprit déclare «étranger là», c'est-à-dire ici-bas. Car ce qui pour le Saint Esprit qui est aux cieux est là, pour nous est ici. Qu'est-il donc dit de Samegat? «Il frappa les Allophylo² au nombre de six cents guerriers avec un manche – ou un soc – de charrue^b». Je vois chez Samegat un autre motif de louange: notre homme combat avec une «charrue». Aoth combattait avec un glaive, lui, avec une charrue. Il obtient pourtant la victoire lui aussi, il surpasse et renverse les Allophylo². Il peut donc se faire qu'un juge dans l'Église ne brandisse pas toujours le glaive, c'est-à-dire n'utilise pas toujours la sévérité de la parole et le tranchant de

acumine correptionis utatur, sed aliquando etiam imitetur agricolam et velut aratro sulcans animae terram ac saepius eam clementi commonitione rescindens aptam eam suscipiendis seminibus paret. Interficiuntur ergo etiam sic Allophyli, cum non argumentis et acumine contra adversarios utimur, sed agresti et simplici commonitione de animis auditorum vitia et peccata propellimus.

Sed et tu ipse, o auditor, esto agricola animae tuae, utere hoc aratro quo utitur Samegat. Sed cum *miseris manum tuam in aratrum*, noli retro respicere^c, id est posteaquam tuleris crucem tuam et secutus fueris Christum^d, posteaquam saeculo renuntiasti et his quae in saeculo sunt, noli retro respicere, noli requirere ea quae propter Christum duxeras ut stercora^e, quia, si in isto aratro manum semper habueris ita ut confidenter dicas: *Mihi autem absit gloriari nisi in cruce Domini nostri Iesu Christi per quem mihi mundus crucifixus est et ego mundo*^f, haec tibi dicenti cadent a dextris tuis decem milia et a sinistris tuis mille, ad te vero non approximabunt^g.

35 Sed et hoc ipsum quod dixit, *in sescentis Allophylos percussisse Samegat*^h, non mihi videtur otiose dictum. Quid enim opus erat designare etiam numerum? Nisi forte evidentius in ipso numero ea de quibus superius diximus indicavit. Namque senarius numerus qui multiplicatus pervenit

c. Cf. Lc 9, 62 || d. Cf. Matth. 16, 24 || e. Cf. Phil. 3, 8 || f. Gal. 6, 14 || g. Ps. 90, 7 || h. Cf. Jug. 3, 31

1. Renvoi aux paraboles évangéliques du semeur, du grain de sénévé (Matth. 13, 3-9 et 31-32), du grain semé (Mc 4, 26).

2. Origène, après JUSTIN (*I Apol.* LV, 3) et IRÉNÉE (*Haer.* IV, 34, 4), fait de la charrue un symbole de la croix rédemptrice. Cf. J. DANIELOU, «La charrue symbole de la croix (Irénée, *Adv. haer.* IV, 34, 4)», *RecSR* 42 (1954), p. 193-203; M. FÉDOU, «La vision de la Croix dans l'œuvre de saint Justin 'philosophe et martyr'», *RecAug.* 19 (1984), p. 29-110 (p. 70-72: Les symboles de la Croix).

la réprimande. Mais parfois aussi il imite le laboureur et creusant la terre de l'âme comme avec une charrue et l'ouvrant à maintes reprises par un avis clément, il la prépare à accueillir les semences¹. Dès lors seront mis à mort aussi de cette manière les Allophytes: non pas en utilisant contre nos adversaires des arguments et une pointe d'épée, mais en rejetant les vices et les péchés des âmes des auditeurs par un avis simple et rustique.

De plus, toi-même auditeur, sois le laboureur de ton âme, emploie cette charrue² qu'employa Samegat. Mais quand «tu auras mis la main à la charrue, ne regarde pas en arrière^c», c'est-à-dire quand «tu auras pris ta croix, et auras suivi le Christ^d», après avoir renoncé au siècle et à ce qui est dans le siècle, ne regarde pas en arrière, ne recherche pas «ce que tu avais, à cause du Christ, regardé comme des ordures^e». Car, si tu as toujours «la main à la charrue» au point de pouvoir dire avec confiance: «Loin de moi la pensée de me glorifier, si ce n'est dans la croix de notre Seigneur Jésus-Christ, par qui le monde a été crucifié pour moi, et moi pour le monde^f», si tu dis cela, «dix mille tomberont à ta droite, et mille à ta gauche, mais ils n'approcheront pas de toi^g».

Massacre des six cents Philistins

De plus, cette parole même qu'il a dite: «Au nombre de six cents Samegat frappa les Allophytes^h», ne me semble pas dite inutilement. Qu'était-il besoin en effet d'indiquer aussi le nombre? Sinon peut-être comme une plus évidente indication par le nombre même de ce qu'on a dit plus haut. Car le nombre six³, qui multiplié

3. Voir *HomLév.* XIII, 5: «Le nombre six a une certaine parenté avec ce monde; car c'est en six jours qu'a été créé ce monde visible», et la note complémentaire 21: «Symbolisme des jours», *SC* 287, p. 303-304.

40 in sescentos mundi huius figuram tenet qui in sex diebus dicitur consummatus. *Sescentos ergo in aratro dicitur percussisse ille cui per crucem Christi crucifixus est mundus*¹.

490 13 Sed quid post haec additur? *Et adiecerunt*, inquit, *fili Istrabel facere malignum in conspectu Domini; et Aoth mortuus est*^a. Servatur nimirum etiam in his illa observatio quam in superioribus designavimus, quia pro peccatis 5 populi moritur bonus populi dux. Cum enim indigni fuerint effecti et *fecerint malignum in conspectu Dei*, auferetur ab his homo Dei.

Sed dicit fortasse populus noster: quando ecclesia Dei sine iudice est? Etiam si prior discesserit, alter adhibetur. 10 Audacter fortassis aliquid dicemus, tamen quod scriptum est dicimus. Non semper princeps populi et ecclesiae iudex per Dei arbitrium datur, sed prout merita nostra deposcunt. Si mali sunt actus nostri et *operamur malignum in conspectu Dei*, dantur nobis principes secundum cor nostrum; et hoc 15 tibi de scripturis probabo. Audi namque quid Dominus dicat: *Fecerunt sibi regem et non per me, et principem et non per consilium meum*^b. Et hoc dictum videtur de Saule illo quem utique ipse Dominus elegerat et regem fieri iusserat; sed quoniam non secundum Dei voluntatem, sed 20 secundum peccatoris populi meritum fuerat electus, negat eum cum sua voluntate vel consilio constitutum^c.

Tale ergo aliquid intelligamus etiam in ecclesiis fieri, quia pro meritis populi aut in verbo et opere potens a Deo tri-

i. Cf. Gal. 6, 14.

3 a. Jug. 4, 1 || b. Os. 8, 4 || c. Cf. I Sam. 8-11

1. Vis-à-vis de la royauté, deux courants sont opposés dans la Bible: dans le plus ancien, le peuple impose à Dieu cette solution (*I Sam.* 8, 9, et surtout 12, 12); le deuxième courant est celui qu'évoque Origène: Dieu lui-même donne un roi à son peuple, et il le choisit en fonction des mérites de ses fidèles; tel est le thème des «psaumes royaux», 71 et 72 par exemple.

parvient à six cents, représente la figure de ce monde qui fut achevé en six jours, dit-on. «De la charrue a donc frappé six cents hommes», celui pour qui, «par la croix du Christ, a été crucifié le monde¹».

Nous avons les chefs que nous méritons

3 Mais qu'est-il ajouté ensuite? «Et les fils d'Israël recommencèrent à faire ce qui est mal au regard du Seigneur; et Aoth est mort^a.» A l'évi-

dence demeure pour ce texte cette observation que nous avons notée plus haut: c'est en raison des péchés du peuple que meurt un bon chef du peuple. Car lorsqu'ils seront devenus indignes et «feront ce qui est mal au regard de Dieu», leur sera enlevé l'homme de Dieu.

Mais notre peuple dit peut-être: quand l'Église de Dieu est-elle sans juge? Même si un premier s'en est allé, un autre est disponible. Audacieux peut-être est ce que nous allons dire, pourtant nous disons ce qui est écrit. Le chef du peuple, le juge dans l'Église n'est pas toujours donné par une décision de Dieu, mais selon ce qu'exigent nos mérites. Si nos actes sont mauvais et si «nous faisons ce qui est mal au regard de Dieu», nous sont donnés des chefs selon notre cœur; et cela, je te le prouverai d'après les Écritures. Écoute en effet ce que dit le Seigneur: «Ils se sont fait un roi¹, mais non de ma part, un chef, mais non sur mon conseil^b.» Et cela semble avoir été dit à propos de Saül, lui que certainement le Seigneur lui-même avait choisi, et avait ordonné de faire roi. Mais comme il avait été choisi non point selon la volonté de Dieu, mais selon le mérite d'un peuple pécheur, Dieu nie qu'il ait été établi d'après sa volonté ou son conseil^c.

Comprenons dès lors qu'il se passe quelque chose de semblable aussi pour les églises: en vertu des mérites du peuple, ou bien est accordé par Dieu à l'Église un

buitur rector ecclesiae aut, si *malignum faciat populus in*
 25 *conspectu Domini*, talis ecclesiae iudex datur sub quo
famem et sitim populus patitur, *non famem panis neque*
sitim aquae, sed famem audiendi verbum Dei^d. Ita ergo
 nos agamus et ita oremus ne umquam nos divina indi-
 gnatio in *verbi fame* condemnet ac *siti*, ne umquam aufe-
 30 ratur a nobis qui nos verbo et opere instruat, qui in moribus
 et honestate, qui patientiae ac mansuetudinis perfectum de
 se populis praestet exemplum. Nam si nos *fecerimus*
malignum in conspectu Domini, id est si male egerimus,
 si voluntatem nostram et non Dei facimus, *moritur* et nobis
 35 *Aoth*, aufertur et Samegat et obscurabitur laus nostra et *tra-*
 491 *demur in manus Iabin regis | Chanaan*^e. Iabin autem inter-
 pretatur sensus sive prudentia. Si ergo nos *non probave-*
rimus Deum habere in notitia, tradit nos Deus in reprobum
sensum, repletos, inquit, iniquitate, nequitia, fornicatione,
 40 *avaritia, plenos invidia, homicidiis, contentione, dolo,*
susurratores, detractores, Deo odibiles, contumeliosos,
superbos, elatos, parentibus non oboedientes, incompositos,
sine affectu, sine misericordia^f. Vides qui sunt et quales
 qui *traduntur in reprobum sensum, qui traduntur Iabin*
 45 *principi Chananaeorum.*

4 *Et princeps, inquit, militiae Iabin erat Sisara, et ipse*
habitabat in Arisoth gentium, et erant ei nongenti currus
ferrei. Et clamaverunt filii Israel ad Dominum^a. Etiam in
 hoc similiter illa quam superius designavimus observatio
 5 custoditur, quia nesciunt *clamare ad Dominum filii Israel*,
 nisi cum *traditi fuerint in manus Iabin* vel cum afflicti per

d. Amos 8, 11 || e. Cf. Jug. 4, 2 || f. Rom. 1, 28-31.

4 a. Cf. Jug. 4, 2-3

1. Cf. *supra*, bom. III, 2, fin.

guide puissant en parole et en œuvre; ou bien, si «le peuple fait ce qui est mal au regard du Seigneur», est donné à l'Église un juge tel que sous lui le peuple souffre «la faim et la soif, non une faim de pain ni une soif d'eau, mais une faim d'entendre la parole de Dieu^d». Nous donc, agissons et prions de telle sorte que jamais l'indignation divine ne nous condamne «à la faim et à la soif de la parole», que jamais ne nous soit enlevé un chef qui nous instruisse en parole et en œuvre, qui, dans les bonnes mœurs et l'honnêteté, fournisse aux peuples à partir de lui un parfait exemple de patience et de douceur. Car «si nous avons fait ce qui est mal au regard du Seigneur», c'est-à-dire si nous avons mal agi, si nous accomplissons notre volonté et non celle de Dieu, pour nous aussi «Aoth meurt», Samegat est enlevé, notre louange s'obscurcira et «nous serons livrés aux mains de Jabin, roi de Canaan^e». Or Jabin veut dire «pensée» ou «prudence». Si donc nous, «nous n'avons pas jugé bon de garder la connaissance de Dieu, Dieu nous livre à notre pensée sans jugement, remplis que nous sommes d'injustice, de méchanceté, de fornication, d'avarice, pleins de jalousie, de meurtres, de dispute, de fourberie, médians, calomniateurs, ennemis de Dieu, insolents, orgueilleux, fanfarons, indociles aux parents, désordonnés, sans cœur, sans pitié^f». Tu vois qui et de quel genre sont ceux qui «sont livrés à leur pensée sans jugement», qui «sont livrés à Jabin chef des Cananéens».

Crier vers le Seigneur

4 «Et le chef de l'armée de Jabin était Sisara, et lui-même habitait Arisoth des nations; il avait neuf cents chars de fer. Et les fils d'Israël crièrent vers le Seigneur^a.» Même ici on retrouve la même observation notée plus haut¹: «les fils d'Israël» ne savent «crier vers le Seigneur» que lorsqu'ils «ont été livrés aux mains de

eius *militiae principem Sisaram* cui *erant*, inquit, *nongenti currus ferrei*, quibus scilicet affligeretur *populus durae cervicis*^b.

- 10 Sisara autem interpretatur visio equi. Iste est enim *animalis* et non *spiritualis*^c, qui non videt nisi ea quae *animalis* sunt; ipsa est eius visio, ipse semper intuitus. Et ideo semper *animalis homo* et *is qui secundum carnem est persecuitur eum qui secundum spiritum est*^d, donec *spiritualis*
 15 intelligat et *examinet omnia*^e et intelligat unde sibi sit auxilium deprecandum et *clamet ad Dominum* donec animae illi quae *clamaverit ad Dominum* suscitetur prophetia quae est in figura Debborae^f, et secundum prophetiae gratiam et intelligentiam vel ecclesiae *populus*
 20 gubernetur vel etiam sensus uniuscuiusque mentis et animae regatur, per Christum Iesum Dominum nostrum *cui est gloria et imperium in saecula saeculorum. Amen*^g.

b. Cf. Ex. 32, 9 || c. Cf. I Cor. 2, 14-15 || d. Cf. Gal. 4, 29 || e. Cf. I Cor. 2, 15 || f. Cf. Jug. 4, 4 || g. I Pierre 4, 11.

1. Allusion au don de prophétie (*I Cor.* 12, 10; 14, 1). «Dans le Nouveau Testament comme dans l'Ancien, la *prophétie* ne consiste que très occasionnellement à prédire l'avenir (*Act.* 11, 28; 21, 11). Le prophète est essentiellement un homme (ou une femme, *I Cor.* 11, 5) qui parle au nom de Dieu sous l'inspiration de l'Esprit, qui révèle le mystère

Jabin», ou qu'ils ont été châtiés par son «chef d'armée Sisara» qui «avait neuf cents chars de fer», par lesquels évidemment serait châtié «un peuple à la nuque raide^b».

Or, Sisara veut dire «vision de cheval». Il est en effet «animal» et non «spirituel^c», celui qui ne voit que ce qui est de «l'animal». Telle est sa vision, telle est toujours sa visée. Voilà pourquoi toujours «l'homme animal» et «celui qui est selon la chair persécute celui qui est selon l'esprit^d», jusqu'à ce que «le spirituel» comprenne et «pèse tout^e», qu'il comprenne d'où il lui faut réclamer du secours, et «crie vers le Seigneur»; jusqu'à ce que, pour cette âme qui «a crié vers le Seigneur», se lève la prophétie dont Débora est la figure^f, et que, selon la grâce et l'intelligence de la prophétie¹, ou bien le peuple de l'Église soit gouverné, ou encore soit régie la disposition de l'esprit et de l'âme de chacun², par le Christ Jésus notre Seigneur, «à qui appartiennent la gloire et la puissance dans les siècles des siècles. Amen^g».

de son dessein (13, 2), sa volonté dans les circonstances présentes. Il édifie, exhorte, encourage (v. 3), il découvre les secrets des cœurs (v. 25)», *TOB*, note *ad I Cor.* 14, 1. Bref, c'est dire à la place (de Dieu), plutôt que dire à l'avance.

2. Ici comme *infra*, en *hom.* V, 6, fin, on notera l'ordre de la séquence: l'Église, l'âme.

HOMÉLIE V

Débora, Barac, Jahel et Sisara.

(Jug. 4, 1-9.14-22; 5, 6.15)

1 : On passe de mystères en mystères. Leur explication exige l'inspiration de la grâce divine. De l'avis de Paul : «Toute Écriture inspirée de Dieu est utile...» Que nous dit-elle, ici, concernant la doctrine, le blâme, la formation, la justice?

2 : Quel enseignement sur des mystères plus secrets? D'abord, que Débora fut la seule femme à être «prophète» en Israël. Ce premier aspect de la lettre reconforte : il invite les femmes à ne jamais désespérer, à cause de la faiblesse du sexe, de devenir capable de la grâce de la prophétie. Mais quel est l'aspect du sens intérieur? Débora (abeille ou langage) figure la prophétie, qui est abeille, car elle produit le miel délicieux de la parole divine.

3 : Le lieu de la prophétie est «sous le palmier» évoquant «la palme attachée à l'appel d'en-haut que Dieu nous adresse en Jésus-Christ notre Seigneur»; et à mi-chemin entre Rama (hauteurs) et Béthel (maison de Dieu). Elle nous exhorte à monter.

4 : Cette femme appela près d'elle Barac : le nom veut dire «éclat», mais d'une lumière intermittente. Barac est la figure du premier peuple. Débora dit à Barac - la prophétie dit au premier peuple - : «Monte, toi aussi.» Réponse : «Je ne monterai pas, si toi aussi tu ne montes avec moi.» L'excuse est vraie : ils ne sont pas montés. La promesse est fautive : ils n'ont pas suivi la prophétie au point de croire en celui au sujet duquel est écrite d'avance toute prophétie, le Christ. Et c'est «aux mains d'une femme» du nom de Jahel que «sera livré Sisara». De fait, elle le cacha, puis le mit à mort.

5 : Que nous révèle donc en fait de mystère tout ce texte de l'histoire? Jahel est la figure de l'Église rassemblée d'entre les nations. Son nom veut dire «ascension» : pour monter au ciel, il n'est pas d'autre ascension que par l'Église. C'est donc elle qui, pendant qu'elle monte du corporel au spirituel, du terrestre au céleste, met à mort Sisara, qui est la figure des vices charnels et de l'homme «animal ou terrestre». Elle le tue avec un piquet : la pointe et la puissance du bois de la croix ; avec quoi elle lui traversa les mâchoires, car cette bouche parlait de choses charnelles. Jahel, l'Église, court au-devant du premier peuple, lui montre son œuvre, sa victoire, l'invite à partager sa gloire, ce qui arrivera «à la fin des temps». Parti le premier, Barac est devancé par Jahel. La même figure est donnée par Ésaü et Jacob. Et dans l'Évangile, la résurrection de «la fille du chef de la synagogue» est devancée par la guérison de «la femme atteinte d'un flux de sang».

6 : Sisara avait demandé de l'eau, mais bu du lait. Voyons le sens, d'après les lois mystiques et allégoriques. La nourriture du lait figure la première éducation morale que l'on donne aux commençants, avant de leur transmettre des mystères plus profonds et plus secrets. Mais cette nourriture apporte aux uns la vie et le salut, aux autres la perte et la mort. Et cette histoire s'accomplit non seulement pour la personne de l'Église, mais encore pour *chacun* dans son *âme*.

HOMILIA V.

De Debbora et Barac et Iahel et Sisara.

1 De quaestionibus ad quaestiones et de sacramentis ad sacramenta transimus et, cum vix ac difficulter prima quaeque explanemus, difficilibus difficiliora succedunt et quae non tam humani ingenii facundia indigeant quam
 5 divinae gratiae adspirationem requirant. Sine dubio enim requiret auditor, quoniamquidem sententia est apostoli Pauli quae dicit: *Omnis scriptura divinitus inspirata utilis est ad docendum, ad increpandum, ad doctrinam quae est in iustitia*^a, quid habeat in se ista scriptura quam sine dubio et
 10 ipsam inspiratam divinitus confitemur, quod nobis *ad doctrinam* cedat, quod *ad increpationem*, quod *ad disciplinam*, quod *ad iustitiam*. Quid enim nobis ex hoc confertur si legamus hoc quod recitatum est, id est quod *Debbora*, inquit, *mulier prophetissa, uxor Laphidoth, ipsa*
 15 *iudicabat Istrabel in illo tempore; et ipsa*, inquit, *Debbora sedebat sub palma inter medium Rama et inter medium Bethel, in monte Effrem, et adscendebant ad eam filii Istrabel ut iudicarentur*^b? Tum deinde quid nobis eruditionis aut doctrinae aut iustitiae ea conferunt quae sequuntur
 20 vel de Barac vel de Iahel vel etiam de Sisara *duce militiae Iabin*^c?

14

1 a. II Tim. 3, 16 || b. Jug. 4, 4-5 || c. Cf. Jug. 4, 2.

HOMÉLIE V

Débora, Barac, Jahel et Sisara.

Quel profit tirer de ces textes? 1 Nous passons de questions en questions et de mystères en mystères. Quand on explique les premiers avec peine et difficulté, aux difficiles succèdent de plus difficiles. Ils font moins appel à l'éloquence du talent humain qu'ils n'exigent l'inspiration de la grâce divine. De fait sans nul doute l'exigera l'auditeur, à cause du moins de la sentence de l'apôtre Paul: «Toute Écriture inspiré de Dieu est utile pour enseigner, pour blâmer, pour former à la justice^a.» Que contient en lui ce passage de l'Écriture que sans nul doute nous déclarons lui aussi inspiré de Dieu? Il nous présente quoi en fait de doctrine, quoi en fait de blâme, quoi en fait de formation, quoi en fait de justice? Qu'en résulte-t-il en effet pour nous à lire ce qu'on a lu en public, et que voici: «Débora, une prophétesse, femme de Lapidoth, était elle-même juge en Israël en ce temps-là; et Débora en personne siégeait sous le palmier à mi-chemin entre Rama et Béthel, dans la montagne d'Éphraïm, et les fils d'Israël montaient vers elle pour être jugés^b»? Et puis que nous apporte en fait de connaissance, de doctrine ou de justice la suite sur Barac ou sur Jahel, voire sur Sisara, «chef de la milice de Jabin^c»? »

2 Videamus ergo ne forte per haec dignum aliquid, sicut et ex scripturis ceteris, de sacramentis secretioribus doceamur. Primo hoc ipsum quod, cum plurimi iudices viri in Istrahel fuisse referantur, de nullo illorum dicitur quia
 5 *propheta* fuerit nisi de *Debbora muliere*. Praestat et in hoc consolationem non minimam mulierum sexui etiam prima ipsius litterae facies et provocat eas uti nequaquam pro infirmitate sexus desperent etiam prophetiae gratiae capaces se fieri posse, sed intelligant et credant quod meretur hanc
 10 gratiam puritas mentis, non diversitas sexus. Sed videamus
 493 quid etiam interioris intelligentiae | respiret arcanum. Debbora apis interpretatur sive loquela. Sed iam et in superioribus diximus quod Debbora in prophetiae forma accipienda sit quae est apis. Certum namque est quod omni
 15 prophetia suaves caelestis doctrinae favos et dulcia divini eloquii mella componat. Unde et David canebat dicens: *Quam dulcia faucibus meis eloquia tua, super mel et favum ori meo*^a. Et iterum alibi dicit *iudicia Dei pretiosa esse super aurum et lapidem pretiosum nimis et dulciora super mel et*
 20 *favum*^b.

3 Sed et illud consideremus ubi *residere* dicitur prophetia et ubi locus eius esse describitur. *Sub palma*, inquit, *inter medium Rama et inter medium Bethel*^a. *Sub palma* sedem habet prophetia, quia *iustus*, inquit David, *sicut*
 5 *palma florebit*^b per hoc quod suis institutionibus eruditum prophetia perducit ad *palmam supernae vocationis Dei in*

2 a. Ps. 118, 103 || b. Ps. 18, 10-11.

3 a. Jug. 4, 5 || b. Ps. 91, 13

1. Sur «les mystères plus secrets», la lettre, le sens intérieur, l'«intelligence intérieure», cf. *supra*, Introd., p. 18-32.

2. «Faiblesse du sexe»: cf. *infra*, *bom.* IX, 1, et la note complémentaire 8: «Femmes».

3. Cf. *supra*, *bom.* IV, 4. Débora, «abeille»: on pourrait évoquer la légende selon laquelle une abeille vint se poser sur les lèvres de Platon enfant.

Débora, la femme, la prophétesse

2 Voyons dès lors si par hasard, comme de tous les autres passages de l'Écriture, nous ne recevons pas, grâce à celui-là, un enseignement valable sur des mystères plus secrets¹. D'abord ce fait même: alors que l'on rapporte qu'un très grand nombre de juges en Israël furent des hommes, d'aucun d'eux on ne dit qu'il fut «prophète», sinon de «Débora, une femme». C'est là un point où même le premier aspect de la lettre procure au sexe des femmes un réconfort qui n'est pas le moindre: il les invite à ne jamais désespérer, à cause de la faiblesse de leur sexe², de pouvoir devenir capables aussi de la grâce de la prophétie, mais à croire et comprendre que la pureté de l'esprit mérite cette grâce, non la différence de sexe. Mais voyons quel aspect encore du sens intérieur exhale un sens mystérieux. Débora veut dire «abeille» ou «langage». Mais on l'a déjà dit également plus haut³: Débora est à interpréter comme une figure de la prophétie, qui est une «abeille». Car il est certain que toute prophétie produit les doux rayons de la doctrine céleste et le miel délicieux de la parole divine. D'où le chant de David: «Que tes paroles sont douces à mon palais, plus que miel et rayon de miel à ma bouche^a.» Et il dit encore ailleurs: «Les jugements de Dieu sont plus précieux que l'or et la pierre de grand prix, plus doux que le miel et le rayon de miel^b.»

Lieu de la prophétie

3 De plus, considérons ce point: où «réside», dit-on, la prophétie, et où désigne-t-on sa place? «Sous le palmier, à mi-chemin entre Rama et Béthel^a.» La prophétie a son siège «sous le palmier», car, dit David, «le juste fleurira comme le palmier^b», du fait que la prophétie fait parvenir celui qui est formé par ses instructions jusqu'à la «palme attachée à l'appel d'en-haut que

Christo Iesu Domino nostro^c. *Inter medium autem Rama et inter medium Bethel sedere dicitur.* Rama interpretatur excelsa, Bethel autem domus Dei. Videte in quibus locis
 10 *residere dicitur prophetia inter excelsa et domum Dei.* Nihil enim humile, nihil deiectum, nihil vile erga prophetiae sedem reperiri potest; sicut et Salomon nihilominus sapientiae sedem describens dicit de ea quod vel *in portis civitatum adsistat vel in murorum moenibus habitet vel in*
 15 *altis turribus libere agat*^d. Hoc modo ergo prophetia quae nunc in Debbora describitur inter domum Dei et inter excelsa dicitur habitare. Non enim nos docet *quae super terram sunt quaerere, sed quae in caelis sunt et in excelsis, ubi Christus est in dextera Dei sedens*^e; illuc nos prophetia
 20 hortatur adscendere, illuc discipulos suos molitur imponere.

494 14 Haec ergo primo omnium, inquit, *misit et vocavit ad se Barac*^a. Barac autem interpretatur coruscatio. Coruscatio vero est quae habet quidem lucem, sed non permanentem; ad modicum enim temporis resplendet et desinit. Hic ergo
 5 Barac mihi videtur formam gerere populi prioris, qui primo omnium per prophetiam vocatus est et invitatus ad audienda eloquia Dei et divinae legis munera capienda, qui refulsit quidem et in legis splendore ad breve tempus coruscavit, sed non diu permansit nec continuum lucis potuit obtinere
 10 fulgorem. Cum ergo dixisset Debbora ad Barac, id est prophetia ad priorem populum, quia: *Tibi praecepit Dominus Deus Istrabel et tu adscende in montem Thabor et accipe*

c. Cf. Phil. 3, 14 || d. Cf. Prov. 1, 20-21 || e. Cf. Col. 3, 1-2.

4 a. Jug. 4, 6

1. Le peuple juif, «premier peuple» de Dieu.

Dieu nous adresse en Jésus-Christ notre Seigneur^c». Or, «elle siège à mi-chemin entre Rama et Béthel», dit-on. Rama veut dire «hauteurs», et Béthel, «maison de Dieu». Voyez en quels lieux on dit que «réside la prophétie»: entre les hauteurs et la maison de Dieu. Car on ne peut découvrir rien de bas, rien d'abject, rien de vil concernant le siège de la prophétie. Comme aussi Salomon, décrivant de même le siège de la sagesse, dit d'elle: ou «elle se tient aux portes des cités», ou elle habite «sur les fortifications des murailles», ou «elle se comporte sans crainte» sur les hautes tours^d. Voilà donc la manière dont la prophétie, maintenant figurée par Débora, habite, dit-on, à mi-chemin entre la maison de Dieu et les hauteurs. Car elle ne nous enseigne point à «chercher ce qui est sur la terre, mais ce qui est au ciel et sur les hauteurs, là où est le Christ, assis à la droite de Dieu^e». C'est là que la prophétie nous exhorte à monter, là qu'elle entreprend d'établir ses disciples.

Barac figure le peuple juif

4 Cette femme donc, avant tout, dit-on, «envoya chercher et appela près d'elle Barac^a». Or Barac veut dire «éclat». De fait, l'éclat est une chose qui a bien une lumière, mais non permanente; car, pour peu de temps elle resplendit puis s'éteint. Ce Barac, donc, me semble être la figure du premier peuple¹: le premier de tous il est appelé et invité par la prophétie à écouter les paroles de Dieu et à recevoir les présents de la loi divine. Il a brillé, certes, il a resplendi de l'éclat de la loi un court laps de temps, mais n'a point persisté longtemps et n'a pu garder la lueur continue de la lumière. Donc, lorsque Débora eut dit à Barac, c'est-à-dire la prophétie au premier peuple: «Le Seigneur Dieu d'Israël, ne t'a-t-il pas donné l'ordre: Monte, toi aussi, sur le mont Thabor,

decem milia viros^b et reliqua quae scripta sunt, quid respondit Barac ex persona populi ad prophetiam
 15 videamus: *Non*, inquit, *adscendam nisi et tu adscenderis mecum, quia nescio diem in qua mittet Dominus angelum suum mecum*^c. Vides ergo quomodo illis prioribus prophetia detulit eloquia Dei et illis dicit data esse praecepta ut *adscendant in montem*; sed excusant et dicunt: *Non*
 20 *adscendam nisi adscenderis et tu mecum*.

Et de excusatione quidem verum est, sed de repromissione falsum est. Quod enim non ascenderint in montem Dei, certum est; quod autem pollicentur se adscensuros
 25 esse cum prophetia, falsum est. Non enim secuti sunt prophetiam ut crederent ei de quo omnis prophetia praescripta est, Christo. Propterea ergo dicit ad eum Debbora: *Ibo tecum. Verumtamen scito quia non erit primatus tuus in via hac quam incedis, sed in manu mulieris tradet*
 30 *Dominus Sisaram*^d. Evidenter ostendit quia *non erit* apud illum populum *primatus* nec permanebit apud eum victoriae palma, *sed in manu mulieris* cui nomen Iahel *tradetur Sisara*. Describitur autem quod, cum secundum com-
 495 monitionem Debborae, id est prophetiae, insequeretur Barac principem Allophylorum | Sisaram, ipse quidem eum comprehendere non potuit, sed occurrit ei fugienti mulier alienigena Iahel quae mulier prius cum eo amicitiarum foedus habuerat; ad quam ille cum declinasset latendi gratia, aquam poposcit ut biberet, sed ab illa lacte potatus est; et cum
 35 eum in latebris collocasset ac pellibus adoperuisset, post
 40 haec palum malleo adactum per eius malas – vel maxillas –

b. Jug. 4, 6 || c. Jug. 4, 8 || d. Jug. 4, 9

1. Une femme, Iahel: une étrangère, et elle triomphe de l'ennemi du peuple de Dieu; tout en elle préfigure l'Église des nations, qui supprime en sa victoire le premier peuple de Dieu, avant de l'inviter à partager sa victoire sur ses ennemis.

prends dix mille guerriers^b», et le reste qui est écrit, que répondit à la prophétie Barac personnifiant le peuple, voyons: «Je ne monterai pas, si toi aussi tu ne montes avec moi, car j'ignore le jour où le Seigneur enverra son ange avec moi^c.» Dès lors tu vois comment la prophétie a transmis les paroles de Dieu à ces premiers et leur a dit que des ordres étaient donnés de «monter sur la montagne»; mais ils s'excusent et disent: «Je ne monterai pas, si toi aussi tu ne montes avec moi.»

A propos de l'excuse, certes, cela est vrai, mais à propos de la promesse, cela est faux. En effet, qu'ils ne soient pas montés à la montagne de Dieu, cela est certain; mais qu'ils promettent de monter avec la prophétie, cela est faux. Car ils n'ont pas suivi la prophétie au point de croire en celui au sujet de qui est écrite d'avance toute prophétie, le Christ. Aussi bien Débora lui dit-elle: «J'irai avec toi. Sache pourtant que l'honneur ne sera pas pour toi dans la voie où tu marches; mais c'est aux mains d'une femme que le Seigneur livrera Sisara^d.» Elle montre à l'évidence que «l'honneur ne sera point» chez ce peuple et que la palme de la victoire ne demeurera point chez lui: mais c'est «aux mains d'une femme», du nom de Iahel¹, que «sera livré Sisara». Or on raconte que lorsqu'à l'incitation de Débora, c'est-à-dire de la prophétie, Barac poursuivait le chef des Allophyles Sisara, lui-même ne put s'en emparer; mais dans sa fuite le rencontra Iahel, une femme étrangère, laquelle avait auparavant conclu avec lui un pacte d'amitié. Comme il s'était détourné pour aller vers elle en vue de se cacher, il lui demanda de l'eau à boire, mais par elle il fut abreuvé de lait. Et, après qu'elle l'eût placé dans une cachette et recouvert de peaux, ensuite, avec un maillet elle fixa un piquet enfoncé au travers de ses joues – ou mâchoires –; et

defixit; et tunc occurrens insectanti Barac mortuum iam et prostratum ostendit Sisaram^e.

5 Quid ergo nobis sacramenti omnis iste historiae textus ostendit? Iahel mulier ista alienigena de qua prophetia dixit quod *in manu mulieris*^a victoria fiet figuram tenet ecclesiae quae ex alienigenis gentibus congregata est. Interpretatur
5 autem Iahel adscensio, quia revera non est alia adscensio qua adscendatur ad caelum nisi *per ecclesiam multiformis sapientiae Dei*^b.

Ipsa est ergo quae, dum a corporalibus ad spiritalia et a terrenis adscendit ad caelestia, interficit Sisaram de quo
10 iam superius diximus quod carnalium vitiorum et *animalis* vel *choici*^c hominis tenet formam, quia Sisara visio equi interpretatur de quo Scriptura dicit: *Nolite fieri sicut equus et mulus quibus non est intellectus*^d. Palo ergo eum interficit, id est ligni crucis eum acumine et virtute prosternit.
15 Et non sine causa maxillas eius palo transverberasse^e describitur. Illud enim os quod de carnalibus loquebatur et illa doctrina quae carnis gloriam praeferebat, quae in deliciis et voluptate vivendum sapientibus saeculi persuadebat et humanum genus luxuriae adulatione deceperat, illud,
20 inquam, os ligno crucis confoditur et terebratur, quia illam *viam* quam philosophia *latam et spatiosam* praedicaverat voluptatis, hanc Christus *arctam et angustam* nobis *viam* salutis ostendit^f. Sic ergo Iahel ecclesia vitiorum principem Sisaram obtectum pellibus, id est membrorum mortifica-
25 tione sopitum, aeterno tradidit somno.

e. Cf. Jug. 4, 14-22.

5 a. Cf. Jug. 4, 9 || b. Cf. Éphés. 3, 10 || c. Cf. I Cor. 15, 48-49 et 2, 14 || d. Ps. 31, 9 || e. Cf. Jug. 4, 21 || f. Cf. Matth. 7, 13-14

1. Cf. *supra*, *hom.* IV, 4.

2. L'épicurisme; cf. *supra*, *hom.* I, 1 et, p. 56, n. 2..

alors se précipitant au devant de Barac qui le poursuivait, elle lui montra Sisara à terre, et déjà mort^e.

Jahel figure l'Église

5 Que nous révèle donc en fait de mystère tout ce texte de l'histoire? Jahel, cette femme étrangère dont la prophétie a dit: La victoire aura lieu «par la main d'une femme^a», est la figure de l'Église qui est rassemblée d'entre les nations étrangères. Or Jahel veut dire «ascension»: car en réalité pour monter au ciel il n'est d'autre ascension que «par l'Église de la sagesse multi-
forme de Dieu^b».

C'est donc elle qui, pendant qu'elle monte des réalités corporelles aux spirituelles, et des terrestres aux célestes, met à mort Sisara, dont on a déjà dit plus haut¹ qu'il est la figure des vices charnels et de l'homme «animal ou terrestre^c»; car Sisara veut dire «vision de cheval», et l'Écriture en dit: «Ne devenez pas comme le cheval et le mulet, dépourvus d'intelligence^d.» Elle le tue donc avec un piquet, c'est-à-dire qu'elle l'abat avec la pointe et la puissance du bois de la croix. Et ce n'est pas sans motif que l'on raconte qu'avec son pieu elle lui traversa les mâchoires^e. Cette bouche, en effet, qui parlait de choses charnelles, et cette doctrine qui mettait en avant la gloire de la chair, qui persuadait aux sages du siècle de vivre dans les délices et le plaisir², et avait trompé le genre humain par l'adulation de la luxure; cette bouche, dis-je, est transpercée, taradée par le bois de la croix. Car, ce «chemin» du plaisir que la philosophie avait proclamé «large et spacieux», le Christ nous le montre «étroit et resserré chemin» du salut^f. Ainsi donc Jahel, l'Église, après avoir recouvert de peaux Sisara, le prince des vices, c'est-à-dire l'avoir endormi par la mortification des membres, l'a livré au sommeil éternel.

496 *Occurrit* tamen Iahel ecclesia post hoc et priori populo insectanti Sisaram. *Insectabatur* enim Istrahel *legem iustitiae, sed in legem non pervenit*^g. *Occurrit* ergo ecclesia etiam ipsi et *ostendit* ei opus suum, ostendit ei victoriam
 30 consummatam atque in societatem eum prostrati hostis invitat. Verum est enim illud quod Apostolus *in novissimo tempore* dicit futurum quia : *Cum plenitudo gentium subintroyerit, tunc omnis Istrahel salvus fiet*^h. Fit ergo *primatus* quidem *in manu mulieris*ⁱ alienigenae, non tamen exclu-
 35 ditur a consortio gloriae etiam Barac qui prior quidem cooperat, sed novissimus pervenit ad finem. Immo dum ille pervenit, Iahel alienigena praetereuntem quodammodo victoriam rapit.

Eadem forma praecessit etiam in Esau et Iacob fratribus.
 40 Dum enim Esau sectatur agrestia, dum moratur in saltibus, praevieniens Iacob et mulieris nihilominus consiliis [matris] compositos patri offerens cibos benedictionis primitivatus accepit^j. Sic et in Evangelio pergente Domino ad filiam principis synagogae suscitandam praevieniens *mulier, quae*
 45 *fluxu sanguinis laborabat*, fideli tactu prior consequitur sanitatem^k.

6 Quod si etiam inde requirendum aliquid videtur a diligentibus auditoribus, quod *lacte* eum *potasse* dicitur,

g. Cf. Rom. 9, 31 || h. Cf. Rom. 11, 25-26 || i. Cf. Jug. 4, 9 ||
 j. Cf. Gen. 27, 5-29 || k. Cf. Matth. 9, 18-26.

1. «L'opposition entre les deux enfants, dès le sein maternel, présage leur hostilité future et celle de leurs descendants, mais l'aîné (Ésaü-Édom) servira le cadet (Jacob-Israël). C'est le thème des récits qui suivent (cf. en particulier 27, 29.40) et la préfiguration des guerres entre Édomites et Israélites (cf. *II Sam.* 8, 13-14; *Abdias*). Voir *Mal.* 1, 2-5; *Rom.* 9, 10-13», Ostry, note *ad Gen.* 25, 23.

2. Il s'agit de l'hémorroïsse: on ne la dit point païenne; mais son infirmité la mettait en état d'impureté légale. Et elle figure d'autant

L'Église devança le peuple juif

Pourtant, après cela, Jahel, l'Église, «courut au-devant» du premier peuple qui poursuivait Sisara. Israël en effet «poursuivait une loi de justice, mais n'est point parvenu jusqu'à la loi^g». Donc l'Église «court au-devant» de lui aussi et lui «montre» son œuvre, elle lui montre sa victoire achevée, et l'invite à partager la gloire d'avoir terrassé l'ennemi. Est vrai en effet ce qui, au dire de l'Apôtre, va arriver «à la fin des temps»: «Quand la totalité des nations aura été introduite, alors tout Israël sera sauvé^h.» Donc «l'honneur» vient certes «aux mains d'une femmeⁱ» étrangère, pourtant même Barac n'est pas exclu du partage de sa gloire, lui qui avait bien commencé le premier, mais est parvenu au terme le dernier. Bien plus, quand il y parvient, Jahel, l'étrangère, lui ravit une victoire qui pour ainsi dire lui échappe.

La même figure fut aussi précédemment donnée dans les frères Ésaü et Jacob¹. Car tandis qu'Ésaü poursuit des bêtes sauvages, tandis qu'il s'attarde dans des défilés, Jacob le devance et, qui plus est, sur les conseils d'une femme (leur mère) offre à son père des aliments apprêtés, et reçoit les droits d'aînesse attachés à la bénédiction¹. Ainsi encore dans l'Évangile le Seigneur était en route en vue de ressusciter «la fille du chef de la synagogue»; «une femme atteinte d'un flux de sang» le devance et par un contact plein de foi obtient la santé la première^{k2}.

6 Que si quelque chose semble encore à rechercher à partir de là par des auditeurs attentifs, du fait que, dit-on, Sisara «a bu du lait» alors qu'il avait demandé

mieux l'Église des nations qu'elle devance dans la guérison la fille du chef de la synagogue.

cum ille *aquam* poposcisset^a, videamus ne forte secundum mysticas vel allegoricas leges tale aliquid etiam de hoc
 5 possit ostendi. *Lactis* cibus esse dicitur in scripturis sanctis prima haec moralis institutio quae incipientibus velut *parvulis*^b traditur. Non enim in initiis statim discipulis de profundis et secretioribus tradendum est sacramentis, sed
 10 morum correctio, emendatio disciplinae, religiosae conversationis et simplicis fidei prima iis elementa traduntur. Istud est ecclesiae *lac*, haec incipientum *parvulorum* prima sunt elementa.

Sed iste cibus his quidem qui ad bonum proficiendi propositum gerunt vitam tribuit et salutem, his vero quibus
 15 contraria placent, quibus luxuria, libido, avaritia et omnis impietas cordi est huiusmodi doctrina necem et interitum praestat. Sic ergo fit ut ex his atque iisdem cibus quibus aluntur boni suffocentur mali et in quo piis vita est ibi sit impiis mors. Denique ut exemplo res quam dicimus planior
 20 fiat, vinum sanos et commode degentes iuvat et, sicut Scriptura dicit, *cor hominis* – sani dumtaxat – *laetificat*^c, febricitantibus vero, si sumpserint, perniciem continuo et interitum parit. Ita fit ut eadem res eodem modo sumpta uni quidem vitam, alii autem conferat mortem. Sic ergo
 25 intelligendum est et Sisaram istum *animalem hominem*^d et vitiorum principem per doctrinam ecclesiae quam non ex fide suscepit exstinctum.

6 a. Cf. Jug. 4, 19 || b. Cf. I Cor. 3, 2 || c. Ps. 103, 15 || d. Cf. I Cor. 2, 14

1. Sur l'emploi de l'expression «lois de l'allégorie», cf. J. PÉPIN, *La tradition de l'allégorie de Philon d'Alexandrie à Dante*, Paris 1987, p. 187-194. Origène pouvait lire chez PHILON au sujet de la Loi de la prescription à examiner suivant les règles de l'allégorie: «Le véritable autel de Dieu, c'est l'âme reconnaissante du sage, composée de vertus parfaites, non taillées» (*Spec.* 1, 287).

«de l'eau^a», voyons si par hasard on ne peut pas, selon les lois mystiques et allégoriques¹, en montrer aussi quelque chose de ce genre. La nourriture du lait, dans les saintes Écritures, est cette première éducation morale que l'on donne aux commençants, comme à de «petits enfants^b». En effet, dans les commencements, il ne faut pas d'emblée une transmission aux disciples concernant les mystères profonds et plus secrets; mais on leur enseigne la correction des mœurs, l'amélioration de la conduite, les premiers éléments d'une vie religieuse et d'une foi simple. Voilà le «lait» de l'Église, voilà les premiers éléments des commençants «petits enfants».

Mais cette nourriture, pour ceux qui réalisent le projet de progresser vers le Bien, apporte la vie et le salut; à ceux par contre auxquels plaisent les réalités contraires, qui ont à cœur luxure, débauche, avarice, et toute impiété, une doctrine de ce genre apporte la perte et la mort. Ainsi donc se fait-il que par ces mêmes aliments dont se nourrissent les bons, sont étouffés les méchants²; et que là où se trouve la vie pour les gens pieux, se trouve la mort pour les impies. Pour éclairer enfin notre propos par un exemple, le vin aide ceux qui sont en bonne santé et qui se portent bien et, comme dit l'Écriture, «il réjouit le cœur de l'homme^c», pourvu qu'il soit en bonne santé; mais pour ceux qui ont la fièvre, il engendre aussitôt, s'ils en prennent, la perte et la mort. Ainsi se fait-il que la même chose, prise de la même manière, apporte à l'un la vie, à l'autre la mort. C'est donc ainsi qu'il faut comprendre que Sisara, lui aussi, cet «homme animal^d» et prince des vices, a été détruit par la doctrine de l'Église qu'il n'a pas reçue avec foi.

2. La Loi produisait la vie ou la mort selon qu'elle était observée ou non (cf. *Deut.* 30, 19). Mais la venue du Christ «amènera la chute et le relèvement de beaucoup en Israël» (*Lc* 2, 34).

Sed et unaquaeque anima satis agat isto lacte evangelico atque apostolico sopire in semet ipso et extinguere Sisaram. Si enim per haec edoctus quis *mortificaverit membra sua* ³⁰ *quae sunt super terram, avaritiam, fornicationem^e* et cetera, quae sanctus Apostolus enumerat, Sisaram in semet ipso videbitur peremisse, ut haec non solum in persona ecclesiae consummari, verum etiam unusquisque in sua anima ostendat impleri. Quia ergo, sicut diximus, coeptus est ³⁵ quidem Sisara insectari a populo priori, interemptus est autem a muliere, hac ecclesia gentium, et in manu eius data est palma victoriae, in consummatione omnium, id est in fine saeculi, etiam canticum Domino cantabitur per Deboraham in quo *primatus* quidem dabitur Jahel ecclesiae ⁴⁰ gentium, nec tamen de Barac laude silebitur^f, sed unum et primis et novissimis victoriae praemium dabitur, per Iesum Christum Dominum nostrum, *cui est gloria et imperium in saecula saeculorum. Amen^g*.

e. Cf. Col. 3, 5 || f. Cf. Jug. 5, 6.15 || g. I Pierre 4, 11.

1. Allusion à Lc 13, 30, qui semble en effet viser le salut des païens préférés à Israël. Précisément, ici, «les premiers» désignent Barac, le premier peuple, et «les derniers», Jahel, c'est-à-dire l'Église des nations.

De plus, que chaque âme s'efforce par ce lait évangélique et apostolique d'assoupir en lui-même et de mettre à mort Sisara. Car si quelqu'un instruit grâce à cela «mortifie ses membres terrestres, avarice, fornication^e», etc., que le saint Apôtre énumère, il semblera avoir mis à mort en lui-même Sisara. Chacun montrera ainsi que cette histoire s'accomplit non seulement pour la personne de l'Église, mais encore pour son âme. Et donc parce que Sisara, comme on l'a dit, a bien commencé par être poursuivi par le premier peuple, mais fut tué par une femme, cette Église des nations en la main de qui a été remise la palme de la victoire, à la consommation de toutes choses, c'est-à-dire à la fin du siècle, par Débora sera chanté encore un cantique au Seigneur, dans lequel, si «l'honneur» est donné à Jahel, l'Église des nations, toutefois on ne passera point sous silence la gloire de Barac^f; mais une seule récompense pour la victoire sera donnée aux premiers comme aux derniers¹, par Jésus-Christ notre Seigneur, «à qui appartiennent la gloire et la puissance pour les siècles des siècles. Amen^g».

HOMÉLIE VI

Le cantique de Débora.
(Jug. 4, 3-9; 5, 2-3.9-13)

1: Après la victoire prédite et accomplie par elle, Débora chanta un cantique de louange. On a vu, selon l'interprétation (*forma*) mystique, ce qu'annoncent les personnages de Débora, Barac, Jahel et Sisara: «autant de figures mystérieuses qui s'accomplissent aux derniers temps et à la fin du siècle par l'Église». Nous aussi, nous chanterons ce cantique plein de secrets mystiques et prophétiques.

2: «Pour ce que commencent les princes en Israël, pour les volontés du peuple, bénissez le Seigneur.» Commencements de la parole de Dieu et doctrine céleste sont à recevoir des «princes d'Israël», c'est-à-dire du peuple chrétien, et ces princes sont d'abord les anges. A l'école, l'enfant reçoit les premiers éléments de l'enseignement du maître, puis il est confié à d'autres, enfin lui sont données les instructions plus parfaites par le docteur lui-même. Mais ensuite c'est de sa volonté et de sa décision qu'il relève. Après avoir obtenu «le pain céleste», les chairs de «l'agneau sans tache», le sang de «la vigne véritable», après avoir goûté aux rites sacrés (*sacramenta*) de «la milice céleste», nous sommes appelés aux combats par la trompette apostolique, la puissante voix de Paul, évoquant «les armes de Dieu»: «cuirasse de la charité», «casque du salut», «glaive de l'Esprit», «bouclier de la foi». Donc, tout cela se fait dans l'ordre: d'abord l'aide des princes, ensuite la volonté personnelle.

3: «Écoutez, rois, prêtez l'oreille, gouverneurs.» Les rois sont supérieurs aux gouverneurs. Or, tu es appelé comme roi: «Race royale, sacerdotale, peuple acquis». Et avec raison le Christ Seigneur est appelé «Roi des rois, et Seigneur des seigneurs». Mais que faire pour devenir roi? Faire régner en soi le Christ. Le gouverneur est inférieur au roi; prêter l'oreille est inférieur à écouter: écouter concerne l'homme intérieur, prêter l'oreille, l'audition extérieure et corporelle. Les rois doivent écouter, les gouverneurs, prêter l'oreille. «C'est moi qui chanterai pour le Seigneur.» Il y a un grand nombre de cantiques.

4: Que veut dire: «Mon cœur va vers ce qui a été disposé pour cet Israël.» Cœur, âme, pensée, intelligence, tout en moi est tendu vers le futur. Oublieux du présent, je pense, non plus selon l'homme avec une intelligence humaine, mais divine.

5: «Puissants du peuple, bénissez le Seigneur, vous qui êtes montés sur des bêtes de somme.» Bête de somme est mon corps, donné à l'âme pour l'aider et la servir. Et moi, l'homme intérieur, je suis monté sur cette bête. Mais que veut dire: «assis sur des chariots et sur des ânesses toutes blanches»? A peu près ceci. Quand cette bête de somme, mon corps, sera passé sous le joug de la parole de Dieu, alors le chariot de mon corps commencera à être tout blanc et on dira que cette ânesse, ma chair, est toute blanche, parée qu'elle sera de l'éclat de la chasteté et de la pudeur. «Au milieu de l'assemblée en liesse» elle louera le Seigneur, et «on célébrera les justices du Seigneur». «Le sacrifice agréable au Seigneur», est celui qui est offert dans la justice. Sont dits «puissants» au combat, non les plus forts corporellement, mais les plus justes.

6: «Lève-toi, Débora...» La prophétie, quand se lève-t-elle? A l'avènement du Christ; et «elle met en marche» les peuples vers la foi. «Conduis captive la troupe des captifs, fils d'Abinéen.» Ce nom veut dire: «réponse du père». Barac est son fils. «Captivera donc la troupe des captifs» celui qui observera les réponses du Père céleste. Nos ennemis, étant spirituels, sont plus forts que nous. On prie Dieu de les humilier. Et plus fort qu'eux tous est le Christ, qui est en nous et nous fortifie.

HOMILIA VI.

De cantico quod cantavit Debbora.

1 Sisara cum exercitu suo et *curribus ferreis* quibus impugnabat populum Dei superatus est, quod ita futurum prophetia praececinat per Debboram^a. Et posteaquam *in manu mulieris* facta victoria est^b, canticum istud Debbora velut victoriae ipsius laudem cecinisse perscribitur. Verum si meminimus eorum quae in superioribus dicta sunt, secundum mysticam formam quae sit figura Debborae, quae etiam Barac, quid imaginis teneat Iahel mulier quae adversarium populi Dei sola deiecit, quae etiam imago sit Sisarae ipsius qui a muliere alienigena ligni virtute prostratus est, intelligimus haec omnia sacramenta esse quae in novissimis temporibus et in fine saeculi per ecclesiam consummantur et in cantico hoc velut epinicia eius, id est victoriae laudem, esse descriptam, illius scilicet temporis cum *novissimus*

1 a Cf. Jug. 4, 3.5 || b. Cf. Jug. 4, 9

1. Cf. *hom. V*, 2; 4, début; 5, début.

2. Cf. *hom. V*, 5. — Origène, dès la fin de l'homélie IV, a montré que dans la figure de Débora était contenue la prophétie, que Sisara représentait «l'homme animal». Dans l'homélie V, il note que Barac est la figure du premier peuple appelé par la prophétie à écouter la parole de Dieu; et il montre dans Jahel, cette femme étrangère, la figure de l'Église des nations.

HOMÉLIE VI

Le cantique de Débora.

L'hymne triomphal de l'Église 1 Sisara avec son armée et «les chars de fer» avec lesquels il attaquait le peuple de Dieu, fut vaincu; et la prophétie a prédit par Débora qu'il en serait ainsi^a. Et on rapporte qu'une fois la victoire obtenue «par la main d'une femme^b», Débora chanta ce cantique comme louange pour la victoire de cette femme. Mais si nous nous rappelons ce qui fut dit plus haut¹ d'après l'interprétation mystique: ce que figure Débora, et aussi Barac, de quoi porte l'image Jahel, une femme qui toute seule abattit l'adversaire du peuple de Dieu, de quoi encore est l'image Sisara lui-même qui, de la main d'une femme étrangère, fut abattu par la force du bois², nous comprenons que ce sont là autant de figures mystérieuses qui s'accomplissent aux derniers temps et à la fin du siècle par l'Église, et que dans ce cantique est consigné, pour ainsi dire, son hymne triomphal³, c'est-à-dire le chant de sa victoire, à savoir de ce temps où «sera détruit le

3. Le cantique de Débora chante la victoire de Jahel: «Bénie entre les femmes soit Jahel... Elle a frappé Sisara; elle lui a brisé la tête», *Jug. 5*, 24-26. Origène voit dans Jahel la figure de l'Église, et par suite dans le cantique de Débora la prophétie du triomphe de l'Église à la fin des temps.

15 *inimicus destruetur mors*^c. Tunc enim exsultabit Debbora, id est illustrabitur gloria prophetiae, quia quae praedixit impleta sunt. Tunc Iahel ecclesia hostem communem omnium superabit et, *posteaquam plenitudo gentium introierit*, tunc et Barac, id est *reliquus Istrabel, salvus fiet*^d
 20 et in societatem victoriae recipietur. Tunc ergo, si digni fuerimus, etiam nos cantabimus canticum istud refertum mysticis et propheticis sacramentis ex quibus, quoniam per singula discutere cuncta temporis non est – brevitatem namque auditores ecclesiae diligunt –, pauca tamen vel de
 25 principiis eius disserentes vel sparsim ex eo flosculos eligentes consolationis aliquid auditoribus afferre temptabimus vel nosmet ipsos exercere et meditari, ut apti efficiamur ad Debborae canticum decantandum.

499 **2** *In incipiendo principes in Istrabel, in voluntatibus populi benedicite Dominum*^a. Benedictio, inquit, qua *benedicimus Dominum sit in exordio principum in Istrabel*, tum deinde et *in voluntatibus populi*. Verbi gratia, cum primum
 5 incipimus venire ad Dei cultum, cum initium verbi Dei et doctrinae caelestis accipimus, a *principibus Istrabel* ista nobis initia capescenda sunt. *Principes autem Istrabel*, id est populi Christiani, *angelos accipiendos puto*, quos adesse Dominus dicit unicuique minimo in ecclesia, qui etiam

c. Cf. I Cor. 15, 26 || d. Cf. Rom. 11, 25-26.

2 a. Jug. 5, 2

1. Rufin traduit exactement le texte des LXX: ἐν τῷ ἀρξασθαι ἀρχηγούς. Cette fidélité rend le latin intraduisible sans référence au grec. Le texte de Théodotion est celui des LXX; Symmaque et l'hébreu ont un texte différent: «ils ont dénoué leur chevelure». Le sens est le même, car c'était un rite qui signalait le commencement du combat.

2. Au texte qu'il commente Origène trouve une confirmation dans le passage de *Matth.* 18, 10, qui donnera naissance à la croyance aux anges gardiens. Ont ainsi des anges dans le ciel «les petits», c'est-à-dire les chrétiens qui sont encore de «petits enfants» dans la foi. Et, naturellement, il en rapprochera le texte où, d'après Paul (*I Cor.* 3, 1-2),

dernier ennemi, la mort^c». Car alors exultera Débora, c'est-à-dire brillera la gloire de la prophétie, parce que ce qu'elle a prédit est accompli. Alors Jahel, l'Église, surpassera l'ennemi commun de tous, et «quand sera entrée la totalité des nations», alors Barac lui aussi, c'est-à-dire «le reste d'Israël, sera sauvé^d», et admis au partage de la victoire. Alors donc, si nous sommes dignes, nous aussi nous chanterons ce cantique plein de secrets mystiques et prophétiques. Parmi eux, comme le temps manque pour les examiner tous en détail – car les auditeurs dans l'Église aiment la brièveté –, nous tenterons néanmoins d'en examiner quelques-uns, soit en traitant les débuts de ce cantique, soit en y cueillant çà et là des fleurettes pour apporter du réconfort aux auditeurs ou nous exercer nous-mêmes et nous préparer afin de devenir capables de chanter le cantique de Débora.

Ce que commencent les princes d'Israël, les anges

2 «Pour ce que commencent les princes⁴ en Israël, pour les volontés du peuple, bénissez le Seigneur^a.» Que la bénédiction dont «nous bénissons le Seigneur» s'élève «pour le début des princes en Israël», puis ensuite «pour les volontés du peuple». Par exemple, dès que nous commençons à venir au culte de Dieu, que nous accueillons le commencement de la parole de Dieu et de la doctrine céleste, c'est «des princes d'Israël» qu'il nous faut recevoir ces commencements. Mais «les princes d'Israël», c'est-à-dire du peuple chrétien, sont à entendre, je pense, comme «les anges²» que le Seigneur dit être présents à chaque

ces commençants ne peuvent pas encore recevoir d'autre nourriture que le lait. Leurs anges sont chargés de les nourrir de lait et de les protéger. Quand ils auront grandi, ils pourront prendre une nourriture plus solide et lutter eux-mêmes contre les attaques du démon. Cf. J. DANIELOU, *Les anges et leur mission*, Paris 1952, p. 93-128.

- 10 *semper videre dicuntur faciem Patris, qui in caelis est*^b. Ipsi ergo sunt principes et ab ipsis nobis sunt sumenda principia. Verbi gratia, si eat quis puer ad scholas, a magistro quidem suscipitur et efficitur illius doctoris discipulus, sed non statim discendi ab ipso praeceptore sumit exordium,
- 15 *sed cum ab eo prima tantum elementa susceperit traditur aliis erudiendus, ut ita dicam, scholae ipsius principibus; ut, cum ab illis quantum in illis est fuerit edoctus et cum prima apud eos deposuerit rudimenta, tum demum etiam ipsius doctoris perfectiora praecepta suscipiat.*
- 20 Ita ergo etiam nunc institutionum nostrarum initia repetens prophetia dicit quod cum a *principibus* coeperimus vel *principes* coeperint operari in nobis, deinde nos voluntate iam et proposito subsequamur et aucti profectibus sic ad benedicendum iam ipsum Dominum veniamus.
- 25 *Sed vide quid dicit: In incipiendo, inquit, principes in Istrahel*^c. Initia sunt quae iuari a *principibus* dicuntur; post haec vero iam voluntate propria et proposito nitendum est, ut benedicere Dominum mereantur. Nam et populus Istrahel cum inciperet exire de Aegypto et transire mare
- 30 *rubrum, nihil ipsius proprio labore, sed totum per principes, id est per angelos, agebatur*^d. Denique sic dicit et Moyses ad populum: *Vos, inquit, tacebitis et Dominus pugnabit pro vobis*^e. Aut non aperte vastator angelus pro

b. Cf. Matth. 18, 10 || c. Jug. 5, 2 || d. Cf. Ex. 14, 19 || e. Cf. Ex. 14, 14

tout-petit dans l'Église, dont il est dit encore qu'ils «voient toujours la face du Père qui est aux cieux^b». Voilà donc quels sont les princes, et c'est d'eux que nous devons prendre les commencements. Par exemple, si un enfant va à l'école, il est certes reçu par le maître et devient disciple de ce docteur, pourtant il ne reçoit pas d'emblée le début de son enseignement du professeur en personne; mais, une fois qu'il a reçu de lui seulement les premiers éléments, il est confié pour être instruit à d'autres, pour ainsi dire aux princes de l'école elle-même. C'est pour que, lorsqu'il aura été instruit par eux de leur mieux, et qu'il en aura terminé auprès d'eux avec les premiers rudiments, il puisse alors seulement recevoir encore les enseignements plus parfaits du docteur lui-même.

**La relève,
par la volonté
personnelle**

Ainsi donc, encore maintenant, la prophétie, revenant aux commencements de notre formation, dit que, lorsque nous aurons commencé grâce «aux princes» ou que «les princes» auront commencé d'agir pour nous, il faut ensuite que nous prenions la relève désormais par notre volonté et notre décision, et qu'ainsi grandis par les progrès, nous en venions dorénavant à bénir le Seigneur lui-même. Mais note ce que l'on dit: «Pour ce que commencent les princes en Israël^c». Ce sont les commencements que l'on dit aidés «par les princes». Mais après eux, il faut alors s'appuyer sur la volonté et la décision propres, pour que nous méritions de bénir le Seigneur. Car, lorsque le peuple d'Israël aussi commençait à sortir de l'Égypte et à traverser la mer Rouge, rien ne venait de son propre effort, mais tout se faisait par les princes, c'est-à-dire par les anges^d. Bref, voilà ce que Moïse aussi dit au peuple: «Vous vous tiendrez cois, et le Seigneur combattra pour vous^e.» Ou bien n'est-il pas écrit que l'ange extermi-

iis pugnasse describitur qui Aegyptiorum quidem primo-
35 genita interemit, Istrahelitarum vero nec pecus quidem
mutire fecit^f?

500 Verum non semper exspectandum est ut angeli *pro nobis*
pugnent, | sed *in incipiendo* tantummodo, id est in initiis
nostris, a *principibus* angelis adiuvamur. Ceterum processu
40 temporis oportet etiam nos ipsos exire armatos ad proelia.
Ante enim quam bella discamus, antequam pugnas Domini
pugnare meditemur, a *principibus* angelis sublevamur;
antequam *panis caelestis*^g consequamur annonam et *agni*
immaculati^h carnibus satiemur, antequam *verae vitis*ⁱ quae
45 adscendit de radice David sanguine inebriemur, donec
parvuli sumus et *lacte* alimur^l et initiorum Christi sermonem
tenemus, tamquam *parvuli sub procuratoribus* agimus et
actoribus angelis^k. Ubi vero iam *militiae caelestis*^l sacra-
menta gustavimus et *pane vitae*^m refecti sumus, audi
50 quomodo per apostolicam tubam suscitamur ad proelia.
Ingenti namque voce Paulus clamat ad nos dicens: *Induite*
*vos arma Dei, ut possitis stare adversus astutias diaboli*ⁿ.
Non nos ultra patitur sub alis lactantium latitare, invitat nos

f. Cf. Ex. 12, 23.29 || g. Cf. Jn 6, 51 || h. Cf. I Pierre 1, 19 || i. Cf. Jn 15, 1 || j. Cf. I Cor. 3, 1-2 || k. Cf. Gal. 4, 2 || l. Cf. Lc 2, 13 || m. Cf. Jn 6, 35 || n. Éphés. 6, 11

1. Cf. *supra*, hom. III, 6.

2. Origène décrit les étapes de l'initiation chrétienne. Elle s'adresse à des adultes. Elle se prépare par le jeûne et une longue catéchèse dont les textes patristiques transmettent le contenu : v.g. les Catéchèses de Jean Chrysostome (*Huit catéchèses baptismales inédites*, SC 50 bis) ou de Cyrille de Jérusalem (*Catéchèses mystagogiques*, SC 126 bis). La cérémonie a lieu la nuit de Pâques : le catéchumène est plongé dans l'eau, symbole de purification et de renouveau de toute la personne. Elle comporte des onctions de « confirmation » avec l'huile qui, dans l'Ancien Testament, consacrait les rois, les prêtres et parfois les prophètes : Ex. 29, 7; III Rois 19, 15-16. Elle s'achève par l'eucharistie que découvrait alors le néophyte. On notera ici l'indication nette de l'eucha-

nateur a ouvertement combattu pour eux¹, lui qui extermina les premiers-nés d'Égypte, sans pourtant faire émettre un son au bétail des Israélites^f?

Cependant il ne faut pas toujours attendre que les anges « combattent pour nous » ; mais seulement « en commençant », c'est-à-dire à nos débuts, nous sommes aidés « par les princes », les anges. Du reste, dans le cours du temps², il faut encore sortir nous-mêmes armés pour les combats. En effet, avant d'apprendre à faire les guerres, avant de nous préparer à combattre les combats du Seigneur, nous sommes épaulés par « les princes », les anges. Avant d'obtenir l'approvisionnement du « pain céleste^g » et d'être rassasiés des chairs de « l'agneau sans tache^h », avant de nous enivrer du sang « de la vigne véritableⁱ », qui pousse de la racine de David³, tant que nous sommes « de petits enfants » et sommes nourris « de lait^l » et que nous tenons le langage des commencements du Christ, nous agissons comme « de petits enfants », sous les anges « tuteurs et régisseurs^k ». Mais dès lors que nous avons déjà goûté aux rites sacrés de « la milice céleste^l » et avons été restaurés « par le pain de la vie^m », écoute comment nous sommes appelés aux combats par la trompette apostolique. D'une voix puissante en effet Paul crie vers nous : « Revêtez-vous des armes de Dieu, afin de pouvoir tenir droit contre les manœuvres du diableⁿ. » Il ne supporte plus que nous nous abritions sous les ailes

ristie-sacrement. Pour une présentation rapide de ces sacrements de l'initiation chrétienne, voir A. JAUBERT, *Les premiers chrétiens*, Paris 1972, p. 79-86. — Sur l'initiation chrétienne avantageusement comparée à l'initiation philosophique par Origène, cf. *CCels.* III, 51, et la n. 2 *ad loc.*, SC 136, p. 121.

3. Dans l'eucharistie le chrétien « s'enivre » (Ps. 22, 5) du sang du Christ, car le Christ est « la vraie vigne » (Jn 15, 1). Cette vigne s'enracine en David, fils de Jessé (cf. Is. 11, 1; I Sam. 16, 1). Jésus est « le fils de David » (Matth. 1, 6.20).

ad certaminum campos: *Induite*, inquit, *vos lorica[m] caritatis*^o et *galeam nihilominus salutis accipite*^o, sed et *gladium*, inquit, *spiritus*^p et super omnia *scutum fidei in quo possitis*, ait, *omnia iacula maligni ignita extinguere*^q.

Vides ergo quomodo omnia per ordinem fiunt et nihil confusum in populo Dei, nihil incompositum aut prae-
60 posterum geritur. *In incipiendo principes*^r iuvant; cum adiutus fueris et a principibus eruditus, iam tibi ipse sponte et voluntate tua quae didicisti a principibus gere. Recte etenim decoctis principiis depositisque rudimentis nostrae committimur voluntati, ut vel laus merito nostra sit quae
65 nostra virtute quaesita est, vel culpa iure sit nostra quae per nostram venit ignaviam. Haec pro eo quod scriptum est: *In incipiendo principes in Istrabel, in voluntatibus populi benedicite Dominum*^r.

501 | 3 Post haec autem dicit: *Audite reges et auribus percipite satrapae: Domino cantabo, psallam Deo Istrabel*^a. *Audite*, inquit, *reges*. *Reges* appellat eos qui convocantur ad audiendum verbum Dei. Exsulta, popule Dei, audiens tuae
5 nobilitatis insignia. Tu vocaris ad audiendum verbum Dei et non ut plebs, sed ut rex vocaris. Tibi enim dictum est: *Genus regale, sacerdotale, populus in acquisitionem*^b. Ideo quia vos reges estis, merito rex noster Christus Dominus

o. Cf. I Thess. 5, 8 || p. Éphés. 6, 17 || q. Cf. Éphés. 6, 16 || r. Jug. 5, 2.

3 a Jug. 5, 3 || b. I Pierre 2, 9

1. «Dieu a tout réglé avec nombre, poids et mesure» (*Sag.* 11, 20). Cet ordre, Origène le découvre et l'admire ici dans les étapes de l'initiation chrétienne et le développement d'une conscience qui devient autonome.

2. Dans la ferveur de sa foi, Origène célèbre avec lyrisme la grandeur de la condition chrétienne, comme le fera, deux siècles plus tard LÉON LE GRAND (*1^{er} s. pour Noël* 3): «Reconnais, ô chrétien, ta dignité... Souviens-toi de quelle tête et de quel corps tu es membre. Rappelle-toi

de ceux qui nourrissent de lait, il nous invite aux champs de bataille: «Revêtez-vous de la cuirasse de la charité^o», et aussi «recevez le casque du salut^o», de plus, «le glaive de l'Esprit^p», et par-dessus tout «le bouclier de la foi, grâce auquel vous puissiez éteindre tous les traits enflammés du Malin^q».

Un ordre nécessaire

Tu le vois: tout se fait avec ordre et rien avec confusion dans le peuple de Dieu¹, rien sans harmonie ou à contrecœur. «Pour commencer les princes^r» aident. Quand tu auras été aidé et instruit par les princes, fais alors pour toi en personne, à ton gré et à ta volonté, ce que tu as appris des princes. A juste titre en effet, une fois les débuts assimilés et les rudiments abandonnés, nous sommes confiés à notre volonté: afin, ou bien que soit nôtre à bon droit la louange obtenue par notre courage, ou bien qu'en toute justice soit nôtre la faute advenue du fait de notre mollesse. Voilà pour le passage: «Pour ce que commencent les princes en Israël, pour les volontés du peuple, bénissez le Seigneur^r.»

Rois et gouverneurs

3 Après cela, il est dit: «Écoutez, rois, prêtez l'oreille, gouverneurs; je chanterai pour le Seigneur, je jouerai pour le Dieu d'Israël^a.» – «Écoutez, rois»: il appelle «rois» ceux qui sont invités à écouter la parole de Dieu. Exulte, peuple de Dieu², à écouter les titres de ta noblesse. Toi, tu es appelé à écouter la parole de Dieu: et non comme plèbe, mais comme roi tu es appelé. Car il te fut dit: «Race royale, sacerdotale, peuple acquis^b.» Aussi bien, puisque vous êtes rois, avec raison notre roi, le

qu'arraché à l'empire des ténèbres, tu as été transféré dans le royaume de Dieu et dans sa lumière. Par le sacrement du baptême, tu es devenu le temple de l'Esprit-Saint...»

rex dicitur regum et dominus dominantium^c. Sed sicut
 10 exsultastis de nobilitatis vestrae titulo, ita discere debetis
 quid agendo unusquisque vestrum fiat rex. Quod vobis ita
 breviter definiam. Regem te esse omnium facit, si regnet
 Christus in te; rex namque a regendo dictus est. Si ergo
 et in te animus regnat et corpus obtemperat, si concupis-
 15 centias carnis sub iugum imperii tui mittas, si vitiorum
 gentes sobrietatis tuae frenis artioribus premas, merito rex
 diceris qui te recte regere noveris. Cum ergo talis fueris
 effectus, digne ut rex ad audienda divina verba vocaberis.

Hoc vero quod subsequitur magis corporeum aliquid
 20 indicat, quod dicit: *Auribus percipite omnes satrapae*^d. Sicut
 enim inferior est rege satrapes, ita et auribus percipere
 inferius videtur esse quam audire. Audire namque ad interio-
 riorem pertinet hominem, sicut et Dominus dicebat: *Qui*
habet aures audiendi, audiat^e; auribus vero percipere ad
 25 exterioriorem et corporalem spectat auditum. Ideo ergo et hic
 illi qui audire debent reges dicuntur, qui vero auribus per-
 cipere satrapae appellantur.

Ego Domino cantabo, psallam Deo Istrahel^f. Beati sunt
 qui possunt *cantare canticum Domino*. Cum redimus ad
 30 scripturas, multa cantica sacris mandata voluminibus inve-

c. Apoc. 19, 16 || d. Jug. 5, 3 || e. Matth. 11, 15 || f. Jug. 5, 3

1. Titres de noblesse et rites sacrés doivent être vécus. «L'existence chrétienne doit reproduire, non seulement dans son rythme intérieur, mais jusque dans l'ordre de l'activité morale et des relations sociales, ce Mystère du Christ qui fut préfiguré dans la Loi d'Israël et qui se reproduit d'abord sacramentellement dans l'Église», H. DE LUBAC, «Typologie et allégorisme», *RecSR* 34 (1947), p. 222. «Ce que signifiait le sacrement doit être maintenant accompli... Origène insiste plus dans ses sermons sur l'agir que sur l'être, sur la morale que sur le dogme... Il ne veut pas diminuer par là la participation ontologique à la nature divine», H. RAHNER, *op. de Lubac, art. cit.*, p. 223 et n. 236.

2. Le texte grec porte «les satrapes». Le texte hébreu dit seulement «princes». Les satrapes étaient les gouverneurs préposés à l'adminis-

Christ Seigneur, est appelé «Roi des rois et Seigneur des seigneurs^c». Mais, de même que vous avez exulté de joie au titre de votre noblesse, ainsi devez-vous apprendre ce que doit faire chacun de vous pour devenir roi¹. Je vais vous l'expliquer brièvement. Ce qui fait que tu es roi de tout, c'est si le Christ règne en toi: car un roi tient son titre du fait qu'il règne. Si donc en toi aussi, l'âme règne et le corps obéit, si tu soumetts au joug de ton commandement les convoitises de la chair, si tu maîtrises les nations des vices en resserrant les freins de ta sobriété, tu mérites le titre de roi, toi qui sais te diriger d'une façon droite. Quand donc tu seras devenu tel, justement tu seras appelé comme roi à écouter les paroles divines.

Mais ce qui suit donne une indication plus corporelle: «Prêtez l'oreille, vous tous, gouverneurs^d.» En effet, comme le gouverneur est inférieur au roi, de même aussi, prêter l'oreille semble être inférieur à écouter. Car écouter concerne l'homme intérieur, comme aussi le Seigneur disait: «Que celui qui a des oreilles pour écouter écoute^e»; tandis que prêter l'oreille regarde l'audition extérieure et corporelle. Voilà donc pourquoi, ici encore, ceux qui doivent écouter sont dits «rois», tandis que ceux qui doivent prêter l'oreille sont appelés «gouverneurs²».

Chanter pour le Seigneur

«C'est moi qui chanterai pour le Seigneur, je jouerai pour le Dieu d'Israël^f.» Heureux, ceux qui peuvent «chanter un cantique pour le Seigneur». Quand nous revenons aux Écritures, nous trouvons beaucoup de

tration des provinces de l'Empire perse. Darius (522-486) avait réorganisé chacune des régions de son immense empire en une «satrapie» avec un gouverneur au pouvoir très étendu, mais qui devait rendre des comptes au «Grand Roi», dont il dépendait, n'étant que gouverneur.

nimus. Habemus integrum volumen de canticis canticorum scriptum. Ecce et in hoc libro Iudicum habemus canticum et in Numeris^g canticum scriptum est et in Deuteronomio^h et in Exodoⁱ et in primo libro Regnorum^j, in I primo etiam
 35 Paralipomenon^k et in aliis multis locis invenies cantica divina esse descripta. Ait ergo hic vox iusti: *Ego Domino cantabo et psallam Deo Istrabel*^l. Quis putas ita canorae vocis est et ita spiritus puri mentisque sinceræ ut cantilena eius divinum delectare possit auditum? Ille profecto est qui
 40 nullum habet in se raucum peccati sonum, qui nihil offensionis in lingua, nihil crassitudinis in spiritu gerit, ille potest recte dicere: *Ego Domino cantabo, psallam Deo Istrabel*.

4 Verum quia continuationem cantici per singula non occurrimus explicare, interpolantes saltem seriem lectionis videamus quid est quod dicit: *Cor meum ad ea quæ disposita sunt huic Istrabel*^a. Hoc mihi videtur esse quod dicit:
 5 cor meum et animus meus et sensus meus et tota mens mea ad illud intenditur et illud prospicit *quod dispositum est* et quod præparatum est *Istrabel*; illud tota mente prospicio quod futurum est. Si enim ad illud intendero animum, omnia quæ in hoc mundo sunt *ducam ut stercora ut*
 10 *Christum lucrifaciam*^b, qui *præparavit illa omnia quæ oculus non vidit et auris non audivit nec in cor hominis ascendit his qui diligunt eum*^c. Cor ergo, inquit, *meum ad illa extenditur*. Non enim adhuc humanum cor gero

g. Cf. Nombr. 21, 17-18 || h. Cf. Deut. 32, 1-43 || i. Cf. Ex. 15, 1-21 || j. Cf. I Sam. 2, 1-10 || k. I Chron. 16, 8-36 || l. Jug. 5, 3.

4 a. Jug. 5, 9 || b. Phil. 3, 8 || c. Cf. I Cor. 2, 9

1. Cf. la note complémentaire 5: «Cantiques».

cantiques consignés dans les livres sacrés. Nous avons un livre entier écrit sur le Cantique des cantiques. Voici que dans ce livre des Juges aussi nous avons un cantique, et un cantique est écrit encore dans les Nombres^g, et dans le Deutéronome^h, et dans l'Exodeⁱ, et dans le premier livre des Règnes^j, et aussi dans le premier livre des Paralipomènes^k, et dans bien d'autres endroits^l tu trouveras que sont écrits des cantiques divins. La voix du juste déclare donc dans ce passage: «C'est moi qui chanterai pour le Seigneur, et je jouerai pour le Dieu d'Israël^l.» Lequel, à ton avis, est d'une voix si mélodieuse, d'un esprit si pur et d'une âme si sincère que son chant puisse charmer l'oreille divine? C'est assurément celui qui n'a en lui aucun son rauque du péché, qui ne présente rien d'offensant dans le langage, rien de grossier dans l'esprit, celui-là peut dire à juste titre: «C'est moi qui chanterai pour le Seigneur, je jouerai pour le Dieu d'Israël.»

Vers l'avenir

4 Mais parce que nous ne tentons pas d'expliquer verset par verset la suite du cantique, modifiant du moins l'ordre de la lecture, voyons ce que signifie: «Mon cœur va vers ce qui a été disposé pour cet Israël^a.» Voici, me semble-t-il, ce qu'il veut dire: mon cœur, mon âme, ma pensée et toute mon intelligence sont tendus et regardent vers «ce qui a été disposé», et qui a été préparé pour «Israël»; de toute mon intelligence je regarde en avant vers ce qui est futur. Car si vers cela je tends mon âme, tout ce qui est dans le monde, «je le regarderai comme des ordures pour gagner le Christ^b», qui «a préparé pour ceux qui l'aiment» tout ce «que l'œil n'a pas vu et l'oreille pas entendu, et qui n'est pas monté au cœur de l'homme^c». Donc, dit-il, «mon cœur est tendu vers cela». En effet, je ne porte plus en moi un cœur d'homme, et ce que je pense, je

neque quae cogito secundum hominem cogito; sed quia
 15 secundum Scripturam hi *ad quos sermo Dei fit, dñi sunt*^d,
 nec ego haec humana, sed divina mente prospicio.

5 *Potentes populi, benedicite Dominum, qui adscendistis
 super iumenta*^a. Quid est *adscendisse super iumentum*?
 Corpus hoc meum *iumentum* est; ad adiumentum enim
 animae et ad ministerium datum est; ego autem sum, id
 503 5 est interior homo, *qui adscendi super iumen|tum* hoc, cui
 dicitur ut *benedicam Dominum*. Si ergo vere adscendisti
 supra corpus et superior effectus es corporalibus desideriis
 et motus corporis tui freno mentis et interioris hominis
 moderamine gubernantur, de te dicitur quia *adscendisti*
 10 *super iumentum* ut *benedicas Dominum*.

Quid autem est quod sequitur? *Supra vehicula*, inquit,
sedentes et super asinas refulgentes^b. Quid sibi videntur
 esse *asinae refulgentes*? Dicit enim Scriptura quia oporteat
benedicere Dominum eos qui sedent super vehicula et super
 15 *asinas refulgentes*. Mihi velut in locis ita difficilibus tale
 aliquid videtur: cum iumentum hoc, id est corpus meum,
 sub iugo venerit verbi Dei, tunc *vehiculum* corporis mei
resplendere incipiet et *asina* haec, id est caro mea, tunc
refulgere dicetur, cum castitatis ac pudicitiae fuerit splendore
 20 decorata. Et ita recte dicitur anima *sedens super asinam*
resplendentem Dominum benedicere et in medio laetantium
 laudare eum^c.

Ibi dabunt iustitias Domino^d. Sacrificium *Domino* illud
acceptabile^e est, quod in iustitia offertur Deo et aequitate,

d. Cf. Jn 10, 35.

5 a. Jug. 5, 9-10 || b. Cf. Jug. 5, 10 || c. Cf. Ps. 21, 23 || d. Jug. 5, 11 ||

e. Cf. I Pierre 2, 5

ne le pense plus selon l'homme; mais puisque, selon
 l'Écriture, «ceux à qui s'adresse la parole de Dieu sont
 des dieux^d», moi non plus je ne regarde pas cela avec
 une intelligence humaine, mais divine.

Bêtes de somme, ânesses 5 «Puissants du peuple, bénissez
 le Seigneur, vous qui êtes montés
 sur des bêtes de somme^a.» Que

signifie: «être monté sur une bête de somme»? Mon
 corps que voici est «une bête de somme»; car il a été
 donné à l'âme pour l'aider et pour la servir. Mais c'est
 moi, c'est-à-dire l'homme intérieur, «qui suis monté sur
 cette bête de somme», à qui il est dit de «bénir le Sei-
 gneur». Si donc tu es vraiment monté au-dessus de ton
 corps, et si tu es devenu supérieur aux désirs corporels,
 et si les mouvements de ton corps obéissent au frein de
 ton âme et au gouvernail de l'homme intérieur, on dit
 de toi que «tu es monté sur une bête de somme», afin
 de «bénir le Seigneur».

Mais que veut dire la suite: «assis sur des chariots et
 des ânesses toutes blanches^b? Que semblent être «des
 ânesses toutes blanches»? Car l'Écriture déclare: il faut
 que «bénissent le Seigneur ceux qui sont assis sur des
 chariots et sur des ânesses toutes blanches». A mon avis,
 voici à peu près ce qu'il en est dans des passages si
 difficiles. Quand cette bête de somme, c'est-à-dire mon
 corps, sera passé sous le joug de la parole de Dieu, alors
 «le chariot» de mon corps commencera à être tout blanc
 et on dira que cette ânesse, c'est-à-dire ma chair, alors
 «est toute blanche», quand elle sera parée de l'éclat de
 la chasteté et de la pudeur. Et ainsi on dit à bon droit
 que l'âme, «assise sur une ânesse toute blanche, bénit
 le Seigneur» et le loue au milieu de l'assemblée en liesse^c.

«Là, on célébrera les justices du Seigneur^d.» «Le
 sacrifice agréable au Seigneur^e est celui qu'on offre à

25 et ideo dicitur: *Iusti confortati sunt in Istrahel*^f. In aliis quidem gentibus qui corporis robore fortiores sunt illi potentes dicuntur in proelio, in Istrahel vero qui iustiores sunt ipsi potentiores dicuntur in bellis, quia iniustitia etiamsi viribus infirma sit vincit, iniustitia vero etiamsi multos et
30 validos propugnatores habeat superatur. Sic igitur in hac gente nostra, id est in populo Dei, aut per iustitiam superamus aut per iniustitiam vincimur.

6 *Exurge Debbora, exurge et suscita dena milia populi*^a. Prophetia quando *exurgit*? Profecto in adventu Christi, et non solum ipsa *exurgit*, sed et populos *suscitat* ad credendum. *Captivam ducito captivitatem, fili Abineen*^b.
5 *Abineen* responsio patris interpretatur. Huius est filius Barach. *Captivitatem* de hostibus *caepiet*, qui caelestis Patris responsa servaverit. *Domine, humilia mihi fortiores me*^c. Vox ista fidelium est confitentium simpliciter fortiores esse inimicos suos adversum quos nobis certamen et pugna est,
10 quia *non est nobis pugna adversum carnem et sanguinem* – alioquin non esset nobis fortior adversarius –, sed quoniam *adversum principatus et potestates et adversum mundi huius rectores tenebrarum et adversum spiritualia nequitiae est nobis lucta*^d; idcirco dicit propheta: *Domine, humilia mihi*

f. Jug. 5, 11.

6 a. Jug. 5, 12 || b. Jug. 5, 12 || c. Cf. Jug. 5, 13 || d. Éphés. 6, 12

1. L'affirmation d'Origène a une portée très générale et elle est traditionnelle. Jésus lui-même déclare que les Écritures rendent témoignage de lui (*Jn* 6, 39); que Moïse a parlé de lui (6, 48); voir aussi *Is.* 12, 41. On ne peut oublier l'apparition aux deux disciples d'Emmaüs: «Et commençant par Moïse et parcourant tous les prophètes, il leur interpréta dans toutes les Écritures ce qui le concernait» (*Lc* 24, 27). Et surtout, Matthieu a rédigé son Évangile avec l'intention de montrer aux Juifs que Jésus de Nazareth accomplit les prophéties de l'A.T. La visite des

Dieu dans la justice et l'équité, et c'est pourquoi il est dit: «Les justes ont été fortifiés en Israël^f.» En d'autres nations, on dit «puissants» au combat ceux qui sont plus forts de la vigueur du corps, mais en Israël, on dit «plus puissants» dans les guerres ceux qui sont plus justes; car la justice, même faible en forces physiques, est victorieuse, mais l'injustice, même si elle a des combattants nombreux et robustes, est surpassée. De même donc, dans cette nation qui est la nôtre, c'est-à-dire dans le peuple de Dieu, ou bien par la justice nous triomphons, ou bien par l'injustice nous sommes vaincus.

Nos ennemis 6 «Lève-toi, Débora, lève-toi, et mets en marche les dizaines de milliers du peuple^a.» La prophétie, quand «se lève-t-elle»? Pour sûr, à l'avènement du Christ¹, et non seulement elle-même «se lève», mais encore «elle met en marche» les peuples vers la foi. «Conduis captive la troupe des captifs, fils d'Abinéen^b.» Abinéen veut dire «réponse du père». Barac est son fils. «Captivera la troupe des captifs» faits sur les ennemis celui qui observera les réponses du Père céleste. «Seigneur, humilie devant moi ceux qui sont plus forts que moi^c.» Cette parole est celle des croyants: ils reconnaissent avec simplicité que leurs ennemis sont plus forts qu'eux, ces ennemis contre lesquels a lieu pour nous le combat et la lutte; car «notre lutte n'est pas contre la chair et le sang» – sinon notre adversaire ne serait pas plus fort que nous –, mais parce que notre lutte est «contre les principautés et les puissances, contre les maîtres de ce monde de ténèbres, et contre les esprits du mal^d», pour cela le prophète dit: «Seigneur, humilie devant moi ceux

mages illustre le fait que «la prophétie met les peuples en marche». Leur passage à Jérusalem accomplit les visions universalistes des prophètes: cf. *Is.* 60, 3.

15 *fortiores me*. Quomodo enim non haec tanta spirituum vis
 longe sit humana fragilitate vehementior? Sed in eo Deus
adiuvat infirmitatem nostram^e, in quo dicit Apostolus:
Omnia possum in eo qui me confortat^f, Christo. Sunt ergo
 istae quidem virtutes fortiores nobis, sed iterum qui in nobis
 20 est Christus et confortat nos est omnium fortior, *cui est*
gloria et imperium in saecula saeculorum. Amen^g.

e. Cf. Rom. 8, 26 || f. Phil. 4, 13 || g. I Pierre 4, 11.

qui sont plus forts que moi.» Comment en effet cette immense puissance des esprits ne serait-elle pas bien plus impétueuse que notre fragilité humaine? Mais voici celui en qui «Dieu vient en aide à notre faiblesse^e», en qui l'Apôtre déclare: «Je puis tout en celui qui me fortifie^f», le Christ. Ainsi donc ces puissances sont plus fortes que nous; mais encore une fois, celui qui est en nous et nous fortifie, le Christ, est plus fort qu'elles toutes, «lui à qui appartient la gloire et la puissance pour les siècles des siècles. Amen^g».

HOMILIA VII.

De eo quod traditi sunt filii Istrahel in manus Madian^a.

1 *Quiescit terra*^a, donec quiescit peccatum. Moveri autem dicitur terra, hoc est hi qui habitant terram, cum animas hominum movere coeperint et perturbare peccata. Et ideo scriptum est hoc quod nunc praesens lectio continet. *Et quievit*, inquit, *terra quadraginta annis*^a. *Et fecerunt filii Istrahel malignum in conspectu Domini, et tradidit eos Dominus in manus Madian annis septem. Et invaluit Madian super Istrahel*^b. Dum esset ergo iustitia in terra, id est in his qui habitabant terram, *quievisse dicitur terra*; cum
505 10 vero increvit iniquitas et | *fecerunt malignum in conspectu Domini, tunc tradidit*, inquit, *eos Dominus in manus Madian annis septem*. Nec dicuntur invaluisse Madianitae super populum Domini, donec praecepta Domini populus custodivit. Cum vero negligere coepit mandata divina,
15 robustior et validior adversum eum effecta est hostium

Tit. a. Cf. Jug. 6, 1.

1 a. Jug. 5, 31 || b. Jug. 6, 1-2.

1. Ailleurs Origène trouve qu'employer «le nom de la terre pour ceux qui demeurent sur la terre» est une opinion simpliste et il l'écarte

HOMÉLIE VII

Les fils d'Israël livrés aux mains de Madian.

(Jug. 5, 31; 6, 1-4)

1: Tant que le péché est en repos, est en repos la terre, c'est-à-dire ses habitants: quarante ans. Puis les fils d'Israël, ayant fait ce qui est mal, furent livrés aux mains des Madianites: sept ans. Ceux-ci ne l'emportèrent pas tant que le peuple garda les commandements divins, mais quand il commença à les négliger. Contre le premier peuple se dressaient des ennemis corporels, mais contre nous, «l'Israël selon l'esprit», se dresse un ennemi spirituel.

2: Les fils d'Israël, pour échapper à Madian, montèrent dans les montagnes. Madian, Amalec, les fils de l'Orient montaient contre eux, détruisant tout. Tel était le sort de «l'Israël selon la chair». Pour nous, «l'Israël selon l'esprit», «qui sème pour la chair, de la chair récoltera la corruption, et qui sème pour l'Esprit, de l'Esprit récoltera la vie éternelle». D'où la protection à donner aux semences, et les soins à apporter aux «fruits spirituels»: labeur spirituel sans négligence ni interruption. La vigilance s'impose surtout au temps de la persécution. Supplions le Seigneur de n'être pas livrés; ou alors, de recevoir la force de tenir ferme afin que notre foi devienne plus éclatante dans les tourments et les tortures; jusqu'à recevoir des coups; mieux, jusqu'à l'effusion du sang comme le Christ a versé son sang pour notre rédemption: c'est le baptême de sang, supérieur au baptême d'eau. On ne peut que s'y exhorter ardemment soi-même et en admirer les effets.

HOMÉLIE VII

Les fils d'Israël furent livrés aux mains de Madian^a.

La terre en repos 1 «La terre est en repos^a» tant que le péché est en repos. On dit qu'est ébranlée la terre, c'est-à-dire ceux qui habitent la terre¹, quand les péchés ont commencé à ébranler et à perturber les âmes des hommes. Et c'est pourquoi fut écrit ce que contient la présente lecture. «La terre fut en repos quarante ans^a.» «Et les fils d'Israël firent ce qui est mal au regard du Seigneur, et le Seigneur les livra aux mains de Madian sept ans. Et Madian l'emporta sur Israël^b.» Donc, aussi longtemps que la justice était sur la terre, c'est-à-dire chez ceux qui habitaient la terre, «la terre fut en repos», dit-on; mais lorsque grandit l'injustice et qu'ils «firent ce qui est mal au regard du Seigneur», alors «le Seigneur les livra aux mains de Madian sept ans». Et il n'est pas dit que les Madianites l'emportèrent sur le peuple de Dieu tant que le peuple garda les préceptes du Seigneur. Mais quand il commença à négliger les commandements divins, la main des ennemis se fit contre lui plus forte et plus puis-

(Hom.Éz. IV, 1, 23-28). Mais il s'agit bien ici des habitants de la terre d'Israël.

manus. Et adversum illum quidem priorem populum corporales insurgentibus hostes cum deliquisset, adversum nos autem qui Istrahel secundum spiritum dicimur spiritualis sine dubio hostis insurgit et cum mandata Dei negligimus, cum Christi praecepta contemnimus validior adversum nos efficitur daemonum manus et tradimur etiam nos inimicis cum deserimus a gratia.

2 Sed videamus quid accidit iis qui traditi sunt pro peccatis suis. *Et fecerunt, inquit, filii Istrahel a facie Madian praesepia in montibus et in speluncis et in munitioibus; et fiebat, cum seminasset vir Istrahel, adscendebant Madian et Amalec et filii Orientis super eos; et superveniebant iis et exterminabant omnes fructus terrae usque quo perventiretur in Gazam^a. Haec quidem patiebatur ille qui erat secundum carnem Istrahel^b, seminabat terram sed, quoniam pro peccatis suis traditus erat insurgentibus inimicis, pro frugibus corruptionem metebat^c. Nobis vero qui secundum spiritum Istrahel nominamur quid tale accidere potest consideremus. Est quando seminamus et non possunt inimici corrumpere semina quae seminamus, non possunt insidiari agriculturae nostrae; est autem quando seminamus et corrumpuntur quae seminamus.*

Paulus nos Apostolus de hac seminandi doceat differentia. Audi ergo ipse quid dicit: *Qui seminat, inquit, in carne de carne metet corruptionem et qui seminat in spiritu de spiritu metet vitam aeternam^d*. Isti sunt ergo quorum

2. a. Jug. 6, 2-4 || b. Cf. I Cor. 10, 18 || c. Cf. Gal. 6, 8 || d. Gal. 6, 8

1. «Commandements de Dieu» évoque le Décalogue, fondement de l'Alliance, Moïse à la montagne du Sinâï; «préceptes du Christ» évoque le fondement de la morale chrétienne, le discours de Jésus sur la montagne des Béatitudes (*Matth.* 5-7).

sante. Contre ce premier peuple, certes, quand il péchait, se dressaient des ennemis corporels; mais contre nous, qui sommes appelés «l'Israël selon l'esprit», sans nul doute un ennemi spirituel se dresse; et quand nous négligeons les commandements de Dieu, quand nous méprisons les préceptes du Christ¹, la main des démons se fait plus forte contre nous, et nous sommes livrés, nous aussi, aux ennemis, quand nous sommes séparés de la grâce.

Semelles

2 Mais voyons ce qui arrive à ceux qui furent livrés pour leurs péchés: «Et les fils d'Israël, pour échapper à Madian, firent des abris dans les montagnes, dans les cavernes, dans les refuges; et voici: quand l'homme d'Israël avait semé, Madian, Amalec et les fils de l'Orient² montaient contre eux; ils tombaient sur eux et ils détruisaient tous les fruits de la terre, jusqu'aux abords de Gaza^a.» Voici du moins ce que subissait celui qui était «l'Israël selon la chair^b»: il ensemait la terre, mais, comme il avait été livré pour ses péchés aux ennemis qui l'assaillaient, au lieu de moissons, «il récoltait la corruption^c». Mais à nous, qu'on nomme «l'Israël selon l'esprit», examinons ce qui peut arriver de semblable. Parfois nous semons, et nos ennemis ne peuvent pas corrompre les semences que nous semons, ne peuvent pas s'en prendre à la culture de nos terres. Parfois au contraire nous semons, et ce que nous semons se corrompt.

Que l'apôtre Paul nous instruisse de cette différence des semelles. Écoute donc ce qu'il dit lui-même: «Qui sème pour la chair, de la chair récoltera la corruption, et qui sème pour l'Esprit, de l'Esprit récoltera la vie éternelle^d.»

2. «Les fils de l'Orient sont les tribus du désert à l'Est du Jourdain», *BJ*, note *ad Jug.* 6, 3.

20 semina Madianitae corrumpunt *qui in carne seminant*. Isti
sunt quorum *fructus exterminantur* et pereunt. Illa autem
semina quae *in spiritu seminantur*, non possunt Madi-
506 nitae corrumpere. Non enim possunt adversariae | potes-
tates adscendere ad spirituales campos et novalia spiritus
temerare eorum qui *non seminant super spinas, sed*
25 *innovant sibi novalia*^e.

Sed et illud addendum est; volo enim et me ipsum
vobiscum pariter commonere de cautela seminum et *spiri-*
talium fructuum^f diligentia. Frequenter accidit ut aliquis in
30 opere spiritali multum desudans fructus complurimos fecerit
et repleverit horrea sua iustitiae frugibus et multa bona
opera reconclaverit in conscientiae suae conclavi; postea
vero si negligat et post laborem proclivius ad voluptates
et luxurias vergat, omnia illa bonorum semina et fructus
35 sancti operis dominante libidine corrumpentur. Cum enim
subintroierit peccatum et captivaverit hominis sensum ut
iam non respiciat ad mandata Dei nec arduam virtutis viam
libenter adscendat, depereunt omnia quae prius fuerant in
horrea conscientiae congregata. Propterea ergo Scripturae
40 sanctae nobis servanda commonitio est dicentis: *Omni cus-*
todia serva tuum cor^g.

Custodiendum est igitur cor ab omni peccato et prae-
cipue in tempore persecutionis. Si cui enim accidat ut in
aliquo quidem tempore congreget fructus iustitiae, conquirit

e. Cf. Jér. 4, 3 || f. Cf. Gal. 5, 22 || g. Prov. 4, 23

1. Cf. *infra*, hom. IX, 1, fin.

Ainsi donc ceux dont les Madianites détruisent les
semences sont «ceux qui sèment pour la chair». Ce sont
ceux dont «les récoltes sont détruites» et périssent. Mais
les semences qui «sont semées pour l'Esprit», les Madi-
nites ne peuvent les détruire. Car les puissances contraires
ne peuvent monter jusqu'aux champs spirituels et cor-
rompre les champs défrichés de l'Esprit, de ceux «qui
ne sèment pas dans les épines, mais défrichent leurs
terres en friche^e».

Récoltes

De plus, il faut ajouter ceci: car
je veux vous avertir, et moi-même
en même temps que vous, de la protection à donner
aux semences et du soin à apporter aux «fruits spiri-
tuels^f». Il arrive fréquemment que, transpirant abon-
damment au labeur spirituel, on produise des récoltes
abondantes, on remplit ses greniers des moissons de
la justice, on met de côté beaucoup de bonnes actions
dans la chambre forte de sa conscience. Mais si par la
suite on devient négligent et, après l'effort, on se tourne
très facilement vers les plaisirs et les voluptés, toutes ces
semences des bonnes actions et les fruits d'une sainte
conduite, par le triomphe de la débauche, vont être cor-
rompus. En effet quand le péché s'est insinué et s'est
emparé de la pensée de l'homme au point qu'il ne regarde
plus aux commandements de Dieu et qu'il n'aime plus
gravir le rude sentier de la vertu, sont perdues toutes les
richesses qui avaient été rassemblées auparavant dans les
greniers de sa conscience. Voilà pourquoi nous devons
garder cet avertissement de l'Écriture sainte: «En toute
vigilance garde ton cœur^g.»

Au temps de la persécution

Donc, «il faut garder son cœur»
de tout péché et surtout au temps
de la persécution¹. Arrive-t-il en
effet que l'on rassemble, au moins un certain temps, des

45 opera virtutum et omnibus se probatissimis excolat disciplinis, in persecutionis vero tempore deneget fidem, iste omnia condita sua evacuavit et ex omnibus facultatibus suis nudus repente et inanis effectus est, quia diu quaesitus et multo vix sudore collectus subito omnis effusus est labor
 50 et, sicut dicit propheta, *omnes iustitiae eius quas fecit non commemorabuntur*^h. Propterea ergo, fratres, deprecemur Dominum confitentes ei infirmitatem nostram ne nos *tradat in manus Madian, ne tradat bestiis animam confitentem sibi*ⁱ, ne nos tradat in potestate eorum qui dicunt: Quando
 55 veniet tempus ut detur nobis potestas adversum Christianos, quando tradentur in manus nostras isti qui se dicunt habere vel nosse Deum? Quod et si tradamur et acceperint potestatem nostri, oremus accipere a Deo virtutem ut sustinere
 507 possimus, ut fides nostra in pressuris et tribulationibus
 60 clarior fiat, ut per patientiam nostram illorum superetur impudentia et, sicut dixit Dominus, *in nostra patientia acquiramus animas nostras*^j, quia *tribulatio patientiam operatur, patientia vero probationem, probatio autem spem*^k.

Pertendit enim nostra *probatio* non usque ad verbera
 65 solum, sed usque ad profusionem sanguinis pervenit, quia et Christus quem sequimur pro redemptione nostra effudit sanguinem suum^l, ut inde exeamus loti in sanguine nostro. Baptismum enim sanguinis solum est quod nos puriores reddat quam aquae baptismum reddidit. Et hoc non ego

h. Cf. Éz. 3, 20 || i. Cf. Ps. 73, 19 || j. Cf. Lc 21, 19 || k. Rom. 5, 3-4 || l. Cf. Apoc. 5, 9

1. *Omnes iustitiae*, tous les actes de justice: thème de la responsabilité et de la rétribution individuelles; voir aussi Éz. 18.

fruits de justice, que l'on recherche des œuvres de vertus, et s'entraîne à toutes les disciplines les mieux éprouvées, mais qu'au temps de la persécution, l'on renie la foi? Alors, on a dispersé tout ce que l'on avait mis en réserve, et on est devenu soudain nu et vide de toutes ses richesses, car tout le fruit de son travail, longtemps recherché et ramassé à grand peine à force de sueur, est éparpillé et, comme dit le prophète: «Toutes ses œuvres de justice¹ qu'il a faites ne seront plus mentionnées^h.» Voilà donc pourquoi, frères, supplions le Seigneur, en reconnaissant devant lui notre faiblesse, de ne pas nous «livrer aux mains de Madian», «de ne pas livrer aux bêtes l'âme qui lui fait confianceⁱ». Qu'il ne nous livre pas au pouvoir de ceux qui disent: Quand viendra le temps où nous soit donné le pouvoir contre les chrétiens? Quand seront-ils livrés entre nos mains, ces gens qui prétendent détenir ou connaître Dieu? Que si même nous sommes livrés et qu'ils reçoivent pouvoir sur nous, prions pour recevoir de Dieu la force, afin que nous puissions tenir fermes, afin que notre foi devienne plus éclatante dans les tourments et les tortures, afin que leur effronterie soit vaincue par notre patience, et que, comme a dit le Seigneur, «par notre patience nous gagnions nos âmes^j», car «la tribulation produit la patience; la patience, une vertu éprouvée; la vertu éprouvée, l'espérance^k».

Notre «épreuve» en effet ne s'étend pas seulement jusqu'à recevoir des coups, mais va jusqu'à l'effusion du sang, car le Christ aussi, que nous suivons, a versé son sang pour notre rédemption^l, afin que nous sortions d'ici-bas purifiés dans notre sang. Car le baptême de sang est le seul à pouvoir nous rendre plus purs que

70 praesumo, sed Scriptura refert, dicente Domino ad discipulos: *Baptismum habeo baptizari quod vos nescitis. Et quomodo urgeor ut perficiatur*^m! Vides ergo quia profusionem sanguinis sui baptismum nominavit. Et si non ista dicens offendo, vereor ne istud baptismum eminentius sit illo
75 baptismate quod per aquam traditur. Illud enim acceptum valde pauci sunt ita beati qui immaculatum usque ad exitum vitae servare potuerint, hoc vero baptismum qui baptizatus fuerit peccare ultra iam non potest. Et si temerarium non est in rebus talibus audere aliquid, possumus dicere quod
80 per illud baptismum praeterita peccata purgantur, per istud vero etiam futura perimuntur. Ibi peccata demissa sunt, hic exclusa.

Mihi si concederet Deus ut proprio sanguine diluerer, ut baptismum secundum mortem pro Christo suscepta perciperem, securus ex isto saeculo discederem, ut veniens ad animam meam de hac vita exeuntem *princeps huius mundi*ⁿ non inveniret quicquam, quin potius et sanguinis mei pro-

m. Lc 12, 50 || n. Cf. Jn 12, 31

1. On pourrait citer d'innombrables textes relatifs aux deux baptêmes. Ainsi TERTULLIEN, *bapt.* 16, 1-2: «Il y a encore pour nous un second baptême... le baptême de sang, dont le Seigneur a dit qu'il avait à être baptisé, bien qu'il l'ait déjà été. Il était venu, en effet, comme l'a écrit Jean, 'par l'eau et par le sang', par l'eau pour être baptisé, par le sang pour être glorifié. De la même façon par l'eau il fait de nous des appelés, par le sang des élus. Ces deux baptêmes jaillissent ensemble de la blessure de son côté percé, car ceux qui croient en son sang ont encore à être lavés dans l'eau et ceux qui sont lavés dans l'eau ont encore à porter sur eux leur sang (subir le martyre). Ce second baptême remplace le baptême d'eau lorsqu'on ne l'a pas reçu, il le rend lorsqu'on l'a perdu»; pour le martyre, *ibid.* 9, 2.

2. Origène semble conférer le droit de juger au «prince de ce monde», Satan. Ne le dit-on point l'Accusateur? Mais le martyre nous donne la

nous a rendus le baptême d'eau¹. Voilà qui n'est pas une supposition de ma part, mais une affirmation de l'Écriture, le Seigneur disant aux disciples: «J'ai à être baptisé d'un baptême que vous ne connaissez pas. Et comme il me presse qu'il soit accompli^m!» Tu vois donc qu'on a nommé «baptême» l'effusion de son sang. Et sans vouloir choquer par ce propos, je crains bien que ce baptême-ci ne soit supérieur à l'autre qui se donne par l'eau. Car ce baptême-là reçu, bien peu sont assez heureux pour avoir pu le conserver jusqu'à la fin de leur vie, mais celui qui a été baptisé par ce baptême-ci désormais ne peut plus pécher. Et s'il n'est pas téméraire de risquer un avis sur de tels sujets nous pouvons dire: par ce baptême-là sont purifiés les péchés passés, mais par celui-ci, même les péchés futurs sont anéantis; là, les péchés sont remis, ici, ils sont exclus.

Exhortation au martyre

Pour moi, si Dieu m'accordait d'être lavé dans mon propre sang, de recevoir ce deuxième baptême par une mort acceptée pour le Christ, c'est sans crainte que je m'en irais de ce siècle! Alors, venant à mon âme au sortir de cette vie, «le prince de ce mondeⁿ» ne trouverait rien²; bien plus, il serait même assoupi par l'effusion

victoire: «On a jeté bas l'accusateur de nos frères, celui qui les accusait jour et nuit devant notre Dieu. Et eux l'ont vaincu à cause du sang de l'Agneau et à cause de la parole de leur témoignage, et ils ont méprisé leur vie jusqu'à mourir» (*Apoc.* 12, 10-12). Le martyre nous rend ainsi semblables à Jésus, «le témoin fidèle» (*Apoc.* 1, 5), qui pouvait dire: «Le prince de ce monde vient, mais il n'a rien contre moi» (*Jn* 14, 30). – Sur Origène et le martyre, voir F. BERTRAND, *Mystique de Jésus chez Origène*, p. 150-152; Voir aussi éd. des *Homéliez.*, SC 352, p. 467-468, la note complémentaire 11: «Le martyre»; y sont mentionnés, entre autres passages, *Enthér.* 24 et *Hom Jér.* IV, 3, des textes enthousiastes comme celui-ci.

fusionem sopiretur nec auderet in aliquo criminari animam
 cruore suo dilutam, morte sua clarificatam, sanguine suo
 90 lotam. Post istud baptisma nec Madianitae ultra irruerent
 ad disperdendos et exterminandos animae fructus. Quis
 508 enim sequi possit animam martyris quae supergressa omnes
aerías potestates^o ad caeleste tendit altare? Ibi enim *sub*
altare^p Dei animae martyrum positae dicuntur diebus ac
 95 noctibus proclamare dicentes: *Quousque Domine, qui iustus*
et verus es, non vindicas sanguinem nostrum de his qui
habitant terram^q? Ibi enim positae divinis adsistunt sacri-
 ficiis.

Sed beati sunt qui haec merentur. Beati sunt quorum
 100 cor, cum de saeculo recedunt, non trepidat pro peccato,
 quos pergentes ad Dominum delictorum formido non terret.
 Beata illa anima quae occurrentes sibi aerías daemonum
 turmas profusi in martyrio sanguinis cruore deturbat. Beatus
 est de quo eunte ad caelum dicunt angeli illam prophé-
 105 ticam vocem: *Quis iste est qui adscendit ex Bosor*^r? hoc
 est qui de carne ad caelum adscendit, *quis est qui adscendit*
ex Bosor rubor vestimentorum eius^t?, in *rubore vestimen-*
torum cruorem sanguinis designantes. Beatae ergo sunt
 animae quae sic Christum sequuntur quomodo eas Christus
 110 praecessit. Et ideo quia sic sequuntur, usque ad ipsum Dei
 altare perveniunt ubi est ipse Dominus Iesus Christus *pon-*
tifex futurorum bonorum^s, *cui est gloria et potestas in*
saecula saeculorum. Amen^t.

o. Cf. Éphés. 2, 2 || p. Cf. Apoc. 6, 9 || q. Apoc. 6, 10 || r. Cf. Is.
 63, 1-2 || s. Cf. Hébr. 9, 11 || t. Cf. I Pierre 4, 11.

de mon sang, et n'oserait incriminer chez quelqu'un une
 âme purifiée dans son sang, rendue glorieuse par sa mort,
 lavée dans son sang. Après ce baptême, même les Madi-
 anites ne se précipiteraient plus pour disperser et détruire
 les moissons de mon âme. Qui, en effet, pourrait suivre
 l'âme d'un martyr qui, après s'être élevée au-dessus de
 toutes «les puissances de l'air^o», se dirige vers l'autel
 céleste? Là en effet, «sous l'autel^p» de Dieu, sont placées,
 dit-on les âmes des martyrs qui proclament jour et nuit :
 «Jusques à quand, Seigneur, toi qui es juste et véritable,
 tardes-tu de venger notre sang sur ceux qui habitent la
 terre^q?» Car de cette place elles assistent aux sacrifices
 divins.

Mais heureux ceux qui méritent ces faveurs. Heureux
 ceux dont le cœur, à leur sortie du siècle, ne tremble
 pas devant le péché, ceux que ne terrifie pas, au moment
 de rejoindre le Seigneur, la crainte des fautes. Heureuse
 cette âme qui met en fuite les troupes aériennes des
 démons qui s'opposent à elle, par le flot de son sang
 versé dans le martyre. Heureux celui dont les anges
 peuvent dire, à sa venue au ciel, cette parole prophé-
 tique: «Quel est celui qui monte de Bosor^r?», c'est-à-
 dire qui monte de la chair au ciel, «quelle est la couleur
 rouge des vêtements de celui qui monte de Bosor^r?»,
 désignant par «la couleur rouge des vêtements», le flot
 du sang. Heureuses donc les âmes qui suivent le Christ
 de la même manière que le Christ les a précédées! Et
 pour cette raison qu'elles l'ont suivi de cette manière,
 elles parviennent jusqu'à l'autel même de Dieu, où se
 trouve en personne le Seigneur Jésus-Christ, «le grand
 prêtre des biens à venir^s», «à qui appartiennent la gloire
 et la puissance pour les siècles des siècles. Amen^t».

HOMÉLIE VIII

Les fils de l'Orient; Gédéon.

(Jug. 6, 3.12.14-16.33-40)

1: Attaquent Israël les Madianites, dont le nom veut dire «hors du jugement», et Amalec, «le peuple qui broute», nation terrestre adonnée à son ventre – Israël selon la chair contre Israël selon l'esprit, admettons. Mais que veut dire «les fils de l'Orient»? En vertu des lois de l'allégorie, on peut dire que les fils de l'Occident sont les fils des ténèbres qui se joignent aux nations susdites. Mais peut-on le dire des «fils de l'Orient»?

Prendre sur soi le nom du Christ, c'est devenir un fils de l'Orient. Mais on peut ne pas persévérer et, comme les hérétiques, s'attaquer à l'Église de Dieu, se faire les complices des nations.

2: «Ils établirent leur camp dans la vallée d'Ézraël», nom qui veut dire «semence de Dieu». N'osant aller jusqu'où ont poussé «les fruits de l'Esprit», les adversaires placent leur camp où gît encore la semence de Dieu, qu'ils veulent, comme Zabulus dans la parabole, enlever du cœur de ceux en qui elle a été semée, parce qu'ils les trouvent dans les vallées, tels ceux qui accueillent la parole de Dieu d'une façon basse, dans un sens judaïque. Mais celui qui s'est élevé de la bassesse de la lettre à la hauteur de l'esprit et, fuyant l'intelligence charnelle, recherche dans les hauteurs «ce qui est de l'Esprit de Dieu», reste hors d'atteinte, établi qu'il est «sur la haute cime de l'intelligence spirituelle».

3: Cependant Gédéon, fortifié par l'Esprit de Dieu, sonne du cor et appelle à sa suite Abiézer: le nom veut dire «secours de mon père». C'est donc du Souverain Père que Gédéon invoque le secours. Il convoque ses alliés près de lui.

4: Gédéon demande et obtient deux signes. Premier signe: la rosée – la parole de Dieu – tombe sur la toison de laine – le peuple d'Israël. Deuxième signe: la rosée divine tombe hors de la toison, sur le reste des nations. Sens double: d'abord au seul Israël était advenue la rosée de la législation; puis, le peuple rassemblé d'entre les nations devient pénétré de la rosée de Moïse, humecté par les écrits des prophètes, verdoyant de l'eau évangélique et apostolique, tandis que le peuple juif souffre de la sécheresse et de l'aridité. On trouve une comparaison semblable dans le psaume 71. A cet exemple d'esprit prophétique, Gédéon joignit un exemple de prudence. Ayant vu un ange, il voulut le mettre à l'épreuve, car «l'homme spirituel examine tout».

5: Et il a voulu placer la toison sur l'aire. Dans l'Évangile, sur l'aire, la moisson serait vannée pour la séparation du froment et des bales. Et à l'action de Gédéon pressant la toison dans un bassin qu'il remplit d'eau, correspond l'action du Sauveur lavant les pieds de ses disciples. L'eau que Jésus verserait dans un bassin, c'est la rosée de la grâce céleste purificatrice dont il faut être lavé si l'on veut avoir une part avec le Christ. Je prie le Seigneur de laver les pieds de notre âme. Je veux laver les pieds de mes frères. Je presse l'eau de la toison d'Israël, du livre des Juges, etc., pour que tous ensemble dans le Christ, purifiés par sa parole, en vêtements blancs, les pieds lavés et «le cœur pur», nous prenions place au festin de l'Époux.

HOMILIA VIII.

De filiis Orientis et de Gedeon ex parte.

- 509 1 Esto, convenerint adversum Istrahel Madianitae qui interpretantur extra iudicium. Esto, isti convenerint adversum Istrahel qui extra iudicium Dei sunt et *qui extra legem peccaverunt et extra legem peribunt*^a. Esto, convenerit et Amalec qui et ipse interpretatur populus ablingens. Esto, et haec natio terrena et ventri ac gulae dedita impugnare venerit, Istrahel carnalis spiritalem Istrahel. Quid est hoc quod etiam *fili Orientis* his admiscuntur et cum ipsis ad impugnandum Istrahel venire dicuntur^b?
- 10 Dicit enim mihi auditor : si scriptum esset quia *fili Occidentis convenerunt cum ipsis*, nihil quaerem; diceres enim mihi allegoricis legibus quia filii Occidentis sunt filii tenebrarum et ipsi iunguntur illis gentibus vel quae extra iudicium Dei sunt vel quae ventri deditae impugnant eos
- 15 qui mente Deum videre contendunt. Nunc autem cum dicatur quia *fili Orientis venerunt cum Madian et Amalec*^b,

1 a. Rom. 2, 12 || b. Cf. Jug. 6, 3

1. Autrement PHILON, *Mutat.* 106: «par suite du jugement» (ἐκ κρίσεως).

2. L'Orient est le pays où se lève le soleil; dans l'Écriture il devient la figure de l'apparition du salut, et le Messie est présenté comme le Soleil de justice (*Mal.* 4, 2 [3, 20]; cf. *Lc* 1, 78). Les chrétiens, «fils de lumière» (*Éphés.* 5, 8), sont «les fils de l'Orient». Par contraste, les ténèbres sont évoquées par l'Occident.

HOMÉLIE VIII

Les fils de l'Orient; Gédéon.

Les fils de l'Orient 1 Admettons que se soient rassemblés contre Israël les Madianites, dont le nom veut dire «hors du jugement¹». Admettons que se soient rassemblés contre Israël ceux qui sont hors du jugement de Dieu, et «qui ont péché hors de la Loi et périront hors de la Loi²». Admettons que se soit aussi rassemblé Amalec, qui lui-même veut dire «le peuple qui broute». Admettons que cette nation terrestre aussi, adonnée à son ventre et à sa gourmandise, soit venue s'attaquer, Israël charnel, à l'Israël spirituel. Que signifie encore ce fait que «les fils de l'Orient²» se mélangent à eux et viennent avec eux, dit-on, pour attaquer Israël^b?

Un auditeur peut me dire: s'il était écrit: «Les fils» de l'Occident «se sont rassemblés avec eux», je ne poserais pas de question; car tu me dirais, en vertu des lois de l'allégorie³, que les fils de l'Occident sont les fils des ténèbres, et qu'eux se joignent à ces nations ou qui sont en dehors du jugement de Dieu, ou qui, adonnées à leur ventre, combattent ceux qui s'efforcent de voir Dieu en esprit. Mais en réalité, comme on dit que «les fils de l'Orient sont venus avec Madian et Amalec^b», comment

3. Cf. *supra*, hom. V, 6, 4, n. 10 *ad loc.*

quomodo haec possunt competenter exponi? Videamus ergo si possumus in tam difficilibus locis Scripturae dignum aliquem in his sensum divinis paginis invenire.

20 Omnis qui super se quoquo modo nomen suscipit Christi *filius* efficitur *Orientis*. Sic enim scriptum est de Christo: *Ecce vir, Oriens nomen est illi*^c. Quisque ergo Christi suscipit nomen *filius* esse dicitur *Orientis*, sed non semper qui Christi nomen accipiunt etiam in ecclesia permanent
25 Christi. Si ergo videas haereticos Christi quidem nomine censerī, expugnare autem ecclesiam Christi et arma conferre adversum fidem Christi, impugnare populum Domini, bella suscitare adversum catholicam fidem, nolo dubites de his dicere quod isti sunt quidem *fili* *Orientis*, sed cum Madi-
30 nitis et cum Amalec expugnare veniunt populum Dei, quia cum paganis et cum Iudaeis ecclesiam Dei etiam haeretici persequuntur. Et ipsos esse opinor qui designantur in *filiis Orientis*.

510 2 Omnis ergo, inquit, *Madian et Amalec et filii Orientis convenerunt simul et adscenderunt et supervenerunt tuis et castra posuerunt | in valle Iezrael*^a. Isti qui impugnare volunt populum Dei *castra in vallibus collocant*, in deiectis
5 et humilibus locis, *in valle*, inquit, *Iezrael*. Invenimus autem interpretari Iezrael semen Dei. Vides ubi *castra collocant* adversarii? Non sunt ausi ire illuc ubi videntur iam nati esse *fructus Spiritus*^b, sed ubi adhuc semen Dei iacet, ubi nondum fructus adscendit. Qui enim *exiit seminare verbum*
10 *seminat*^c super omnem locum, sed audi ipsum Dominum dicentem quid pati soleat semen Dei: *Aliud*, inquit, *cecidit*

c. Zach. 6, 12.

2 a. Jug. 6, 33 || b. Cf. Gal. 5, 22 || c. Cf. Mc 4, 3.14

1. Cf. *supra*, hom. I, 1 et, p. 57, n. 2 *ad loc.*

peut-on en donner une explication convenable? Voyons dès lors si nous pouvons, pour des passages si difficiles de l'Écriture, trouver un sens digne dans ces pages divines.

Tout homme qui prend sur lui de quelque manière le nom du Christ, devient «un fils de l'Orient». Car il est écrit du Christ: «Voici un homme, Orient est son nom^c.» Donc tout homme qui prend le nom du Christ est dit «fils de l'Orient». Mais ceux qui prennent le nom du Christ ne demeurent pas toujours dans l'Église du Christ. Donc, si tu vois des hérétiques¹ se réclamer, certes, du nom du Christ, mais s'attaquer à l'Église du Christ et porter les armes contre la foi au Christ, combattre le peuple du Seigneur, provoquer des guerres contre la foi catholique, n'hésite pas, je veux bien, à dire à leur sujet: ce sont vraiment des «fils de l'Orient», mais ils viennent avec les Madianites et avec Amalec attaquer le peuple de Dieu, car, avec les païens et avec les Juifs, les hérétiques aussi persécutent l'Église de Dieu. Et ce sont ceux qui, je crois, sont désignés par «les fils de l'Orient».

La vallée d'Iézaël

2 «Donc, tout Madian, Amalec et les fils de l'Orient se rassemblèrent en même temps, montèrent, tombèrent sur eux, établirent leur camp dans la vallée d'Iézaël^a.» Ceux qui veulent combattre le peuple de Dieu «établissent leur camp dans les vallées», dans les lieux écartés et bas, «dans la vallée d'Iézaël». Or nous avons trouvé que Iézaël veut dire «semence de Dieu». Tu vois où les adversaires «placent leur camp»? Ils n'ont pas osé aller là où semble avoir déjà poussé «les fruits de l'Esprit^b», mais là où gît encore la semence de Dieu, là où n'est pas encore monté le fruit. En effet, celui qui «est sorti semer, sème la parole^c» en tout lieu, mais écoute le Seigneur lui-même dire ce que subit, d'ordinaire, la parole de Dieu: «Une partie est tombée le long du

secus viam et venientes aves caeli diripiunt illud^d. Quod ipse in posterioribus interpretans dicit: *Qui autem secus viam seminati sunt, hi sunt qui audiunt verbum Dei et cum*
 15 *laetitia accipiunt; venit autem Zabulus et tollit de corde eorum quod seminatum est*^e. Sic ergo et isti nunc veniunt ad semen Dei et volunt illud *tollere de corde eorum in quibus seminatum est*, quia inveniunt eos in vallibus positos et ima quaeque sectantes. De illis sunt enim qui humiliter
 20 et indigne et, ut ita dicam, iudaico intellectu suscipiunt verbum Dei, et ideo possunt illud daemones *rapere de corde eorum*. Qui autem ab humilitate litterae ad spiritus excelsa conscendit et intelligentiam refugiens carnalem sectatur in altioribus *quae sunt Spiritus Dei*^f, de isto nihil
 25 possunt rapere Madianitae neque Amalecitae, sed ne ipsi quidem *Orientis filii* depraedari eum poterunt in excelso intelligentiae spiritalis vertice constitutum.

3 Illi ergo *castra in vallibus collocant*^a. *Sed spiritus*, inquit, *Dei confortavit Gedeon et tuba cecinit in buccina cornea et vocavit post se Abiezer*^b. Continentia quidem explanationis alium ordinem requirebat, verum quia nos
 5 non tam scripturas commentantes nunc loquimur quam populum de his quae recitata sunt consolantes, sparsim quae occurrunt de singulis quibusque tractamus. *Vocavit*, inquit, *post se Abiezer*, qui utique nusquam erat. Interpretatur autem *Abiezer* patris mei auxilium. Non ergo hominem
 511 10 aliquem, sed Patris | summi Gedeon invocasse videtur

d. Cf. Mc 4, 14 || e. Cf. Lc 8, 12-13 || f. I Cor. 2, 14.

3 a. Cf. Jug. 6, 33 || b. Jug. 6, 34

1. Trop d'ingéniosité nuit. Origène croit que le nom d'Abiézer est celui d'un individu que Gédéon appellerait. Comme il n'a pas encore été mentionné, Origène dit qu'il «n'était nulle part». Et comme le nom signifie «secours de mon père», il ajoute qu'il s'agit du Père très haut. En fait il s'agit d'un clan auquel Gédéon appartient, qui faisait partie de la tribu

chemin, les oiseaux du ciel viennent et l'arrachent^d.» Ce que lui-même interprète par la suite : «Ceux qui ont reçu la semence le long du chemin sont ceux qui écoutent la parole de Dieu et l'accueillent avec joie; mais vient Zabulus, et il enlève de leur cœur ce qui est semé^e.» Ainsi donc, ces ennemis aussi viennent maintenant vers la semence de Dieu, et ils veulent «l'enlever du cœur de ceux en qui elle a été semée», parce qu'ils les trouvent installés dans les vallées et fréquentant tous les bas-fonds. En effet, de ceux-là font partie ceux qui accueillent la Parole de Dieu d'une façon basse et indigne, et pour ainsi dire, dans un sens judaïque; aussi les démons peuvent-ils «l'arracher de leur cœur». Mais celui qui s'est élevé de la bassesse de la lettre à la hauteur de l'esprit et, fuyant l'intelligence charnelle, recherche dans les hauteurs «ce qui est l'Esprit de Dieu^f», de lui ni Madianites, ni Amalécites ne peuvent rien arracher, mais même «les fils de l'Orient» ne pourront, eux non plus, le piller, lui qui est établi sur la haute cime de l'intelligence spirituelle.

Abiézer

3 Ceux-là donc «installent leur camp dans les vallées^a». «Mais l'Esprit de Dieu fortifia Gédéon, qui sonna de la corne de bouvier, et appela à sa suite Abiézer^b.» Un exposé suivi exigeait un autre ordre d'explication. Mais, parce que notre propos ici est moins de commenter les Écritures que de reconforter le peuple au sujet du texte qui a été lu, nous traitons les passages particuliers qui se présentent çà et là. «Il appela à sa suite Abiézer», qui, à vrai dire, n'était nulle part. Mais Abiézer veut dire «secours de mon père». Ce n'est donc pas d'un homme¹, mais du Souverain Père que Gédéon, semble-t-il, a invoqué le secours. Il envoie

de Manassé, était fixé à Ophra, «fils de Yoash d'Abiézer» (Jug. 6, 11). Et naturellement Gédéon appelle son clan à venir à sa suite.

auxilium. Mittit interea et auxilia convocare. Conveniunt populi et omnis ad Gedeon exercitus congregatur^c.

4 *Et tunc, inquit, Gedeon dixit ad Deum: Si salvum facis in manu mea Istrabel, quemadmodum locutus es, ecce ego sum et ponam vellus lanae in area; et si quidem ros ceciderit super vellus et super omnem terram siccitas fuerit, agnoscam quoniam salvum facies in manu mea Istrabel, sicut locutus es. Et factum est sic^a.* Cum tam multa sint et innumera signa vel prodigia quae petere potuisset a Deo Gedeon ad confirmandam pollicitationem Dei, quid ei visum est post angelicam vocem ac pollicitationem caelestem^b

10 petere istud tam novum signum a Deo? Ait enim: *Ponam vellus lanae in area, et si fuerit supra vellus solummodo ros et super omnem terram siccitas, ero confidens quoniam tu salvum facies Istrabel in manu mea^c.* Et cum poposcisset Gedeon a Deo signum istud, meruit effectum.

15 Sed esto, impetraveris efficaciam signi, o Gedeon; quid et accipis *vellus lanae* et *exprimis in pelvem^d*? Quid te permovit ut hoc faceres? Sed esto, impetraveris primum signum, quid ut secundum etiam signum perverso ac permutato ordine posceres^e? Fortassis enim dicit aliquis ex his qui attentius audiunt quae leguntur quia non videntur convenire haec ad illud quod scriptum est: *Non tentabis Dominum Deum tuum^f*, quod lex praecepit. Sed exitus rei docet non esse contra mandatum factum; neque enim exaudiret Deus petitionem contra legem aliquid deposcentem.

c. Cf. Jug. 6, 35.

4 a. Jug. 6, 36-38 || b. Cf. Jug. 6, 14-16 || c. Jug. 6, 37 || d. Cf. Jug. 6, 38 || e. Cf. Jug. 6, 39-40 || f. Deut. 6, 16

en même temps convoquer aussi ses alliés. Les peuples se rassemblent et toute l'armée se réunit près de Gédéon^c.

Les deux signes 4 «Et alors Gédéon dit à Dieu: Si tu veux sauver Israël par ma main, comme tu as dit, me voici, je vais placer une toison de laine sur l'aire; et si la rosée tombe sur la toison, et que sur tout le sol ce soit sec, je saurai que tu sauveras Israël par ma main, comme tu as dit. Et il en fut ainsi^a.» Alors qu'étaient si nombreux et innombrables les signes ou les prodiges que Gédéon aurait pu demander à Dieu pour confirmer la promesse de Dieu, pourquoi lui a-t-il paru bon, après la voix angélique et la promesse céleste^b, de demander à Dieu ce signe si nouveau? Il dit en effet: «Je vais placer une toison de laine sur l'aire. Si la rosée se trouve seulement sur la toison et que sur tout le sol ce soit sec, j'aurai l'assurance que tu sauveras Israël par ma main^c.» Et Gédéon, ayant réclamé de Dieu ce signe, mérita qu'il eût lieu.

Leur sens mystérieux

Mais soit! Tu as obtenu la réalisation du signe, ô Gédéon. Pourquoi prends-tu encore «la toison de laine, et la presses-tu dans un bassin^d»? Qu'est-ce qui t'a poussé à le faire? Mais soit! Tu as obtenu le premier signe, qu'est-ce qui t'a poussé à demander encore un deuxième signe, modifiant et inversant l'ordre^e? Peut-être un des auditeurs plus attentif aux lectures dit-il: Voilà qui semble en désaccord avec ce qui est écrit: «Tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu^f», ce que la Loi a prescrit. Mais l'issue de l'affaire enseigne que ce ne fut pas fait contre le commandement; car Dieu n'exaucerait pas une demande qui réclame une chose contre la Loi.

25 Nunc autem cum videamus quia et in primo signo *ros cecidit super vellus lanae, in omni autem terra facta est siccitas*^g, et in secundo *super omnem terram cecidit ros, siccitas autem fuit in vellere*^h, in quo et fiduciam accepit Gedeon quia Dominus in manu eius salvum faciet Istrahel, 30 videnda est mysterii huius ratio de qua memini etiam | 512 quendam ex praecessoribus nostris in libellis suis *vellus lanae* populum dixisse Istrahel, reliquam autem terram reliquas gentes posuisse et *ros* qui cecidit *super vellus* verbum esse Dei, quod illi soli populo caelitus fuisset 35 indultum. Supra solum namque Istrahel *ros* divinae legislationis advenerat; *siccitas* autem habebat omnes gentes quia nullus iis humor divini infundebatur eloquii.

Secundi vero ratio signi in contrarium permutati in quo ait: *Ut supra omnem terram ros descendat, supra vellus 40 autem maneat siccitas*^h talis quaedam deprehenditur. Vide omnem hunc populum qui per omnem terram ex gentibus congregatus est habentem nunc in se rorem divinum; vide eum Moysei rore infundi, prophetarum litteris irrorari; vide eum etiam evangelico et apostolico humore viridantem; 45 illud autem vellus, id est iudaicum populum, siccitatem et ariditatem verbi Dei patientem secundum quod scriptum est quia: *Erunt filii Istrahel multo tempore sine rege, sine principe, sine propheta; non erit altare neque hostia neque sacrificium*ⁱ. Intueris quanta apud illos *siccitas* permanet, 50 quanta iis ariditas divini sermonis evenit. Haec quidem nobis, sicut fateri decet, ex maiorum labore collata sunt; verum quoniam etiam nos audito verbo a sapientibus, sicut

g. Cf. Jug 6, 38-40 || h. Cf. Jug. 6, 40 || i. Cf. Os. 3, 4

1. On ignore lequel. La même exégèse se trouvera chez THÉODORET DE CYR, *Quaestio XV in Jud.*: «Voici ce que montre cette parole: Israël a autrefois bénéficié de la grâce divine, comme la toison de la rosée. Mais plus tard c'est tout le genre humain qui a bénéficié des dons de l'Esprit.»

La rosée divine

Mais ici, quand nous voyons que, et dans le premier signe «la rosée est tombée sur une toison de laine, mais que sur tout le sol ce fut resté sec^g», et dans le deuxième, «sur tout le sol est tombée la rosée, mais ce fut sec sur la toison^h», signe par lequel Gédéon reçut l'assurance que le Seigneur sauvera Israël par sa main, il faut voir la raison de ce mystère. A propos d'elle, je me souviens aussi qu'un de nos prédécesseurs¹ a dit dans ses écrits que «la toison de laine» est le peuple d'Israël, mais a présenté le reste de la terre comme le reste des nations; et «la rosée» qui est tombée sur «la toison» est la parole de Dieu qui fut accordée du ciel à ce seul peuple. Au seul Israël en effet était advenue «la rosée» de la législation divine; mais «la sécheresse» tenait toutes les nations parce qu'aucun liquide de la parole divine ne se répandait sur elles.

Mais la raison du deuxième signe changé en sens contraire, où Gédéon dit: «Que la rosée descende sur toute la terre, mais que sur la toison reste le sec^h», est à comprendre: Vois tout ce peuple rassemblé d'entre les nations par toute la terre: il possède en lui maintenant la rosée divine. Vois-le pénétré de la rosée de Moïse, humecté par les écrits des prophètes. Vois-le encore verdoyant de l'eau évangélique et apostolique. Mais cette toison, c'est-à-dire le peuple juif, souffre de la sécheresse et de l'aridité par rapport à la parole de Dieu, selon ce qui est écrit: «Longtemps les fils d'Israël seront sans roi, sans prince, sans prophète; plus d'autel, ni de victime, ni de sacrificeⁱ.» Tu vois quelle «sécheresse» demeure sur eux, quelle aridité par rapport à la parole divine leur est advenue. A la vérité, ces notions nous ont été fournies, comme on doit l'avouer, grâce au labeur des anciens. Mais puisque nous aussi, une fois entendue des sages la parole, nous

scriptum est^j, collaudare debemus et adicere ad illud videamus quid etiam nos superaedificare possimus in talibus.

513 Etenim cum septuagesimum primum psalmum apud memet ipsum saepe discuterem, movit me quod, cum adventum Christi in eo describeret, in ipso etiam hoc asserit eventurum : *Et descendet*, inquit, *sicut pluvia in vellus* 60 *et sicut stillicidia stillantia super terram*^k. *Vellus* hic nominatur, *vellus* et in psalmis scribitur. *Descendit enim sicut pluvia*, inquit, *super vellus*. *Descendit ergo in illud vellus* populi circumcisionis et *sicut stillicidia stillantia super terram*, hoc est super reliquam terram, *descendit* Dominus 65 *noster Iesus Christus stillans etiam super nos* et guttas nobis quoque gentibus afferens roris caelestis, ut et nos bibamus qui eramus *super omnem terram* iugi ariditate siccati. Hunc igitur mysterii ordinem Gedeon sanctus prophético spiritu contuens non solum primum signum poposcit a Deo, sed 70 et secundum converso ordine repetit. Sciebat enim *rorem* divinum qui est adventus Filii Dei non solum Iudaeis, sed et postmodum etiam gentibus esse venturum, quoniam quidem ex *incredulitate* Istrahel *salus fit gentibus*¹. Et hoc est quod pro ariditate velleris universa terra gratia divini 75 roris infunditur.

j. Cf. Prov. 9, 9 || k. Ps. 71, 6 || l. Cf. Rom. 11, 30.11

1. Quel texte Origène a-t-il en vue? d'après Baehrens, *Prov.* 1, 5: «En écoutant, le sage deviendra plus sage.» On penserait plutôt à *Prov.* 9, 9: «Donne l'élan au sage et il deviendra plus sage. Instruis le juste; il ajoutera à ce qu'il reçoit.» Origène insiste en effet sur ce qu'il va «ajouter» à ce qu'il a reçu. C'est du reste un texte fréquemment cité par les Pères; v.g. JEAN CHRYSOSTOME, *Comm. in Job* 42, 9.

2. Dans ce psaume – «un des joyaux de la littérature messianique» (Ostry) –, la tradition juive et chrétienne a vu le portrait anticipé du roi messianique prédit: *Is.* 9, 5; 11, 1-5; 32, 2; *Zach.* 9, 9-10. Au

devons, comme il est écrit^l, y joindre aussi notre louange et notre contribution¹, voyons ce que nous aussi nous pouvons ajouter sur un tel sujet.

En effet, comme je méditais souvent en moi-même le psaume soixante et onze², me toucha en cette matière ce fait: quand on y décrit l'avènement du Christ, on y affirme aussi qu'il va arriver ceci: «Et il descendra comme la pluie sur la toison, comme la bruine en gouttelettes sur la terre^k.» La toison est ici mentionnée, la toison est en question aussi dans les Psaumes: Car «il descendra comme la pluie sur la toison». «Il descendra donc sur cette toison», qui est le peuple de la circoncision³, et «comme la bruine en gouttelettes sur la terre», c'est-à-dire sur le reste de la terre, «il descendit», notre Seigneur Jésus-Christ, «goutte à goutte» encore «sur» nous, et apportant à nous aussi, les nations, les gouttes de la rosée céleste, afin que nous en buvions de même, nous qui étions «sur» toute «la terre», desséchée par une aridité continuelle. Donc, Gédéon le saint⁴, embrassant d'un esprit prophétique cet ordre du mystère, non seulement a demandé un premier signe à Dieu, mais encore en redemande un second en ordre inverse. Car il savait que «la rosée» divine, qui est l'avènement du Fils de Dieu, allait advenir non seulement aux Juifs, mais encore ensuite aussi aux nations, puisque c'est bien de «l'incrédulité» d'Israël que «le salut vient aux nations¹». Et voilà pourquoi, au prix de la sécheresse de la toison, est arrosée toute la terre par la grâce de la rosée divine.

verset 6, le texte hébreu porte: «Il descendra comme la pluie sur le regain.» Mais Origène utilise la Septante: «Il descendra comme la pluie sur la toison.» D'où le rapprochement justifié avec *Jug.* 6, 37.

3. Cf. la note complémentaire 6: «Circoncision».

4. Gédéon «saint»: cf. *Hébr.* 11, 32.

Sed et illud in hoc facto viri fidelissimi Gedeonis praetereundum minime puto quod nobis ad formam potest cautela spiritualis accedere. *Angelum vidit*^m, sed vir eruditus et habens iam Iesu praecessoris exemplum cautius agit. Sciebat enim possibile esse etiam angelos tenebrarum *transfigurare se in angelos lucis*ⁿ, et ideo examinatione cautiissima Volo, inquit, *probare spiritum si a Deo est*^o, quia *spiritualis examinat omnia*^p. Sic namque et praecessor suus fecerat Iesus Nave; cum *principem caelestis militiae* vidisset, inquit et discutit si *noster sit an adversariorum*^q. Hoc modo etiam sanctissimus Gedeon discutit angelicam visionem diversitate et immutatione signorum.

5 Sed et illud quod ait Gedeon: *Ponam vellus* – non ubicumque, non in campo neque in saltu, sed *in area*^a – quale tibi videtur? *In area*, ubi *messis* est: *Messis enim multa, operarii autem pauci*^b. Ponam, inquit, *vellus* ibi ubi *messis* est. Quid moverat sanctum virum Gedeon vel quid ei visum fuerat ut hoc faceret? Praevidebat enim per spiritum quia Christus in *aream congregat* populum suum et ibi eum expurgat *tenens ventilabrum in manu sua* et ibi *paleas* separat a frumento^c. Non ergo sine causa vir tantus et talis, cuius et sanctus Apostolus ad Hebraeos scribens facit in prophetarum catalogo^d mentionem, aream delegit ad vellus ponendum; nec sine causa *expressit vellus in pelvem et replevit eam aqua*^e.

m. Cf. Jug. 6, 12 || n. Cf. II Cor. 11, 14 || o. I Jn 4, 1 || p. I Cor. 2, 15 || q. Cf. Jos. 5, 13-14

5 a. Jug. 6, 37 || b. Matth. 9, 37 || c. Cf. Matth. 3, 12 || d. Cf. Hébr. 11, 32 || e. Cf. Jug. 6, 38

1. Cf. *supra*, hom. I, 1 et, p. 58, n. 1 *ad loc.*

Un exemple de prudence

De plus, dans cet épisode de Gédéon, homme très fidèle, il ne faut absolument pas omettre, je crois, ce trait qui peut devenir un principe de précaution spirituelle. «Il vit un ange^m», mais en homme averti ayant déjà l'exemple de son prédécesseur Jésus (Josué), il agit avec beaucoup de précaution. Car il savait qu'il est possible aussi que des anges des ténèbres «se déguisent¹ en anges de lumièreⁿ», et, dans un examen d'une prudence extrême, il dit: Je veux «éprouver l'esprit pour voir s'il est de Dieu^o», car «l'homme spirituel examine tout^p». C'est ainsi qu'avait aussi fait son prédécesseur Jésus Navé: ayant vu «un prince de la milice céleste», il s'informe, examine: «Est-il un des nôtres ou de nos adversaires^q?» De cette manière encore le très saint Gédéon examine la vision angélique à la diversité et l'inversion des signes.

5 De plus, que te semble-t-il de ce que dit Gédéon: «Je vais placer une toison», pas n'importe où, pas dans le champ, ni dans le bois, mais «sur l'aire^a». «Sur l'aire» où est «la moisson»: «Car la moisson est abondante, mais les ouvriers peu nombreux^b.» Il dit: «Je vais placer la toison» là où est «la moisson». Qu'est-ce qui avait poussé le saint homme Gédéon, ou pourquoi lui avait-il paru bon de faire cela? C'est qu'il prévoyait par l'Esprit que le Christ «rassemble sur l'aire» son peuple et l'y purifie «tenant à la main le van», et là, sépare «les bales» du froment^c. Ce n'est donc pas sans raison qu'un homme d'une telle grandeur et qualité, et dont le saint Apôtre écrivant aux Hébreux fait mention dans la liste des prophètes^d, choisit l'aire pour y placer la toison. Ni non plus sans raison qu'il «pressa la toison dans un bassin qu'il remplit d'eau^e».

Requiramus et de hoc in scripturis sanctis si qua nobis
 15 etiam huius intelligentiae praestatur occasio. Veniamus ad
 Evangelium. Invenimus ibi Dominum et Salvatorem nostrum
exuentem se vestimenta sua et linteo praecinctum mittere
aquam in pelvem et lavare pedes discipulorum suorum^f.
 Vides ergo quia haec adumbrabant prophetae quae erant
 20 in novissimis temporibus implenda per Dominum. Illa ergo
aqua quam mittebat Iesus in pelvem ros erat gratiae cae-
 lestis ex quo *lavabat pedes discipulorum suorum*. Unde et
 merito dicebat ad eos: *Vos autem mundi estis propter*
verbum quod locutus sum vobis^g. Sed et nos, modo si prae-
 25 beamus pedes nostros, paratus est Dominus Iesus *lavare*
pedes animae nostrae et purgare eos rore caelesti, gratia
 Spiritus sancti, verbo doctrinae. Non enim solos apostolos
mundos esse voluit, sed et omnes qui credunt per verbum
 eius. Et omnibus credentibus dicit illud quod Petro dixit:
 30 *Nisi laveris te, non habebis partem mecum^h*. Certum est
 enim quia nemo habeat partem cum Christo, nisi fuerit
 lotus et mundus.

Veni, precor, Domine Iesu fili Dei, *exue te vestimenta*
 quae propter me induisti et accingere propter me et *mitte*
 35 *aquam in pelvem et lava pedes* servorum tuorum, dilue
 515 sordes filiorum et filiarum tuarum. *Lava pedes* animae
 nostrae, ut nos te imitantes et te sectantes *exuamus nos*
vetera vestimenta et dicamus: *Noctu exui me vestimentum*
meum, quomodo induam illudⁱ? et iterum dicamus: *Lavi*
 40 *pedes meos, quomodo sordidabo eos^j?* Statim namque ut
laveris pedes meos, etiam recumbere me facias tecum ut

f. Cf. Jn 13, 4 || g. Jn 15, 3 || h. Jn 13, 8 || i. Cant. 5, 3 (2) ||
 j. Cant. 5, 3

Recherchons encore à ce propos dans les saintes Écri-
 tures si quelque occasion de comprendre aussi cela ne
 nous est pas offerte. Venons-en à l'Évangile. Nous y
 trouvons notre Seigneur et Sauveur «qui se dépouille de
 ses vêtements, se ceint d'un linge, verse de l'eau dans
 un bassin et lave les pieds de ses disciples^f». Tu le vois :
 les prophètes entrevoyaient ce qui devait être accompli
 aux derniers temps par le Seigneur. Ainsi donc, cette
 «eau» que Jésus «versait dans un bassin» était la rosée
 de la grâce céleste dont «il lavait les pieds de ses dis-
 ciples». Aussi avait-il raison de leur dire : «Mais vous,
 vous êtes purs à cause de la parole que je vous ai dite^g.»
 De plus nous, pour peu que nous lui présentions nos
 pieds, le Seigneur Jésus est prêt à «laver les pieds» de
 notre âme et à les purifier par la rosée céleste, la grâce
 de l'Esprit saint, la parole de la doctrine. Il a voulu, en
 effet, que soient «purs» non les seuls apôtres, mais encore
 tous ceux qui croient grâce à sa parole. Et à tous ceux
 qui croient, il dit ce qu'il a dit à Pierre : «Si je ne te
 lave pas, tu n'auras pas de part avec moi^h.» C'est en
 effet une certitude : personne ne peut avoir de part avec
 le Christ, s'il n'a été lavé et s'il n'est pur.

Prière et exhortation

Viens, je te prie, Seigneur Jésus,
 Fils de Dieu, «dépouille-toi des
 vêtements» que tu as revêtus pour
 moi, «verse de l'eau dans un bassin et lave les pieds»
 de tes serviteurs. Fais disparaître les souillures de tes fils
 et de tes filles. «Lave les pieds» de notre âme, pour qu'à
 ton imitation et à ta suite, «nous nous dépouillions» de
 nos vieux «vêtements» et disions : «La nuit, je me suis
 dépouillée de mon vêtement, comment le remettreⁱ?» Et
 disons encore : «J'ai lavé mes pieds, comment les salir^j?»
 Et de fait, dès que «tu m'auras lavé les pieds», puisses-
 tu aussi me faire asseoir avec toi, pour que j'entende de

audiam abs te : *Vos vocatis me Domine et magister; et recte dicitis, sum enim. Si ergo ego Dominus et magister lavi pedes vestros, et vos alterutrum lavate pedes*^k.

- 45 *Volò ergo et ego nunc lavare pedes fratrum meorum, lavare pedes* condiscipulorum meorum. Et propterea accipio aquam^l quam haurio de fontibus Istrahel^m, immo quam *exprimo* de Istrahelitico *vellere*. Exprimo enim nunc aquam de *vellere* libri Iudicum et alio tempore aquam de *vellere*
- 50 *Regnorum* et aquam de *vellere* Esaiæ vel Hieremïæ; et *mitto eam in pelvem* animæ meæ concipiens sensum in corde meo et accipio pedes eorum qui se præbent et præparant ad lavandum et, in quantum prævaleo, *lavare cupio pedes* fratrum meorum et complere mandatum Domini ut
- 55 in verbo doctrinæ purgentur auditores a sordibus peccatorumⁿ, ut abiciant a se omnem immunditiam vitiorum et mundos habeant *pedes* quibus recte ingrediantur *ad præparationem Evangelii pacis*^o, ut omnes simul in Christo purificati per verbum non abiciamur de thalamo sponsi pro
- 60 sordidis indumentis^p, sed candidi vestibus, loti pedibus, *mundi corde*^q recumbamus in convivio sponsi, ipsius Domini nostri Iesu Christi, *cui est gloria et imperium in saecula saeculorum. Amen*^r.

k. Jn 13, 13-14 || l. Cf. Is. 12, 3 || m. Cf. Ps. 67, 27 || n. Cf. Éz. 24, 13 || o. Cf. Éphés. 6, 15 || p. Cf. Math. 22, 11 || q. Cf. Math. 5, 8 || r. I Pierre 4, 11.

1. Cf. la note complémentaire 7: «Festin et nocés».

toi: «Vous m'appelez Seigneur et Maître, et vous avez raison, car je le suis. Si donc moi, le Seigneur et le Maître, je vous ai lavé les pieds, vous aussi lavez-vous les pieds les uns aux autres^k.»

Je veux donc, moi aussi maintenant, «laver les pieds» de mes frères, «laver les pieds» de mes condisciples. Et voilà pourquoi je prends de l'eau^l que je puise aux sources d'Israël^m, mieux, que «je presse de la toison» d'Israël. Car maintenant «je presse» l'eau de «la toison» du livre des Juges, et à un autre moment, l'eau de «la toison» (du livre) des Règles, et l'eau de «la toison» d'Isaïe ou de Jérémie; et je la «verse dans le bassin» de mon âme, concevant le sens dans mon cœur, et je prends les pieds de ceux qui se présentent et se préparent à être lavés. Oui, dans la mesure de mes forces, je désire «laver les pieds» de mes frères, et accomplir le commandement du Seigneur: afin que, dans la parole de sa doctrine, les auditeurs soient purifiés des souillures de leurs péchésⁿ, qu'il rejettent loin d'eux toute l'impureté des vices, et qu'ils aient «les pieds» purs, avec lesquels ils puissent marcher droit «pour préparer l'Évangile de la paix^o». Ainsi, tous ensemble dans le Christ, purifiés par sa parole, nous ne serons pas rejetés des nocés de l'Époux au vu de vêtements souillés^p, mais en vêtements blancs, les pieds lavés et «le cœur pur^q», nous prendrons place au festin de l'Époux¹, notre Seigneur Jésus-Christ en personne, «à qui appartient la gloire et la puissance pour les siècles des siècles. Amen^r».

HOMÉLIE IX

Combat de Gédéon
à la tête de trois cents hommes d'élite.
(Jug. 4; 6, 7; 7, 2-7.12.16.19-20)

1 : Immense était la multitude rassemblée contre Israël, comparable aux sauterelles. Trente-deux mille hommes en armes sortent avec Gédéon. De peur qu'ils ne s'attribuent la victoire, sur l'ordre du Seigneur, Gédéon déclare : «Que celui qui a peur et tremble dans son cœur s'en retourne.» Ce qu'ils firent au nombre de vingt-deux mille : il en resta dix mille. Ceux qui présentent ces deux signes de la faiblesse humaine, «le chef de notre armée», notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ les refuse. Il déclare indignes de lui les lâches en face de la croix, de la séparation d'avec les siens, du renoncement aux biens. Au lieu de la crainte de l'esprit et de l'effroi du cœur, le soldat du Christ manifeste l'audace. Dans ce camp, des femmes ont vaincu par la force de la foi : Débora, Judith. Et sous nos yeux, des femmes, des jeunes filles ont surmonté les tourments des tyrans. La victoire est due à la rigueur de l'âme, aux prières, à la foi. Et le saint Apôtre fixe la panoplie chrétienne. Il est toutefois permis de fuir quand le combat semble inégal. La consigne en est donnée par le Christ. C'est en effet le confesser que de prendre la fuite pour ne pas le renier; et pour ne pas donner aux autres l'exemple de la peur et de l'effroi. Et dans l'Apocalypse, où on énumère ceux qui doivent être envoyés dans «l'étang de feu», avant tous on met «ceux qui ont peur et qui tremblent».

2 : Une deuxième réduction d'effectif est ordonnée. Que l'on descende au bord de l'eau! Ainsi, les premiers, n'étant pas descendus, se désignaient encore comme catéchumènes. Les suivants viennent «à l'eau» pour l'épreuve : laper l'eau avec la main ou la langue et être mis à l'écart, ou plier les genoux pour boire et être renvoyé. Ceux qui lapèrent l'eau furent trois cents. Dans presque tous les exploits des anciens sont indiqués des mystères d'une grande importance. Ainsi dans ce passage. Ceux qui descendent vers l'eau, qui viennent à la grâce du baptême ne doivent pas se prosterner à terre, ni fléchir les genoux, mais se tenir debout et droit. Autre signification : «laper l'eau avec la main ou la langue», c'est, pour les soldats du Christ, travailler en action et en parole, enseigner et mettre en pratique. Trois cents, qui trois fois multiplient cent, portent le nombre de la Trinité parfaite. Ils ont cruches, torches, trompes de corne. Ils sonnent des trompes, rejettent les cruches, saisissent les torches et se précipitent. Le Christ l'avait dit : «Que vos lampes soient allumées»; «que votre lumière brille». Et c'est sonner de la trompe que de parler des réalités célestes, disserter sur les réalités spirituelles, révéler «les mystères du Royaume des cieux». C'est jouer de la trompette que de parler de grandes et très grandes réalités, que de découvrir la science du Christ aux oreilles humaines. On dit : «trompe de corne», parce que du saint on dit : «Sa corne sera exaltée dans la gloire.» Et de chacun la trompe est dite «de corne», pour cette raison qu'il expose la science multiple du Christ et les mystères de sa croix qui est figurée par la corne. En combattant avec elle, nous sommes vainqueurs des ennemis, leur multitude fût-elle comparable aux sauterelles, comme la multitude des démons.

HOMILIA IX.

Item reliqua de Gedeon et de proelio quod Gedeon cum trecentis gessit electis.

1 Ingens erat multitudo quae adversum Istrahel fuerat congregata ita ut *locustis* prae multitudine conferretur. Et *cameli*, inquit, *eorum sicut arena quae est ad oram maris innumerabilis*^a. Quomodo ergo haec potuerit tam innumera
5 hostium multitudo superari videamus: exierunt, inquit, duo et trigenta milia armatorum ex filiis Istrahel^b cum Gedeone adversum istam omnem multitudinem pugnaturi. Et Deus responsa dedit ad Gedeon dicens: *Grandis multitudo est tecum*^c. Et quid si *grandis est multitudo*? Nonne in bellis
10 numerosior exercitus praestat tutiora subsidia? Nequaquam, inquit, quia non sicut humana, ita et divina proelia peraguntur. Non efficitur clarum divinae virtutis opus si humanis adminiculis fulciatur, quia *non fit salvus rex in multitudine*

1 a. Jug. 7, 12 || b. Cf. Jug. 7, 3 || c. Jug. 7, 2

1. Les invasions de sauterelles, comme aujourd'hui, étaient redoutables, anéantissant cultures et pâturages. La Bible les présente comme un châtement divin (cf. la huitième plaie d'Égypte, *Ex.* 10, 1-20; cf. *III Rois* 8, 37); ou comme figure de fléaux prophétiquement annoncés, notamment l'invasion des ennemis (*Jér.* 46, 23; *Joël* 1, 4; *Amos* 7, 1). Ici, les ennemis sont présents, et la pointe de la comparaison porte sur leur nombre: Madian, Amalec, les fils de l'Orient (6, 3,5; 7, 12).

HOMÉLIE IX

Gédéon et le combat qu'il mena à la tête de trois cents hommes d'élite.

Première réduction de l'armée 1 Immense était la multitude qui avait été rassemblée contre Israël, au point qu'elle était comparée, pour le nombre, «aux sauterelles¹». «Et leurs chameaux étaient comme le sable qui est au bord de la mer, innombrable^a.» Voyons, dès lors, comment pourra être vaincue cette multitude si innombrable d'ennemis. Trente-deux milliers d'hommes en armes des fils d'Israël^b sortirent avec Gédéon pour aller combattre contre toute cette multitude. Et Dieu donna comme réponse à Gédéon: «Trop grande est la multitude qui t'accompagne^c.» Et qu'arrive-t-il si «la multitude est trop grande»? Est-ce que, dans les guerres, une armée plus nombreuse n'offre pas des secours plus sûrs? Pas du tout, car les combats divins ne se mènent pas comme les humains. L'œuvre de la puissance divine ne s'accomplit pas avec évidence si elle s'appuie sur des secours humains, car «le roi n'est pas sauvé²

2. Le psaume 32 est postérieur à la période des Juges, puisqu'il parle du roi d'Israël. Origène cite le verset comme un leçon qui se dégage de la victoire de Gédéon.

virtutis suae^d. Ne forte ergo gloriaretur Istrahel et iactantia
 15 victoriae partem praesumeret, propterea dicit Dominus ad
 Gedeon: *Multus est populus tecum; non tradam Madian
 in manus eorum ne forte exsultet adversum me Istrahel
 dicens quia: Manus mea salvum me fecit. Propterea loquere
 in auribus populi dicens: Qui timidus est et formidosus*
 20 *corde revertatur. Et reversi sunt de monte Galaad ex populo
 viginti duo milia viri et remanserunt decem milia*^e.

Videamus ergo primo quid est quod dicit: *timidus et for-*
midosus corde; duo enim quaedam dicta sunt quibus
 517 arguitur humana fragilitas, id est *timidi* | et *formidosi*
 25 *corde*. *Timidus* potest videri et ille qui primo ad spectu tre-
 pidat ad congressum, non tamen toto corde terretur, sed
 reparari et animari denuo potest. *Formidosus* autem est
 qui iam quasi inolescente vitio, etiam antequam videat mala,
 sola cogitatione terretur, gelidam per membra formidinem
 30 volvens ita ut non tam conspectu malorum quam ipso
 auditu et exspectatione solvatur, et ideo addidit: *formido-*
losus corde; in *corde* enim iam hoc et in interioribus animi
 defixum vitium manet.

Quid ergo? Dicimus quia tunc tantummodo Gedeon
 35 dicebat ad populum: *Si quis est timidus et formidosus
 corde*, discedat ex proeliis, bella deserat, certamina virorum
 fortium derelinquat? An et hodie princeps militiae^f nostrae

d. Ps. 32, 16 || e. Jug. 7, 2-3 || f. Cf. Jug. 4, 7

1. *Corde* manque dans la Bible. – Le renvoi des guerriers est envisagé
 ailleurs; pour ceux qui ont des motifs légitimes: celui qui vient de
 bâtir une maison, de planter une vigne, de se fiancer, «qu'il s'en aille
 et retourne à sa maison» (Deut. 20, 5-7); c'est l'exception. Les autres,
 craintifs, sont chassés comme ici, ou sont seulement exhortés: «Tu
 n'auras pas peur; car Yahvé, ton Dieu, est avec toi..., que votre cœur
 ne mollisse pas, ne craignez pas, ne vous troublez pas..., car Yahvé,
 votre Dieu, marche avec vous...» (Deut. 20, 1-4).

par la grandeur de sa force^d». Donc, pour éviter qu'Israël
 ne se glorifie et ne s'attribue par vantardise une part de
 la victoire, le Seigneur dit à Gédéon: «Trop nombreux
 est le peuple qui t'accompagne; je ne livrerai point Madian
 entre leurs mains de peur qu'Israël n'exulte contre moi
 en disant: C'est ma main qui m'a sauvé. C'est pourquoi
 proclame aux oreilles du peuple: Que celui qui a peur
 et tremble dans son cœur¹ s'en retourne. Et s'en retour-
 nèrent du mont Galaad vingt-deux mille hommes du
 peuple, et il en resta dix mille^e.»

**« Qui a peur
 et tremble dans
 son cœur »**

Voyons donc d'abord ce que veut
 dire l'expression: «qui a peur et
 tremble dans son cœur». Deux
 signes furent donnés qui prouvent
 la faiblesse humaine: «ceux qui ont peur» et «ceux qui
 tremblent» dans leur cœur. Dans «qui a peur», on peut
 voir celui aussi qui, à première vue, tremble devant un
 combat, sans être pourtant terrifié jusqu'au fond du cœur,
 mais capable de reprendre force et courage. Mais «celui
 qui tremble» est celui qui déjà, comme sous l'effet d'un
 vice grandissant, avant même de voir les malheurs, est
 effrayé à leur seule pensée, dont une terreur glacée
 pénètre les membres; en sorte qu'il est anéanti moins à
 la vue des malheurs qu'à leur rumeur même et à leur
 attente. Et c'est pourquoi on a l'addition: «qui tremble
 dans son cœur»; c'est en effet dans «le cœur» et dans
 les profondeurs de l'âme que ce vice déjà fixé demeure.

**Jésus refuse
 les lâches**

Quoi donc? Est-ce à dire qu'alors
 seulement Gédéon disait au peuple:
 «Si quelqu'un a peur et tremble dans
 son cœur», qu'il s'éloigne des luttes, délaisse les guerres,
 abandonne les combats des hommes courageux? Mais, est-
 ce qu'aujourd'hui encore «le chef de notre armée^f», notre

Dominus et Salvator noster Iesus Christus clamat ad milites suos et dicit: *Si quis timidus est et formidolosus corde, ad mea bella non veniat? Hoc enim est quod aliis quidem* 40 *verbis, eodem tamen sensu in evangeliiis dicit: Qui non tollit crucem suam et sequitur me, non est me dignus^g, et Qui non oderit patrem suum et matrem suam, et fratres et sorores, insuper etiam et animam suam, non est me dignus^h, et iterum: Qui non renuntiaverit omnibus quae possidet,* 45 *non potest meus esse discipulusⁱ. Nonne in his verbis evidenter timidos et formidolosos e castris suis Christus separat ac secernit? Omnes igitur qui militiam Christi sequi vultis, qui in castris ipsius esse desideratis, procul a vobis timorem* 50 *mentis, procul cordis exultate formidinem, ut cum confidentia dicat miles Christi: Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum; si exurgat in me proelium, in hoc* 518 *ego sperabo^j, confidenter dicat: Dominus illuminatio mea et salus mea, quem timebo? Dominus protector vitae meae, a quo trepidabo^k?*

Sed ne vos deterreat talis ista militia: nihil in se difficile, nihil arduum aut impossibile continet. Vis scire quam facile sit implere haec ex fide militantibus? Solent in istis castris saepe etiam mulieres vincere, quia non corporis robore, 60 sed fidei virtute pugnatur. In superioribus legimus in hoc ipso libello Iudicum de Debborae mulieris triumphis nec femineam mentem infidelis formido turbavit^l. Quid vero illam magnificam et omnium feminarum nobilissimam memorem Iudith? Quae iam perditis paene rebus non tre-

g. Lc 14, 27 || h. Lc 14, 26 || i. Lc 14, 33 || j. Ps. 26, 3 || k. Ps. 26, 1 || l. Cf. Jug. 4, 4 s.

1. Cf. la note complémentaire 8: «Femmes».

Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, ne crie point à ses soldats: «Si quelqu'un a peur et tremble dans son cœur», qu'il ne vienne point à mes combats? C'est bien ce qu'en d'autres termes sans doute, mais dans le même sens il déclare dans les Évangiles: «Celui qui ne porte pas sa croix et ne marche pas à ma suite n'est pas digne de moi^g», et «Celui qui ne hait pas son père, sa mère, ses frères et sœurs, plus encore, sa vie même, n'est pas digne de moi^h»; et de nouveau: «Celui qui n'aura point renoncé à tout ce qu'il possède ne peut être mon discipleⁱ.» N'est-il pas évident que, par ces paroles, le Christ sépare et rejette de son camp «ceux qui ont peur et tremblent»? Donc, vous tous qui voulez suivre l'armée du Christ, qui désirez être dans son camp, bannissez loin de vous la crainte de l'esprit, au loin l'effroi du cœur, afin que le soldat du Christ dise avec assurance: «S'ils dressent leur camp contre moi, mon cœur ne craindra point; si un combat s'engage contre moi, alors même, moi, j'aurai de l'espoir^j.» Qu'il dise hardiment: «Le Seigneur est ma lumière et mon salut, qui craindrai-je? Le Seigneur est le protecteur de ma vie, devant qui tremblerai-je^k?»

Femmes héroïques Et que pareille campagne ne vous terrorise pas: elle ne comprend en elle rien de difficile, rien de rude ou d'impossible. Veux-tu savoir comme il est facile d'accomplir ces tâches en combattant en raison de la foi? Souvent même des femmes¹ dans ce camp ont l'habitude de vaincre, puisque l'on combat, non par la vigueur du corps, mais par la force de la foi. Plus haut nous avons lu dans ce petit livre même des Juges, à propos des triomphes d'une femme, Débora, qu'une crainte par manque de foi n'a point troublé son âme féminine^l. Mais pourquoi rappellerai-je Judith, cette héroïne magnifique, la plus noble de toutes les femmes? La partie était déjà presque perdue,

65 pidavit sola succurrere seque ac suum caput ad immanissimi Holophernis necem^m sola subicere et processit ad bellum non in armis neque in equis bellicis aut subsidiis militaribus fretaⁿ, sed virtute animi et confidentia fidei, consilio simul et audacia hostem peremit; et quam viri per-
70 diderant femina patriae reddidit libertatem. Et quid tam longe antiquorum vobis exempla revolvimus? In oculis nostris saepe vidimus factum mulieres et virgines primae adhuc aetatis pro martyrio tyrannica pertulisse tormenta, quibus ad infirmitatem sexus novellae adhuc vitae fragilitas
75 addebatur.

Sic ergo in his qui militant veritati, sed et qui militant Deo, non corporis sed animi fortitudo requiritur, quia non iaculis ferreis sed orationum telis victoria quaeritur et fides est quae in certamine tolerantiam praebet^o. Unde et sanctus
80 Apostolus ad huiusmodi bella armis convenientibus instruit milites Dei dicens: *State ergo induti lorica m iustitiae et succincti lumbos vestros in veritate; sed et galeam salutis accipite et gladium spiritus; super omnia autem scutum fidei assumite in quo possitis iacula maligni ignita exstinguere^p*; sed *l et calciari pedes iubet in praeparatione Evangelii pacis^q* et hoc modo armatos *tollere vexilla crucis Christi et sequi eum^r*.

Licet tamen etiam hoc in militia Christi ut, si forte aliquando inferiorem te viribus senseris in persecutionibus et
90 non aequum tibi adversum crudelitatem tyranni per fragi-

m. Cf. Judith 13, 1-10 || n. Cf. Judith 9, 7 || o. Cf. Jac. 1, 3 || p. Cf. Éphés. 6, 14-17 || q. Éphés. 6, 15 || r. Matth. 16, 24

qu'elle n'a point redouté de la rétablir à elle seule, de risquer seule sa personne et sa tête pour la mort du très cruel Holopherne^m. Elle marcha au combat, sans compter sur les armes ni sur les chevaux de guerre ou les autres secours militairesⁿ; mais par la force d'âme et l'assurance de sa foi, sa réflexion en même temps que son audace, elle anéantit l'ennemi; et cette liberté que les hommes avaient perdue, une femme la rendit à la patrie. Et pourquoi vous rappeler si longuement les exemples des anciens? Sous nos yeux souvent nous l'avons vu: des femmes et des vierges proches encore de l'enfance ont, pour gagner le martyre, surmonté les tourments des tyrans, elles chez qui la fragilité d'une vie encore jeune s'ajoutait à la faiblesse du sexe.

Ainsi donc, chez ceux qui luttent pour la vérité, de plus, qui luttent pour Dieu, est requise la vigueur non pas du corps, mais de l'âme, car la victoire s'obtient, non par des javelots de fer, mais par les traits des prières; et c'est la foi qui, au combat, donne l'endurance^o. C'est pourquoi aussi le saint Apôtre équipe les soldats de Dieu pour les guerres de cette sorte, avec des armes appropriées: «Debout donc, revêtus de la cuirasse de justice, et vos reins ceints de la vérité; de plus, prenez le casque du salut et le glaive de l'Esprit; mais par-dessus tout, prenez le bouclier de la foi, grâce auquel vous puissiez éteindre les traits enflammés du Malin^p.» De plus, il ordonne d'avoir «les pieds chaussés pour préparer l'Évangile de la paix^q», et, ainsi armés, de «porter l'étendard de «la croix du Christ et de le suivre^r».

La permission de fuir

Il est aussi toutefois permis dans le combat du Christ – si jamais un jour tu te sens inférieur en forces devant les persécutions, et que te semble inégal, par suite de la fragilité de ton corps, le combat contre la cruauté

litate[m] corporis videris esse certamen, *dare locum irae*^s et fugere de loco ad locum, nec tibi in hoc adscribitur militare commissum. Designatur enim etiam hoc in legibus Christi dicentis: *Si vos persecuti fuerint in hac civitate, fugite in* 95 *aliam; quodsi in alia, fugite et in aliam*^t. Summa namque rei est Iesum quem semel confessus es non negare. Certum est enim quod confiteatur eum ille qui propterea fugit ne neget. Si quis ergo *timidus* est et *formidolosus corde* discedat a castris, revertatur ad domum suam^u, ne exemplum 100 timoris et formidinis ceteris praebeat. Vis autem videre quanti criminis sit *timidus et formidolosus*? In Apocalypsi ubi enumerantur hi qui in *stagnum ignis* mittendi sunt, ibi ante omnes *timidos et formidolosos* ponit cum quibus et *infideles et fornicatores et venenarios*^v deputat. Sic inter 105 ingentia et nefanda crimina timoris et formidinis crimen ponitur. Haec autem diximus propter eos qui primi velut *timidi et formidolosi corde* dimittuntur e castris.

2 Sed posteaquam isti *viginti duo milia discesserunt*^a, addit adhuc sermo divinus, *et dicit ad Gedeon: Adhuc, inquit, populus multus est; depone eos ad aquam et ibi eos probabo tibi*^b. Ut video, illi qui primi reprobati sunt nec 5 *in aquam* descenderant, sed adhuc se catechumenos designabant et in tantum formidinis vitio deterriti sunt ut nec ad lavacrum salutare descenderent: illi ergo sic reprobati sunt. Isti | vero secundi veniunt *ad aquam* ut ibi pro-

s. Cf. Rom. 12, 19 || t. Cf. Matth. 10, 23 || u. Cf. Jug. 7, 3 || v. Cf. Apoc. 21, 8.

2 a. Cf. Jug. 7, 3 || b. Jug. 7, 4

1. Cf. la note complémentaire 9: «Fuir».

2. L'eau figure évidemment le baptême: nouvelle évocation du rite des premiers siècles; cf. *supra*, *hom. VI*, 2 et, p. 156-157, n. 2 *ad loc.*

du tyran – de «laisser le champ libre à la colère^s» et de «fuir» de lieu en lieu et, dans ce cas, ne t'est point attribuée la charge militaire. Cela aussi est, en effet, indiqué dans les lois du Christ¹ qui dit: «Quand on vous persécutera dans telle ville, fuyez dans une autre; si c'est dans telle autre ville, fuyez encore dans une autre^t.» L'essentiel est en effet de ne pas renier Jésus une fois que tu l'as confessé. Il est en effet certain que c'est confesser le Christ que de prendre la fuite pour ne pas le renier. Si donc quelqu'un «a peur et tremble dans son cœur», qu'il s'écarte du camp, qu'il retourne chez lui^u, pour ne pas donner aux autres l'exemple de sa peur et de son effroi. Et veux-tu voir quelle grande faute c'est «d'avoir peur et de trembler»? Dans l'Apocalypse, là où sont énumérés ceux qui doivent être envoyés «dans l'étang de feu», avant tous il met «ceux qui ont peur et qui tremblent», avec lesquels il range aussi «les infidèles, les fornicateurs, les empoisonneurs^v». Ainsi, parmi les accusations énormes et abominables, on place l'accusation de crainte et d'effroi. Mais cela, nous l'avons dit à cause de ceux qui, les premiers, sont renvoyés du camp, parce que gens «qui ont peur et tremblent dans leur cœur».

Deuxième réduction

2 Mais, après que ces «vingt-deux mille s'en retournèrent^a», la parole divine ajoute encore «et elle dit à Gédéon: Le peuple est encore trop nombreux. Fais-le descendre au bord de l'eau, et là, je les mettrai à l'épreuve pour toi^b». A ce que je vois, ceux qui furent rejetés les premiers n'étaient pas non plus descendus «vers l'eau²», mais ils se désignaient encore comme catéchumènes, et ils ont été tellement épouvantés par le vice de la peur, qu'ils ne descendirent pas non plus au bain du salut: les premiers furent donc ainsi rejetés. Mais les suivants

bentur. Et quomodo probentur videamus: *Et dixit, inquit,*
 10 *Dominus ad Gedeon: Omnem quicumque lambet aquam*
in lingua sua sicut lambit canis, statues eum seorsum; et
omnem qui curvaverit genua sua ut bibat, transferes eum.
Et factus est, inquit, numerus eorum qui lamberunt in manu
 15 *aquam vel lingua trecenti viri, ceteri autem omnes curva-*
verunt genua sua ut biberent aquam. Et dixit Dominus ad
Gedeon: In trecentis istis viris qui lamberunt salvos vos
faciam et tradam Madian in manum tuam^c.

In omnibus paene veterum gestis mysteria designantur
 ingentia sicut etiam in hoc loco fieri videmus, quia hi qui
 20 descendunt ad aquam, id est qui ad baptismi gratiam
 veniunt, non debent procidere in terram nec flectere genua
 et cedere tentationibus venturis, sed stare fortiter et
 constanter sicut et propheta dicebat: *Demissas manus et*
dissoluta genua erigite^d et: *Gressum rectum facite semitis*
 25 *vestris^e*. Venisti ad aquam baptismi, istud est certaminis et
 pugnae spiritalis initium, hinc tibi adversum diabolium nas-
 citur pugnae principium. Si remissior fueris, si flecti facile
 potueris, quomodo pugnabis, quomodo stabis adversum
 astutias diaboli? Propterea et Apostolus clamat: *State ergo*
 30 *et nolite iterum iugo servitutis haerere^f* et iterum dicit: *State*
in Domino^g et tertio dicit: *Quoniam tunc vivimus si vos*
statis in Domino^h. Ille ergo probabilis, ille electus est qui,
 posteaquam ad aquas baptismi ventum est, flecti ad neces-

c. Jug. 7, 5-7 || d. Is. 35, 3; Hébr. 12, 12 || e. Hébr. 12, 13 || f. Gal. 5, 1 || g. Phil. 4, 1 || h. Cf. I Thess. 3, 8

1. «Se tenir droit»: sur ce thème, voir éd. du *ComCant.*, SC 376, p. 766-767, la note complémentaire 13: «Rectitude».

viennent «à l'eau» pour y être éprouvés. Et comment le
 sont-ils, voyons-le. «Et le Seigneur dit à Gédéon: Qui-
 conque laperà l'eau avec sa langue, comme lape le chien,
 tu le mettras à l'écart; et quiconque pliera ses genoux
 pour boire, tu le feras traverser. Et il advint que le nombre
 de ceux qui lapèrent l'eau avec la main ou la langue fut
 de trois cents hommes; mais tous les autres plièrent leurs
 genoux pour boire l'eau. Et le Seigneur dit à Gédéon:
 Par ces trois cents hommes qui ont lapé, je vous sau-
 verai, et je livrerai Madian entre tes mains^c.»

Les mystères intérieurs

Dans presque tous les exploits
 des anciens sont indiqués des mys-
 tères d'une grande importance,
 comme on le voit encore dans ce passage: ceux qui des-
 cendent «vers l'eau», c'est-à-dire qui viennent à la grâce
 du baptême, ne doivent pas se prosterner à terre, ni
 «fléchir les genoux» et céder aux tentations à venir, mais
 ils doivent se tenir droit¹ avec courage et constance,
 comme le disait aussi le prophète: «Redressez les mains
 qui défaillent et les genoux qui chancellent^d», et: «Rendez
 droit votre marche sur vos sentiers^e.» Tu es venu vers
 l'eau du baptême: voilà le commencement du combat et
 de la lutte spirituelle, de là naît pour toi la source de
 la lutte contre le diable. Si tu es sans énergie, si on peut
 facilement te faire fléchir, comment combattras-tu,
 comment te tiendras-tu debout contre les ruses du diable?
 Et voilà pourquoi l'Apôtre s'écrie: «Tenez-vous droit et
 ne vous laissez pas de nouveau attacher au joug de
 l'esclavage^f», et il dit encore: «Tenez-vous droit dans le
 Seigneur^g», et une troisième fois il dit: «Car maintenant
 nous vivons, puisque vous vous tenez droit dans le Sei-
 gneur^h.» Voilà donc celui qui est digne d'être éprouvé,
 celui qui est choisi: celui qui, après être venu aux eaux

sitates terrenas et corporeas nescit, qui vitiis non indulget
35 neque ob peccati sitim sternitur pronus.

Sed et quod dicit eos *manu vel lingua aquam lambere*¹,
non absque sacramenti quadam significantia hoc mihi
videtur scriptum, scilicet quod manu et lingua operari
debent milites Christi, hoc est opere et verbo, quia *qui*
40 *docet et facit, hic magnus vocabitur in regno caelorum*¹.
Quod autem etiam similitudinem canis lambentis Scriptura
521 posuit, videtur mihi istud animal hoc in loco propterea
nominatum quod supra omnia cetera animalia amorem
dicitur proprii domini servare nec tempore nec iniuriis oblit-
45 terari in eo fertur affectus.

Trecenti ergo soli qui sacramenti huius imaginem prae-
formabant, isti electi, isti probati, isti ad victoriam conse-
crati, qui et ipso numeri sacramento obtinere adversarios
possent. Trecenti etenim sunt qui tertio centena multiplicant
50 et perfectae trinitatis numerum ferunt, sub quo numero
omnis Christi censetur exercitus. In quo optemus ut etiam
nos mereamur adscribi.

Quomodo tamen isti pugnant? *Hydrias*, inquit, portant
et lampadas et bucinas corneas in manibus suis^k et sic,
55 inquit, veniunt ad illas innumeras multitudines hostium in

i. Cf. Jug. 7, 6 || j. Matth. 5, 19 || k. Cf. Jug. 7, 16

1. Sur la valeur symbolique du chiffre trois cents, voir *HomGen.* II, 5, début, et la n. 1 *ad loc.*, SC 7 bis, p. 100-101. Au sujet des traditions sur la valeur symbolique des nombres, voir H. DE LUBAC, *Exégèse médiévale* II, 2, p. 7-40.

du baptême, ne sait pas fléchir devant les besoins ter-
restres et corporels, celui qui ne transige avec les vices
ni ne se prosterne, incliné par la soif du péché.

Avec la main et la langue

De plus, quant à l'expression : « ils
lapaient l'eau avec la main ou la
langueⁱ », elle ne fut pas écrite, me
semble-t-il, sans une certaine signification du mystère que
voici : les soldats du Christ doivent travailler avec la main
et la langue, c'est-à-dire en action et en parole, car « celui
qui enseigne et met en pratique, voilà qui sera appelé
grand dans le royaume des cieux^j ». Pour le fait que
l'Écriture a indiqué aussi la ressemblance avec le chien
qui lape, cet animal, me semble-t-il, a été mentionné dans
ce passage, parce que, dit-on, plus que tous les autres
animaux, il conserve l'amour de son maître particulier, et
l'on raconte que ni par le temps ni par les mauvais trai-
tements cette affection en lui ne s'efface.

Les trois cents hommes d'élite

Étaient donc seuls ces trois cents
hommes qui préfiguraient l'image de
ce mystère, ces hommes d'élite, ces
éprouvés, ces consacrés pour la victoire, qui pourraient
aussi, par la valeur symbolique même du nombre¹, venir
à bout de leurs adversaires. En effet, ils sont trois cents,
qui trois fois multiplient cent et portent le nombre de la
Trinité parfaite, nombre sous lequel est recensée toute
l'armée du Christ. Sous lequel souhaitons de mériter nous
aussi d'être inscrits.

Les leçons de leur combat

Comment toutefois combattent-ils?
Ils portent « dans leurs mains des
cruches, des torches, des trompes
de corne^k ». Et ainsi, dit-on, ils arrivent sur ces innom-
brables multitudes d'ennemis, parmi lesquels il y avait

quibus erant *cameli sicut arena maris*¹. Et cum venissent ad bellum, *bucinis*, inquit, *corneis insonuerunt*. Et dimiserunt *hydrias* de manibus et *contritae sunt*^m. Tunc vero arreptis lampadibus prouunt in adversarios, simul et *bucinis* 60 concrepant. Vide electi milites Dei quomodo cum lampadibus pugnant. Sic enim eos Christus armaverat dicens: *Sint lumbrici vestri praecincti et lucernae vestrae ardentes*ⁿ et iterum: *Sic fulgeat lux vestra coram hominibus ut videant opera vestra bona et glorificent Patrem vestrum qui in caelis* 65 *est*^o. Talibus ergo lampadibus accensis pugnare decet milites Christi luce operum refulgentes et splendore gestorum.

Quae autem sunt *bucinae corneae* in quibus *tuba canunt*? Qui de caelestibus loquitur, qui de spiritalibus disserit, qui *mysteria regni caelorum*^p revelat, ille *bucina* 70 concinit; ille de *tuba* loquitur, qui de magnis et maximis loquitur, qui scientiam Christi humanis auribus pandit. Sed cur et *cornea* dicitur *bucina*? Quia et de sancto dicitur: *Cornu eius exaltabitur in gloria*^q. Unde et uniuscuiusque 522 *bucina* dicitur *cornea* in eo quod | multiplicem scientiam 75 Christi et crucis eius quae in cornu designatur disserit sacramenta. Cum hac ergo *bucina* militantes et cum hac pugnantes vincimus alienigenas et hostes in fugam vertimus, etiamsi fuerit *multitudo eorum sicut locustae*^r. Locustis enim comparata est daemonum multitudo, quibus 80 neque in caelo neque in terris est sedes.

«des chameaux comme le sable de la mer¹». Et une fois arrivés au combat, «ils sonnèrent de leurs trompes de corne». Ils rejetèrent de leurs mains «les cruches, et elles furent brisées^m». Mais alors, ayant saisi les torches, ils se précipitèrent sur les adversaires tout en sonnant de leurs trompes. Vois comment combattent les soldats d'élite de Dieu : avec des torches. Car c'est ainsi que le Christ les avaient armés en disant : «Que vos reins soient ceints, et vos lampes alluméesⁿ», et de nouveau : «Que votre lumière brille aux yeux des hommes pour qu'ils voient vos belles œuvres, et glorifient votre Père qui est dans les cieux^o.» C'est donc avec de pareilles torches allumées qu'il convient aux soldats du Christ de combattre, resplendissants de la lumière de leurs œuvres et de l'éclat de leurs actes.

Mais que sont «les trompes de cornes» avec lesquelles «ils sonnent de la trompe»? Parler des réalités célestes, disserter sur les réalités spirituelles, révéler «les mystères du royaume des cieux^p», c'est sonner «de la trompe». C'est jouer de la trompette que de parler de grandes et très grandes réalités, que de découvrir la science du Christ aux oreilles humaines. Mais pourquoi dit-on encore «la trompe de corne»? Parce que du saint encore on dit : «Sa corne sera exaltée dans la gloire^q.» C'est aussi pourquoi de chacun «la trompe» est dite «de corne» pour cette raison qu'il expose la science multiple du Christ et les mystères de sa croix qui est figurée par la corne. Donc, en combattant avec cette «corne» et en luttant avec elle, nous sommes vainqueurs des Philistins et nous mettons en fuite les ennemis, même si «leur multitude est comme les sauterelles^r». Aux sauterelles en effet est comparable cette multitude de démons, car il n'est pour eux de siège ni dans le ciel, ni sur la terre.

1. Cf. Jug. 7, 12 || m. Cf. Jug. 7, 19-20 || n. Lc 12, 35 || o. Matth. 5, 16 || p. Matth. 13, 11 || q. Ps. 111, 9 || r. Cf. Jug. 7, 12

Præcedat ergo et nos in hoc bello operum lux, scientiæ virtus, divini verbi prædicatio. Pugnemus et nos in *hymnis et psalmis et canticis spiritalibus*^s concinentes et *clamantes ad Deum*^t, ut ab ipso victoriam consequi mereamur in
 85 Christo Iesu Domino nostro, *cui est gloria et imperium in saecula saeculorum. Amen*^u.

s. Cf. Col. 3, 16 || t. Cf. Jug. 6, 7 || u. I Pierre 4, 11.

Dans cette guerre donc, que marchent devant nous aussi la lumière des œuvres, la force de la science, la proclamation de la parole divine. Luttons nous aussi, chantant par «des hymnes, des psaumes, des cantiques spirituels^s», et «criant vers Dieu^t», pour mériter d'obtenir de lui la victoire en Jésus-Christ notre Seigneur, «à qui appartiennent la gloire et la puissance dans les siècles des siècles. Amen^u».

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Les sens de l'Écriture (Introd., p. 21-25)

« Cette classification (la théorie du triple sens) n'éclaire pas beaucoup l'exégèse d'Origène... Origène n'explique guère habituellement les trois sens, mais après le sens littéral, soit le moral, soit le mystique », lit-on dans un chapitre sur l'interprétation de l'Écriture, par ailleurs d'une grande richesse, dans CROUZEL, *Origène*, p. 113-114. Seulement, l'important dossier de textes et d'analyses reste solidement établi en faveur des deux séquences, de « leur différence extrême », « différence profonde parce qu'elle est structurale », établi par H. DE LUBAC, *Histoire et Esprit*, p. 140-150 déjà, renforcé dans *Exégèse médiévale* I, 1, p. 198-204, « à l'encontre d'un nombre d'exemples récents », avec un renvoi plus précis à 15 auteurs, et « avec plus de nuances » à 2 autres, p. 200. Et depuis lors, on peut allonger la liste : ainsi P. HADOT, « Origène et origénisme », *Encyclopaedia universalis*, vol. 12, Paris 1968, p. 230-231, repris par G. GUSDORF, *Les origines de l'herméneutique*, Paris 1988, p. 67.

Mais comment un traducteur d'Origène pourrait-il s'abstenir de les reconnaître, et de les faire apparaître et ressortir dans chaque ouvrage ? P. NAUTIN, Introd. à l'édition des *HomJér.*, SC 232, p. 145, n'a qu'une esquisse ; « Il y a donc dans la Bible, au-delà du sens ordinaire des mots, un autre sens, 'spirituel', 'mystique', 'divin', caché sous le premier. Dieu dit une chose pour en signifier une autre plus profonde. Traduit dans le langage

de l'époque, cela signifie que dans la Bible tout est 'allégorie' (ἀλληγορεῖν), 'métaphore' (μεταφέρειν), 'façon de parler' (τροπολογία).» H. CROUZEL, *Origène*, p. 114, ne voit guère de différence entre «les trois mots essentiels qui expriment la méthode allégorique... : *allégoria*, le fait de dire autre chose que ce que l'on dit, *anagogè*, celui de monter au-dessus de la lettre; *hyponoia*, celui de comprendre par-dessous la lettre». Le même auteur expose et discute avec pertinence, semble-t-il, une autre distinction assez récente, celle de la «typologie», selon un schème horizontal, et de «l'allégorie», selon un schème vertical, *ibid.*, p. 115-117.

On note que les classifications du sens ont des applications souples. Ainsi la première séquence de la division ternaire se rapporte non seulement en général à diverses réalités, mais parfois à la division tripartite du temps du salut, passé, présent, futur : Dieu «a fait l'âme, le corps et l'esprit de l'Écriture; le corps pour ceux qui furent avant nous, l'âme pour nous, l'esprit pour ceux qui 'dans l'avenir obtiendront l'héritage de la vie éternelle'..., parviendront aux royaumes célestes», *Hom. Lévit.* V, 1, fin (et voir *Introd.*, SC 286, p. 20-22). Et l'on ajoute que ce déroulement de l'histoire du salut en trois époques est désigné ailleurs par des termes empruntés à l'Épître aux Hébreux, σκιά, εἰκών, πράγματα ou ἀλήθεια («La Loi ne possède que l'ombre des biens à venir, non l'image même des réalités», *Hébr.* 10, 1). «Au siècle suivant, un saint Ambroise en reprendra la doctrine et en fixera le vocabulaire», H. DE LUBAC, *Histoire et Esprit*, p. 219-220. On rappelle enfin la doctrine fameuse qui correspond assez à la pratique d'Origène, bien qu'elle n'ait pas fait l'objet d'une théorie, la doctrine du quadruple sens : littéral, allégorique, tropologique, anagogique, qui allait traverser tout le Moyen Âge, comme le montrent surabondamment les quatre volumes de *L'Exégèse médiévale* du même auteur. «H. Urs von Balthasar faisait naguère une remarque judicieuse : 'Les quatre sens de l'Écriture connaissent aujourd'hui dans la théologie protestante la plus moderne, une secrète renaissance : le 'sens littéral' est celui qui résulte de l'enquête historico-critique; le 'sens spirituel' apparaît dans le sens kérygmatic; le 'sens tropologique' (ou moral) correspond au sens existentiel, le 'sens ana-

gogique' réapparaît dans le sens eschatologique», I. DE LA POTTERIE, Préface à *L'Introduction à l'histoire de l'exégèse* de B. de Margerie, I, Paris 1981, p. vi.

2. Étymologies (Introd., p. 25-28)

«Le *De Posteritate Caini* se fonde essentiellement sur l'étymologie des noms propres. Ce procédé se retrouve partout chez Philon..., (mais aussi) chez ceux de ses contemporains, Grecs ou Juifs, qui se livraient au même jeu intellectuel : même fantaisie, même arbitraire, même mépris des exigences de la langue, même liberté dans le traitement des vocables. C'était alors une habitude courante. La Bible en donnait l'exemple, peut-être, il est vrai, avec plus de fondements, et elle encourageait les exégètes à imiter et à étendre ce procédé fertile. On a souvent rappelé, pour excuser Philon, les étymologies déroutantes du *Cratyle* de Platon, sans compter celles des interprètes et glossateurs alexandrins d'Homère ou d'Hésiode», R. ARNALDEZ, *Introd.* à l'édition de *Post.*, *Œuvres de Philon* 6, p. 19-20.

Mais après l'accusation, la défense : «Quoi que nous puissions en penser aujourd'hui, des hommes Juifs, Chrétiens et Musulmans, ont pendant des siècles introduit dans leur exégèse des considérations étymologiques. Ils n'avaient sans doute pas l'idée, devenue banale, qu'il y a une réalité et des lois de chaque langue et qu'il faut avant tout les respecter pour faire une œuvre solide. Mais ces hommes n'auraient certainement pas voulu faire des traductions et des commentaires 'scientifiques'. Pour Philon, la traduction des Septante, où la critique relève tant de fautes, est en réalité l'œuvre d'une nouvelle inspiration (*Mos.*, 37-41). De même pour lui, les interprètes de la Loi sont des 'disciples' de Moïse. C'est donc animé par un esprit profondément religieux qu'il travaille, et les fameuses étymologies ne sont pas les bases d'une exégèse objective, mais des vérités vues en transparence à travers les noms, par des yeux tout remplis d'une lumière divine», *Id.*, *ibid.*, p. 23. — L'appréciation peut convenir pour Origène, *mutatis mutandis* : encore plus de recherches «scientifiques», et convergence vers le Christ.

3. Diable (I, 1, 88; etc.)

Zabulus, Satanas, diabolus, ailleurs *daemon*, tous ces termes désignent le même personnage : Lucifer, l'ange déchu et rejeté de la présence de Dieu (*Apoc.* 12, 7-9). Et encore : Béliar ou Béliar, idole des Ninivites devenu dans l'Écriture le type de l'esprit du mal (*Deut.* 13, 14; *II Cor.* 6, 13); représenté aussi par le dragon (*Ps.* 90, 13), ou le serpent (*Gen.* 3). Il fut le tentateur d'Ève et reste l'ennemi du genre humain. Devrait-il être finalement sauvé avec l'ensemble de la création, lors du rétablissement universel qu'Origène affirme et chante avec espérance, opposant à la thèse stoïcienne de l'embrasement du monde, ou conflagration universelle, une théologie de la bonté de Dieu (*CCels.* VII, 72)? Sans aucun doute, au dire de certains, et des passages se prêteraient à cette interprétation. Mais l'accusé proteste avec vigueur : «Mes ennemis prétendent que je dis que le père de la malice et de la perdition, et de ceux qui sont exclus du royaume de Dieu, c'est-à-dire le diable, doit être sauvé; ce que ne peut dire pas même un homme sorti de son bon sens et manifestement fou», RUFIN, *apol. Orig.* 25 (*De adulteratione librorum Origenis*), PG 17, col. 624 A. Mais voir un petit dossier clair, concis et nuancé de la question, dans CROUZEL, *Origène*, p. 331-341 (L'apocatastase).

4. Examen de conscience (II, 3, 55)

La question de l'examen de conscience est abordée ailleurs (*HomNombr.* XII, 3). Sur le trajet du désert, le peuple hébreu traverse quatre localités. Or les termes qui les désignent «semblent être des noms de lieux; mais (d'après leur sens étymologique)... ils représentent un ensemble de réalités mystiques plutôt que des noms propres... moins des noms de lieux que des progrès de l'âme». Origène interprète ces noms des quatre campements, et il conclut : «Tu vois par quelles étapes, ou plutôt par quels progrès, le voyage de l'âme vers le ciel est préparé d'avance. Si tu y prêtes attention, tu pourras, en exa-

minant toi-même tes progrès quotidiens, savoir où tu en es, à quelle distance tu es du Royaume des Cieux (cf. *Mc* 12, 34)».

On trouverait d'autres notations diverses : à propos, dans l'A.T., des prescriptions à suivre pour accéder au culte, s'approcher de Dieu, *Ps.* 15; 24, 3-4; *Is.* 33, 14-16; *Mich.* 6, 6-8; ou, après les grandes épreuves, dans les confessions du peuple pénitent, *Esd.* 9, 6-15; *Néh.* 9; *Dan.* 3, 26-45; 9, 4-19. Ou dans le N.T., à propos des consignes de se tenir prêt pour le retour du maître, *Lc* 12, 35-48; paraboles des dix vierges, *Matth.* 25, 1-13; des talents, *ibid.* 25, 14-30; des mines, *Lc* 9, 12-26; et, en vue du jugement, les exhortations à la vigilance à la fin des discours eschatologiques, *Mc* 13, 33-37; *Matth.* 24, 37-51; le devoir de s'asseoir et de réfléchir, avant de construire une tour ou d'engager une bataille, *Lc* 14, 28-32. Et Paul : «Que chacun s'éprouve soi-même... Si nous nous examinons nous-mêmes, nous ne serions pas jugés», *I Cor.* 11, 28.31. Et sans doute aussi dans les propres exhortations du prédicateur.

Mais Origène allait donner sa synthèse, sans autre référence notable à l'Écriture que le verset auquel il accroche son développement, *Cantique* 1, 8 : «Si tu ne te connais pas...». Il remonte d'emblée au fameux adage extra-biblique : «Connais-toi toi-même». Mais, dit-il, antérieur aux Sages grecs auxquels est dû l'adage et combien supérieur à eux vécut Salomon. Celui-ci est censé être l'auteur des Proverbes, de l'Ecclésiaste et du Cantique des cantiques, préluant à la tripartition ascendante de la philosophie morale, naturelle et contemplative, comme il l'a dit dans le prologue du *Commentaire sur le Cantique* (chap. 3). Et la parole du fiancé à sa fiancée est celle du Christ à son Épouse l'Église, aux âmes des croyants, à l'âme : âme dont le salut dépend de la connaissance d'elle-même. L'explication forme un traité *De anima* (*ComCant.* II, 5, 1-40). Il comprend deux parties, concernant l'être et l'agir de l'âme; cette dernière partie (II, 5, 8-17), qu'il traite d'abord en fait, plus morale, vise la disposition et l'intention (*affectibus*), la marche loin des passions dans la voie des vertus vers la perfection, et elle forme «tout un développement sur l'examen de conscience», «un petit traité de l'examen de conscience», pour reprendre les termes de H. Crouzel; l'autre (II, 18.21-35) vise l'être (*substantia*), origine, union au corps, destinée, rapport à l'ordre

des anges, progrès (par où on revient à l'examen), et posant des «questions», esquisse plutôt un petit traité de métaphysique; alors seulement une confirmation est cherchée dans l'Écriture (II, 5, 36-40). Voir éd. du *ComCant.*, SC 376, p. 770-772, la note complémentaire 16: «Se connaître soi-même».

5. Cantiques (VI, 3, 28-42)

Nombreux cantiques? Une liste de références données côte à côte est dite incomplète: l'indication est trop rapide. On trouve mieux dans le prologue du *Commentaire sur le Cantique des cantiques*, en Prol. 4, 3-14. Au début, une annonce imprécise de l'existence de plusieurs cantiques «dans la Loi et les prophètes»; à la fin, l'indication que l'on peut «tirer du livre des Psaumes» au moins «quinze cantiques des degrés» (Ps. 120-134); entre les deux, l'auteur rassemble et ordonne sept psaumes. Songe-t-il à une correspondance avec les six jours de la création qui fait place au septième jour de repos? Il dispose selon un ordre dynamique de marche et de montée les psaumes brièvement caractérisés, comme constituant chacun une étape de progrès spirituel vers la perfection «jusqu'à la chambre nuptiale même de l'Époux» – ils concernent alternativement les deux thèmes, union de l'Église au Christ, union de l'âme au Verbe. On peut donner cette liste des cantiques:

- Ex. 15, 1-18: *Cantemus Domino*
- Nomb. 21, 17-18: *Ascendat puteus*
- Deut. 32, 1-43: *Audite caeli quae loquor*
- Jug. 5, 2-31: *Audite reges*
- II Sam. 22, 2-51: *Dominus firmamentum*
- Is. 5, 1-30: *Cantate canticum dilecto vineae meae*
- Cantique des cantiques.

Pour une présentation qui a l'avantage d'être à la fois succincte et riche, spécialement sur «l'échelle des cantiques» et les sept étapes, voir l'introduction d'O. ROUSSEAU à l'éd. des *HomCant.*, SC 37 bis, p. 31-37 (pour la légère différence entre Homélie et Commentaire, voir p. 36, n. 1); voir aussi L. BRÉSARD, «Un texte d'Origène: l'Échelle des cantiques», *Proche Orient Chrétien* 39, 1989, p. 3-25.

6. Circoncision (VIII, 4, 63)

«L'explication d'anciens historiens comme Hérodote, voyant dans cette coutume une mesure hygiénique et sanitaire, n'est plus retenue de nos jours. Il est beaucoup plus probable que c'était un rite d'initiation magique ou religieuse, remontant à des temps très lointains. Le fait que l'opération était exécutée avec des pierres aiguisées ou des couteaux de pierre (Ex. 4, 35; Jos. 5, 3) est la preuve d'une époque antérieure à l'âge de bronze», F. MICHAELI, art. «Circoncision», *Vocabulaire biblique* (dir. J.-J. von Allmen), Neuchâtel-Paris 1956², p. 44-45.

Michaeli poursuit son étude en faisant remarquer que la circoncision, qui était probablement à l'origine un rite d'initiation à une fonction ou une responsabilité importante de l'homme, fut ordonnée pour tous au moment de la conquête de Canaan (Jos. 5, 2-9); à la sortie d'Égypte, lors de la célébration de la Pâque, il fallut circoncire tous ceux qui ne l'étaient pas (Ex. 12, 44). Mais la signification capitale de la circoncision apparaît dès le récit de son institution ordonnée par Dieu à Abraham (Gen. 17, 9-14 et 23-27): rite d'alliance, qui est le rite d'appartenance à une famille, à une race ou à un peuple... La circoncision sera la marque des vrais Israélites, fils d'Abraham, et les distinguera des étrangers et des païens... Elle n'est pas mentionnée dans le Décalogue comme une loi à observer. Mais d'après Lévi. 12, Moïse en a dit l'obligation et la signification. Elle devint une stricte obligation religieuse après l'exil.

Au sens figuré, on parlait d'arbres incirconcis, aux fruits impurs (Lév. 19, 23). Surtout, on employa les images de la «circoncision du cœur» (Deut. 10, 16; 30, 6; Jér. 4, 4), des «oreilles» (Jér. 6, 10) ou des «lèvres» (Ex. 6, 12) pour parler de la pureté du cœur, de l'obéissance et de la fidélité à Dieu. Circoncision plus importante que celle de la chair (Éz. 44, 7). On sait la controverse élevée dans le christianisme primitif. Fallait-il, si on venait du paganisme, être circoncis avant de recevoir le baptême? Paul préconisait l'abandon, et cette opinion prévalut au concile de Jérusalem (Act. 15). Et Paul a laissé des formules inoubliables: «Le Juif n'est pas celui qui le paraît, pas plus que la circoncision n'est celle qui paraît dans la chair. Mais celui-là

est Juif qui l'est au secret de lui-même, et la circoncision est celle du cœur, celle qui relève de l'esprit, non de la lettre» (*Rom.* 2, 28-29). «Ni la circoncision n'est quelque chose, ni l'incirconcision, mais seulement la créature nouvelle» (*Gal.* 6, 15).

7. Festin et noces (VIII, 5, 58-62)

Festin et noces, deux images fort utilisées dans l'Écriture. Dans l'Ancien Testament, la Sagesse – en qui les Pères ont vu la figure du Verbe – invite les hommes à son festin, *Prov.* 1, 1-6. Et dans le Nouveau, on parle aussi du festin, cf. *Matth.* 8, 11; 22, 1-14; *Lc* 14, 16-24. Pensons aux noces qui forment le sujet du livre que l'on regarde comme le chef-d'œuvre de la Bible, le Cantique des cantiques; et à l'interprétation qu'en donne Origène dans ce qui passe pour son chef-d'œuvre, le *Commentaire sur le Cantique des cantiques*, suivi de deux *Homélie*s.

Le grand thème du symbolisme nuptial ou conjugal est largement célébré par les prophètes pour chanter avec lyrisme et passion l'alliance de Dieu avec son peuple et les vicissitudes – heureuses, douloureuses, glorieuses – de son histoire. Voir éd. des *HomÉz.*, SC 352, p. 477-483, la note complémentaire 14 : «Le symbolisme conjugal». Voir aussi, maintenant, les pages neuves et fortes de P. BEAUCHAMP, *L'un et l'autre Testament, 2. Accomplir les Écritures*, Paris 1990, p. 159-194 : «Le Cantique des Cantiques». Le Cantique délaisse l'histoire suivie ou l'englobe tout entière, et l'amour humain qu'il chante est pour l'interprétation juive une allégorie de l'amour de Dieu et de l'assemblée de son peuple. Origène, chrétiennement, transpose; il fait suivre les citations de chaque verset, et les quelques mots d'explication textuelle qui les suivent, d'amples développements sur l'amour de l'âme et du Verbe, et l'amour de l'Église et du Christ. Et comme on l'a fort bien dit : «Si l'amour du couple est, de par son essence, allégorie divine, on pouvait s'attendre à ce que la Bible parle le langage nuptial pour dire Dieu. L'Ancien Testament le fait dans des textes

prophétiques nombreux. Il était impensable que, dans l'histoire de l'interprétation, ces textes et le Cantique ne finissent pas par se rejoindre, les textes des prophètes et le Cantique s'éclairant l'un l'autre», *ibid.*, p. 187.

8. Femmes (IX, 1, 56-75)

Cette liste d'héroïnes bibliques peut évoquer les vierges et femmes martyres aux premiers siècles : d'Afrique, Perpétue et Félicité; de Gaule, Blandine; de Rome, Cécile et Agnès; etc. Chez Origène ce passage en corrige heureusement d'autres où, à la manière populaire de toujours, il jette çà et là sur le monde féminin des notations péjoratives. De la faiblesse physique on infère l'infériorité morale; on accuse l'instabilité de la chair devant la raison; la faiblesse de l'âme devant le péché; l'incapacité à transmettre la parole de Dieu; on dit que les filles représentent les œuvres charnelles, que les saints ont rarement des filles, etc. Mais ici l'Écriture l'inspire. Non, la fragilité féminine n'est pas un signe de faiblesse morale; la vraie grandeur se mesure à la supériorité de l'âme, et le prétendu rapport de subordination s'inverse. Voyez la glorieuse galerie de portraits où l'importance de leur rôle a placé Sara, Rébecca, Céthura, Rahab, ou la suite triomphale de Iahel, Débora, Judith victorieuses; mais encore, dans un autre ordre et pour une meilleure cause, les héroïnes chrétiennes qu'il admire, qu'il envie, pour lesquelles il offre son attestation de témoin oculaire. – Ces lignes nuancent et complètent elles aussi des notes précédentes et leurs dossiers de références : cf. *HomLév.* I, 2, fin, et la n. 1 *ad loc.*, SC 286, p. 74-75; *HomEx.* X, 3, milieu, et la n. 4 *ad loc.*, SC 321, p. 316-317; *HomJug.* V, 2, *supra*.

Mais comment méconnaître l'extraordinaire grandeur dont la femme est capable? A l'école du livre biblique du Cantique, Origène la magnifie comme nul autre dans un Commentaire et deux Homélie)s, dans le «personnage» mis en scène par le poème, et que notre auteur littéralement transfigure : la fiancée partageant l'amour du fiancé; elle participe à sa dignité divine, et figure l'Église dans l'amour du Christ, ou l'âme dans l'amour

du Verbe. Mieux encore, dans le trésor de la révélation, il découvre et présente, dans la réalisation du plan de Dieu, la «personne» de la Vierge Marie, mère de Dieu, dans son ineffable union à Dieu et son service total de coopératrice à l'action divine d'amour et de salut. Voir l'introduction de CROUZEL à l'éd. des *HomLc*, SC 87, p. 11-64: «La théologie mariale d'Origène».

9. Fuir (IX, 1, 88-107)

Inserée dans le discours aux apôtres envoyés en mission temporaire, la consigne de fuir est peut-être hors de son contexte primitif. On penserait au contexte de l'envoi en mission définitive; mais la finale de Matthieu est trop stylisée pour lui donner une place. Interrogeons les spécialistes: «Les termes évoquent plutôt une communauté de fidèles vivant en paix, contre lesquels une persécution se déclare, et auxquels le Seigneur donne avis de fuir, cf. *Matth.* 25, 15 s.», M.-J. LAGRANGE, *Évangile selon saint Matthieu*, Paris 1927³, ad 10, 23. Le verset a deux formes, la forme courte ne comprenant que la première phrase. Origène les emploie toutes les deux. La première: *Comfn* XXVIII, 198; *ComMatth.* X, 23. La deuxième, comme ici, en *HomJos.* VIII, 6, 17; *ExbMart.* 34, début; et *CCels.* I, 65, 2. Pour motif légitime de fuir la persécution, Origène rappelle ici aux fidèles le devoir de garder la foi et d'éviter le reniement; au lettré Celse, suivant l'exemple d'Aristote, le devoir de ne pas donner aux adversaires l'occasion de commettre un crime, comme ils l'ont fait en condamnant Socrate, *CCels.*, *ibid.* Et telle était aussi l'opinion de CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *strom.* IV, 17, 76-77.

INDEX

Les chiffres des index renvoient aux numéros des homélies (chiffres romains), à leurs paragraphes et, le cas échéant, à leurs lignes dans la présente édition.

I. — ÉCRITURE SAINTE

Les petites lettres renvoient aux références des citations données au bas des pages du texte latin. Lorsqu'elles sont en caractère italique, elles indiquent des allusions.

Genèse

27, 5-29 V, 5 *j*

Exode

1, 14 III, 6 *c*
 2, 23 III, 6 *d*
 3, 9 III, 6 *e*
 11, 4 s. III, 6 *f*
 12, 23 VI, 2 *f*
 12, 29 VI, 2 *f*
 12, 42 II, 3 *j*
 14, 14 VI, 2 *e*
 14, 19 VI, 2 *d*
 14, 21 I, 5 *c*
 15, 1-21 VI, 3 *i*
 16 I, 5 *d*
 19, 3 s. I, 5 *e*
 24, 12 I, 5 *f*
 32, 9 IV, 4 *b*

Nombres

21, 17-18 VI, 3 *g*

Deutéronome

5, 15 I, 5 *b*
 6, 5 II, 3 *k*
 6, 16 VIII, 4 *f*
 32, 1-43 VI, 3 *b*

Josué

5, 13-14 VIII, 4 *q*

Juges

2, 7 I, tit. a; 1 a.n; 2 a;
 3 a.f.g; 4 a; 5 a
 2, 8 II, tit. a; 1 a; 2 b
 2, 10 II, 1 g; 2 b.f
 2, 11-12 II, 3 a.i
 2, 11 II, 2 a.f

2, 12 II, 3 o; 4 a
 2, 12-14 II, 5 a
 2, 13-14 II, 5 d
 2, 14 III, tit. a; 1 c
 3, 7 III, 1 a.b
 3, 8 III, 1 d; 2 f; 3 f;
 5 b
 3, 9 III, 2 h; 3 d.e
 3, 10 III, 3 f.g.h
 3, 11 III, 3 i.k; 4 a
 3, 12 III, 4 b.d
 3, 13 III, 4 d
 3, 14 III, 5 a
 3, 15-16 III, 6 a
 3, 15 III, 5 c
 3, 17-25 IV, 1 b
 3, 31 IV, 1 a; 2 b.b
 4, 1 IV, 3 a
 4, 2-3 IV, 4 a
 4, 2 IV, 3 e; V, 1 c
 4, 3 VI, 1 a
 4, 4 s. IX, 1 l
 4, 4-5 V, 1 b
 4, 4 IV, 4 f
 4, 5 V, 3 a; VI, 1 a
 4, 6 V, 4 a.b
 4, 7 IX, 1 f
 4, 8 V, 4 c
 4, 9 V, 4 d; 5 a.i; VI, 1 b
 4, 14-22 V, 4 e
 4, 19 V, 6 a
 4, 21 V, 5 e
 5, 2 VI, 2 a.c.r
 5, 3 VI, 3 a.d.f.l
 5, 6 V, 6 f
 5, 9-10 VI, 5 a
 5, 9 VI, 4 a
 5, 10 VI, 5 b
 5, 11 VI, 5 d.f
 5, 12 VI, 6 a.b
 5, 13 VI, 6 c
 5, 15 V, 6 f

5, 31 VII, 1 a
 6, 1 VII, tit. a
 6, 1-2 VII, 1 b
 6, 2-4 VII, 2 a
 6, 3 VIII, 1 b
 6, 7 IX, 2 t
 6, 12 VIII, 4 m
 6, 14-16 VIII, 4 b
 6, 33 VIII, 2 a; 3 a
 6, 34 VIII, 3 b
 6, 35 VIII, 3 c
 6, 36-38 VIII, 4 a
 6, 37 VIII, 4 c; 5 a
 6, 38 VIII, 4 d; 5 e
 6, 38-40 VIII, 4 g
 6, 39-40 VIII, 4 e
 6, 40 VIII, 4 b
 7, 2-3 IX, 1 e
 7, 2 IX, 1 c
 7, 3 IX, 1 b.u; 2 a
 7, 4 IX, 2 b
 7, 5-7 IX, 2 c
 7, 6 IX, 2 i
 7, 12 IX, 1 a; 2 l.r
 7, 16 IX, 2 k
 7, 19-20 IX, 2 m

I Samuel

2, 1-10 VI, 3 f
 2, 12 I, 4 b
 8-11 IV, 3 c

IV Rois

19, 35 III, 6 g

I Chroniques

16, 8-36 VI, 3 k

Judith

9, 7 IX, 1 n
 13, 1-10 IX, 1 m

Job

3, 3 I, 3 e
 18, 5 I, 1 d.j

Psaumes (LXX)

2, 12 III, 2 d
 6, 7 III, 6 i
 18, 10-11 V, 2 b
 21, 23 VI, 5 c
 26, 1 IX, 1 k
 26, 3 IX, 1 j
 31, 9 V, 5 d
 32, 16 IX, 1 d
 38, 13 IV, 2 a
 67, 27 VIII, 4 m
 71, 6 VIII, 4 k
 71, 7 I, 1 g
 73, 19 VII, 2 i
 90, 7 IV, 2 g
 91, 13 V, 3 b
 103, 15 V, 6 c
 106, 6 III, 2 a
 106, 14 III, 2 a
 111, 9 IX, 2 q
 118, 103 V, 2 a
 118, 165 I, 1 i

Proverbes

1, 20-21 V, 3 d
 4, 23 VII, 2 g
 9, 9 VIII, 4 f
 13, 9 I, 1 j

Ecclesiaste

8, 5 I, 4 c

Cantique des Cantiques

5, 3 VIII, 5 j
 5, 3 (2) VIII, 5 i

Siracide

2, 11 III, 2 g
 10, 12 III, 1 e
 22, 19 (24) III, 6 b
 25, 2 III, 2 b

Isaïe

1, 4 III, 2 e
 6, 13 I, 1 e
 12, 3 VIII, 5 l
 35, 3 IX, 2 d
 63, 1-2 VII, 2 r

Jérémie

4, 3 VII, 2 e
 9, 1 (8, 23) III, 6 b

Ézéchiël

3, 20 2 b
 24, 13 VIII, 5 n

Osée

3, 4 VIII, 4 i
 8, 4 IV, 3 b

Amos

8, 11 IV, 3 d

Zacharie

6, 12 VIII, 1 c

Malachie

4, 2 (3, 20) I, 1 c.h

Matthieu

3, 12 VIII, 5 c

5, 8	VIII, 5 q
5, 14	I, 2 c
5, 16	IX, 2 o
5, 19	IX, 2 j
6, 3	III, 5 d
6, 6	II, 5 i
6, 24	II, 3 l
7, 13-14	V, 5 f
7, 13	III, 6 j
9, 18-26	V, 5 k
9, 37	VIII, 5 b
10, 23	IX, 1 t
10, 32-33	II, 1 f
11, 15	VI, 3 e
12, 43-45	II, 5 j
13, 11	IX, 2 p
16, 19	II, 5 g
16, 24	IV, 2 d; IX, 1 r
18, 10	VI, 2 b
22, 11	VIII, 5 p
24, 12	I, 3 b
24, 22	I, 3 d
25, 21	IV, 1 e
25, 33	III, 5 e
25, 41	III, 5 f
Marc	
4, 3	VIII, 2 c
4, 14	VIII, 2 c.d
7, 21	II, 2 c
Luc	
2, 13	III, 3 b; 6 b; VI, 2 l
8, 12-13	VIII, 2 e
9, 62	IV, 2 c
12, 35	IX, 2 n
12, 50	VII, 2 m
13, 27	III, 5 f
14, 26	IX, 1 h
14, 27	IX, 1 g
14, 33	IX, 1 i

18, 8	I, 3 c
21, 19	VII, 2 j
Jean	
1, 9	I, 1 b.k.p; 2 b
3, 16	I, 5 g
6, 35	VI, 2 m
6, 49	I, 5 b
6, 51	VI, 2 g
10, 35	VI, 4 d
12, 31	VII, 2 n
13, 4	VIII, 5 f
13, 8	VIII, 5 h
13, 13-14	VIII, 5 k
14, 6	III, 6 k
15, 1	VI, 2 i
15, 3	VIII, 5 g

Romains

1, 26	II, 5 b
1, 28-31	IV, 3 f
1, 28	II, 5 b
1, 29	II, 5 c
2, 5	III, 1 b
2, 5-6	II, 4 b
2, 12	VIII, 1 a
4, 25	II, 2 d
5, 3-4	VII, 2 k
7, 23	II, 3 e
8, 26	VI, 6 e
8, 38-39	II, 3 m
9, 31	V, 5 g
11, 2-4	II, 3 c
11, 5	II, 3 d
11, 11	VIII, 4 l
11, 25-26	V, 5 b; VI, 1 d
11, 30	VIII, 4 l
12, 19	IX, 1 s

I Corinthiens

2, 9	VI, 4 c
------	---------

2, 14-15	IV, 4 c
2, 14	V, 5 c; 6 d; VIII, 2 f
2, 15	IV, 4 e; VIII, 4 p
3, 1-2	VI, 2 j
3, 2	V, 6 b
4, 16	I, 3 h
5, 5	II, 5 f.h
10, 11	II, 3 b; 5 e
10, 18	VII, 2 b
10, 31	II, 5 k
15, 26	VI, 1 c
15, 48-49	V, 5 c

II Corinthiens

2, 15	III, 2 c
5, 21	I, 4 d
6, 14-15	I, 1 o
10, 5	IV, 1 d
11, 14	I, 1 l; VIII, 4 n

Galates

1, 4	1, 1 r
2, 20	II, 1 b
4, 2	VI, 2 k
4, 29	IV, 4 d
5, 1	IX, 2 f
5, 22	VII, 2 f; VIII, 2 b
6, 8	VII, 2 c.d
6, 14	IV, 2 f.i

Éphésiens

2, 2	III, 1 i; 3 a; VII, 2 o
3, 10	V, 5 b
3, 14-15	II, 3 g
4, 27	III, 4 c
5, 16	I, 1 f.q
6, 11	II, 3 b; VI, 2 n
6, 12	VI, 6 d
6, 14-17	IX, 1 p

6, 15	VIII, 5 o; IX, 1 q
6, 16	VI, 2 q
6, 17	VI, 2 p

Philippiens

1, 21	II, 1 c
2, 6-8	III, 1 g
2, 10	II, 3 f
3, 8	IV, 2 e; VI, 4 b
3, 14	V, 3 c
4, 1	IX, 2 g
4, 13	II, 1 e; VI, 6 f

Colossiens

3, 1-2	V, 3 e
3, 5	II, 3 n; V, 6 e
3, 16	IX, 2 s

I Thessaloniens

3, 8	IX, 2 b
5, 8	VI, 2 o

I Timothée

6, 20	I, 1 m
-------	--------

II Timothée

2, 8	II, 2 e
3, 16	V, 1 a

Hébreux

1, 14	III, 3 c
4, 12	IV, 1 c
6, 6	II, 1 d
9, 11	VII, 2 s
11, 32	VIII, 5 d
12, 12	IX, 2 d
12, 13	IX, 2 e

Jacques

1, 3 IX, 1 o

I Pierre

1, 19 VI, 2 b
 2, 5 VI, 5 e
 2, 9 VI, 3 b
 4, 11 I, 5 i; II, 5 l;
 III, 6 l; IV, 4 g;
 V, 6, g; VI, 6 g;
 VII, 2 t; VIII, 5 r;
 IX, 2 u

5, 5 III, 1 f

I Jean

4, 1 VIII, 4 o

Apocalypse

5, 9 VII, 2 l
 6, 9 VII, 2 p
 6, 10 VII, 2 q
 19, 16 VI, 3 c
 21, 8 IX, 1 v

II. — NOMS PROPRES (ET ASSIMILÉS)

Lorsqu'ils sont en italique, les chiffres des lignes renvoient à des noms inclus dans des citations de l'Écriture.

- ABIEZER VII, 3, 3.8; patris mei auxilium VIII, 3, 9.
 ABINEEN VI, 6, 4; responsio patris VI, 6, 5.
 ACHAZ I, 1, 18.
 ÆGYPTUS I, 5, 8.9; VI, 2, 29; -ti primogenita III, 6, 24; -ti terra II, 3, 43. - ÆGYPTI III, 6, 18.25; -tiorum primogenita VI, 2, 34.
 AGNUS IMMACULATUS VI, 2, 43-44.
 ALLOPHYLLI IV, 2, 10.13-14.19-20.35; V, 4, 34.
 AMALEC III, 4, 28.30; VIII, 1, 16.30; 2, 1; populus ablinguens VIII, 1, 5.
 - AMALECITAE VIII, 2, 25.
 AMMON III, 4, 28.
 AOTH III, tit.; 3, 12; IV, 1, 1.2.5.8.22; 2, 2; 3, 2.35; laus IV, 1, 2.
 APOCALYPSIS IX, 1, 101.
 APOSTOLI I, 2, 8; 5, 20; II, 5, 23; VIII, 5, 27; lux mundi I, 2, 17.19; -orum praecepta I, 2, 12; in diebus sanctorum ieus -orum I, 5, 19-20.
 APOSTOLUS (= PAULUS) I, 1, 91.97-98.104; II, 1, 17.30; 2, 22; 3, 7.101; III, 4, 23-24; V, 5, 31; VI, 6, 18; IX, 2, 29; sanctus V, 6, 32; VIII, 5, 10; IX, 1, 79-80. - APOSTOLUS PAULUS I, 3, 46; V, 1, 6; VII, 2, 16.
 ARISOTH IV, 4, 2.
 ASSYRII III, 6, 28.
 ASTARTE II, 5, 2.12.
 BAAL(IM) II, 3, 1.13.16.19.21.27.42; 5, 2.12; III, 1, 3; 2, 28.
 BARAC V, tit.; 1, 20; 4, 2.10.14.33.41; 5, 35; 6, 41; VI, 1, 8.19; coruscatio V, 4, 2; populus prior V, 4, 5.
 BARTHOLOMAEUS (Apostolus) I, 3, 7.
 BETHEL V, 1, 17; 3, 3.8; domus Dei V, 3, 9.
 BOSOR VII, 2, 105.
 CANTICA CANTICORUM VI, 3, 31.
 CENEZ III, 3, 16; 4, 2.

- CHALEB III, 3, 17.
 CHANAAM IV, 3, 36.
 CHANANAEI IV, 3, 45.
 CHIRAM III, 1, 33.
 CHRISTIANI VII, 2, 55.
 CHRISTUS V, 5, 22; VI, 6, 20; VII, 2, 66.109; VIII, 5, 7; IX, 1, 47; 2, 61; Dominus VI, 3, 8; verum lumen I, 1, 66; lux vera I, 1, 95; mihi vivere Christus est II, 1, 12; regnet in te VI, 3, 12-13; vivit in me II, 1, 11.22.26; peccantibus defungitur II, 1, 26-27; omnia quae C. est, iustitia, patientia, veritas... operatur per sanctos *cf.* II, 1, 27-30; *cf.* I, 3, 33-38 (iustitia, sanctificatio, prudentia, misericordia..., patientia, mansuetudo, pietas, bonitas); in gloria Dei sedens V, 3, 19; *cf.* IESUS CHRISTUS.
 CHRISTI adventus VI, 6, 2; VIII, 4, 58; *cf.* I, 1, 31 et VIII, 4, 71-72; corpus II, 5, 27; crux IV, 2, 42; IX, 1, 86; *cf.* IX, 2, 75; exercitus IX, 2, 51; fides VIII, 1, 27; *cf.* I, 1, 31; humilitas (cum Deus esset, homo factus est) III, 1, 22; imitatores I, 3, 47; initia VI, 2, 46; iustitia et multitudo pacis I, 1, 40; lumen I, 1, 87; miles IX, 1, 51; 2, 39.60; militia IX, 1, 48; nomen VIII, 1, 20.22.23.24; bonus odor III, 2, 20; praecepta VII, 1, 20; sanguis VII, 2, 66; scientia III, 2, 23; IV, 1, 20; IX, 2, 71.74; spiritalis scientia IV, 1, 20; *cf.* ECCLESIA.
 CHRISTO quae consonantia -o cum Beliar I, 1, 93; habere partem cum -o VIII, 5, 31; omnis prophetia praescripta est de -o V, 4, 26; omnia possum in eo qui me confortat -o II, 1, 31; VI, 6, 18; morte pro -o suscepta VII, 2, 84.
 CHRISTUM crucifacere VI, 4, 10; sequi IV, 2, 26; VII, 2, 66.109; *cf.* IX, 1, 48.87.
 CHUSARSATON III, 1, 6.16.30; 2, 22.28.34.39-40; 3, 6; humiliatio eorum III, 1, 7.
 DAVID V, 3, 4; radix D. VI, 2, 45.
 DEBBORA V, tit.; 6, 39-40; VI, tit.; 1, 4.28; 6, 1; IX, 1, 61; aliquando propheta dicitur IV, 4, 18; V, 1, 14.15; 2, 5.13; 3, 16; 4, 10.26.33; VI, 1, 3.7.16; apis vel loquela V, 2, 12.
 DEUTERONONIUM VI, 3, 33.
 ECCLESIA V, 5, 26; VI, 1, 12.17; ex alienigenis gentibus congregata V, 5, 3; gentium V, 6, 37.40; sancta III, 2, 18; Christi VIII, 1, 24.26; Dei IV, 3, 8; VIII, 1, 31; multiformis sapientiae dei V, 5, 6-7.
 ECCLESIAE auditores VI, 1, 124; doctrina V, 6, 26; iudex III, 3, 35.44; 5, 14; IV, 1, 21; 2, 14; 3, 8, 11.25; figura, Iahel V, 5, 2-3.23.26; VI, 1, 17; lac V, 6, 11; in persona V, 6, 33; populus IV, 4, 19; princeps III, 3, 35; rector IV, 3, 24.

- ECCLESIAE delictum manifestum fit II, 5, 31; qui praesident II, 5, 24.
 ECCLESIA de -sia pelli per sacerdotes II, 5, 31.
Pl., III, 3, 41; IV, 3, 22.
 EFFREM V, 1, 17.
 EGLON IV, 1, 4; rotatus vel orbitae IV, 1, 6.
 ESAIAS I, 1, 19; VIII, 5, 50.
 ESAU V, 5, 39.40.
 EVANGELIUM I, 2, 17; 3, 18; V, 5, 43; VIII, 5, 16; praeparatio -ii pacis VIII, 5, 58; IX, 1, 85-86.
 EXODUS III, 6, 17; VI, 3, 34.
 FILIUS Dei II, 1, 17; VIII, 5, 33; *cf.* I, 5, 14; hominis I, 3, 11.
 GALAAD IX, 1, 20.
 GAZA VII, 2, 7.
 GERA III, 5, 10.
 GEDEON VIII, tit.; 3, 2.10.12; 4, 1.8.14.15.29; 5, 1; IX, tit.; 1, 16.34; 2, 2.10.16; sanctus VIII, 4, 68; sanctissimus VIII, 4, 86; sanctus vir VIII, 5, 5; vir fidelissimus VIII, 4, 76.
 GOTHONIEL III, tit.; 3, 2.8.12.15.20.38.45; 4, 2.3; tempus mihi Dei III, 3, 1.
 HEBRAEI ad -os scribens Apostolus II, 1, 16. VIII, 5, 10.
 HELI filii I, 4, 4.
 HELIAS II, 3, 8.
 HIEREMIAS VIII, 5, 50.
 HOLOPHERNES IX, 1, 66.
 IABIN IV, tit.; 3, 36; sensus sive prudentia IV, 3, 36.
 IACOB V, 5, 39.
 IAHEL V, tit.; 1, 20; 4, 31.36; 5, 37; VI, 1, 8; adscensio V, 5, 5; *cf.* ECCLESIA.
 IESUS (filius NAVE) I, tit., 2.3; 1, 2.3.5.16; 2, 1.2.7; 3, 2; II, tit., 2; 1, 1.2; III, 3, 18; VIII, 4, 84; quae de filio Nave legebantur ad Dominum nostrum Iesum Christum referre II, 1, 4-5.
 IESUS II, 1, 6.8.9.14.19; VIII, 5, 21; Dominus II, 2, 14.17; VIII, 5, 33.
 IESU dies I, 1, 7.46.84.86.87; 2, 1.3; 3, 30.31.35.39; mors II, 1, 16; in nomine II, 3, 30; opera II, 2, 13; esse cum -u I, 2, 7.
 IESUM confiteri IX, 1, 96; non cognoscere, nescire II, 1, 45; 2, 13.14.17.27; esse post -um I, 2, 7.8.
 IESUS CHRISTUS / CHRISTUS IESUS II, 1, 5; 2, 3.23-24; -i dies I, 1, 12. - I.C. DOMINUS III, 6, 45-46; pontifex futurorum bonorum VII, 2, 111-112; sponsus VIII, 5, 61-62; noster *passim*; -i dies I, 1, 25-26; II, 5, 33-

- 34; in nomine -i II, 5, 61-62; per -um I, 5, 22; IV, 4, 21; V, 6, 42-43; in -o IX, 2, 84-85. *Cf.* PATER.
- IEZRAEL VIII, 2, 3.5; semen Dei VIII, 2, 6.
- IOHANNES (Apostolus) I, 3, 7.
- ISTRAHEL I, tit., 5; 5, 3; II, 1, 45; 3, 9; 5, 3; III, 2, 43; 3, 23.40.48; 4, 7.31; 5, 12; V, 1, 15; 5, 27.33; VI, 4, 4.7; 5, 25.27; VII, 1, 8; VIII, 1, 1.3; 4, 2.5.13.29.32.35; IX, 1, 1.14.17; sanctus III, 2, 22; carnalis, spiritalis VIII, 1, 7; secundum carnem VII, 2, 8; secundum spiritum VII, 1, 18; 2, 11.
- Deus V, 4, 12; VI, 3, 2.28.37.42; filii I, 5, 8; II, 2, 1; III, tit., 1, 1; 3, 21; 4, 5.25.29; 5, 1.9; 6, 2.10.17.21.26; IV, 3, 2; 4, 3.5; V, 1, 18; VII, tit., 1, 6; 2, 2; VIII, 4, 47; IX, 1, 6; fontes VIII, 5, 47; incredulitas VIII, 4, 73; populus VI, 2, 29; principes, id est populi christiani VI, 2, 7.
- Plurimi iudices in I. V, 2, 3; principes in I. VI, 2, 1.3.25s.
- ISTRAHELITAE III, 6, 24; VI, 2, 35.
- IUDICES -cum gesta III, 3, 31; -cum libellus IX, 1, 61; -cum liber I, tit.; VI, 3, 32; VIII, 5, 49.
- IUDITH IX, 1, 64.
- LAPHIDOTH V, 1, 14.
- MADIAN VII, tit.; 1, 7.8.12; 2, 2.4.5.3; VIII, 1, 16; IX, 2, 17. – MADIANITAE IV, 1, 10; VII, 1, 13; 2, 20.22.90; VIII, 1, 1.29; 2, 25; extra iudicium VIII, 1, 3; fluxus vel effusio IV, 1, 10.
- MAMMON II, 3, 97. – MAMMONA II, 3, 63.
- MANASSE I, 1, 16.
- MARCION I, 1, 78.
- MESOPOTAMIA III, 1, 6.16.
- MOAB III, 4, 7.11.27; 5, 1; 6, 8. – MOABITAE III, 6, 2.
- MOYSES I, 5, 9; III, 6, 21; VI, 2, 32; VIII, 4, 35.
- NUMERI VI, 3, 33.
- OCCIDENS -entis filii VIII, 1, 10.12.
- ORIENS nomen Christi VIII, 1, 22; -entis filii VIII, tit.; 1, 16.29.33; 2, 1.27; -entis filius VIII, 1, 21.23.
- PARALIPOMENA primus liber VI, 3, 35.
- PATER qui in caelis est II, 1, 34; VI, 2, 10; caelestis VI, 6, 6; Domini nostri Iesu Christi II, 3, 32; meus II, 1, 34.36.41; summus VIII, 3, 9; vester IX, 2, 54.
- PAULUS (Apostolus) I, 3, 7; II, 1, 9; 3, 78; III, 2, 20; V, 1, 6; VI, 2, 51.
- PETRUS (Apostolus) I, 3, 7; II, 1, 9; VIII, 5, 29.

- PHARAO I, 1, 16; III, 1, 32; rex durissimus III, 6, 18.
- PROVIDENTIA III, 1, 12.15.
- PSALMUS (71) VIII, 4, 56; *pl.*, I, 1, 40.
- RAMA V, 3, 3.7; excelsa V, 3, 8.
- REGUM libri III, 3, 29.
- REGNA -orum primus liber VI, 3, 34; -orum libri III, 3, 29; -orum vellus VIII, 5, 50.
- SABAOTH Dominus I, 1, 19.
- SALOMON V, 3, 13.
- SALVATOR I, 1, 29.37; 2, 15; Dominus et -or I, 4, 26; D. et -tor noster VIII, 5, 16; ... Iesus Christus IX, 1, 38; -toris in tempore II, 3, 18.23; Aoth III, 5, 10; Gothoniel III, 2, 43; 3, 1.
- SAMEGAT IV, tit.; 1, 2; 2, 7.10.11.24; 3, 35; ibi advena 2, 3.
- SATANAS II, 5, 21.39.40.
- SAUL IV, 3, 17.
- SCRIPTURA I, 4, 21. II, 1, 43; 2, 12. 3, 8; III, 1, 20.21; 2, 9; 6, 22; V, 1, 7.9; 6, 21; VI, 4, 15; 5, 13; VII, 2, 70; VIII, 1, 18; IX, 2, 41; divina III, 5, 3; -ae auctoritas II, 1, 7; -ae testimonium III, 3, 45; -ae sanctae commonitio VII, 2, 39; -ae institutio I, 3, 40.
- Pl.*, II, 3, 23; V, 2, 2; VI, 3, 30; VIII, 3, 5; sanctae V, 6, 5; VIII, 5, 14; -arum auctoritas I, 4, 20; III, 6, 16.
- SENNACHERIB III, 6, 28.
- SISARA IV, tit.; 4, 1.7; V, tit.; 1, 20; 4, 29.32.34.42; 5, 9.23.27; VI, 1, 1.9; visio equi IV, 4, 10.
- SOL iustitiae I, 1, 9.38.
- SPIRITUS fructus VIII, 2, 8; gladius VI, 2, 56; IX, 1, 83. – SPIRITUS DEI III, 3, 26.38.40 (*cf.* 45); VIII, 2, 24; 3, 1; SPIRITUS DOMINI III, 3, 22.48.50. – SPIRITUS SANCTUS IV, 2, 7.8; Spiritus -ti gratia VIII, 5, 26-27.
- SYRI II, 3, 97.
- TIMOTHAEUS II, 2, 23.
- TRINITAS IX, 2, 50.
- VENUS II, 3, 99.
- ZABULUS I, 1, 88.96; 4, 15.16.18; II, 5, 19.29.34; III, 4, 19.24.26; 5, 20.23; VIII, 2, 15.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION	7
I. Date et nombre des Homélie	7
II. Le livre des Juges	11
III. La prédication d'Origène	14
IV. L'interprétation de l'Écriture.....	18
V. L'Église	33
VI. Le texte.....	39
BIBLIOGRAPHIE	44
TEXTE ET TRADUCTION	
Homélie I.	
Sur le passage du livre des Juges: «Et le peuple servit le Seigneur tous les jours de Jésus, et tous les jours des anciens, tous ceux qui existèrent de nombreux jours après Jésus, qui virent toutes les grandes œuvres que le Seigneur accomplit pour Israël»	49
Homélie II.	
Sur le passage: «Et Jésus, le fils de Navé, le serviteur du Seigneur, est mort».....	70
Homélie III.	
Sur ce fait que les fils d'Israël furent livrés «aux mains de leurs ennemis», et sur Gothoniel et Aoth.....	94

Homélie IV.	
Samegat, Jabin et Sisara.....	116
Homélie V.	
Débora, Barac, Jahel et Sisara.....	130
Homélie VI.	
Le cantique de Débora.....	148
Homélie VII.	
Les fils d'Israël furent livrés aux mains de Madian ..	171
Homélie VIII.	
Les fils de l'Orient; Gédéon.....	184
Homélie IX.	
Gédéon et le combat qu'il mena à la tête de trois cents hommes d'élites.....	204

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Les sens de l'Écriture.....	225
2. Étymologies.....	227
3. Diable.....	228
4. Examen de conscience.....	228
5. Cantiques.....	230
6. Circoncision.....	231
7. Festin et noces.....	232
8. Femmes.....	233
9. Fuir.....	234

INDEX

I. Écriture sainte.....	235
II. Noms propres (et assimilés).....	241

SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs : † H. de Lubac, s.j.
 † J. Daniélou, s.j.
 † C. Mondésert, s.j.
 Directeur : D. Bertrand, s.j.
 Directeur-adjoint : J.N. Guinot

Dans la liste qui suit, dite «liste alphabétique», tous les ouvrages sont rangés par nom d'auteur ancien, les numéros précisant pour chacun l'ordre de parution depuis le début de la collection. Pour une information plus complète, on peut se procurer deux autres listes au secrétariat de «Sources Chrétiennes» - 29, rue du Plat, 69002 Lyon (France) - Tél. : 78 37 27 08 :

1. la «liste numérique», qui présente les volumes et leurs auteurs actuels d'après les dates de publication; elle indique les réimpressions et les ouvrages momentanément épuisés ou dont la réédition est préparée.
2. la «liste thématique», qui présente les volumes d'après les centres d'intérêt et les genres littéraires : exégèse, dogme, histoire, correspondance, apologétique, etc.

LISTE ALPHABÉTIQUE (1-389)

ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE : ANSELME DE HAVELBERG 194, 195, 224 et 373	Dialogues, I : 118
ADAM DE PERSEIGNE Lettres, I : 66	APHRAATE LE SAGE PERSAN Exposés : 349 et 359.
AELRED DE RIEVAULX Quand Jésus eut douze ans : 60 La vie de recluse : 76	APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145 APOPHTEGMES DES PÈRES, I : 387
AMBROISE DE MILAN Apologie de David : 239 Des sacrements : 25 bis Des mystères : 25 bis Explication du Symbole : 25 bis La Pénitence : 179 Sur saint Luc : 45 et 52	ARISTÉE (LETTRE D') : 89
AMÉDÉE DE LAUSANNE Huit homélies mariales : 72	ATHANASE D'ALEXANDRIE Deux apologies : 56 bis Discours contre les païens : 18 bis Voir «Histoire acéphale» : 317 Lettres à Sérapion : 15 Sur l'incarnation du Verbe : 199
ANSELME DE CANTORBÉRY Pourquoi Dieu s'est fait homme : 91	ATHÉNAGORE Supplique au sujet des chrétiens : 379 Sur la résurrection des morts : 379
	AUGUSTIN Commentaire de la première Épître de saint Jean : 75

Sermons pour la Pâque : 116
 BARNABÉ (ÉPÎTRE DE) : 172
 BASILE DE CÉSARÉE
 Contre Eunome : 299 et 305
 Homélie sur l'Hexaéméron : 26 bis
 Sur le baptême : 357
 Sur l'origine de l'homme : 160
 Traité du Saint-Esprit : 17 bis
 BASILE DE SÉLÉUCIE
 Homélie pascalle : 187
 BAUDOIN DE FORD
 Le sacrement de l'autel : 93 et 94
 BENOÎT (RÈGLE DE S.) : 181-186
 BERNARD DE CLAIRVAUX
 Éloge de la nouvelle Chevalerie : 367
 Vie de saint Malachie : 367
 Introduction aux Œuvres complètes : 380
 CALLINICOS
 Vie d'Hypatios : 177
 CASSIEN, voir Jean Cassien
 CÉSAIRE D'ARLES
 Œuvres monastiques, I. Œuvres pour les moniales : 345
 Sermons au peuple : 175, 243 et 330
 LA CHAÎNE PALESTINIENNE SUR LE PSAUME 118 : 189 et 190
 CHARTREUX
 Lettres des premiers Chartreux : 88 et 274
 CHROMACE D'AQUILÉE
 Sermons : 154 et 164
 CLAIRE D'ASSISE
 Écrits : 325
 CLÉMENT D'ALEXANDRIE
 Extraits de Théodote : 23
 Le Pédagogue : 70, 108 et 158
 Protreptique : 2 bis
 Stromate I : 30
 Stromate II : 38
 Stromate V : 278 et 279
 CLÉMENT DE ROME
 Épître aux Corinthiens : 167
 CONCILES GAULOIS DU IV^e SIÈCLE : 241
 CONCILES MÉROVINGIENS (LES CANONS DES) : 353 et 354
 CONSTANCE DE LYON
 Vie de S. Germain d'Auxerre : 112
 CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES, I : 320
 II : 329
 III : 336

COSMAS INDICOPLEUSTÈS
 Topographie chrétienne : 141, 159 et 197
 CYPRIEN DE CARTHAGE
 A Donat : 291
 La vertu de patience : 291
 CYRILLE D'ALEXANDRIE
 Contre Julien, I-II : 322
 Deux dialogues christologiques : 97
 Dialogues sur la Trinité : 231, 237 et 246
 Lettres festales I-VI : 372
 CYRILLE DE JÉRUSALEM
 Catéchèses mystagogiques : 126
 DÉFENSOR DE LIGUGÉ
 Livre d'étincelles : 77 et 86
 DENYS L'ARÉOPAGITE
 La hiérarchie céleste : 58 bis
 DHUODA
 Manuel pour mon fils : 225 bis
 DIADOQUE DE PHOTICÉ
 Œuvres spirituelles : 5 bis
 DIDYME L'AVEUGLE
 Sur la Genèse : 233 et 244
 Sur Zacharie : 83-85
 Traité du Saint-Esprit : 386
 A DIOGNÈTE : 33 bis
 LA DOCTRINE DES DOUZE APÔTRES : 248
 DOROTHÉE DE GAZA
 Œuvres spirituelles : 92
 ÉGÉE
 Journal de voyage : 296
 ÉPHREM DE NISIBE
 Commentaire de l'Évangile concordant ou Diatessaron : 121
 Hymnes sur le Paradis : 137
 BUGIPPE
 Vie de S. Séverin : 374
 EUNOME
 Apologie : 305
 BUSÈBE DE CÉSARÉE
 Contre Hiéroclès : 333
 Histoire ecclésiastique : 31, 41, 55 et 73
 Préparation évangélique, I : 206
 - II-III : 228
 - IV - V, 17 : 262
 - V, 18 - VI : 266
 - VII : 215
 - VIII-X : 369
 - XI : 292
 - XII-XIII : 307
 - XIV-XV : 338

ÉVAGRE LE PONTIQUE
 Le Gnostique : 356
 Scholies aux Proverbes : 340
 Traité pratique : 170 et 171
 ÉVANGILE DE PIERRE : 201
 EXPOSITIO TOTIUS MUNDI : 124
 FIRMUS DE CÉSARÉE
 Lettres : 350
 FRANÇOIS D'ASSISE
 Écrits : 285
 GALAND DE REIGNY
 Parabolaire : 378
 GÉLASE I^{er}
 Lettre contre les Lupercalia et dix-huit messes : 65
 GEOFROY D'AUXERRE
 Entretien de Simon-Pierre avec Jésus : 364
 GERTRUDE D'HELFTA
 Les Exercices : 127
 Le Héraut : 139, 143, 255 et 331
 GRÉGOIRE DE NAREK
 Le livre de Prières : 78
 GRÉGOIRE DE NAZIANZE
 Discours 1-3 : 247
 - 4-5 : 309
 - 20-23 : 270
 - 24-26 : 284
 - 27-31 : 250
 - 32-37 : 318
 - 38-41 : 358
 - 42-43 : 384
 Lettres théologiques : 208
 La passion du Christ : 149
 GRÉGOIRE DE NYSSE
 La création de l'homme : 6
 Lettres : 363
 Traité de la Virginité : 119
 Vie de Moïse : 1 bis
 Vie de sainte Macrine : 178
 GRÉGOIRE LE GRAND
 Commentaire sur le Premier Livre des Rois : 351
 Commentaire sur le Cantique : 314
 Dialogues : 251, 260 et 265
 Homélie sur Ézéchiel : 327 et 360
 Morales sur Job, I-II : 32 bis
 - XI-XIV : 212
 - XV-XVI : 221
 Registre des Lettres I-II : 370, 371
 Règle pastorale : 381 et 382
 GRÉGOIRE LE THAUMATURGE
 Remerciement à Origène : 148
 GUERRIC D'IGNY
 Sermons : 166 et 202

GUIGUES I^{er} LE CHARTREUX
 Les coutumes de Chartreuse : 313
 Méditations : 308
 GUIGUES II LE CHARTREUX
 Lettre sur la vie contemplative : 163
 Douze méditations : 163
 GUILLAUME DE BOURGES
 Livre des guerres du Seigneur : 288
 GUILLAUME DE SAINT-THIERRY
 Exposé sur le Cantique : 82
 Lettre aux Frères du Mont-Dieu : 223
 Le miroir de la foi : 301
 Oraisons méditatives : 324
 Traité de la contemplation de Dieu : 61
 HERMAS
 Le Pasteur : 53
 HERMIAS
 Satire des philosophes païens : 388
 HÉSYPHIUS DE JÉRUSALEM
 Homélie pascalle : 187
 HILAIRE D'ARLES
 Vie de S. Honorat : 235
 HILAIRE DE POITIERS
 Commentaire sur le Psaume 118 : 344 et 347
 Contre Constance : 334
 Sur Matthieu : 254 et 258
 Traité des Mystères : 19 bis
 HIPPOLYTE DE ROME
 Commentaire sur Daniel : 14
 La tradition apostolique : 11 bis
 HISTOIRE «ACÉPHALE» ET INDEX SYRIAQUE DES LETTRES FESTALES D'ATHANASE D'ALEXANDRIE : 317
 DEUX HOMÉLIES ANOMÉENNES POUR L'OCTAVE DE PAQUES : 146
 HOMÉLIES PASCALES : 27, 36 et 48
 QUATORZE HOMÉLIES DU IX^e SIÈCLE : 161
 HUGUES DE SAINT-VICTOR
 Six opuscules spirituels : 155
 HYDACE
 Chronique : 218 et 219
 IGNACE D'ANTIOCHE
 Lettres : 10 bis
 IRÉNÉE DE LYON
 Contre les Hérésies, I : 263 et 264
 - II : 293 et 294
 - III : 210 et 211
 - IV : 100 (2 vol.)
 - V : 152 et 153
 Démonstration de la prédication apostolique : 62

- ISAAC DE L'ÉTOILE
 Sermons, 1-17 : 130
 - 18-39 : 207
 - 40-55 : 339
- JEAN D'APAMÉE
 Dialogues et traités : 311
- JEAN DE BÉRYTE
 Homélie pascale : 187
- JEAN CASSIEN
 Conférences : 42, 54 et 64
 Institutions : 109
- JEAN CHRYSOSTOME
 A Théodore : 117
 A une jeune veuve : 138
 Commentaire sur Isaïe : 304
 Commentaire sur Job : 346 et 348
 Homélie sur Ozias : 277
 Huit catéchèses baptismales : 50
 Lettre d'exil : 103
 Lettres à Olympias : 13 bis
 Panégyriques de S. Paul : 300
 Sur Babylas : 362
 Sur l'incompréhensibilité de Dieu : 28 bis
 Sur la Providence de Dieu : 79
 Sur la vaine gloire et l'éducation des enfants : 188
 Sur le mariage unique : 138
 Sur le sacerdoce : 272
 Trois catéchèses baptismales : 366
 La Virginité : 125
- PSEUDO-CHRYSOSTOME
 Homélie pascale : 187
- JEAN DAMASCÈNE
 Écrits sur l'Islam : 383
 Homélie sur la Nativité et la Dormition : 80
- JEAN MOSCHUS
 Le Pré spirituel : 12
- JEAN SCOT
 Commentaire sur l'évangile de Jean : 180
 Homélie sur le Prologue de Jean : 151
- JÉRÔME
 Apologie contre Rufin : 303
 Commentaire sur Jonas : 323
 Commentaire sur S. Matthieu : 242 et 259
- JULIEN DE VÉZELAY
 Sermons : 192 et 193
- LACTANCE
 De la mort des persécuteurs : 39 (2 vol.)
 Épitomé des Institutions divines : 335
 Institutions divines, I : 326
 - II : 337
- IV : 377
 - V : 204 et 205
 La colère de Dieu : 289
 L'ouvrage du Dieu créateur : 213 et 214
- LÉON LE GRAND
 Sermons, 1-19 : 22 bis
 20-37 : 49 bis
 38-64 : 74 bis
 et 65-98 : 200
- LÉONCE DE CONSTANTINOPLE
 Homélie pascale : 187
- LIVRE DES DEUX PRINCIPES : 198
- PSEUDO-MACAIRE
 Œuvres spirituelles, I : 275
- MANUEL II PALÉOLOGUE
 Entretien avec un musulman : 115
- MARIUS VICTORINUS
 Traités théologiques sur la Trinité : 68 et 69
- MAXIME LE CONFESSEUR
 Centuries sur la Charité : 9
- MÉLANIE, voir Vie
- MÉLTON DE SARDES
 Sur la Pâque : 123
- MÉTHODE D'OLYMPE
 Le Banquet : 95
- NERSES ŠNORHALI
 Jésus, Fils unique du Père : 203
- NICÉAS STÉTHATOS
 Opuscules et Lettres : 81
- NICOLAS CABASILAS
 Explication de la divine Liturgie : 4 bis
 La vie en Christ : 355 et 361
- ORIGÈNE
 Commentaire sur le Cantique : 375 et 376
 Commentaire sur S. Jean, I-V : 120
 - VI-X : 157
 - XIII : 222
 - XIX-XX : 290
 - XXVIII et XXXII : 385
 Commentaire sur S. Matthieu, X-XI : 162
 Contre Celse : 132, 136, 147, 150 et 227
 Entretien avec Héraclide : 67
 Homélie sur la Genèse : 7 bis
 Homélie sur l'Exode : 321
 Homélie sur le Lévitique : 286 et 287
 Homélie sur les Nombres : 29
 Homélie sur Josué : 71
 Homélie sur les Juges : 389
 Homélie sur Samuel : 328
 Homélie sur le Cantique : 37 bis
 Homélie sur Jérémie : 232 et 238
- Homélie sur Ézéchiel : 352
 Homélie sur saint Luc : 87
 Lettre à Africanus : 302
 Lettre à Grégoire : 148
 Philocalie : 226 et 302
 Traité des principes : 252, 253, 268, 269 et 312
- PALLADIOS
 Dialogue sur la vie de Jean Chrysostome : 341 et 342.
- PATRICK
 Confession : 249
 Lettre à Coroticus : 249
- PAULIN DE PELLA
 Poème d'action de grâces : 209
 Prière : 209
- PHILON D'ALEXANDRIE
 La migration d'Abraham : 47
- PSEUDO-PHILON
 Les Antiquités Bibliques : 229 et 230
- PHILOXÈNE DE MABBOUG
 Homélie : 44
- PIERRE DAMIEN
 Lettre sur la toute-puissance divine : 191
- PIERRE DE CELLE
 L'école du cloître : 240
- POLYCARPE DE SMYRNE
 Lettres et Martyre : 10 bis
- PTOLÉMÉE
 Lettre à Flora : 24 bis
- QUODVULTDEUS
 Livre des promesses : 101 et 102
- LA RÈGLE DU MAÎTRE : 105-107
- LES RÈGLES DES SAINTS PÈRES : 297 et 298
- RICHARD DE SAINT-VICTOR
 La Trinité : 63
- RICHARD ROLLE
 Le chant d'amour : 168 et 169
- RITUELS
 Rituel cathare : 236
 Trois antiques rituels du baptême : 59
- ROMANOS LE MÉLODE
 Hymnes : 99, 110, 114, 128, 283
- RUFIN D'AQUILÉE
 Les bénédictions des Patriarches : 140
- RUPERT DE DEUTZ
 Les œuvres du Saint-Esprit
 Livres I-II : 131
 III-IV : 165
- SALVIEN DE MARSEILLE
 Œuvres : 176 et 220
- SCOLIES ARIENNES SUR LE CONCILE D'AQUILÉE : 267
- SOZOMÈNE
 Histoire ecclésiastique, I-II : 306
- SULPICE SÈVÈRE
 Vie de S. Martin : 133-135
- SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN
 Catéchèses : 96, 104 et 113
 Chapitres théologiques, gnostiques et pratiques : 51 bis
 Hymnes : 156, 174 et 196
 Traités théologiques et éthiques : 122 et 129
- TARGUM DU PENTATEUQUE : 245, 256, 261, 271 et 282
- TERTULLIEN
 A son épouse : 273
 Contre les Valentiniens : 280 et 281
 Contre Marcion, I-II : 365, 368
 De la patience : 310
 De la prescription contre les hérétiques : 46
 Exhortation à la chasteté : 319
 La chair du Christ : 216 et 217
 Le mariage unique : 343
 La pénitence : 316
 Les spectacles : 332
 La toilette des femmes : 173
 Traité du baptême : 35
- THÉODORET DE CYR
 Commentaire sur Isaïe : 276, 295 et 315
 Correspondance, lettres I-LII : 40
 lettres 1-95 : 98
 lettres 96-147 : 111
 Histoire des moines de Syrie : 234 et 257
 Thérapeutique des maladies héliéniques : 57 (2 vol.)
- THÉODOTE
 Extraits (Clément d'Alex.) : 23
- THÉOPHILE D'ANTIOCHE
 Trois livres à Autolycus : 20
- VIE D'OLYMPIAS : 13 bis
- VIE DE SAINTE MÉLANIE : 90
- VIE DES PÈRES DU JURA : 142

SOUS PRESSE

BERNARD DE CLAIRVAUX : **A la gloire de la Vierge Mère.** I. Huille, J. Regnard.
JEAN CHRYSOSTOME : **Sur l'égalité du Père et du Fils.** (hom. VII-XII, contre les anoméens). A.-M. Malingrey.

PROCHAINES PUBLICATIONS

ATHANASE D'ALEXANDRIE : **Vie d'Antoine.** G. Bartelink.
BASILE DE CÉSARÉE : **Homélie morale.** Tome I. P. Rouillard (†), M.-L. Guillaumin.
BERNARD DE CLAIRVAUX : **L'amour de Dieu. La grâce et le libre arbitre.** F. Calletot, J. Christophe, I. Huille, P. Verdeyen.
CÉSAIRE D'ARLES : **Œuvres monastiques.** Tome II : **Œuvres pour les moines.** J. Courreau, A. de Vogüé.
CYRILLE D'ALEXANDRIE : **Lettres festales.** Tome II. L. Arragon, P. Évieux, R. Monier.
ÉVAGRE LE PONTIQUE : **Scholies à l'Écclésiaste.** P. Géhin.
GRÉGOIRE DE NAZIANZE : **Discours 6-12.** M.-A. Calvet.
GRÉGOIRE LE GRAND : **Commentaire sur le Premier Livre des Rois.** Tome II. C. Vuillaume.
Livre d'heures ancien du Sinaï. M. Ajjoub.
TERTULLIEN : **De pudicitia.** C. Micaelli, C. Munier.

Également aux Éditions du Cerf :

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE
publiées sous la direction de

R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX.
Texte original et traduction française.

1. **Introduction générale, De opificio mundi.** R. Arnaldez.
2. **Legum allegoriarum.** C. Mondésert.
3. **De cherubim.** J. Gorez.
4. **De sacrificiis Abelis et Caini.** A. Méasson.
5. **Quod deterius potiori insidari solet.** I. Feuer.
6. **De posteritate Caini.** R. Arnaldez.
- 7-8. **De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis.** A. Mosès.
9. **De agricultura.** J. Pouilloux.
10. **De plantatione.** J. Pouilloux.
- 11-12. **De ebrietate. De sobrietate.** J. Gorez.
13. **De confusione linguarum.** J.-G. Kahn.
14. **De migratione Abrahami.** J. Cazeaux.
15. **Quis rerum divinarum heres sit.** M. Harl.
16. **De congressu eruditionis gratia.** M. Alexandre.
17. **De fuga et inventione.** E. Starobinski-Safran.
18. **De mutatione nominum.** R. Arnaldez.
19. **De somniis.** P. Savinel.
20. **De Abrahamo.** J. Gorez.
21. **De Iosepho.** J. Laporte.
22. **De vita Mosis.** R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel.
23. **De Decalogo.** V. Nikiprowetzky.
24. **De specialibus legibus.** Livres I-II. S. Daniel.
25. **De specialibus legibus.** Livres III-IV. A. Mosès.
26. **De virtutibus.** R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Servel, P. Delobre.
27. **De praemiis et poenis. De execrationibus.** A. Beckaert.
28. **Quod omnis probus liber sit.** M. Petit.
29. **De vita contemplativa.** F. Dumas et P. Miquel.
30. **De aeternitate mundi.** R. Arnaldez et J. Pouilloux.
31. **In Flaccum.** A. Pelletier.
32. **Legatio ad Calum.** A. Pelletier.
33. **Quaestiones in Genesim et in Exodum. Fragmenta graeca.** F. Petit.
- 34 A. **Quaestiones in Genesim, I-II** (e vers. amen.). C. Mercier.
- 34 B. **Quaestiones in Genesim, III-IV** (e vers. armen.) Ch. Mercier et F. Petit.
- 34 C. **Quaestiones in Exodum, I-II** (e vers. armen.) A. Terian.
35. **De Providentia, I-II.** M. Hadas-Lebel.
36. **Alexander (De animalibus)** (e vers. armen.) A. Terian.

Photocomposition laser
Abbaye de Melleray
C.C.S.O.M.
44520 Moisdon-la-Rivière

Achevé d'imprimer par
Corlet, Imprimeur, S.A.
14110 Condé-sur-Noircau (France)
en avril 1993

N° d'Éditeur : 9683
N° d'Imprimeur : 8622
Dépôt légal : avril 1993

Imprimé en C.E.E.

Dans « Sources Chrétiennes »

Du même auteur sur l'Écriture :

Homélie sur la Genèse : 7 bis – **Homélie sur l'Exode :** 321 – **Homélie sur le Lévitique :** 286 et 287 – **Homélie sur les Nombres :** 29 – **Homélie sur Samuel :** 328 – **Commentaire sur le Cantique :** 375 et 376 – **Homélie sur le Cantique :** 37 bis – **Homélie sur Jérémie :** 232 et 238 – **Homélie sur Ézéchiel :** 352 – **Commentaire sur S. Matthieu :** 162 – **Homélie sur S. Luc :** 87 – **Commentaire sur S. Jean :** 120, 157, 222, 290 et 385.

DERNIERS VOLUMES PARUS

383. JEAN DAMASCÈNE, **Écrits sur l'Islam.**
384. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, **Discours** 42–43.
385. ORIGÈNE, **Commentaire sur Saint Jean**, livres XXVIII et XXXII. Tome V.
386. DIDYME L'AVEUGLE, **Traité du Saint-Esprit.**
387. **Les Apophtegmes des Pères.** Tome I.
388. HERMIAS. **Satire des philosophes païens.**